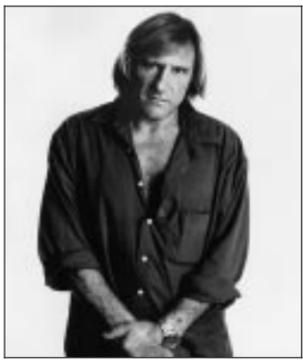




■ Faut-il prendre Linux au sérieux ?
■ Emploi : 7 pages d'annonces classées

**■ PORTRAIT**

Les mille et une vies de Depardieu

LES AFFAIRES, le vin, le pétrole, Fidel Castro, François Mitterrand, le général Lebed, cinéma et théâtre - Obélix, Monte-Cristo, Charles Quint, Balzac, un ouvrier, en quelques mois : Gérard Depardieu court mille et une vies. Michel Guerin et Brigitte Salino ont enquêté sur la star du cinéma français qui, à cinquante ans, massif, pas si grand que ça, dit qu'il ne sait pas « ce que c'est que d'être heureux et vieux ».

Lire pages 14 et 15

La justice face à la présomption d'innocence

- Les députés débattent du projet Guigou qui renforce la présomption d'innocence
- Pressé par cinq membres du Conseil constitutionnel, Roland Dumas a annoncé sa décision de se mettre en congé
- Dans un texte intitulé « Réhabiliter la politique », les évêques s'inquiètent des « affaires »

L'ASSEMBLÉE nationale devait commencer, mardi 23 mars, l'examen du projet de loi d'Elisabeth Guigou sur la présomption d'innocence, quatrième volet de la réforme de la justice engagée par le gouvernement. Ce texte prévoit notamment la présence d'un avocat dès la première heure de garde à vue, l'extension du statut de « témoin assisté » qui permet de bénéficier d'un avocat sans mise en examen, la création d'un « juge de la détention provisoire » distinct du juge d'instruction, et une surveillance accrue de la presse. Le garde des sceaux devra faire face à deux écueils : la volonté de nombreux députés, de droite comme de gauche, de limiter un peu plus les pouvoirs des juges ; celle, contradictoire avec les engagements du premier ministre, de restreindre fortement la liberté de la presse.

Ce débat intervient au moment où Roland Dumas, président du Conseil constitutionnel, mis en examen pour complicité et recel



d'abus de biens sociaux en marge de l'affaire Elf, annonce sa décision de se mettre en congé de ses fonctions. Il en avait informé, lundi soir, les membres du Conseil constitutionnel ; l'intérim de la présidence sera assuré par Yves Guéna. Cinq membres du Conseil - M^{mes} Veil et Lenoir, M^m. Guéna, Mazeaud et Ameller -, révèle *Le Monde*, venaient de lui adresser une lettre dans laquelle ils l'invitaient fermement à prendre du « recul » afin que « l'image » et la « dignité » de l'institution qu'il préside cessent de « souffrir ».

D'autre part, la commission sociale des évêques de France a rendu public, mardi, une déclaration intitulée « Réhabiliter la politique » dans laquelle l'épiscopat français invite les politiques à réviser leurs « comportements » et s'inquiète notamment des « affaires » qui « sapent la confiance des citoyens ».

Lire pages 6, 8 et 35 et un point de vue page 19

Kosovo : compte à rebours

■ Richard Holbrooke tente encore de convaincre Slobodan Milosevic

■ En cas d'échec, les frappes de l'OTAN seront rapides et lourdes

■ La Russie reste hostile à une intervention

■ Notre reportage à Pristina

Lire page 3

■ Naissance d'un géant de l'énergie

Les groupes franco-britannique Alstom et helvético-suédois ABB réunissent leurs activités de construction mécanique dans l'énergie en une filiale qui devient le numéro un mondial du secteur. Pierre Bilger, PDG d'Alstom, explique au « Monde » la logique et les modalités de ce rapprochement. p. 20

■ Pinochet : le verdict des Lords

La plus haute juridiction britannique devait décider, mercredi 24 mars, si l'ancien dictateur chilien bénéficie ou non d'une immunité diplomatique « souveraine ». p. 2

■ Les Quinze à Berlin

La succession Santer à la tête de la Commission et le financement de l'Union pour la période 2000-2006 sont au cœur des discussions entre les chefs d'Etat et de gouvernement des Quinze qui se réunissent mercredi 24 et jeudi 25 mars pour un sommet extraordinaire à Berlin. p. 4 et 19

■ Dans le sillage de Bougainville

Deux cent trente ans après le tour du monde de *La Boudeuse* et de *L'Etoile*, une expédition d'explorateurs et de scientifiques repart en direction des îles méconnues de l'Insulinde. p. 26

■ Haricot de mouton

Réhabilitation d'un costaud de la cuisine de terroir et retour nostalgique à la Maison de l'île des Impressionnistes, pont de Chatou, en bord de Seine. p. 28

Allemagne, 3 DM ; Antilles-Guyane, 9 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB ; Canada, 2,25 \$ CAN ; Côte-d'Ivoire, 850 F CFA ; Danemark, 15 KR ; Espagne, 225 PTA ; Grande-Bretagne, 1 £ ; Grèce, 500 DR ; Irlande, 1,40 £ ; Italie, 2900 L ; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 10 DH ; Norvège, 14 KR ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal, 250 PTE ; Réunion, 9 F ; Sénégal, 850 F CFA ; Suède, 16 KRS ; Suisse, 2,10 FS ; Tunisie, 1,2 Din ; USA (NY), 2 \$; USA (autres), 2,50 \$.

Entre guérilla et délinquance, l'industrie colombienne du rapt est florissante

BOGOTA
de notre correspondante

Claude Steinmetz, quarante-deux ans, est décedé de mort naturelle... après trois mois de captivité, entouré de guérilleros bardés d'armes dont il parlait mal la langue, et sous la menace permanente d'un affrontement entre ses ravisseurs et l'armée. « Dans ces conditions, pas besoin de souffrir d'une maladie du cœur pour mourir d'un arrêt cardiaque », précise Carlos Rios, membre du Comité international de la Croix-Rouge. A l'instar d'une autre compagnie pétrolière, Géoservices, l'entreprise qui employait Claude Steinmetz, nie avoir été en contact avec les guérilleros de l'Armée de libération nationale (ELN), la deuxième guérilla du pays. La loi colombienne sanctionne les entreprises sous contrat avec l'Etat qui acceptent de négocier avec des organisations qualifiées de « subversives ». « Sans compter qu'une entreprise qui accepte de payer une rançon transforme immédiatement ses salariés en otages potentiels », précise un chef d'entreprise française. La règle du silence vaut également pour les particuliers. A ceux qui paient trop facilement, la guérilla applique le « double tour » - une deuxième rançon

est exigée pour la libération de l'otage - ou le troc : celui qui remet la rançon est à son tour capturé, la victime libérée devant alors trouver le complément de rançon.

Selon les chiffres du programme présidentiel pour la défense de la liberté personnelle, les enlèvements contre rançon constituent près de 80 % du total des rapt. Plus de 2 000 cas d'enlèvements ont été déclarés aux autorités colombiennes en 1998, 277 depuis le début de 1999. Les mouvements armés seraient responsables de 60 % des enlèvements contre rançon - « rétentions de personnes à des fins économiques », selon la terminologie de la guérilla - et la délinquance des 40 % restants. Andrés Soto, le directeur de la division des forces armées et de police au département du plan, précise qu'« en matière d'enlèvement, la distinction entre guérilla et délinquance n'est pas toujours facile. Il n'est pas rare que des délinquants agissent en se réclamant de la guérilla ; que la guérilla sous-traite à des bandes armées la capture de leurs victimes ; ou encore que des délinquants revendent à la guérilla leurs proies ». La fondation privée Pais Libre offre assistance juridique et psychologique aux victimes d'enlèvement et à leurs familles. José

Alfredo Escobar, avocat de la fondation, est catégorique : « Quitte à se faire enlever, mieux vaut tomber dans les mains de la guérilla, et si possible des Forces armées révolutionnaires de Colombie [FARC]. Les règles de l'organisation, très strictes, garantissent aux victimes un traitement plus humain : la guérilla ne torture pas. Les délinquants sont beaucoup moins prévisibles : ils se saoulent, se disputent entre eux, s'affolent. Les FARC ont commis des erreurs monstrueuses, mais la grande majorité des enlèvements au dénouement fatal sont le fait des organisations délinquantes. »

Si les conditions de détention sont plus sûres, les négociations sont souvent difficiles. La guérilla a une grande expérience en la matière et possède des capacités logistiques qui lui permettent de garder longtemps un otage. Les délinquants, plus exposés aux opérations de police, veulent aller vite. Toutes catégories confondues, les enlèvements durent en moyenne quatre mois. La somme payée pour la rançon est très variable. Les statistiques de Pais Libre font état d'une moyenne de 40 millions de pesos (140 000 francs).

Marie Delcas

José Saramago
Prix Nobel de littérature

TOUS LES NOMS

roman

Editions du Seuil

POINT DE VUE

Education, la tentation du renoncement

par Samuel Johsua

AU fond, que nous dit la tourmente actuelle sur les questions d'enseignement ? Qu'il serait étonnant qu'un domaine qui concentre une part importante des dépenses publiques puisse longtemps rester en dehors de la poussée libérale qui cherche à réduire au minimum les responsabilités étatiques. En même temps, tout observateur attentif sent bien que certains aspects au moins de la « question éducative » vont au-delà. L'école est aujourd'hui confrontée à une série de défis qu'elle n'est pas sûre de pouvoir résoudre, et de plusieurs côtés s'affirme désormais une tentation du renoncement.

La crise que connaît l'école aujourd'hui est une crise historique, qui dépasse en de nombreux domaines les seuls effets de la poussée libérale. Comme de nombreux auteurs l'ont noté, un des points centraux où se noue cette crise vient de l'accès massif à l'enseignement secondaire.

De plus en plus nettement, le débat ne porte plus principale-

ment sur les rythmes et les conditions de la massification (par exemple sur le fait, patent, que massification ne rime pas avec démocratisation), mais sur la remise en cause du processus lui-même, ce qui serait une dramatique régression.

Le renoncement peut prendre plusieurs formes. On peut, par exemple, céder à la tentation du pur retour en arrière. On reviendrait ainsi à des secteurs divisés en filières, à une séparation précoce et sans merci. Par quelle aberration pourrait-on juger « démocratiques » de telles positions ? C'est pourtant les mêmes que l'on retrouve plus ou moins explicitement chez tant de défenseurs de « l'élitisme républicain ».

Lire la suite, ainsi qu'un point de vue sur les zones d'éducation prioritaire (ZEP) page 18

Samuel Johsua est professeur en sciences de l'éducation à l'université de Provence.

Une soprano de son temps



DAWN UPSHAW

LA CHANTEUSE Dawn Upshaw profite de son passage à l'Opéra-Bastille, où elle chante le rôle de Pamina dans *La Flûte enchantée*, de Mozart, pour rendre hommage à Jane Bathori, l'amie de Satie, Debussy et Ravel. Bien de son temps, la jeune Américaine chante aussi bien les grands classiques que Gershwin et la comédie musicale.

Lire page 30

International	2	Tableau de bord	23
France	6	Aujourd'hui	26
Société	9	Météorologie	29
Carnet	11	Jeux	29
Régions	12	Culture	30
Annonces classées	12	Guide culturel	32
Horizons	14	Kiosque	33
Entreprises	20	Abonnements	33
Communication	22	Radio-Télévision	34

JUSTICE La Chambre des Lords britannique devrait annoncer, mercredi 24 mars à 14 heures GMT (15 heures à Paris), sa décision concernant l'immunité que réclame l'ancien dictateur

chilien, Augusto Pinochet, pour se soustraire aux poursuites dont il fait l'objet en Espagne pour « meurtres, enlèvements et tortures ». ● CINQ JUGES-LORDS avaient nié, le

25 novembre, toute immunité au général; ce jugement de l'instance d'appel, qui invalidait celui rendu public un mois auparavant par la Haute Cour de justice de Londres,

avait été cassé en raison des liens de l'un des juges-Lords avec Amnesty International. ● LA DÉCISION des sept magistrats fixera le sort de l'ancien dictateur, arrêté à Londres le 16 octo-

bre à la demande du juge espagnol Baltasar Garçon. ● DANS LE CAS d'un refus de l'immunité, la procédure d'extradition du général Pinochet débutera le 6 avril.

Sept juges-Lords pour un nouveau verdict historique dans le cas Pinochet

La plus haute juridiction britannique devrait décider, mercredi 24 mars, si l'ancien dictateur chilien bénéficie d'une immunité diplomatique « souveraine ». Si elle lui est reconnue, il pourra regagner son pays. Sinon, le Royaume-Uni devra donner sa réponse à la demande d'extradition espagnole

LONDRES

de notre correspondant

Même lieu, même décor, même suspense. Quatre mois, presque jour pour jour, après le tombereau d'éloges qui lui échut au soir du 25 novembre 1998 pour avoir fait progresser le droit international en refusant l'immunité à un ancien dictateur tortionnaire, le comité judiciaire de la Chambre des Lords britanniques devait se réunir à nouveau, mercredi 24 mars, sous l'œil inquisiteur des caméras de la planète. A 14 heures GMT (15 heures à Paris), le général Augusto Ugarte Pinochet devait savoir une fois pour toutes s'il peut ou non se prévaloir d'une immunité juridique « souveraine ».

En état d'arrestation, depuis le 16 octobre à Londres et sous contrôle judiciaire étroit depuis le 1^{er} décembre dans une luxueuse résidence du Surrey, le vieux caudillo chilien, qui a fêté son quarante-troisième anniversaire aux arrêts, se disait dimanche « prêt à

se battre » encore pour son « honneur » et celui de son pays. The Sunday Telegraph, qui a recueilli, via un « ami » du prisonnier, ces fortes paroles, lui prête aussi celle-ci : « Je suis déjà condamné et pourtant complètement innocent de ce dont on m'accuse »...

MAUVAIS REMAKE

Pour ce qui la concerne, inutile de dire que la très ancienne institution des Lords de justice anglais se serait bien passée de ce mauvais remake, où elle joue une fois de plus sa crédibilité. L'erreur commise par l'un de ses pairs, oublié de l'élémentaire notion de conflit d'intérêt, ne l'a pas permis. Lord Hoffman of Chedworth, dont la voix fut déterminante le 25 novembre – la décision fut acquise par trois contre deux – pour refuser l'immunité à l'ancien dictateur, n'avait pas déclaré sa très longue et proche association avec l'une des parties civiles de l'affaire (Amnesty International).

La science et la combativité des avocats anglais de Pinochet allaient permettre, on le sait, une annulation d'autant plus retentissante du premier arrêt que celle-ci n'avait pas de précédent dans l'histoire, la chambre judiciaire des Lords constituant, au Royaume-Uni, la plus haute juridiction humaine.

Retour, donc, à la case départ pour Augusto Pinochet, mais dans des conditions légèrement différentes. Cette fois, ce sont sept – et non plus cinq – Lords juges qui devaient prendre tour à tour la parole mercredi. Et ces sept-là ont pris le temps de la réflexion. Une douzaine d'audiences semi-publiques, réparties sur trois semaines, et six autres semaines de délibéré.

Sachant que des voix de plus en plus nombreuses s'élèvent en Grande-Bretagne pour réclamer leur disparition et obtenir l'établissement d'une véritable Cour suprême permanente à l'améri-

caine, les Lords, dit-on à Londres, ont cherché l'unanimité. Jusqu'à l'heure du verdict, nul ne savait s'ils l'avaient trouvée, mais ils se sont en tout cas entourés d'un maximum de précautions, donnant notamment la parole au gouvernement chilien, qui ne l'avait pas réclamée lors de la première série d'auditions. Plus soucieux de sa stabilité politique et de sa « souveraineté bafouée » que de l'universalité de la justice pour les crimes de masse contre les droits de l'homme, Santiago souhaite le retour de son « sénateur à vie » au pays.

Cependant, rien n'est joué. Si les fuites publiées dans la presse anglaise dominicale (voir Le Monde du 23 mars) se révèlent exactes, et si les Lords refusent aux magistrats espagnols le droit de juger Pinochet pour les tortures infligées à ses opposants – au motif que l'auteur de ces crimes, essentiellement perpétrés dans les années 70, n'est devenu « extra-

dable » dans la législation britannique qu'en 1988 –, l'ancien dictateur peut encore être jugé pour les meurtres et les enlèvements de citoyens chiliens et étrangers (espagnols, français et suisses notamment) dès lors que quatre des sept Lords se prononceraient malgré tout contre l'immunité.

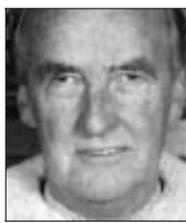
« LOTERIE JUDICIAIRE »

Différent, et en soi très embarrassant pour leurs trois pairs qui n'avaient pas aperçu ce « détail » juridique capital, touchant à la torture, le 25 novembre, ce verdict ne changera rien, quant au fond, pour Pinochet. Les détracteurs de la Chambre des Lords redoubleront alors leurs critiques contre la « loterie judiciaire » qu'elle est censée administrer. Mais, sitôt l'arrêt rendu, ce sera une fois de plus au ministre de l'intérieur, Jack Straw, de décider si, oui ou non, le vieillard du Surrey peut être extradé vers Madrid. Lors du premier verdict, le ministre avait dit

oui, mais rien ne permet d'affirmer que le bafouillage des Lords ne l'incitera pas à changer d'avis... En tout état de cause, sachant que les avocats de Pinochet mettront tout en branle pour empêcher l'expédition de leur client en Espagne, la bataille procédurale durera des mois, voire plus...

Si, en revanche, les Lords donnent raison à la Haute Cour qui a accordé une immunité totale à l'ancien caudillo la fin octobre, alors, la partie londonienne de la saga Pinochet peut être close en quelques heures. Le temps, pour ses défenseurs, de demander – et probablement d'obtenir – de la justice la fin du contrôle judiciaire de leur client. Celui-ci a été prorogé, lundi, jusqu'au 6 avril. L'arrivée à Londres d'un avion sanitaire chilien, qui ramènerait le vieux tyran au pays au soir même du verdict, était attendue mercredi sur le tarmac londonien.

Patrice Claude



LORD BROWNE-WILKINSON

■ Né le 30 mars 1930, Nicholas Christopher Henry Browne-Wilkinson est devenu Lord de justice et pair à vie en 1991. Très expérimenté, unanimement respecté, le juge a été formé dans les meilleurs établissements de droit du royaume. Considéré comme libéral, humaniste, pragmatique et moderniste, c'est lui qui décide lesquels de ses confrères entendent les appels. C'est encore lui qui a dirigé les débats sur l'affaire Pinochet depuis le 18 janvier.



LORD GOFF OF CHIEVELEY

■ Nommé Lord de justice et baron à vie en 1986, Robert Lionel Archibald Goff est âgé de 72 ans. Théoriquement en retraite des law Lords depuis 1998, le règlement lui permet d'offrir une dernière fois. Eduqué à Eton et Oxford, expert en éducation, il était plutôt spécialisé dans le droit commercial. Considéré comme un sceptique, modéré, il fut professeur honoraire d'éthique juridique à l'Université de Birmingham en 1980 et 1981.



LORD HOPE OF CRAIGHEAD

■ Le plus libéral des sept Lords-juges de Pinochet est un Écossais. Cet ancien Lord-Justice général d'Écosse de 1989 à 1996 est né en juin 1938. Nommé à la Chambre des Lords en 1995 à l'âge exceptionnel de 57 ans seulement, James Arthur David Hope est également chancelier de l'Université de Strathclyde et président de la cour de session d'Edimbourg. Il est aussi membre du sous-comité de la Chambre des Lords pour les affaires institutionnelles européennes.



LORD HUTTON OF BRESAGH

■ Le plus conservateur des sept, James Brian Edward Hutton était le plus haut magistrat d'Irlande du Nord et, à ce titre, une cible potentielle de choix pour les républicains armés de l'IRA. Agé de 67 ans, éduqué à Oxford et à l'Université de Queens à Belfast, il a été nommé Lord de justice en 1997. Avec ses confrères Goff et Hope, il fut l'un des trois à casser, fin décembre, le verdict sur la non-immunité du général chilien.



LORD MILLET

■ Le moins connu du panel a été nommé en 1998. Considéré par le Guardian, le quotidien de la gauche britannique, comme « un modéré, tendance conservatrice », ce magistrat âgé de 66 ans, très populaire parmi les avocats du barreau, a été formé à Cambridge. Ancien juge de la Haute Cour britannique, il est présent comme le plus haut juriste franc-maçon du royaume.



LORD PHILLIPS OF SUDBURY

■ Le « petit dernier » des Lords de justice, nommé à la fin de l'année 1998, est né en 1939. Président de la commission d'enquête sur le scandale de la vache folle, il fut notamment remarqué pour son travail dans le procès Maxwell, l'homme d'affaires véreux retrouvé mort il y a trois ans. Candidat travailliste malheureux aux élections européennes de 1979, l'affaire Pinochet est sa première en tant que law Lord.



LORD SAVILLE OF NEWDIGATE

■ Nommé en 1997, né le 20 mars 1936, Sir Mark Oliver Saville est actuellement président de la commission d'enquête nommée par Tony Blair sur les événements du Bloody Sunday, il y a trois décennies en Ulster. Modéré, passionné d'informatique, de voile et de pilotage aérien, Lord Saville, expert en droit commercial, est considéré comme politiquement indépendant.

P. C.

Le soutien très controversé du Vatican au Caudillo

L'INTERVENTION du Vatican en faveur d'une libération du très catholique Augusto Pinochet (Le Monde du 20 février) a provoqué un tollé dans les mouvements de défense des droits de l'homme et divisé un peu plus les catholiques d'Amérique latine. Joaquín Navarro-Valls, le porte-parole du Saint-Siège avait indiqué, vendredi 19 février, à Rome, qu'une « démarche diplomatique » avait été tentée auprès du gouvernement britannique, pour des raisons humanitaires et juridiques. « L'intérêt du Saint-Siège dans cette affaire, expliquait-il, vient d'une demande du gouvernement chilien, qui revendique sa souveraineté territoriale, même dans le domaine judiciaire. »

Pour en savoir plus, il fallait attendre un document de l'évêque-archevêque du Chili, qui sera publié le

2 mars à Santiago, intitulé « Pour la vérité et la paix ». Selon lui, le Vatican souhaite non pas interférer dans les délibérations de Londres sur l'immunité diplomatique du sénateur à vie chilien, mais mettre fin au « grave préjudice » que la détention de Pinochet a porté au « climat de dialogue et de compréhension » dans son pays. Ces explications n'ont pas convaincu les militants des droits de l'homme et les courants catholiques progressistes, qui regrettent que le Vatican n'ait fait aucune allusion aux considérations humanitaires auxquelles ont droit les familles des victimes assassinées et disparues, ni au fait que le général Pinochet n'a jamais demandé l'ombre d'un pardon.

PRESSION DIPLOMATIQUE

De son côté, Londres a précisé que Jean Paul II n'était pas l'auteur de cette pression diplomatique, mais que celle-ci venait d'« une personnalité haut placée » au Vatican. Deux hommes, à la Curie romaine, connaissent bien le dossier chilien. Le premier est le cardinal Angelo Sotgiu, secrétaire d'Etat, c'est-à-dire le collaborateur le plus proche du pape, qui fut nonce apostolique au Chili pendant les années de la dictature Pinochet. Il avait été le principal organisateur de la visite du pape à Santiago en avril 1987, quand Jean Paul II était apparu au balcon de la Moneda aux côtés du général Pinochet. Ce geste avait fait scandale.

Les organisations de gauche et de défense des droits de l'homme avaient également été choquées quand, le 30 mars 1993, le quotidien chilien El Mercurio avait révélé que

le cardinal Sodano et le pape lui-même avaient envoyé leurs salutations au général Pinochet et à son épouse à l'occasion de leurs noces d'or ! Au Chili et à l'étranger, des groupes catholiques contestataires avaient redoublé de colère.

Le cardinal Sodano est à l'origine de la nomination, en 1996, d'un évêque chilien, Mgr Jorge Medina Estevez, à l'un des postes les plus élevés de la Curie romaine, celui de chef de la congrégation du culte divin. Créé cardinal en février 1998, proche du lobby Pinochet, Mgr Medina Estevez a déclaré, dès le 29 décembre 1998, à la Cuarta de Santiago que l'arrestation du général était « une humiliation pour la souveraineté nationale du Chili » et qu'il priait tous les jours pour l'ancien chef de l'Etat. Il avait ajouté que, du côté du Vatican, « tout ce qu'il avait été possible de faire [pour la libération du général] avait été fait. Bien sûr avec discrétion, parce que, dans ce type d'affaire, parler soulève trop d'ennuis ».

Les soupçons sur l'origine de la démarche diplomatique du Saint-Siège, révélée le 19 février à Londres et à Rome, se portent donc sur les cardinaux Medina et Sodano. Ce faisant, le Saint-Siège suit – ou inspire – la ligne de l'Église locale. Celle-ci, malgré ses divisions, réclame, au nom de la « réconciliation nationale », la libération du général Pinochet et son retour au pays. Mais cette sollicitude du Vatican reste étrange. Beaucoup de fidèles et de prêtres ont payé le prix des années de plomb chiliennes.

Henri Tincq

L'arrestation de l'ex-dictateur embarrasse la gauche chilienne

PUERTO MONTT

de notre envoyée spéciale
« Pinochet représente le passé. Pinochet va être jugé. S'il a commis des délits, comme n'importe quel citoyen il doit être sanctionné. Mais moi, ce qui m'intéresse, c'est le futur », nous déclarait fin janvier Ricardo Lagos, 60 ans, pré-candidat de la Concertation chilienne (qui rassemble partis de gauche et du centre) à l'élection présidentielle de décembre. Cela étant, le leader de la gauche ne tenait pas outre mesure à s'étendre sur les mésaventures de celui qu'il appelle aussi ironiquement « le cavalier de Londres ». Car l'affaire Pinochet embarrasse la gauche et empoisonne la campagne électorale depuis le début.

En privé, le dirigeant socialiste espère que les Lords anglais se prononceront contre l'immunité d'Augusto Pinochet. En public, cependant, il soutient la position du gouvernement (s'il faut juger Pinochet, cela doit se faire au Chili), et préfère éviter le sujet. Ricardo Lagos est depuis plus d'un an en tête de tous les sondages et pourrait devenir le prochain président de la République. Mais depuis l'arrestation de l'ex-dictateur, les opinions en sa faveur ont diminué. Membre à la fois du Parti socialiste (PS) et de la coalition du Parti pour la démocratie (PPD), qu'il fonda en 1987, il pourrait incarner, vingt-cinq ans après le coup d'Etat, le retour de la gauche au palais présidentiel de la Moneda. Le symbole n'est pas mince.

Pour la droite, Ricardo Lagos incarne le « marxiste » aux « projets révolutionnaires », même s'il n'est

pas soutenu par le Parti communiste. La presse quotidienne – aux mains exclusives de la droite – a très vite crié au loup noir. Elle a mis en garde les Chiliens contre le « retour des allendistes ». Toujours en tête des sondages, mais à la merci d'un revirement centriste lors des élections primaires du 30 mai qui l'opposent au démocrate-chrétien Andrés Zaldívar, Ricardo Lagos a choisi, sur l'affaire Pinochet, la prudence et la discrétion.

« UN PEU DE DIGNITÉ »

Le comparer à un « révolutionnaire » fait sourire : M. Lagos, universitaire posé, avocat, économiste, fonctionnaire international, est plus proche de Tony Blair que de Salvador Allende. Artisan de l'Alliance démocratique – la coalition des forces démocratiques de gauche et du centre qui, de 1983 à 1987, a œuvré pour le rétablissement de la démocratie –, son programme ne remet pas en question les réformes économiques effectuées à la fois pendant les dix-sept ans de dictature et les dix ans de transition démocratique.

Concernant l'affaire Pinochet, il déplore que « les Européens s'étonnent que nous ne voulions pas nous tourner vers un passé qui nous divise. C'est à l'histoire de juger le passé. Une femme m'a dit un jour lors d'un meeting : "Il y a beaucoup plus d'urgence dans le futur que dans le passé" ». Il explique que la Concertation « est une réponse que nous avons donnée pour mettre fin à la dictature. C'est une période de transition. La différence entre notre transition vers la démocratie et celle d'autres pays c'est que beaucoup ont

eu des Assemblées constituantes ; les dictatures ont été vaincues. Chez nous, rien de tel, la Constitution a été imposée par la dictature. Nous l'avons acceptée et n'avons pas jusqu'à maintenant réussi à la modifier. La transition est incomplète et nous devons en tenir compte ». Aujourd'hui, Ricardo Lagos affirme publiquement qu'il préférerait « que Pinochet soit jugé au Chili », car « ce n'est pas parce que les conditions n'existent pas pour juger Pinochet au Chili qu'il doit l'être dans un autre pays. Au contraire, nous devons travailler à compléter la transition ».

Dans un gymnase de Puerto Montt, une petite ville située aux portes de la Patagonie – à 1 000 kilomètres au sud de Santiago –, où il était en campagne fin janvier, le meeting avait lieu dans une atmosphère tendue. S'il évoquait à peine la dictature – évidemment sifflée par la salle –, ce sont les accents les plus sociaux de son discours qui furent les plus écoutés. Le miracle économique chilien a laissé de côté, ces dernières années, une grande partie de la société. Près de quatre millions de personnes, sur une population de quatorze millions, vivent en dessous du seuil de pauvreté. Aussi, c'est souvent les yeux embués d'émotion que de vieux militants socialistes écoutaient ses propositions en faveur de l'éducation et de la santé accessibles pour tous. « Cela n'a rien à voir avec Allende, soupire l'un d'entre eux, mais nous qui avions tout perdu, au moins cela nous redonne un peu de dignité. »

Anne Proenza

O I S E

L'anglais à Oxford
L'anglais à Dublin
L'anglais à Bristol
L'allemand à Heidelberg
L'anglais à Cambridge
L'anglais aux USA

OISE est l'organisme de formation fondé à Oxford spécialisé dans les stages intensifs de langues. Selon l'école, les stages s'adressent aux adultes, étudiants, lycéens ou collégiens. Avec logement en famille, voyage et loisirs.

Informations et inscriptions:
Bordeaux 05 56 00 99 99 Lille 03 20 40 28 38
Lyon 04 78 24 60 74 Paris 01 53 59 44 44
Rennes 02 99 79 78 44 Strasbourg 03 88 45 38 00

Richard Holbrooke prolonge sa mission à Belgrade malgré l'obstination de Slobodan Milosevic

Un échec serait suivi très rapidement de frappes de l'OTAN

A la demande de l'administration américaine, Richard Holbrooke devait prolonger, mardi 23 mars, sa mission à Belgrade en dépit de la fin

de non-recevoir essuyée la veille au soir auprès de Slobodan Milosevic. Un échec de sa mission serait suivi très rapidement par des frappes aé-

riennes visant à « casser la capacité de répression » serbe, a averti le chef de la diplomatie française, Hubert Védrine.

L'ÉMISSAIRE américain, Richard Holbrooke, devait avoir, mardi 23 mars à Belgrade, de nouveaux entretiens avec le président yougoslave, Slobodan Milosevic, après une rencontre infructueuse la veille. Bien que les quatre heures de discussions entre les deux hommes, lundi soir, n'aient apporté, selon M. Holbrooke, « aucun changement substantiel significatif de la situation », la Maison Blanche lui a demandé de rester à Belgrade. L'émissaire américain avait pour mission de redire au président yougoslave qu'il s'expose à une intervention militaire occidentale s'il n'accepte pas rapidement de stopper l'offensive en cours au Kosovo, de souscrire au plan d'autonomie et d'autoriser la mise en place d'une force de l'OTAN dans la province.

Au cours des entretiens de lundi, Slobodan Milosevic a rejeté « toute solution imposée par la force ». « Maintenir la décision de mettre fin aux négociations avant même qu'elles aient commencé reviendrait à renoncer à un règlement politique

pacifique », a-t-il dit, indiquant par là qu'il n'est pas prêt à accepter le plan sur l'autonomie du Kosovo proposé par les grandes puissances et négocié pendant dix-sept jours à Rambouillet. Dans une lettre adressée, lundi, aux ministres Hubert Védrine et Robin Cook, M. Milosevic a écrit que la France et la Grande-Bretagne devraient avoir honte de menacer de bombardier un petit pays comme la Yougoslavie « qui défend son territoire contre le séparatisme, ses ressortissants et leur dignité historique contre des voyous qui ne savent pas ce que signifient histoire ou dignité ».

CONSULTATIONS

Le Conseil atlantique, formé des ambassadeurs des dix-neuf pays membres de l'Alliance, a annoncé, lundi, que « face à l'intransigeance persistante de Belgrade et à la poursuite de la répression, le secrétaire général de l'OTAN auquel le Conseil a, le 30 janvier, donné le pouvoir de décider des opérations aériennes, achève actuellement les consulta-

tions menées avec les alliés à cette fin. Compte tenu de l'évolution sur le terrain au Kosovo, le conseil de l'Atlantique-Nord a également autorisé ce jour le secrétaire général à prendre, sous réserve de nouvelles consultations, une décision concernant une plus large gamme d'opérations aériennes, si besoin est ».

Concrètement, cette nouvelle délégation de pouvoir accordée à Javier Solana signifie que sur un simple coup de téléphone de Richard Holbrooke lui annonçant l'échec des discussions à Belgrade, le secrétaire général peut ordonner le lancement de missiles Tomahawk sur les batteries de défense aérienne serbes, nous indique notre correspondant à Bruxelles, Luc Rosenzweig. Le général Wesley Clark, commandant en chef des forces de l'OTAN en Europe, décidera alors où et quand ces frappes interviendront. Le temps de réaction est « de quelques heures », selon les experts militaires, mais il faut tenir compte des conditions météorologiques. Si, à l'issue de ces premières frappes, Slobodan

Milosevic ne recule toujours pas, une seconde phase est alors programmée incluant des frappes contre des objectifs militaires serbes sur tout le territoire de la Fédération yougoslave.

A Washington, Bill Clinton devait recevoir, mardi, des personnalités du Congrès, quelques heures avant un vote du Sénat sur le Kosovo. Plusieurs sénateurs ont exprimé leur hostilité à un engagement américain. « Avant d'aller bombarder des pays souverains, nous devrions avoir un plan », a ainsi lancé le sénateur républicain Kay Bailey Hutchinson. Le chef de la majorité républicaine au Sénat, Trent Lott, a estimé que le Congrès devait donner expressément son feu vert à toute action militaire au Kosovo.

Le premier ministre russe, Evgueni Primakov, qui était attendu à Washington mardi, a rappelé que son pays est « catégoriquement contre l'usage de la force en Yougoslavie ». Moscou a fait savoir que M. Primakov interrompra sa visite en cas de frappes.

Perquisition au Kremlin dans le cadre du « scandale Mabetex »

La firme suisse aurait distribué des pots-de-vin

MOSCOU

correspondance

Alors que le procureur général de Suisse, Carla del Ponte, devait rencontrer, mardi 23 mars à Moscou, son homologue russe, Iouri Skouratov dans le cadre d'« affaires judiciaires en suspens », le parquet russe menait, mardi matin, une perquisition dans les locaux de la « direction des affaires du président », dans le cadre d'un scandale financier au sommet de l'Etat, appelé par la presse locale, « le scandale Mabetex ». L'affaire « Mabetex » (Le Monde du 26 février) touche le Kremlin et son empire financier et immobilier, la « direction des affaires du président ». Boris Eltsine avait essayé, en vain, de limoger M. Skouratov.

À la tête depuis six ans de la « direction des affaires du président », Pavel Borodine, non inculpé à ce jour, mais situé au centre de l'enquête judiciaire ouverte en novembre 1998 par le parquet russe, a accepté de recevoir Le Monde. Selon le parquet suisse, il est soupçonné, avec d'autres « hauts fonctionnaires, d'avoir touché d'importants pots-de-vin afin de faciliter l'obtention de contrats et l'exécution de travaux de rénovation ». Depuis six ans, la « direction des affaires du président » travaille avec Mabetex, société suisse basée à Lugano. Mabetex a assuré en 1993 la réhabilitation intérieure de la Maison Blanche, l'ameublement et la rénovation intérieure du Kremlin en 1996, la reconstruction du Conseil de la fédération et du ministère des affaires étrangères. Elle a aussi assuré l'aménagement de résidences présidentielles et la réhabilitation de plusieurs maisons de repos pour hauts fonctionnaires.

M. Pavel Borodine précise qu'« en six ans, Mabetex a réalisé avec nous un chiffre d'affaires de 300 millions de dollars (1,8 milliard de francs), soit environ 50 millions par an ». C'est en 1990, lorsqu'il était maire de la ville de Iakoutsk, en république de Iakoutie (dans le Nord), que M. Borodine commence à travailler avec Beghdjet Pacolli, citoyen suisse originaire du Kosovo et patron de la société Mabetex. Lorsque Pavel Borodine est nommé en 1993 « intendat » du Kremlin, Mabetex, qui n'avait jusqu'alors pas travaillé à Moscou, décroche ses premiers gros contrats.

M. Borodine veut relativiser cette collaboration et dit travailler « avec cent vingt-huit organisations étran-

gères ». Se défendant d'avoir accordé à Mabetex les plus gros contrats, il cite une autre société suisse, Merkata-Trading, qui a obtenu la reconstruction de la Cour des comptes et du Grand-Palais du Kremlin. Or, Merkata-Trading, qui a également travaillé en Iakoutie, apparaît étroitement liée à Mabetex. Selon le registre de la chambre de commerce de Moscou, le président de Merkata, Viktor Stolpovskikh, est un des dirigeants de l'antenne russe de Mabetex. C'est d'ailleurs à son nom qu'est enregistré « le palais » (terme choisi par la presse russe) de Tatiana Diatchenko, la fille cadette et conseillère du président Eltsine. En 1996, M. Stolpovskikh a aussi aménagé en hôpital volant l'Illiouchine 96-300 du président Eltsine.

EXPORTATION DE PÉTROLE

Pourtant M. Borodine ne dément pas les prolongements possibles de l'affaire Mabetex. Ainsi, il évoque l'implication d'un certain Vitali Kirillov, proche de l'ancien premier ministre russe Viktor Tchernomyrdine et président de la société pétrolière AO « MES ». Celui-ci serait intervenu dans le financement de plusieurs contrats de reconstruction à la demande du Kremlin, moyennant l'obtention de quotas d'exportation de pétrole. Fin 1997, la justice suisse ouvrait une enquête sur des opérations financières douteuses de M. Kirillov, également propriétaire d'une galerie d'art à Genève soupçonnée de blanchir de l'argent. Depuis l'automne 1998, ses comptes bancaires dans la Confédération helvétique, où sont déposés 50 millions de francs suisses (200 millions de francs), sont bloqués. M. Borodine affirme avoir intenté une action en justice contre M. Kirillov qui, selon lui, lui « doit 40 millions de dollars » (240 millions de francs). Absent de Moscou, M. Kirillov n'a pu être joint par téléphone.

Puis l'intendant du président cite le nom de Vladimir Iossifovitch Ressine, responsable du secteur de la construction dans la capitale, un proche collaborateur du maire de Moscou, Iouri Loujkov qui, lui non plus n'a pu être joint par téléphone. L'attribution des marchés du Kremlin se faisait via une commission présidée par M. Ressine et vice-présidée par M. Borodine. « La décision finale revenait à Vladimir Iossifovitch », se défousse l'intendant.

Agathe Duparc et Vladimir Ivanidze

Maria, la Serbe, et Mrika, l'Albanaise, ne partagent plus que la peur...

PRISTINA

de notre envoyé spécial

Mrika n'a pas attendu la tombée de la nuit pour se réfugier chez elle, un appartement dans une résidence de deux étages coincée entre des barres d'immeubles bétonnés à la sortie de Pristina. Pour la deuxième journée consécutive, cette jeune Albanaise a tiré le rideau de fer du restaurant familial avant même l'heure du dîner, sans attendre la venue, de plus en plus improbable, de clients. Comme la plupart des habitants du chef-lieu du Kosovo – Serbes et Albanais confondus –, Mrika se sent de moins en moins en sécurité. Progressivement le spectre de la guerre entre dans Pristina.

Jusqu'à présent, la ville avait été épargnée par les combats que les forces serbes et les indépendantistes albanais se livrent depuis plus d'un an dans les campagnes et les villages. Mais deux Albanais sont morts, lundi 21 mars, lors de deux attentats commis dans le centre de Pristina : à quelques minutes d'intervalle deux bars ont été la cible, l'un, d'une grenade lancée depuis la rue au travers de la vitrine, l'autre, d'une rafale d'arme automatique. La veille, quatre policiers serbes avaient été tués, mitraillés dans leur voiture par des inconnus.

La tension était sensiblement montée d'un cran depuis le départ des vérificateurs inter-

nationaux de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE). Elle a franchi un nouveau palier avec les violences du week-end et l'impassable diplomatique dans laquelle se trouve la crise du Kosovo. « Une partie de ma famille est partie ce matin chez des cousins en Macédoine, raconte Mrika. Beaucoup d'Albanais ont quitté le Kosovo, la plupart vers la Macédoine parce que ce n'est qu'à une heure de route de Pristina, d'autres vers la Turquie ou la Grèce. Ils ont peur : si l'Otan bombarde, les Serbes risquent de se venger sur nous juste après ; si elle ne bombarde pas, cela veut dire que la guerre continue. »

RIDEAU DE FER

Maria est une jeune étudiante serbe de vingt-trois ans. Presque toute sa famille a déjà rejoint la maison maternelle au sud de Belgrade. L'un des quatre policiers tués, dimanche, est un de ses anciens petits amis, à peine plus âgé qu'elle, « un type bien, dit-elle, à qui je disais sans cesse qu'il devait quitter la police ou au moins ne pas sortir de Pristina. Ce qui s'est passé hier n'est qu'un début. Le terrorisme va gagner Pristina ». Pour ce qui concerne les auteurs de l'assassinat de son ami, Maria s'est fait une opinion : « C'est sûr que ce sont des terroristes de l'Armée de libération du Kosovo qui ont fait le coup. » Elle ne veut pas pour autant appeler à la vengeance :

« Les coupables doivent être punis par la justice. »

Sur le trottoir d'en face, des Albanais voient les choses différemment. « Avec les Serbes, tout est possible. La mort des policiers va faire monter la tension », redoute Ardiarm Arifaj, jeune journaliste au quotidien en langue albanaise Koha Ditore. Il n'exclut pas des représailles de la part de Serbes regroupés en milices paramilitaires. Mais ce lundi soir, ce sont des forces de l'ordre régulières qui tiennent des rues désertes. Des policiers en uniforme armés de kalachnikovs contrôlent nerveusement les rares voitures qui circulent sur les rues principales de Pristina. Dès le milieu de l'après-midi, la plupart des bars et des commerces avaient tiré leur rideau de fer. Peu de temps après, la police bloquait plusieurs quartiers de la ville, dont celui qu'occupaient des organisations non gouvernementales avant d'évacuer la ville pendant le week-end. Comme Mrika, Maria est rentrée tôt chez elle. « Je ne sais pas quand je vais quitter le Kosovo, dans un mois ou deux, mais je n'en peux plus. Nous n'avons pas d'avenir ici, je veux partir », dit-elle, avant d'ajouter, non sans paradoxe, que « le Kosovo doit rester en Serbie ». « Les Serbes n'ont rien à faire ici », ponctue Mrika. Les deux jeunes femmes ne partagent plus que la peur.

Christophe Châtelot

Milosevic, Tudjman et trois généraux croates dans la mire du TPI

LE TRIBUNAL international de La Haye pour l'ex-Yougoslavie (TPI) aurait constitué, depuis octobre 1998, une équipe spécialement chargée d'enquêter sur Slobodan Milosevic, affirme le New York Times dans son édition du lundi 22 mars. Le quotidien, qui cite, sous couvert de l'anonymat, des responsables américains et des sources au TPI, annonce, d'autre part, que des responsables de l'insurrection au tribunal ont recommandé l'inculpation de trois généraux croates pour des exactions commises lors de l'offensive de l'armée croate en Krajina en août 1995, et qu'ils ont « commen-

cé récemment » à enquêter sur le rôle du président croate, Franjo Tudjman, dans ces événements.

« Des responsables du tribunal récusent les affirmations selon lesquelles le TPI se serait abstenu d'inculper Milosevic en raison de pressions exercées par les Etats-Unis, qui voient dans le président yougoslave le garant des accords de paix de Dayton sur la Bosnie », écrit le New York Times. Selon des responsables américains, l'administration a mis sur pied une équipe qui trie les photos, écoute et tous autres documents émanant du Pentagone et de la CIA, entre autres, pouvant aider le tribunal.

Le New York Times affirme, en outre, s'être procuré une copie du rapport établi par des enquêteurs du tribunal sur l'offensive menée par l'armée croate en août 1995 dans la Krajina, région de Croatie à l'époque occupée par les forces serbes. L'armée croate, selon ce rapport, s'est livrée alors à des exécutions sommaires, à des bombardements des populations civiles et au « nettoyage ethnique ». « Pendant l'offensive militaire et au cours des cent jours qui l'ont suivie, affirme le rapport, au moins cent cinquante civils serbes ont été exécutés sommairement et plusieurs centaines ont disparu. » Les enquê-

teurs, poursuit le document, ont rassemblé suffisamment d'éléments contre les trois généraux qui commandaient l'opération – Mirko Norac, Ante Gotovina et le gouverneur militaire de la région de Knin, Ivan Cermak – pour qu'ils soient traduits devant la justice internationale.

A La Haye, le bureau du procureur du TPI s'est inquiété, lundi, de la possibilité d'« une fuite ». « Le tribunal n'a pas pour habitude de faire des commentaires sur de possibles inculpations », a indiqué le porte-parole du TPI, Jim Landale.

Claire Tréan

Casse-tête chinois pour les autorités helvétiques

BERNE

de notre envoyé spécial

Berne sur le qui-vive diplomatique, Genève, aux abords des Nations unies, quasiment en état de siège : serait-ce la visite d'Etat du président chinois qui donne des sueurs froides aux responsables helvétiques ? Avant l'arrivée, le 25 mars, de Jiang Zemin, les milieux politiques et économiques suisses s'évertuent à mettre tous les atouts de leur côté et à s'épargner le moindre faux pas.

Il aura fallu de laborieuses discussions pour établir le programme de cet invité de marque, puisque la Confédération n'organise qu'une seule visite de ce niveau par an. Cette fois, la préparation s'est révélée particulièrement délicate, les autorités politiques

devant louvoyer entre la volonté des grands patrons de l'économie de déployer le tapis rouge et les organisations humanitaires bien décidées à ne pas se taire. Sans doute les intérêts économiques prendront-ils le dessus mais les responsables helvétiques ont tenu à faire savoir que la défense des droits de l'homme serait à l'ordre du jour.

HUIT ANS DE PRISON DE PLUS

Se prévalant d'une reconnaissance officielle de la Chine populaire dès 1950, Berne prétend mettre à profit l'ancienneté de ces relations privilégiées. Du côté chinois, une dizaine de journalistes ont été envoyés en éclaireurs pour préparer le terrain. Mieux encore, « dans le cadre du dialogue sur les droits de l'homme noué avec la

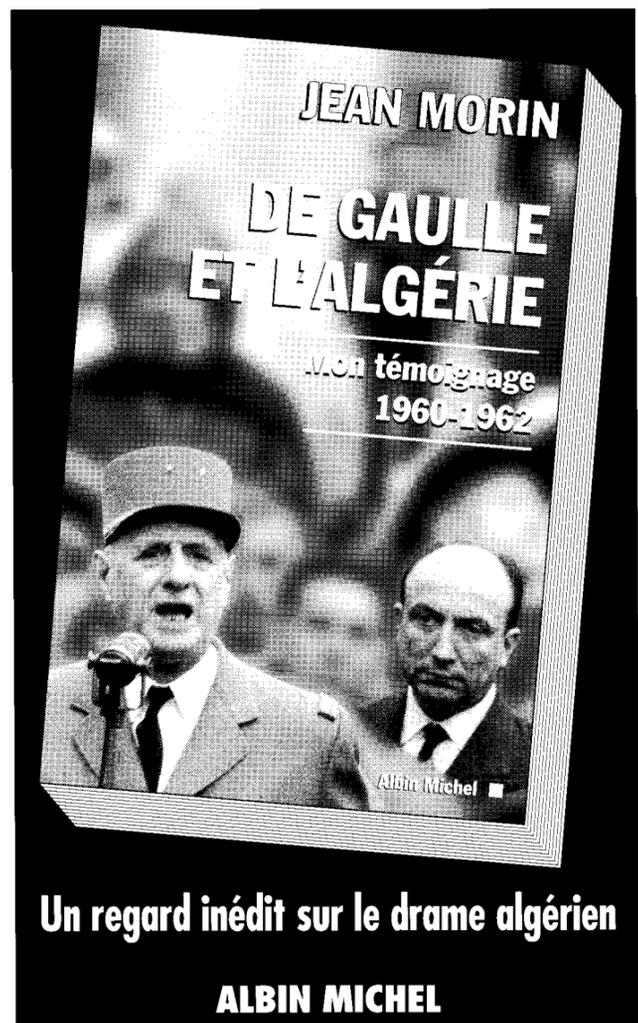
Chine depuis 1991 », une délégation chinoise de juristes, avocats ou procureurs, a été invitée pour un voyage d'études en Suisse du 28 février au 19 mars. Ses huit membres ont soigneusement évité tout contact avec la presse et ont même refusé que leur nom soit divulgué.

Serait-ce parce que, parmi eux, se trouve le directeur général de l'administration pénitentiaire de la Région autonome du Tibet et que l'on craignait des questions embarrassantes à propos de Tanak Jigmé Sangpo ? Il s'agit d'un instituteur tibétain emprisonné depuis 1959. Lors de la visite d'une mission suisse en 1991, à la prison de Drapchi à Lhassa, il avait lancé « Vive le Tibet libre ! », ce qui lui avait valu une ralonge de peine de

huit ans. Il a aujourd'hui soixante-treize ans et devrait être élargi en 2011.

A Genève, le président Jiang Zemin fera une halte au Musée de l'Ariana, réputé pour sa collection de porcelaines chinoises, avant de se rendre au Palais des Nations pour une allocution à la conférence du désarmement. Mais l'étape jugée la plus importante de ce voyage de trois jours sera économique, avec un discours devant les représentants des milieux d'affaires et des visites des géants de la pharmaco-chimie à Bâle. « Tout le monde s'est bousculé pour recevoir le président chinois », constate le porte-parole du patronat.

Jean-Claude Buhner



Un regard inédit sur le drame algérien

ALBIN MICHEL

Le parti islamiste turc fait face à une procédure d'interdiction

ANKARA. Une première étape vers la dissolution du parti de la Vertu (Fazilet, islamiste) a été franchie lundi 22 mars, avec une demande en ce sens sous l'accusation d'« avoir agi en violation de la loi sur les partis politiques ». Cette demande pourrait aboutir à l'ouverture d'une information judiciaire, puis à la dissolution du parti. Celui-ci pourra toutefois participer aux élections législatives et municipales du 18 avril mais la menace de sa suspension pourrait décourager certains électeurs. En mai 1997, le procureur général de la Cour de cassation, Vural Savas, avait lancé une information judiciaire contre le Parti de la prospérité (Refah, islamiste) de l'ex-premier ministre islamiste Necmettin Erbakan. La procédure avait entraîné l'interdiction du Refah en janvier 1998 pour « activités antilaïques ». — (AFP)

Les émeutes intercommunautaires ont fait plus de 160 morts à Bornéo

SINGKAWANG (Bornéo). Le gouvernement de Djakarta a envoyé, mardi 23 mars, des centaines de militaires dans l'île de Bornéo où des émeutes intercommunautaires ont fait au moins 165 morts. Quelque 13 000 personnes se sont réfugiées à Pontianak, capitale provinciale du Kalimantan occidental, afin d'échapper aux heurts opposant des indigènes malais et dayaks à des immigrants originaires de Madura, une autre île indonésienne. Cette région du centre de la province de Kalimantan-ouest est plongée dans l'horreur, les journalistes sur place décrivant des scènes de cannibalisme et d'exhibition de têtes fraîchement coupées à une population en délire. Les Malais musulmans et les Dayaks, chrétiens ou animistes, s'évitent mutuellement mais, cette fois, ils sont alliés pour combattre les Madurais, musulmans venus de Java. — (AFP, Reuters.)

Le parlement estonien approuve le programme du gouvernement

STOCKHOLM. Le parlement estonien a approuvé le programme libéral et proeuropéen que le nouveau gouvernement de centre-droit lui soumettait lundi 22 mars, deux semaines après les élections législatives. La coalition tripartite est dirigée par Mart Laar, trente-neuf ans, chef de l'Union Pro Patria (nationaliste modérée) et déjà chef du gouvernement durant les premières années d'indépendance. Il a réitéré que son équipe avait pour objectif de « faire de l'Estonie un membre à part entière de l'Union européenne d'ici 2003 ». Allié au Parti de la Réforme de Siim Kallas, nommé ministre des finances, et aux Modérés, M. Laar veut donner un nouveau souffle à l'économie de la république balte en relançant les exportations et en réduisant les impôts. La « thérapie de choc » qu'il avait administrée à la tête du pays entre 1992 et 1994 avait largement contribué à la réussite des réformes libérales, tout en lui mettant à dos les laissés-pour-compte. M. Laar avait démissionné à la suite de la disparition mystérieuse de millions de roubles russes et d'un contrat d'armement avec Israël. — (Corresp.)

DÉPÊCHES

■ **CUBA : un groupe de dissidents réunis autour d'une « table de réflexion de l'opposition modérée »** a demandé, dans une déclaration datée du 19 mars mais communiquée le 22 mars, que prévale « une vision stratégique d'ouverture » vis-à-vis de Cuba malgré le récent durcissement du régime qui a provoqué un tollé dans le monde. Ces opposants « reconnaissent et apprécient l'inquiétude et le soutien » apporté par la communauté internationale mais jugent que « cela a généré un climat qui pourrait aboutir à une politique d'isolement qui rend difficile la recherche de solutions ». — (AFP)

■ **THAÏLANDE : l'ambassade de Corée du Nord à Bangkok** a accepté de relâcher le fils, âgé de dix ans, d'un ancien conseiller de l'ambassade, a annoncé, mardi 23 mars, un collaborateur du ministre thaïlandais des affaires étrangères. La Thaïlande avait annoncé peu auparavant qu'elle avait décidé d'expulser six diplomates nord-coréens en poste à Bangkok. Ils sont soupçonnés d'avoir participé à une tentative manquée d'enlèvement d'un ancien collègue et d'avoir pris son fils en otage. — (AFP, Reuters.)

■ **KURDES : la licence d'émission de la télévision de langue kurde** Med-TV, qui émet depuis Londres et Bruxelles, a été suspendue lundi 22 mars pour trois semaines par l'ITC (Independent Television Commission) britannique, à deux jours de l'ouverture en Turquie d'un procès d'Abdullah Öcalan, le chef du Parti des travailleurs du Kurdistan (PKK, séparatiste kurde). En 1997, l'ITC avait reproché à cette chaîne de « fermer les yeux, voire de glorifier les actes d'immolation » commis par les sympathisants du PKK. — (AFP)

La Chine exempte, à l'ONU, de démarche européenne sur les droits de l'homme

BRUXELLES. L'Union européenne a choisi, lundi 22 mars, de ne pas soutenir une motion condamnant la Chine pour atteintes aux droits de l'homme auprès de la Commission des droits de l'homme des Nations unies, qui ouvrirait sa session de printemps le même jour à Genève. Réunis à Bruxelles, les ministres des affaires étrangères de l'UE ont estimé que le dialogue entamé avec la Chine sur les droits de l'homme commence à porter des fruits. Toutefois, les Quinze se sont dits « préoccupés » par l'usage de la peine de mort en Chine, l'utilisation continue de la détention administrative, et les restrictions aux libertés fondamentales. La décision coïncide avec la présence en Europe du chef de l'Etat chinois, Jiang Zemin, qui effectue une tournée en Italie, en Suisse et en Autriche. Plusieurs organisations de défense des droits de l'homme, dont la principale, Human Rights Watch, ont exprimé leur déception devant la décision européenne, prise alors que, selon un opposant chinois de l'étranger, on assiste actuellement en Chine « à la répression la plus forte enregistrée depuis 1989 ». — (AFP)

Bonn s'engage à présenter en avril un candidat à la présidence de la Commission

La succession Santer et l'Agenda 2000 au cœur du sommet de Berlin

Les chefs d'Etat et de gouvernement des Quinze se réunissent, les 24 et 25 mars à Berlin, pour un sommet extraordinaire où ils doivent tenter de parve-

nir à un accord sur le financement de l'Union pour les années 2000-2006. La succession de la Commission Santer sera également évoquée. Elle a fait

l'objet, mardi, d'une résolution du Parlement européen qui souhaite investir le nouvel exécutif avant les élections de juin. (Lire aussi page 19.)

BRUXELLES

de notre envoyé spécial

Le Parlement européen persiste et signe. A la veille du Sommet européen, qui se réunit mercredi à Berlin pour trouver un accord sur le financement de l'Union, les eurodéputés tenaient le haut du pavé, mardi 23 mars à Bruxelles, où ils débattaient en session extraordinaire de la crise institutionnelle ouverte par la démission de la Commission Santer. Dans une résolution commune à tous les principales formations politiques, qui devaient être adoptées dans l'après-midi, ils exigent de pouvoir investir eux-mêmes, avant les élections européennes de juin, le nouvel exécutif européen qui doit achever le mandat en cours jusqu'en janvier 2000. A charge pour le futur Parlement élu en juin de recommencer la procédure et d'investir la Commission qui lui succédera pour la période 2000/2005.

Ce scénario avait été mis sur la table dès l'éclatement de la crise, la semaine dernière, par les chefs de file des groupes parlementaires. Voulant marquer la nouvelle dimension acquise par leur institution, ils avaient demandé aux gouvernements de s'y conformer. Mais l'intérêt de ceux-ci est plutôt d'éviter une double procédure qui s'avérerait pesante pour le candidat appelé à succéder à Jacques Santer.

Président en exercice du conseil des ministres, Joschka Fischer, le ministre allemand des affaires étrangères, a pris la parole, lundi, devant le Parlement, soucieux à la fois de lui donner des gages et de marquer la volonté des Quinze de ne pas faire les choses à la va-vite, de ne pas écouter les sirènes démagogiques. « A Berlin, a-t-il dit, les chefs d'Etat et de gouvernement vont examiner en détail la question de la



procédure à suivre, et si cela est possible, également la question du choix des personnes. La présidence s'efforcera de décaler, avant la session plénière d'avril du Parlement, un accord politique (...) sur le choix d'un candidat, dont le nom pourra être annoncé en temps voulu. »

« UNE RÉFORME TOTALE »

Autant dire que M. Fischer, conformément à l'orientation qui s'était dégagée, dimanche, lors du conseil des ministres des affaires étrangères, a d'ores et déjà dit aux eurodéputés qu'il serait illusoire de croire que le dispositif concocté par le bureau de l'Assemblée pouvait être mis en œuvre. Il a, en revanche, estimé que la crise était un « choc salutaire », soulignant que les citoyens européens « attendent, à juste titre, que les institutions de l'Union utilisent l'argent de leurs impôts de manière responsable ». Al-

lant dans le sens de ce que l'hémicycle voulait entendre, M. Fischer a marqué la détermination de l'Allemagne et de ses partenaires pour conduire « une réforme totale et fondamentale » destinée à bâtir « une Commission forte et capable d'agir » afin qu'elle puisse assumer son rôle de « moteur et d'initiateur » de la construction européenne.

L'idée se précise dans les capitales européennes de désigner rapidement un président qui se donnerait le temps d'établir un programme de « gouvernement » et de réunir une équipe homogène. « Il faut une solution rapide et convaincante, pas une formule intermédiaire, afin d'y voir clair pour les prochaines années », a déclaré le secrétaire d'Etat allemand aux affaires européennes, Günter Verheugen, chargé de répondre aux questions des députés à la place de son ministre, obligé de rentrer à

Polémiques en Espagne après la mort suspecte d'un militant basque

MADRID

de notre correspondant

Suicide ou assassinat camouflé ? Depuis la découverte, samedi 20 mars, à Renteria, en Guipuzcoa, du corps sans vie de José Luis Geresta Mugica, un jeune homme de vingt-neuf ans soupçonné d'appartenir à l'organisation séparatiste basque armée ETA, et retrouvé avec une balle dans la tête et un pistolet à son côté, les tensions se sont, une fois de plus, exacerbées au Pays basque. La Ertzaintza, la police autonome basque, chargée de l'enquête, a conclu au « suicide », mais la famille, qui a réclamé une contre-autopsie — effectuée lundi, — et les milieux radicaux qui gravitent autour de Herri Batasuna (HB), le bras politique de l'ETA, n'ont eu de cesse de dénoncer « l'assassinat camouflé » qu'ils imputent, selon le porte-parole de HB, Arnaldo Otegi, à un regain de la « sale guerre » menée par l'Etat espagnol et à ses méthodes « terroristes ».

José Luis Geresta Mugica était l'objet d'un mandat d'arrêt délivré par le juge Baltasar Garçon pour sa participation supposée à l'assassinat, en 1996, du dirigeant socialiste Fernando

Mugica alors qu'il opérait avec le « commando Donosti », un des plus sanguinaires commandos de l'ETA, qui a été désarticulé il y a quelques jours à peine. Sa mort et surtout les polémiques et les violences qu'elle a suscitées — dimanche à la suite d'une manifestation de protestation, organisée par les milieux nationalistes radicaux, des cocktails Molotov ont été lancés dans les rues de Saint-Sébastien — viennent aggraver encore le climat de défiance et de pressions qui pèsent sur la trêve, en vigueur depuis six mois, au Pays basque.

PRÉLUDE AUX MUNICIPALES

La violence des rues n'a jamais cessé, il est vrai, mais elle s'est encore amplifiée depuis les spectaculaires arrestations opérées ces dernières semaines par les polices espagnole et française, tant à Paris où a été « décapité » tout l'appareil militaire de l'ETA, qu'au Pays basque, où les arrestations se sont succédées, dans l'entourage de l'ETA et même au nouveau journal radical Gara, dont une des principales responsables a été interpellée. Menaces envers les élus du Parti populaire (au pouvoir à Madrid) ;

incendies provoqués ; attaques de sièges politiques et affiches traitant les partis non nationalistes (socialistes et populaires) d'« assassins », ont proliféré ces derniers jours en prélude inquiétant à la campagne électorale pour les municipales de juin.

Le philosophe Fernando Savater, un des plus respectés du pays, a été pris à partie, lundi après-midi, alors qu'il présentait son dernier livre à l'université de philosophie à Saint-Sébastien et menacé de mort.

L'annonce que le gouvernement allait adoucir le régime de détention d'une quinzaine de détenus basques avant juin n'a guère calmé les esprits, Arnaldo Otegi qualifiant même cette mesure, jugée très insuffisante, de « provocation ». Quant aux partis signataires du Pacte de Lizarra (les partis nationalistes et la gauche communiste), qui, en septembre, avait permis l'avènement de la trêve avec l'ETA, ils ont réclamé « des observateurs de l'ONU au Pays basque ». Réclamation que Madrid a jugée « aussi ridicule qu'irréaliste ».

Marie-Claude Decamps

M. Arafat mène « la bataille » de la reconnaissance d'un Etat palestinien

LE PRÉSIDENT de l'Autorité palestinienne, Yasser Arafat, devait mener, mardi 23 mars, ce qu'il a lui-même qualifié devant ses interlocuteurs français de « bataille de Washington », pour rappeler au président Bill Clinton une échéance grave : celle du 4 mai, date à laquelle il a l'intention de proclamer un Etat palestinien. C'est en effet à cette date qu'en vertu des accords dits d'Oslo, signés par Israël et l'OLP le 13 septembre 1993, les pourparlers israélo-palestiniens sur le statut définitif de la Cisjordanie et de Gaza, sur le sort de Jérusalem-Est, des colonies de peuplement et des réfugiés palestiniens devaient s'achever.

Mais aucun miracle n'est à espérer et cette échéance n'a aucune chance d'être respectée parce que depuis trois ans, c'est-à-dire depuis l'accession de Benjamin Netanyahu au poste de premier ministre en Israël, en juin 1996, les pourparlers n'ont pratiquement pas avancé. Usé par les fauffuyants israéliens, cela fait plus

d'un an que le chef de l'Autorité palestinienne prévient qu'il n'en proclamera pas moins à cette date, et quoi qu'il advienne, un Etat palestinien, au grand dam de l'Etat hébreu. Les Etats-Unis et l'Union européenne, embarrasés par cette perspective, l'ont publiquement ou discrètement adjuré de s'en abstenir.

L'« APPLICATION » DES ACCORDS

Leur chance de le convaincre ont paradoxalement augmenté depuis qu'Israël a annoncé il y a quelques mois que des élections législatives anticipées auraient lieu le 17 mai. De fait, la proclamation unilatérale d'un Etat palestinien risque de favoriser la réélection de M. Netanyahu — réélection que de nombreuses capitales occidentales ne souhaitent pas, si l'on en croit les diplomates.

Conscient du « piège » des élections israéliennes, M. Arafat, qui serait disposé à différer la proclamation de cet Etat, n'en perd pas le Nord pour autant. Il veut avoir des réponses à deux questions es-

sentielles, indique-t-on de source palestinienne : quelle nouvelle échéance serait fixée à la naissance de l'Etat palestinien, en cas de report de la date prévue du 4 mai ? Et son corollaire : le droit des Palestiniens à un Etat sera-t-il clairement reconnu ?

C'est pour cela qu'il a entrepris une tournée dans des capitales arabes et occidentales, d'autant qu'à ses yeux les accords israélo-palestiniens ne sont pas de simples contrats bilatéraux. Les Etats-Unis, la Russie — où il se rendra après Washington —, l'Union européenne, la Norvège, l'Egypte et la Jordanie en sont les garants.

Il a été reçu, lundi, à Paris par le président Jacques Chirac et le premier ministre Lionel Jospin. La France est sollicitée en tant que membre moteur de l'Union européenne (UE) sur les problèmes du Proche-Orient. Car plus qu'un engagement français, ce qui compte pour l'Autorité palestinienne, c'est celui de l'UE, au sein de laquelle, indique-t-on de source française, des discussions sont en cours pour

l'adoption d'un texte qui franchisse un pas de plus que celui annoncé lors du sommet de Cardiff, en juin 1998.

L'UE avait alors reconnu le droit des Palestiniens à l'autodétermination, sans exclure un Etat. Il s'agirait à présent de reconnaître clairement leur droit à un Etat. C'est ce que la France souhaite, mais les Européens ne sont pas tous sur la même longueur d'ondes, et le texte, qui pourrait être rendu public au sommet de Berlin des 24 et 25 mars, ou peu après, est toujours en discussion.

M. Chirac et M. Arafat ont « réfléchi de façon détaillée à la meilleure façon d'aider les uns et les autres à franchir ce cap (du 4 mai) et à faire progresser le processus de paix », a déclaré, lundi, la porte-parole de l'Elysée, Catherine Colonna. M. Arafat a souhaité, pour sa part, une « application précise et honnête de tout ce qui a été décidé » entre Palestiniens et Israéliens.

Mouna Naïm

PROJET

L'empire de la finance

Les marchés financiers, de plus en plus complexes et automatisés, semblent se déconnecter de l'économie réelle et échapper au pouvoir de régulation du politique. Quels services rendent-ils à la société et de quelles menaces sont-ils porteurs ?

EN VENTE DANS LES GRANDES LIBRAIRIES
PROJET - 14, rue d'Assas - 75006 PARIS - Tél. : 01 44 39 48 48

257
première édition
1999

JUSTICE L'Assemblée nationale devait commencer, mardi 23 mars dans la soirée, l'examen du projet de loi sur la présomption d'innocence, l'un des principaux volets de la ré-

forme de la justice. Le débat devait se concentrer, d'une part, sur les droits de la défense et, d'autre part, sur une éventuelle limitation du droit de la presse d'informer le public des procé-

dures en cours. ● LE PARTI SOCIALISTE a fait savoir, lundi, après la ministre de la justice, Elisabeth Guigou, et l'Hôtel Matignon (*Le Monde* du 23 mars), qu'il est hostile aux amen-

dements présentés par Frédérique Bredin, députée (PS) de Seine-Maritime, visant à restreindre la liberté d'informer. ● UNE PARTIE de la droite, autour d'Edouard Balladur,

propose d'aller plus loin que le gouvernement dans la réforme de la procédure, en supprimant la mise en examen. Le débat devait tourner autour des pouvoirs du juge d'instruction.

Les députés sont appelés, une fois encore, à réformer la procédure pénale

Le projet de loi d'Elisabeth Guigou sur la présomption d'innocence vise à accroître les droits de la défense en confiant à un « juge de la détention », distinct du juge d'instruction, la décision d'incarcérer une personne mise en examen. Le débat porte aussi sur le droit de la presse

APRÈS le Conseil supérieur de la magistrature, l'accès au droit et la simplification des procédures pénales, la ministre de la justice, Elisabeth Guigou, devait présenter aux députés, mardi 23 mars dans la soirée, le projet de loi sur la présomption d'innocence, quatrième volet de la réforme de la justice engagée par le gouvernement. Tout au long de l'examen des articles du texte, M^{me} Guigou devra batailler sur deux fronts : contenir la volonté de nombreux élus, de droite comme de gauche, de rogner davantage sur les pouvoirs des juges, en encadrant plus strictement les différentes étapes de la procédure ; prévenir,

conformément aux engagements du premier ministre, les risques d'une fronde parlementaire susceptible de restreindre la liberté de la presse.

Sur ce second point, la ministre a le soutien du Parti socialiste qui, par la voix de Vincent Peillon, membre du secrétariat national, s'est déclaré, lundi, « tout à fait contre » l'amendement de Frédérique Bredin, députée de Seine-Maritime, responsable du groupe PS sur ce texte, tendant à élargir la notion d'atteinte à la présomption d'innocence (*lire ci-dessous*).

Plus commode à présenter publiquement, au nom de la « protection

des droits des citoyens », le souci de nombre d'élus de tous bords de voir davantage limités les pouvoirs des juges pourra servir de fil conducteur à l'examen du texte. Au sein du groupe PS, le débat a déjà été tranché en défaveur de ceux qui, à l'instar de M^{me} Bredin ou de Louis Mermet (Isère), souhaitent des mesures plus libérales aux différents stades de la procédure. L'augmentation des seuils de peines encourues en deçà desquels la détention provisoire est interdite ; le principe d'un enregistrement audiovisuel des gardes à vue ; ou, encore, la motivation des mises en examen, ont été écartés.

Jack Lang (Loir-et-Cher) entend, toutefois, entretenir la flamme. Le président de la commission des affaires étrangères, qui regrette que le projet gouvernemental reste « au milieu du gué », a déposé une dizaine d'amendements visant, selon lui, à corriger « les insuffisances et les lacunes » du texte. Concernant la garde à vue, l'ancien ministre propose de supprimer toutes les dispositions qui permettent de différer l'intervention de l'avocat, dont il souhaite qu'elle s'exerce non seulement à la première heure, comme le préconise le gouvernement, mais « à tout moment ». Le député propose aussi de limiter la durée de la détention provisoire et de fixer des délais à l'instruction.

UN « TRIBUNAL DES LIBERTÉS »

D'autres composantes de la majorité devraient intervenir dans le même esprit. Les radicaux de gauche par la voix d'Alain Tourret (Calvados), auteur d'une proposition de loi sur la détention provisoire, dont ne s'inspire que partiellement le projet gouvernemental, et qui s'est distingué, en commission, en réclamant une modification des règles de prescription en matière



d'abus de biens sociaux (*Le Monde* du 13 mars) ; les communistes, qui souhaitent renforcer les droits des victimes, réduire la durée totale de la détention provisoire en matière correctionnelle et instaurer la collégialité – proposition qui avait été envisagée par le gouvernement avant d'être abandonnée, faute de moyens.

M. Lang ne cache pas, en outre, sa volonté de voir davantage encadrée la presse. Ainsi suggère-t-il d'étendre l'interdiction de diffuser des images de personnes menottées à « toute image portant atteinte à la dignité ou à la réputation des personnes mises en cause dans une procédure pénale » ; et de punir d'un an d'emprisonnement et de 100 000 francs (15 245 €) d'amende la « révélation d'une information couverte par le secret de l'instruction ». Hormis Nicole Catala (RPR, Paris), la droite semble répugner,

pour l'heure, à s'engager ouvertement dans la voie d'une législation plus sévère à l'encontre de la presse. M. Devedjian a même déposé des amendements permettant aux journaux de procéder à un enregistrement audiovisuel des « séances publiques de toute juridiction ».

En revanche, l'opposition fait assaut de libéralisme à tous les stades de la procédure. Les principaux orateurs du RPR (M. Devedjian), de DL (Claude Goasguen et Philippe Houillon) et de l'UDF (Pierre Albertini) ont accepté de cosigner un amendement d'Edouard Balladur (RPR, Paris) visant à supprimer la mise en examen. L'exposé des motifs de cet amendement reprend quasiment mot pour mot une partie du « point de vue » de l'ancien premier ministre dans *Le Monde* du 17 mars. Selon le dispositif proposé, l'ordonnance de « mise en accusation », rédigée par le juge d'instruction,

serait examinée en séance publique par une instance collégiale, dénommée « tribunal des libertés », et susceptible d'appel. M. Lang estime que cette proposition « ne paraît pas dénuée de bon sens »...

DÉBAT À FRONT RENVERSÉ

Compte tenu de la nature de cet amendement qui, s'il était adopté, modifierait radicalement la procédure pénale, M. Devedjian, porte-parole du groupe RPR, consent à qualifier d'« amendements de repli » ses propres propositions. Celles-ci qui, selon lui, sont « dans l'esprit de ce que souhaite le chef de l'Etat », tendent à faire passer la procédure pénale d'un système inquisitoire à un système accusatoire ou, tout au moins, à introduire davantage de contradictoire dans la procédure. Le député des Hauts-de-Seine, qui se prononce lui aussi en faveur de la présence de l'avocat tout au long de la garde à vue, propose notamment que le juge de la détention provisoire, créé par le projet gouvernemental, soit saisi par le procureur, et non par le juge d'instruction.

Comme M. Albertini, M. Goasguen s'est prononcé, lundi, sur France-Inter, en faveur de « la levée du secret de l'instruction, pour une procédure claire et nette, où les gens puissent se défendre ». « Je souhaite que la présomption d'innocence soit une vraie réalité et qu'on sorte d'un système où, franchement, le juge d'instruction reste une survivance », a-t-il ajouté. Dans ce débat à front renversé, où la droite n'est pas loin de se voir accuser de « laxisme » par certains élus socialistes, il reste à M^{me} Guigou à se frayer un chemin. En mettant à profit l'autorité politique que lui reconnaissent la plupart de ceux que son texte déco-

Jean-Baptiste de Montvalon

Les principales dispositions du projet

● **Garde à vue** : le projet prévoit d'autoriser la présence de l'avocat dès la première heure de garde à vue, pour un entretien de trente minutes avec son client hors de la présence des policiers. Des exceptions sont prévues pour les affaires de délinquance, de criminalité organisée, de trafic de stupéfiants et de terrorisme.

● **Détention provisoire** : le projet crée un « juge de la détention provisoire », distinct du juge d'instruction, chargé des placements sous mandat de dépôt, de leurs prolongations ainsi que des demandes de remise en liberté. Les audiences devant le juge de la détention provisoire pourraient être publiques si le mis en examen en fait la demande. Les conditions de placement en détention provisoire et sa durée seraient limitées en matière correctionnelle et criminelle.

● **Droits des parties** : les personnes mises en examen et les parties civiles pourraient demander au juge d'instruction

« tout acte qu'elles estiment nécessaire à la manifestation de la vérité », le juge accédant ou non à ces demandes sous le contrôle de la chambre d'accusation. Le statut de « témoin assisté », qui permet à la personne entendue de bénéficier de l'assistance d'un avocat sans être mise en examen, serait étendu. Le texte prévoit aussi de permettre aux parties d'interroger le juge d'instruction sur la durée prévisionnelle de son enquête. A l'issue de ce délai, les parties pourraient demander au juge de clore son instruction.

● **Droit de la presse** : le projet prévoit de punir d'une amende de 100 000 francs le fait de publier ou diffuser des images de personnes menottées ou entravées, le fait de réaliser ou diffuser des sondages sur la culpabilité des personnes, le fait de divulguer l'identité d'un mineur victime, ainsi que le fait de diffuser des photos de « circonstances de crime ou délit lorsque cette reproduction porte atteinte à la dignité de la victime ».

L'homme le plus puissant de France

LA RÉFORME de la procédure pénale appartient à ces ouvrages cent fois remis sur le métier par le Parlement. Depuis trente ans, la procédure pénale – particulièrement la

ANALYSE

Le débat sur la procédure pénale tourne autour du juge d'instruction

détention provisoire – a fait l'objet de pas moins d'une dizaine de réformes. Les règles de la détention provisoire ont été modifiées en 1984, 1985, 1987, 1989, 1993 et 1996..., parfois simplement pour défaire le travail des législatures précédentes. En proposant un nouvel ajustement de la procédure pénale, Elisabeth Guigou a choisi, à son tour, de s'attaquer à une zone chroniquement instable du droit français.

Alors que les questions de procé-

dure pénale n'intéressaient jadis qu'un petit cénacle de parlementaires, elles sont devenues un des enjeux du débat judiciaire en France. Surgies au début des années 90, les affaires politico-financières n'y sont pas étrangères. Les élus ont été contraints de se familiariser avec le fonctionnement de la justice française, jusqu'alors ignoré de la plupart. Le débat s'est focalisé sur deux thèmes essentiels : les rapports entre l'exécutif et les parquets, objet d'un projet de loi discuté en juin à l'Assemblée nationale ; le pouvoir du juge d'instruction.

Personnage de l'ombre, protégé par le secret qui couvre son enquête, le juge d'instruction est apparu en pleine lumière avec les affaires politico-financières. Les élus ont découvert, médusés, l'étendue des pouvoirs de cet acteur central de la procédure pénale, « l'homme le plus puissant de France » selon Napoléon, auquel sont confiées toutesfois, aujourd'hui, moins de 10 % des affaires judiciaires. Héritier lointain des structures de l'Inquisition catholique, ce magistrat, indépendant et inamovible, conduit l'enquête à son gré, prononce des mises en examen et décide seul du bien-fondé d'un placement en détention provisoire.

UNE FONCTION AMBIGÜE

Depuis le début des années 90, un débat s'est engagé sur l'ambiguïté de la fonction du juge d'instruction, à la fois enquêteur lorsqu'il perquisitionne et juge quand il décide d'un mandat de dépôt ou d'un placement sur écoutes téléphoniques. Pour certains juristes, cette double fonction peut conduire à un mélange des genres, en permettant au juge d'utiliser la détention comme un moyen de pression pour faire avancer son enquête. Ce qui n'était qu'un débat de spécialistes est devenu un enjeu politique : les réformes successives se sont attelées à réduire le pouvoir du juge d'instruction en lui ôtant, notamment, le pouvoir de placement en détention provisoire.

En 1993, Michel Vauzelle (PS) avait fait adopter une réforme confiant les placements sous mandat de dépôt à un juge « délégué » par le président du tribunal. L'expérience avait cependant été trop courte pour qu'on en tire un véritable bilan : six mois après son entrée en vigueur, elle était abrogée par la nouvelle majorité de droite. Cette disposition s'était heurtée à l'hostilité des magistrats, qui estimaient que les politiques cherchaient à affaiblir les juges d'instruction en leur faisant « payer » leur efficacité dans les enquêtes politico-financières.

Six ans après, M^{me} Guigou propose de créer un « juge de la détention provisoire », distinct du juge d'instruction. La garde des sceaux se défend de vouloir affaiblir le juge d'instruction et prétend, au contraire, le « renforcer en le positionnant clairement comme un arbitre neutre entre les parties ». « Il doit être celui qui tranche entre les demandes [des différentes parties à l'instruction], affirmait-elle, le 9 mars, devant la commission des lois. Sa mission de recherche de la vérité, « à charge et à décharge », sera confortée. »

De fait, le projet de M^{me} Guigou cherche, en offrant davantage de garanties à la défense au cours de l'instruction, à insuffler un peu d'accusatoire dans une procédure française qui reste inquisitoire. Les amendements défendus par les libéraux, derrière Edouard Balladur (RPR), vont plus loin vers un changement en profondeur du système judiciaire, jusqu'à mettre en cause le principe de la mise en examen. Cependant, d'autres députés, autour de Frédérique Bredin (PS), mettent sur le même plan la question de la divulgation d'informations judiciaires par la presse. Au risque de manquer, encore une fois, l'occasion d'un vrai débat sur le fonctionnement de la justice française.

Cécile Prieur

Un amendement socialiste met en cause la presse

Il interdit de présenter quiconque comme « pouvant être coupable »

LE CHANGEMENT n'est que verbal, en apparence, mais il pourrait restreindre considérablement la liberté de la presse. Si l'amendement proposé par Frédérique Bredin (PS, Seine-Maritime), qui élargit l'article 9-1 du code civil sur l'atteinte à la présomption d'innocence, est adopté par les députés, il pourrait ouvrir une brèche dans le droit de l'information. Le texte de M^{me} Bredin, adopté en commission des lois le 11 mars (*Le Monde* du 13 mars et du 23 mars), étend le bénéfice de l'article 9-1 aux personnes qui ne sont pas impliquées dans la procédure et sanctionne la presse quand une personne est présentée comme « pouvant être coupable » des faits poursuivis, et non plus seulement comme « étant coupable ». Ces nuances sont subtiles, mais elles devraient permettre d'empêcher la presse de faire état des procédures judiciaires.

Le droit de la presse, institué par la loi du 29 juillet 1881, tend à concilier deux principes apparemment contradictoires : la liberté d'informer et le respect des droits fondamentaux. A la répression de la diffamation et de l'injure, le législateur a ainsi ajouté, en 1993, une nouvelle infraction, l'atteinte à la présomption d'innocence. L'article 9-1 du code civil permet ainsi à toute personne présentée publiquement, avant condamnation, « comme étant coupable de faits faisant l'objet d'une enquête ou d'une décision judiciaire », de demander au juge civil, même en référé, des dommages-intérêts, ainsi que l'insertion d'un rectificatif de nature à « faire cesser l'atteinte à la présomption d'innocence ».

L'amendement de M^{me} Bredin, qui prévoit d'étendre le bénéfice de l'article 9-1 à toute personne présentée comme « pouvant être coupable », et non plus seulement comme « étant coupable », pourrait

modifier considérablement le régime actuel. L'expression : « pouvant être coupable » s'applique en effet à tous les stades des procédures judiciaires. Ainsi, la police place une personne en garde à vue quand elle estime qu'existent à son encontre « des indices laissant présumer qu'elle a commis ou tenté de commettre une infraction ». De même, un juge d'instruction décide d'une mise en examen quand il revient à l'égard d'une personne des indices « laissant supposer qu'elle a participé comme auteur ou complice » aux faits dont il est saisi. Autant de cas qui pourraient s'appliquer à l'expression « pouvant être coupable » de faits.

Ces nuances subtiles devraient permettre d'empêcher les médias de faire état des procédures judiciaires

Si cette nouvelle formulation est jugée trop répressive par une partie des députés socialistes, la discussion semble plus ouverte sur le second volet de l'amendement Bredin. Alors que la loi restreint le champ d'application de l'article 9-1 aux personnes faisant l'objet d'une garde à vue, d'une mise en examen ou d'une citation à comparaître devant le tribunal, le texte de la députée de Seine-Maritime prévoit d'étendre cette prérogative à toutes les personnes mises en cause publiquement sans être impliquées procéduralement.

Il s'agit de revenir à la première rédaction de l'article 9-1, adoptée

par les socialistes, le 4 janvier 1993, avant d'être modifiée, le 23 août 1993, par la nouvelle majorité de droite. A l'époque, les parlementaires avaient considéré que la première mouture du texte pouvait compromettre la liberté de la presse, en l'empêchant de rendre compte des faits divers et des affaires en cours. Deux quotidiens avaient ainsi été poursuivis et condamnés, en février et mars 1993, pour avoir utilisé le mot « impliqué » à propos de personnes citées dans le cadre d'affaires.

Cette disposition, si elle était adoptée, pourrait donc changer le droit de la presse. D'autant que, contrairement au régime de la diffamation, l'article 9-1 du code civil interdit aux journalistes, pour se défendre, d'invoquer la réalité des faits poursuivis. De sorte que la presse peut être condamnée pour « atteinte à la présomption d'innocence », même si elle dispose d'un dossier établissant de manière incontestable la réalité des faits imputés. Or, si l'on ouvre le bénéfice de l'article 9-1 à toutes les personnes citées dans la presse, sans distinction, l'atteinte à la présomption d'innocence pourrait être systématiquement invoquée en lieu et place de la diffamation. En cas de poursuites, le journaliste ne pourrait donc plus avancer la réalité des faits poursuivis, non plus que sa bonne foi.

Le ministère de la justice, qui avait réfléchi dans un avant-projet de loi à la possibilité de réformer, sur ce point, l'article 9-1, est dorénavant fermement opposé à sa modification. Place Vendôme, on fait valoir que toute personne non impliquée procéduralement est évidemment innocente et qu'il n'y a donc pas lieu de modifier l'article 9-1 pour revenir à sa rédaction de janvier 1993.

C. P.

PUBLICATIONS JUDICIAIRES
Office Spécial de Publicité
47, rue Louis Blanc
92984 LA DEFENSE Cedex
Tél : 01.49.04.01.84 - Fax : 01.43.33.51.36

Monsieur Robert FAURISSON condamné pour contestation de crimes contre l'humanité.

Par jugement prononcé le 23 Octobre 1997 par le Tribunal de Paris (17ème Chambre Correctionnelle), Monsieur Robert FAURISSON a été condamné à la peine de 50.000 Frs d'amende et au paiement de dommages-intérêts aux Associations d'anciens déportés, parties civiles, pour avoir commis le délit de contestation de crimes contre l'humanité, prévu par l'article 24 bis de la loi du 29 Juillet 1881, en diffusant, le 19 Avril 1996, un communiqué de presse affirmant notamment « que les chambres à gaz sont une imposture ».

M. Juppé et M. Pons appellent à un second septennat de M. Chirac

Les deux hommes ont scellé leur réconciliation à Bordeaux

Alain Juppé et Bernard Pons, qui s'étaient opposés durant les deux premières années du septennat, ont scellé leur réconciliation, lundi 22 mars, à Bordeaux, en

lançant ensemble, sous la bannière de l'Association des amis de Jacques Chirac, la campagne pour un second septennat du chef de l'Etat.

BORDEAUX

de notre envoyé spécial

En juin 1997, une réunion de l'Association des amis de Jacques Chirac, organisée dans les sous-sols de l'Assemblée nationale, avait donné lieu à un grand déballage de printemps contre le style, la méthode et la politique du gouvernement d'Alain Juppé. En l'absence du premier ministre démissionnaire, plusieurs anciens ministres y avaient prêté la main.

La querelle est aujourd'hui oubliée. La sixième « convention régionale du renouveau », lundi 22 mars, à Bordeaux, a scellé, en présence de plus de six cents personnes, la réconciliation entre M. Juppé et le président de l'Association, Bernard Pons. Pour l'occasion, le second a même cédé au premier la rédaction de l'éditorial du dernier numéro de *La Lettre des amis de Jacques Chirac*, tant il est nécessaire que l'« ensemble de l'opposition doit se rassembler » autour du président de la République parce que, comme l'écrit M. Juppé, « toute autre attitude serait suicide ».

de retarderait un peu plus l'alternance politique que beaucoup de Français attendent ».

Ou encore, comme le dit plus clairement l'un des dirigeants de l'association, l'ancien député François Grosdidier, à la suite de Jean-Pierre Raffarin, « Jacques Chirac n'a aucun problème avec le peuple, alors que ses états-majors s'ingénient à en créer ». Et comme si la mise en cause des appareils politiques ne suffisait pas, deux députés UDF, qui se considèrent comme des rénovateurs, Renaud Dutreil et Henri Plagnol, avaient fait le voyage pour mieux juger de ce que pourrait être un jour un mouvement unifié autour du président. Bien qu'il ait un « cœur énorme et le cuir épais », comme l'affirme M. Grosdidier au nom de l'association, il est clair que M. Chirac « entend bien aborder son second septennat avec une classe politique rénovée ».

Se refusant à tout autre commentaire sur les difficultés actuelles de l'opposition, M. Juppé a simplement affirmé : « Je regrette que nous ne soyons pas tous unis »

dans la perspective des élections européennes. Renouveau l'expression de sa fidélité à M. Chirac, le maire de Bordeaux a ajouté : « J'ai la conviction qu'il est le seul homme d'Etat pour nous conduire demain à pouvoir faire face aux difficultés qui nous attendent(...), le mieux à même de nous guider dans la voie de réformes de structures dont la France a besoin. » M. Juppé pense plus particulièrement à trois domaines essentiels : la politique économique, la sécurité et l'éducation.

SANS RÉFÉRENCE À M. SÉGUIN

Sans jamais faire référence au président du RPR, Philippe Séguin, pour lequel les élections européennes constituent une étape importante dans la reconquête du pouvoir, M. Pons a assuré de son côté que le président de la République « en 1999, veut encore et encore plus [qu'en 1995] la France pour tous ». « La vie politique ne s'arrête pas sur un échec, a ajouté l'ancien ministre. Ce n'est pas déshonorant d'être battu en politique ; ce qui l'est, c'est de ne pas se battre. »

Pour la deuxième année consécutive, l'élection du 7 mai 1995 sera célébrée par plus d'une centaine de dîners républicains, organisés dans toute la France et à l'étranger. Enfin, M. Pons ne désespère pas de convaincre le chef de l'Etat de participer lui-même, pour la première fois, à une manifestation de l'association. Ce serait le 30 septembre pour l'avant-première de l'évocation historique préparée par Robert Hossein, *De Gaulle 39-45 : L'homme qui a dit non*.

Jean-Louis Saux

L'alliance du MDC avec le PS trouble les militants « citoyens »

La décision de Jean-Pierre Chevènement a déçu certains de ses fidèles, qui le laissent paraître discrètement. Régis Debray s'appête à soutenir la liste de Robert Hue

C'ÉTAIT le 8 mars, dans les locaux de République moderne, club où le président du Mouvement des citoyens (MDC), depuis qu'il est devenu ministre de l'intérieur, aime recevoir ses hôtes « pluriels ». François Hollande est venu avec Jean-Christophe Cambadélis parapher l'accord conclu par leurs deux partis à l'aube des élections européennes. L'universitaire Sami Nair, qui menait depuis deux semaines sa campagne « virtuelle » d'intimidation du PS, accompagne Jean-Pierre Chevènement à la table des signatures. Les deux hommes sont sereins. « Les militants du MDC ne sont pas idiots », sourit le ministre à l'adresse de ceux qui s'inquiètent de la réaction des « Citoyens » à ce ralliement. Georges Sarre, président délégué du MDC n'a pas sa place à la tribune. Hostile à une alliance avec le PS, il reste silencieux face aux micros.

Pour les dirigeants chevènementistes, aucun malaise ne plane sur le MDC. Le pacte électoral est un « choix raisonné et pas sentimental », dit aujourd'hui M. Sarre, ajoutant : « Nous avons fait le choix de la stratégie d'influence. » Dans ce parti créé autour de M. Chevènement, légitimiste en diable et célèbre pour ses scores « albanais » dès qu'il s'agit de réélire son président, les remous restent feutrés. Lors du congrès du parti, les 6 et 7 février, les militants avaient prévenu leur président : ils avaient sifflé M. Hollande et ovationné M. Nair. Et, depuis le conseil national du 6 mars, où M. Chevènement a annoncé que « le MDC fera campagne pour une Europe de nations, comme dit Lionel Jospin », le trouble se manifeste au grand

jour. Didier Motchane, compagnon du Centre d'études, de recherche et d'éducation socialistes (Ceres), qui plaçait pour « sauter » l'élection, dénonce ce ralliement devant ses amis.

Ni « l'accord politique » avec le PS, qui maintient la règle de l'unanimité entre les Quinze, ni les neuf candidats présents sur la liste, dont deux éligibles, ni l'économie d'une campagne pour un MDC déjà endetté, n'ont calmé les esprits. Le 12 mars, à Besançon, le ministre de l'intérieur, qui venait épingleur une croix d'officier à Robert Schwint, maire socialiste du chef-lieu de Franche-Comté, en délicatesse avec son parti, a pu constater l'amertume de ses troupes. Accueilli par une poignée de « citoyens » bisontins, il a entendu la doléance de militants « dupés », « bernés », « trahis » après les espérances nourries pour une liste autonome.

« IMAGE BROUILLÉE »

Certains ont déjà choisi de voter, le 13 juin, pour la liste emmenée par Robert Hue, d'autres pour Charles Pasqua. Plusieurs responsables locaux déplorent « l'image brouillée » que renvoie désormais le MDC. De ci, de là, dans les comités locaux ou départementaux, à Toulouse, Montpellier ou Strasbourg, dans le Finistère, la Seine-Maritime ou la Seine-Saint-Denis, quelques militants claquent la porte ou se mettent en grève du parti. A Toulouse, une poignée d'étudiants a sauté le pas. Dénonçant « le mépris total de la volonté des militants », ils ont décidé, le 9 mars, de se « constituer en Parti socialiste républicain, pour défendre encore et toujours les idéaux

de solidarité et de fraternité ». Denis Brouillet, conseiller régional MDC de Languedoc-Roussillon, a décidé de mener une grève des cartes, et a noué des contacts avec la liste PCF. Pas question, pour lui, d'organiser sur le terrain la campagne commune avec le PS. « On doit savoir écouter la base, explique cet ex-membre du Ceres. Sami Nair s'est révélé plus un leurre qu'un beur... » Pour M. Sarre, ces réactions sont « marginales ». Le 18 mars, M. Hollande, en déplacement à Saint-Dié (Vosges), s'est voulu, lui aussi, rassurant : « Les chevènementistes étaient socialistes il n'y pas si longtemps et je suis convaincu que, demain, ils feraient encore de bons socialistes ».

Le soutien que Régis Debray s'appête à apporter à la liste de M. Hue témoigne encore de cette crise d'identité. « Ce soutien n'est dirigé contre personne, prévient tout de suite le philosophe. Je soutiens les communistes parce que j'aime bien leur liste, mais je comprends très bien que Chevènement ait choisi une autre option. » Pour beaucoup, l'ancien fondateur de Phares et Balises – un club qui continue à vivre clandestinement, avec Jean-Claude Guillebaud et... Sami Nair – reste le symbole flamboyant d'un républicanisme de gauche. Le 29 novembre 1998, dans un texte lu devant son parti, le ministre de l'intérieur encore convalescent avait d'ailleurs cité le nom de M. Debray parmi ceux qui, au sein d'« un courant intellectuel brillant », auraient pu, en cas de combat solitaire, le soutenir.

Alain Beauvère-Méry et Ariane Chemin

M. Millon s'en prend violemment à M. Chirac

Charles Millon, qui a achevé lundi 22 mars à Lyon le tour de France de son mouvement La Droite, a très vivement critiqué Jacques Chirac lors d'un « dîner républicain ». Devant neuf cents convives, il a dénoncé les silences du président de la République, notamment sur le PACS. « On aurait aimé entendre une réflexion [de sa part]. Heureusement que son épouse s'est exprimée », a déclaré l'ancien ministre de la défense.

M. Millon a par ailleurs fustigé « la cohabitation post-électorale, celle du consensus, de la complaisance, sinon même de la courte échelle », entre le président de la République et de son premier ministre. « Nous n'avons pas voté pour cela en 1995. Pour une politique qui plonge dans l'immobilisme, le compromis », a-t-il lancé, avant de déplorer l'absence d'une « cohabitation de tension et de combat » comme celle qui a précédé, de 1986 à 1988, entre François Mitterrand et Jacques Chirac. (corresp. rég.)

En Angleterre, même Dieu aime les décapotables.



Pour découvrir toutes les richesses de

l'Angleterre, on n'a rien inventé

de mieux que la voiture. Et si vous en avez une, ça tombe bien.

En effet pour le lancement de sa nouvelle ligne Dieppe-Newhaven, Hoverspeed vous propose un aller-retour en pleine saison, pour 2 personnes et une voiture, à partir de 1260 F. Pour tout renseignement, appelez le **0800 901 777** ou contactez votre agence de voyages.

SI VOUS CHERCHEZ UNE AUTRE PLANÈTE, C'EST JUSTE EN FACE.

Les évêques français souhaitent redonner tous ses droits à l'action politique

L'épiscopat plaide pour un « pouvoir de niveau européen »

La commission sociale des évêques de France a rendu public, mardi 23 mars, une déclaration intitulée « Réhabiliter la politique » qui entend

réactualiser l'attitude de l'épiscopat à l'égard de l'action publique. Dénonçant les « idéologies extrémistes » et plaçant pour « un pouvoir po-

litique de niveau européen », ce texte invite les responsables politiques au renouvellement de leurs « comportements ».

PRÈS DE trente ans après la déclaration « Pour une pratique chrétienne de la politique » qui, pour la première fois, reconnaissait aux catholiques la possibilité de voter et de militer pour les partis de leur choix, à l'exception des extrêmes, l'épiscopat français a décidé de faire entendre fortement sa voix sur le fonctionnement de la démocratie. La déclaration de la commission sociale des évêques de France entend – c'est son titre – « réhabiliter la politique ». L'ouvrage, coédité par Le Centurion, Cerf et Fleurus-Mame, se présente comme une synthèse des positions de l'Eglise catholique sur l'action politique. C'est aussi un instrument de travail qui réunit pour la première fois un ensemble de textes de réflexion, allant de la Bible jusqu'aux récents discours du pape Jean Paul II.

Le texte est dense, le ton est grave, dicté par une certaine urgence. Les évêques signataires, sous la présidence de M^{gr} Olivier de Ber-

ranger, se proposent de « porter sur la politique un regard renouvelé et de susciter, dans ce domaine, d'autres comportements ». Dans un contexte marqué par « une mutation rapide et sans précédent », ils veulent réaffirmer la grandeur de l'action politique : « La politique est une œuvre collective, permanente, une grande aventure humaine, (...) une activité noble et difficile. »

La commission sociale s'inquiète d'une dévalorisation de la chose publique, dont elle énumère les signes : le sentiment répandu dans l'opinion publique d'une impuissance des gouvernants à résoudre les grands problèmes que sont le chômage, la délinquance et les inégalités sociales ; l'élargissement du fossé entre les citoyens et les responsables politiques ; enfin, les « affaires » qui « sapent la confiance des citoyens ».

Puisant à la fois dans la tradition chrétienne et la sociologie politique, les évêques rappellent les buts de

l'action publique : réaliser le « vivre ensemble », poursuivre le « bien commun », et maîtriser la violence par « le monopole de la contrainte physique légitime et contrôlée ». La politique « est en tout, mais elle n'est pas tout », sans quoi, souligne le document, elle verserait dans le totalitarisme.

La déclaration reprend, en les actualisant, les « repères » déjà posés en 1972 : primat de la dignité de la personne humaine, attention portée aux plus pauvres, conception du pouvoir comme un service, respect de l'adversaire, enfin partage des richesses et ouverture à l'universalisme.

Cet accent mis sur la dimension universelle de l'action politique est assez nouveau. Les évêques consacrent d'ailleurs tout un développement à l'Europe et à la mondialisation. « L'Europe se construit, le monde s'unifie, appelant de nouvelles régulations. » Ils plaident pour l'émergence d'un « pouvoir politique

pour ses silences sous Vichy. Ce geste spectaculaire le convainc que « la morale juive et chrétienne reste pertinente pour affronter les drames d'aujourd'hui ».

Ordonné en 1964 prêtre du Prado – une congrégation proche des exclus –, Olivier de Berranger déclenche en avril 1998 les foudres de Jean-Pierre Chevènement pour son soutien à l'occupation par des sans-papiers d'une église à Bobigny : « S'il y a un jour un gouvernement hégémonisé par l'extrême droite, l'évêque de Bobigny [sic] en rendra compte au Jugement dernier », lance le ministre de l'intérieur. Cela n'émeut pas l'évêque de Saint-Denis, qui réclame un droit d'intervention sans limite des Eglises dans la vie publique.

D'où le combat qu'il mène, avec la commission sociale de l'épiscopat, contre les « racines » de la violence urbaine : le chômage, la drogue, l'alcool, dont il vient aussi de dénoncer les ravages. Avec les

autres Eglises, il prépare une nouvelle déclaration sur l'environnement. Et, en Seine-Saint-Denis, il pratique cette « politique de proximité » qu'il appelle de ses vœux dans son document, avec toutes les forces syndicales, associatives et politiques. Il est estimé des élus communistes, accorde des entretiens à L'Humanité et est sollicité par le PCF pour animer des débats lors de la prochaine Fête de L'Humanité, qui aura pour thème... le christianisme. Les controverses sur le PACS ne le troublent pas davantage. A ses yeux, il y a « une profonde cohérence » dans la morale sociale et la morale privée de l'Eglise : « Quand elle dit non à l'avortement, c'est la même chose que quand elle dit non à la corruption politique. Le fondement anthropologique est le même : c'est la défense d'une certaine conception de l'homme et de la vie. »

Henri Tincq

Xavier Ternisien

L'amiral Delaunay, prochain chef d'état-major de la marine

L'AMIRAL Jean-Luc Delaunay, chef de l'état-major particulier du président de la République, prendra les fonctions de chef d'état-major de la marine nationale début mai, succédant à l'amiral Jean-Charles Lefebvre qui occupait ces fonctions depuis 1994 et qui atteint la limite d'âge de son rang. Un prochain conseil des ministres annoncera cette nomination.

Chez les marins, cette décision est loin de faire l'unanimité et elle a même été prise contre l'avis de la haute hiérarchie qui avait avancé deux noms. N'y figurait pas celui de l'amiral Delaunay. En tête, le nom du vice-amiral d'escadre Philippe Mallard. L'actuel major général de la marine (le numéro deux de la hiérarchie de cette armée) a antérieurement exercé les fonctions de commandant en chef en Méditerranée et de préfet maritime de Toulon. Il était considéré comme le dauphin de l'amiral Lefebvre.

C'est en 1995, dès après l'élection de Jacques Chirac à l'Elysée, que l'amiral Delaunay avait été nommé chef de l'état-major particulier de la présidence de la République. Il avait été sollicité, à deux reprises depuis, pour être chef d'état-major des armées et remplacer le général Jean-

Philippe Douin. Il a refusé, à chaque fois, l'offre de M. Chirac et c'est le général Jean-Pierre Kelche qui a été choisi en mars 1998 pour occuper ce poste.

Les réserves constatées aujourd'hui dans la marine tiennent au fait que l'amiral Delaunay est pratiquement à vingt mois de la limite d'âge de son rang, puisqu'il devrait avoir quitté l'unité fin 2000, officiellement avant le 2 janvier 2001. Ce qui – par rapport à la grande majorité de ses prédécesseurs dont la perspective était de plusieurs années de carrière à un tel poste – lui interdit un mandat prolongé de chef d'état-major de la marine, nécessaire pour arrêter et appliquer les grandes décisions qui l'attendent.

LIMITE D'ÂGE

En effet, les armées devront commencer, dès l'an prochain, le travail qui consiste à élaborer la nouvelle programmation militaire destinée à entrer en application après 2002. Dans ces conditions, le chef de l'Etat peut être amené à prôger dans ses fonctions l'amiral Delaunay de quelques mois supplémentaires, quand il aura atteint la limite d'âge.

De telles prolongations, au-delà de l'âge de soixante et un ans pour les officiers généraux à quatre et cinq étoiles, sont relativement exceptionnelles. Le dernier précédent remonte à 1990-1991. Durant la guerre du Golfe, le mandat du général Maurice Schmitt, alors chef d'état-major des armées, avait été prorogé pour lui permettre de mener à leur terme les opérations militaires engagées en Irak. En revanche, le vice-amiral d'escadre Mallard, le rival de l'amiral Delaunay, pouvait prétendre, une fois détenteur de sa cinquième étoile, à tenir le poste de chef d'état-major de la marine jusqu'en octobre 2002.

La nomination de l'amiral Delaunay à la tête de la marine n'a donné lieu à aucun contentieux de cohabitation. Elle a été entérinée aussi bien à l'Elysée qu'à Matignon et par le ministre de la défense, qui ont voulu, dit-on, marquer le fait que de telles désignations, à ces niveaux-là de responsabilité, sont éminemment du ressort des dirigeants politiques et ne relèvent pas d'une auto-sélection par la haute hiérarchie militaire.

Jacques Isnard

La dotation publique du Front national pourrait être bloquée

LE MINISTÈRE de l'intérieur pourra bientôt publier au *Journal officiel* un décret fixant, au titre de l'année 1999, la répartition de l'aide publique aux partis. Le Conseil d'Etat a en effet rejeté, lundi 22 mars, deux requêtes qui contestaient la répartition de l'aide versée aux partis en fonction de leur résultats aux législatives de 1997.

L'une d'elles avait été déposée par le Groupement des élus de l'UDF, association réunissant les anciens partis politiques qui composaient l'Union pour la démocratie française (PR, CDS, Parti radical, etc.) avant son éclatement. Selon elle, le ministre de l'intérieur aurait omis de prendre en compte 222 723 voix obtenues par vingt-quatre de ses candidats, ce qui se traduirait par un manque à gagner de plus de 2 millions de francs par an.

Le système de l'aide publique suppose que les candidats aux élec-

tions indiquent, dans leur déclaration de candidature, à quel parti ou groupement politique ils souhaitent être rattachés. L'UDF avait donné pour consigne de porter la mention « Groupement des élus de l'UDF ». Or, certains ont fait mention de la seule composante à laquelle ils adhèrent ; d'autres (dont Raymond Barre) ont mentionné les deux. Leurs voix n'ont pas été prises en compte dans le calcul de la dotation de l'UDF.

LA DÉCLARATION DU CANDIDAT

Le Conseil d'Etat donne raison au ministre de l'intérieur, comme le lui avait proposé son commissaire du gouvernement (magistrat indépendant), Jean-Denis Combexelle. L'administration, en effet, est liée par la déclaration que fait chaque candidat. Si elle se chargeait de définir son appartenance politique, elle méconnaîtrait la jurisprudence

du Conseil constitutionnel, qui exclut tout lien de dépendance des partis vis-à-vis de l'Etat. La déclaration du candidat ne peut être ni rectifiée, ni modifiée postérieurement à l'élection. En cas de mention double, l'administration n'a pas le pouvoir de décider à quel parti l'élu se rattache.

Le groupement des élus de l'UDF estimait que les déclarations ne faisant référence qu'à un parti membre de l'UDF devaient être prises en compte, parce que l'UDF constitue une « fédération de partis » et que « l'adhésion à l'un de ces partis (...) vaut adhésion à l'UDF ». Le commissaire du gouvernement avait observé que « la fédération n'a pas fait disparaître les partis constitués », dotés d'une personnalité morale. Ces derniers pourraient même prétendre à une aide publique spécifique s'ils présentaient des candidats dans cinquante circonscrip-

tions au moins. Le Conseil d'Etat n'a pas pris en compte leurs suffrages.

L'autre requête avait été déposée par Raymond Avrillier, conseiller municipal écologiste de Grenoble, qui contestait l'attribution d'une aide publique (41 millions de francs) au Front national, ce parti méconnaissant, par son objet et son programme, les principes de la démocratie. Le Conseil d'Etat répond qu'un parti ne peut être exclu de l'aide publique que s'il est interdit. Le gouvernement devra résoudre une question posée par la scission du FN : à qui reviendra l'aide publique pour 1999 ? Le ministre des finances pourrait consigner l'argent à la Caisse des dépôts et consignations, en attendant que le différend sur la représentation légale du FN soit réglé en justice.

Rafaële Rivais

Bruno Mégret soutient la droite à Aubagne

BRUNO MÉGRET, président du Front national-Mouvement national, a décidé de soutenir le candidat de Démocratie libérale, Bernard Deflesselles, pour le deuxième tour de l'élection législative partielle d'Aubagne (Bouches-du-Rhône), dimanche 28 mars. Il « déplore », dans un communiqué publié lundi 22 mars, « le faible résultat » de la candidate du Front national pour l'unité française (FNUF), Joëlle Melin, alors que le FN-MN « avait tout fait pour favoriser sa candidature ».

De son côté, Jean-Marie Le Pen pose une condition à son soutien à M. Deflesselles : qu'il « prouve concrètement qu'il est à la région PACA l'opposant au marxisme qu'il affirme être à Aubagne ». Il souhaite en effet que le conseiller régional réponde favorablement à son offre faite, le 19 mars, aux élus de droite du conseil régional de proposer ensemble « un contre-budget et un président » pour s'opposer au président (PS) de la région, Michel Vauzelle. M. Deflesselles a déclaré qu'il refuse de « rentrer dans les difficultés » du Front national au sujet des consignes de vote frontistes.

Bercy étudie une baisse du taux du livret A

UNE BAISSSE du taux de rémunération du livret A apparaît de plus en plus probable. Dominique Strauss-Kahn a en effet convoqué pour la première fois, vendredi 26 mars, le nouveau comité consultatif des taux réglementés, qui est chargé d'émettre des avis sur le niveau du taux de rémunération du livret A. Comme la loi fixe désormais la fourchette dans laquelle devrait se situer ce taux (1 point au-dessus de l'inflation et 0,5 point en dessous des taux d'intérêt à trois mois, soit actuellement entre 1,5 % et 2,8 %), il ne fait guère de doute que ce comité consultatif recommandera une baisse du taux des livrets A, qui est fixé à 3 % depuis juin 1998. Mais le ministre des finances pourrait choisir de ne pas donner trop vite un sujet de mécontentement aux petits épargnants qui sont aussi des électeurs.

Le monde hospitalier s'oppose au plan Johanet de réduction des dépenses de santé

LE PLAN stratégique de Gilles Johanet, le directeur de la Caisse nationale d'assurance-maladie (CNAM), qui propose 62 milliards de francs d'économies, à terme, dans les dépenses de santé dont 32 milliards pour l'hôpital, a continué de nourrir, lundi 22 mars, la colère des hôpitaux. L'intersyndicale nationale des praticiens hospitaliers (INPH) « s'oppose à l'idée même que ce texte puisse être pris en considération ». De son côté, la Confédération des hôpitaux généraux (CHG) a qualifié ce « type de mesures » de « totalitaires ». Selon le président de la Fédération hospitalière de France (FHF), Gérard Larcher, sénateur (RPR) des Yvelines, le plan signifierait que « 160 000 emplois hospitaliers vont disparaître ».

Trois cantonales partielles

YVELINES, canton de Chevreuse (second tour)

L., 32 179 ; V. 10 318 ; A., 67,9 % ; E., 9 841.

Yves Vandewalle, div.d., 6 199 (63 %)... ELU.

Jacques Lollioz, PS, 3 642 (37 %).

[Après avoir écarté, au premier tour, le candidat de l'UDF Alexis Biette, Yves Vandewalle, soutenu par le RPR et le DL, l'emporte dans le canton de Chevreuse, traditionnellement centriste. Ce succès est d'autant plus net que le candidat de la gauche « plurielle », Jacques Lollioz, maire de Magny-les-Hameaux, n'a pas fait le plein des voix totalisées, au premier tour, par les trois candidats de gauche. Avec l'élection de M. Vandewalle, le RPR consolide sa position au sein du conseil général des Yvelines aux dépens de l'UDF qui, affaibli par les affaires de corruption au conseil général, a perdu en un an cinq cantons dont un au profit du PS.]

LOIRE-ATLANTIQUE, canton de Paimbœuf (premier tour)

L., 9 233 ; V., 4 852 ; A., 47,45 % ; E., 4 702.

Yanick Lebeaupin, PS, c. r., 1 772 (35,56 %) ; Christian Renaudineau, div. d., m. de Saint-Brévin, 904 (19,23 %) ; Françoise Pigeon, div. d., 720 (15,31 %) ; Philippe Caillaud, div. d., 430 (9,15 %) ; Etienne Chauvin, div. g., 383 (8,15 %) ; Robert Mabileau, MDC, 327 (6,95 %) ; Jean-Noël Murati, PCF, 121 (2,57 %) ; Paul Dubois, FN, 128 (2,72 %) ; Philippe Bonnet, rég., 17 (0,36 %)... BALLOTAGE.

[Yanick Lebeaupin, dont l'élection, en mars 1998 avec 2 voix d'avance, avait été annulée, est en position favorable pour l'emporter au second tour face à Christian Renaudineau, seul candidat restant en lice, qui a dû être repêché car il n'a pas obtenu les voix de 10 % des inscrits. La division des deux camps a plus pénalisé la droite que la gauche. Le second tour reproduira le même face-à-face qu'il y a un an, mais M^{me} Lebeaupin a réussi à s'implanter sur ce canton de la rive sud de l'estuaire de la Loire jusqu'ici dévolu à la droite, majoritaire au conseil général de Loire-Atlantique.]

NORD, canton de Lille-centre (premier tour)

L., 10 368 ; V., 2 338 ; A., 77,45 % ; E., 2 280

Christian Decocq, div. d., ex-RPR, c. r., c. m. de Lille, 927, (40,7 %) ; Marc Bodiot, PS, 703 (30,8 %) ; Eric Quiquet, Verts, 190 (8,3 %) ; Philippe Bernard, FN, c. r., c. m. de Lille, 189 (8,3 %) ; Françoise Henaut, PCF, c. m. de Lille, 129 (5,7 %) ; Jacques Boissonnier, div., 142 (6,2 %) ; Alain Bienvendu, c. m. de Lille, RPR, O... BALLOTAGE.

[Provoquée par la démission, pour cause de cumul de mandats, de l'ancien président du conseil général du Nord, Jacques Donnay (RPR), cette élection est marquée par une très forte abstention. Le candidat de l'opposition, Christian Decocq – exclu du RPR en 1998, comme M. Donnay, pour avoir rejoint une liste dissidente aux régionales –, arrive en tête dans ce canton ancré à droite. Avec 5,7 %, le PCF n'améliore pas son score de 1994, mais l'ensemble de la gauche progresse de 2 points, tandis que le FN en perd 2.]

STAGES PÂQUES

✓ 1^{ère} et 2^e ANNÉE

✓ DROIT / SCIENCES ÉCO

ISTH
Enseignements Supérieurs Privés
01 42 24 10 72

Le journal mensuel de documentation politique après-demain

Fondé par la ligue des droits de l'homme (non vendu dans les kiosques)

offre un dossier complet sur :

“LES SERVICES POSTAUX EN EUROPE”

Envoyer 50 F à APRÈS-DEMAIN, 27, rue Jean-Dolent, 75014 Paris, en spécifiant le dossier demandé ou 220 F pour l'abonnement annuel, (60% d'économie), qui donne droit à l'envoi gratuit de ce numéro.

SECURITÉ Souhaitée depuis des mois par le ministre de l'intérieur, Jean-Pierre Chevènement, la police de proximité commence à devenir une réalité. ● A LA MI-AVRIL, cinq ex-

périences seront lancées à Nîmes (Gard), Châteauroux (Indre), Garges-lès-Gonnesse (Val-d'Oise), Beauvais (Oise) et les Ulis (Essonne). En juin, quarante-six quartiers sensibles servi-

ront de test grandeur nature. ● SUR CHACUN de ces sites, les policiers seront intégrés à des unités locales chargées de l'ilotage, des plaintes et des premières investigations dans les

petites affaires judiciaires. Ils devront également rendre des comptes à la population des quartiers. ● LES SYNDICATS redoutent que ce changement ne soit pénalisé par la baisse

des effectifs. ● LES CRS seront également concernés par cette évolution. Ils pourront être employés localement, dans les villes où sont situés leurs cantonnements.

La police de proximité commence à être expérimentée sur le terrain

Au centre, depuis des mois, des préoccupations de Jean-Pierre Chevènement, le dispositif va être appliqué dans cinq sites tests. Les syndicats redoutent que cette évolution, qu'ils soutiennent, ne soit pénalisée par la baisse des effectifs

JEAN-PIERRE CHEVÈNEMENT ne manque pas une occasion d'en vanter les mérites. Depuis son retour au début du mois de janvier, la police de proximité est plus que jamais au cœur du discours du ministre de l'intérieur. Jeudi 18 mars, à l'occasion des « *rencontres nationales des acteurs de la prévention et de la délinquance* », il en a dessiné une nouvelle fois les contours, en dressant le portrait du policier de proximité, tel qu'il l'envisage dans le futur proche.

Il sera membre d'une unité responsable d'un quartier, d'un secteur, d'une rue. Il fera de l'ilotage, mais pas seulement. Il associera la population à son travail. Il apprendra à en connaître les besoins. Il sera comptable de ses résultats, en ayant la charge des enquêtes de victimation, et en recueillant les indices de satisfaction des habitants de son quartier. Promu homme-orchestre de la sécurité locale, c'est lui qui recueillera les plaintes, lui encore qui se livrera aux premières investigations dans les petites affaires judiciaires.

Ce mutant, archétype de la nouvelle police tournant le dos à une

longue tradition de police d'ordre, n'existe pourtant encore qu'à l'état virtuel. Cinq circonscriptions de police, Nîmes (Gard), Châteauroux (Indre), Garges-lès-Gonnesse (Val-d'Oise), Beauvais (Oise) et Les Ulis (Essonne) ont été désignées pour servir de terrains d'expériences.

Celles-ci devraient débiter à la mi-avril. En juin, elles seront rejointes par quarante-six quartiers sensibles, qui serviront à leur tour de test grandeur nature. Cette fois, le champ géographique d'intervention, la cité, sera plus réduit. Les moyens en effectifs, policiers et CRS y seront concentrés.

Si le principe suscite une adhésion quasi générale, il soulève dans le même temps des inquiétudes sur sa réalisation. Soucieux d'accélérer le rythme de la réforme, Jean-Pierre Chevènement a nommé Michel Bart, directeur central de la sécurité publique (DCSP), en remplacement de Gilles Sanson (*Le Monde* du 11 mars).

Ce dernier avait pourtant largement entamé la réflexion sur le sujet, définissant notamment de manière précise les cinq

circonscriptions pilotes de la police de proximité. Pris dans la tourmente du redéploiement géographique des effectifs de police et de gendarmerie, il n'a pu réellement mettre en œuvre le projet. Il s'est heurté à des difficultés dont certaines n'ont pas disparu pour son successeur.

Ce mutant, archétype de la nouvelle police, n'existe pourtant encore qu'à l'état virtuel

« Il est très difficile de passer d'une police d'ordre à une police de proximité dans un contexte de diminution des effectifs », souligne le sociologue Dominique Monjardet, auteur de *Ce que fait la police* (éditions La Découverte), qui a travaillé au côté de M. Sanson. Il fixe la durée de cette évolution à cinq ou dix ans et s'interroge sur la volonté réelle des pouvoirs publics qui

se sont succédé de la mener à bien dans un contexte de diminution du nombre de policiers.

D'ici à 2003, la police nationale doit faire face à une augmentation très sensible des départs à la retraite. Au total, ce sont 28 054 fonctionnaires (547 commissaires, 4 844 officiers, 22 663 gradés et gardiens) qui vont quitter les rangs de la police, soit près du quart des effectifs globaux. Comment mettre en œuvre, dans ces conditions, une police de proximité dont l'un des principes repose sur une plus grande présence des fonctionnaires sur le terrain ?

Pour compenser ce déficit, il est parfois tenté de recourir à l'utilisation des adjoints de sécurité (ADS), au risque de provoquer la colère des syndicats. Une expérience récemment menée à Marseille a tourné court. 70 flots sensibles avaient été désignés pour bénéficier du redéploiement de 370 hommes calculé sur la base d'un policier pour trois adjoints de sécurité. Devant la levée de boucliers syndicale, l'essai a été interrompu. « Pour mettre en place une véritable police de proximité, il faut

d'abord faire un état des lieux du département », juge Frédéric Lagache, secrétaire général adjoint du Syndicat général de la police (SGP, majoritaire en région parisienne). Il cite en exemple les élus communistes du Val-de-Marne qui tentent actuellement de chiffrer le besoin réel de policiers dans leur département.

La redéfinition des missions est un autre élément préoccupant. La critique ancienne contre les tâches indues imposées aux fonctionnaires y retrouve de la vigueur. Était-il, par exemple, normal qu'au 1^{er} septembre 1998 trente-deux policiers de la préfecture de police de Paris soient affectés au barrage ? Que 120 motocyclistes des compagnies républicaines de sécurité (CRS) soient égarés dans la nature ?

Lors de son audition devant la mission parlementaire sur « la gestion des effectifs et des moyens de la police nationale », Didier Cultiaux, le directeur général de la police nationale (DGNP), s'est engagé à confier à des sociétés privées les travaux de maintenance des véhicules et du matériel informatique (*Le Monde* du 20 mars). Ce chan-

gement demandera cependant quelques efforts à l'administration. Pour de grosses réparations, à Versailles et à Paris, les policiers ont rencontré un problème insoluble. Mécontents du délai de paiement jugé trop long, certains garagistes avaient tout bonnement refusé de rendre les clés des voitures aux policiers !

« Le problème du manque d'effectifs dans toutes ses dimensions, et du manque de moyen matériel, est l'entrave principale à la mise en place d'une véritable police de proximité », note Gérard Boyer, le secrétaire général du syndicat Alliance (environ 30 % des suffrages policiers). Dans les circonstances actuelles, on ne pourra faire que du saupoudrage. Si le premier redéploiement de 1 200 policiers dans les quartiers sensibles va s'effectuer en 1999, on s'arrache les cheveux pour la suite. »

A Montpellier, Jean-Pierre Chevènement s'est dit conscient de ces difficultés. Il s'est aussi engagé sur l'orientation définitive du ministère de l'intérieur vers la police de proximité.

Pascal Ceaux

Des missions locales pour les CRS

LES COMPAGNIES républicaines de sécurité (CRS) doivent avoir un rôle actif dans la police de proximité. Fort de cette intention, le ministère de l'intérieur commence à faire évoluer les conditions d'utilisation de ces 13 000 policiers, spécialistes du maintien de l'ordre. Lille (Nord), Lyon (Rhône), Strasbourg (Bas-Rhin), Toulouse (Haute-Garonne) et Marseille (Bouches-du-Rhône) bénéficient désormais, à titre d'expérience, de la présence permanente d'une compagnie – soit environ cent hommes – utilisable sur le territoire de la commune.

Ces cinq villes n'étaient jusque-là que des lieux de casernement. Les CRS y résidaient mais n'y effectuaient pas de travail de police, comme le veut le règlement du corps qui en fait depuis sa création, aux lendemains de la seconde guerre mondiale, une force mobile – forte aujourd'hui de 61 compagnies – capable d'intervenir dans n'importe quel autre endroit du territoire que leur localité de cantonnement.

Comment améliorer l'emploi des CRS, alors que le nombre des manifestations a diminué sensiblement et ne représente plus, selon une source syndicale, que 18 % de leurs activités ? L'expérience tentée

dans cinq villes pourrait être étendue à une quinzaine d'autres compagnies. Le reste des forces resterait entièrement dévolu au maintien de l'ordre.

Le problème de l'utilisation des forces mobiles – policiers, mais aussi gendarmes – avait déjà été soulevé dans un rapport remis en juillet 1998 à Lionel Jospin. Ce document recommande notamment une diminution des effectifs des forces mobiles. Il préconise également un emploi plus souple de ces spécialistes du maintien de l'ordre, afin qu'ils apportent aux gardiens de la paix « tout le concours souhaitable, que ce soit en unités constituées, par petits détachements opérationnels ou par des mises à disposition individuelles ».

QUARTIERS SENSIBLES

Ces modifications, en partie entérinées par le ministère de l'intérieur, se traduiront par une présence plus visible des forces mobiles dans les quartiers sensibles. Cette évolution des missions traditionnelles est plutôt bien accueillie par les organisations syndicales, à condition que les limites en soient bien cernées. « Il n'est pas possible de faire en même temps de la police de proximité et du maintien de l'ordre », estime Joaquin Masanet, secrétaire général de

l'UNSA-Police, et patron du principal syndicat de CRS. Pour redonner confiance aux citoyens, il faut interpellier les auteurs de troubles dans les quartiers sensibles, cela peut être le rôle des CRS. On veut participer à la reconquête républicaine, mais en complémentarité des gardiens de la paix, plus au contact des populations. »

Cette nouvelle organisation aurait aussi pour avantage, aux yeux des CRS, de supprimer un concurrent. Pour mieux répondre aux problèmes spécifiques des violences urbaines, plusieurs directeurs départementaux de la sécurité publique ont en effet créé des compagnies départementales d'intervention (CDI).

Celles-ci rassemblent aujourd'hui, sur l'ensemble du territoire, environ 2 500 policiers qui effectuent des tâches de maintien de l'ordre dans les quartiers sensibles. Ces unités spécialisées accomplissent ainsi un travail semblable à celui des CRS sans en avoir la formation spécifique. Le nouveau mode d'emploi des CRS devrait aboutir, à terme, à leur disparition. Les effectifs ainsi dédagés seraient reversés dans des tâches de police de proximité.

P. Ce.

« Nos flics doivent devenir les sages du quartier »

TOULOUSE

de notre correspondant régional Au mois de décembre, les quartiers du Grand Mirail brûlaient. Il ne se passe guère de nuits sans qu'on relève, à la Reynerie ou à Bellefontaine, les manifestations

REPORTAGE « Il n'y aura jamais de zone de non-droit dans cette ville »

récurrentes du quotidien de la violence urbaine : agressions, rodéos, incendies de voitures, jets de cailloux.

« Quelque chose a cependant changé qui rend l'atmosphère moins oppressante. « Le quartier est traumatisé mais il commence à revivre », estime Julien Traviesas. « Les gens se sentent rassurés », confirme Alain Roman. Ces deux habitants de la Reynerie animent des associations de copropriétaires, auteurs de nombreuses pétitions auprès des pouvoirs publics. L'un et l'autre, qui n'avaient pas de mots assez durs pour stigmatiser « la désertion » de la police, observent que celle-ci est revenue sur le terrain. « La stratégie a changé, dit Alain Roman. Chaque fois qu'il y a une atteinte, les policiers interviennent immédiatement. » « Et ils savent intervenir », renchérit Julien Traviesas.

Constat confirmé par Gérard Gougne, animateur de l'association TO7, très active dans les quartiers en difficulté. « L'autre jour il y a eu une bagarre devant notre porte. Je n'en suis pas revenu : les flics qui sont arrivés n'étaient ni arrogants ni agressifs. Ils savaient se tenir. Quel changement d'attitude par rapport au mépris et à la violence affichés pendant des années vis-à-vis des jeunes ! »

Le ministre de l'intérieur, Jean-Pierre Chevènement, avait promis au maire de Toulouse, Dominique Baudis, de lui envoyer « l'homme de la situation ». Son conseiller technique pour les questions de police au ministère, le contrôleur général Jean-Pierre Havrin, a donc fait ses valises pour la Ville rose, où il est devenu, en février, directeur départemental de la sécurité.

L'ancien secrétaire général du syndicat des commissaires, « vingt-cinq ans de terrain », s'en réjouit. N'est-il pas l'un des principaux porteurs de la grande réforme de la police nationale ? Il va pouvoir appliquer ses idées. Deux des quartiers chauds de Toulouse – la Reynerie et Bellefontaine – font partie

de la série d'expériences mises en œuvre qui devraient changer la nature de la sécurité publique.

A peine arrivé, Jean-Pierre Havrin a lancé un premier message : celui de la fermeté. « Il n'y aura jamais de zone de non-droit dans cette ville. » L'intransigeance républicaine s'est immédiatement traduite par la présence des « tunique bleues ». « On a réoccupé le territoire que les voyous cherchaient à s'approprier. Si une voiture brûle, si on nous appelle pour un rodéo, on arrive aussitôt. Plus personne ne doit pouvoir dire : nos problèmes ne les intéressent pas. »

Ce discours s'accompagne d'une mise au point en forme de critique implicite sur les actions passées : « Les jeunes ont besoin qu'on les respecte. Il faut appliquer la déontologie policière : pas de contrôle au faciès, pas de vérifications d'identité dix fois de suite, pas de tolérance envers les pseudo-milices d'autodéfense. Le premier que l'on prend avec une arme ira immédiatement au ballon. » « Les flics nous prennent plus en considération, reconnaît un jeune du quartier. Ils ont compris qu'on n'étaient pas des chèvres et qu'ils n'avaient pas le droit de nous insulter. »

Le nouveau dispositif prévu dans les deux quartiers devrait être en place dès le mois de juin. Il se traduira par un découpage de la Reynerie et de Bellefontaine en petits secteurs sur lesquels des équipes d'îlotiers, « toujours les mêmes », interviendront jusqu'à 22 heures. Ces effectifs passeront de vingt à quatre-vingts, et, Jean-Pierre Havrin l'assure : « Ils ne seront jamais distraits de leur boulot en cas de besoin, ils seront intouchables. » Dans deux ans, un commissariat fonctionnant 24 heures sur 24 ouvrira au Mirail.

L'objectif n'est pas seulement d'augmenter le nombre d'îlotiers mais de les transformer en policiers de « plein exercice ». Au plus près de la population, ils ne se contenteront pas de prévenir la délinquance mais pourront, et devront, répondre « de manière répressive » à tous les problèmes, « y compris à ceux qui ne sont ni des délits ni des crimes, je veux parler de ces incivilités qui pourrissent la vie des gens », précise Jean-Pierre Havrin.

Au final, quand un habitant du Mirail fera le 17, le car de police-secours ne devra plus partir du commissariat central ; l'appel sera directement renvoyé sur les policiers du secteur concerné. Parallèlement, mais plus discrètement, la police judiciaire met au point une nouvelle stratégie. C'est la grande délinquance, casseurs et receleurs,

qui est dans le collimateur. Une brigade régionale d'enquête et de coordination (BREC), forte d'une vingtaine de policiers, est en cours de formation. Elle travaillera directement, avec ses méthodes, sur le quartier.

Les habitants du Mirail envisagent cette présence policière au quotidien comme une dernière chance. « C'est l'espoir de la renaissance pour nos quartiers », avoue Julien Traviesas. « En s'appropriant leur secteur, en se sentant responsables de tout ce qui s'y passe, nos flics doivent devenir les sages du quartier, comme des juges de paix », dit Jean-Pierre Havrin.

Mais la partie n'est pas gagnée. Il n'est pas sûr que tous les policiers acceptent d'être identifiés à ce nouveau rôle et adhèrent à l'idée que chaque citoyen puisse incarner la police dans un visage précis. Le petit jeu du chat et de la souris, le défi physique entre bandes de jeunes et forces de l'ordre, les conduites de discrimination raciale ou de violence ont marqué les esprits. « Il y a tellement de haine accumulée des deux côtés, disent les associations. Ce ne sera pas facile de passer à une autre façon de faire. »

La plupart des jeunes restent méfiants. Farid, qui, avec trois cents jeunes de la Reynerie, a fondé l'association « 9 bis », n'est pas « contre qu'il y ait plus de flics pour faire leur boulot, mais à condition que ça ne se traduise pas par plus de répression ». Il s'inquiète surtout de ne rien entendre sur l'essentiel : « On pense à la police, mais le chômage est toujours là. La misère continue. » Tout en se félicitant du nouveau cours policier, Alain Roman ne dit pas autre chose : « Les vrais problèmes ne sont pas résolus. Comment remédier à la paupérisation de la population ? » Jean-Pierre Havrin acquiesce : « Il faut être dur avec le crime autant qu'avec les causes du crime. »

Jean-Paul Besset

Un militant CGT condamné pour « aide au séjour irrégulier »

CLERMONT-FERRAND de notre correspondant

L'impatience était palpable, lundi 22 mars dans l'après-midi, dans la salle du tribunal correctionnel de Clermont-Ferrand. La CGT attendait la relaxe de Michel Beurier, secrétaire de l'Union départementale du Puy-de-Dôme, poursuivi pour « violences à agent de la force publique » et « aide au séjour irrégulier d'un étranger ». Lors de l'audience du 8 mars, le procureur de la République n'avait-il pas réclamé qu'« une peine d'amende significative » ?

Les magistrats sont pourtant allés au-delà des réquisitions du parquet. Ils ont condamné le responsable syndical à deux mois de prison avec sursis et 3 000 francs d'amende (457,35 €). Il lui est reproché d'avoir favorisé, dans la confusion d'une bousculade, la fuite d'un sans-papiers sénégalais au cours d'une audience du tribunal administratif de Clermont-Ferrand, le 21 août 1998, et d'avoir blessé un policier. Michel Beurier a toujours catégoriquement réfuté ces faits. Lors de l'audience, ses avocats avaient mis l'accent sur la

« bévue » du policier de la Diccilec (ex-police de l'air et des frontières) qui avait laissé s'échapper le jeune Sénégalais.

La condamnation de Michel Beurier a provoqué la stupeur dans les rangs des militants. L'état-major de la CGT, son secrétaire général, Bernard Thibault en tête, a aussitôt organisé la riposte, transformant ce dossier en affaire politique, emblématique des limites de la loi Chevènement sur l'immigration, qui n'a pas étendu aux syndicats l'exonération, accordée aux familles, de poursuites pour « aide au séjour irrégulier ». Dans un communiqué, le secrétaire général de la CGT dénonce cette « sentence lourde contre la démocratie, ce jugement d'injustice qui frappe toute la CGT et l'ensemble des citoyens ».

DÉCISION « PARTISANE »

De son côté, encore abasourdi par cette décision, Michel Beurier annonçait immédiatement qu'il ferait appel : « Depuis le début, nous sommes aperçus que c'était une affaire politique qui vise clairement un syndicaliste engagé dans la lutte pour les sans-papiers ».

Le 8 mars déjà, alors que l'audience du tribunal se déroulait sous haute surveillance policière, plus de 10 000 personnes s'étaient rassemblées dans les rues de Clermont-Ferrand. Pour sa première grande manifestation en tant que secrétaire général de la CGT, Bernard Thibault avait alors stigmatisé la responsabilité du gouvernement : « Les lois sur l'immigration prétendaient ne viser que les passeurs, les profiteurs de trafic humain et de travail clandestin. Elles frappent aujourd'hui un syndicaliste qui s'oppose et agit quotidiennement pour la justice sociale. »

Au-delà des suites judiciaires, l'affaire Beurier a revivifié l'union syndicale. La CFDT du Puy-de-Dôme se déclare « conternée » et l'UNSA ressent cette condamnation comme « une provocation à l'égard d'un militant intègre » ainsi qu'« une atteinte aux libertés syndicales ». La CGT annonce son intention de faire de cette décision qualifiée de « partisane » un tremplin pour riposter avec fermeté sur le terrain des libertés syndicales.

Brigitte Cantet

U.C.S. ANTIQUITÉS
Recherche : Meubles anciens
Argentierie - Bronzes
Objets 1900 - GALLÉ
ACHAT TABLEAUX
IMPRESSIONNISTES
Renoir, Bonnard, etc...
ESTIMATIONS GRATUITES
Partage de successions
21 bis, Av. de Ségur 75007 PARIS
☎ 01.53.69.06.06
Déplacements Paris - Province

L'inspection générale des hôpitaux de Paris critique le système des tutelles de l'AP-HP

Les directions hospitalières de l'Assistance publique sont invitées à s'impliquer davantage

Dans un rapport établi en 1998, l'inspection générale des hôpitaux de Paris s'inquiétait d'irrégularités dans la gestion des tutelles hospita-

lières. Recommandant à la direction de l'AP-HP « d'assurer l'intégrité et le professionnalisme de son personnel », les rapporteurs précisait que

l'estimation et la vente des biens des malades ne devaient pas être confiées au même agent immobilier et à la même étude de notaire.

DANS UN RAPPORT remis, début 1998, au directeur de l'Assistance publique, l'inspection générale des hôpitaux de Paris fait état « des risques structurels et organisationnels » liés à la gérance des tutelles au sein des établissements de l'Assistance publique des hôpitaux de Paris (AP-HP). Selon cette enquête, les gérants, désignés au sein de chaque hôpital pour gérer les patrimoines des personnes hospitalisées et placées sous tutelle – soit près d'un millier de malades –, sont dépourvus de formation juridique. Le contrôle des juges d'instance, seuls habilités à leur confier la gestion des biens immobiliers ou financiers, serait, quant à lui, inexistant. « L'institution hospitalière ne doit pas se désengager de la gérance de tutelle, car son image d'intégrité et de protection est en jeu », indiquent les inspecteurs généraux Christophe Philibert et Jean-Pierre Renaud. Une enquête préliminaire a été ordonnée, le 2 novembre 1998, par le parquet d'Evry, sur les dérapages constatés par l'inspection générale au sein du centre hospitalier Joffre-Dupuytren, à Draveil (Essonne). L'ancienne gérante de tutelle de cet hôpital est soupçonnée d'avoir, entre 1989 et 1996, contribué à détourner une partie des biens des malades dont elle avait la responsabilité.

De graves irrégularités ont été découvertes lors de l'analyse des ventes des appartements appartenant à une trentaine de personnes hospitalisées au sein de l'établissement Joffre-Dupuytren. « Sur trente ventes, indique le rapport,

nous remarquons dix-huit interventions du même notaire, M^e Meneau, et huit achats par un même cabinet immobilier, Saint-Paul Promotion. »

En 1991, la gérante de l'hôpital Joffre-Dupuytren aurait racheté à bas prix, en deuxième main, l'appartement d'un malade sous tutelle par le biais de Saint-Paul Promotion, quinze jours après l'avoir vendu à ce même cabinet en tant que gestionnaire de tutelle. Pour acquiescer ce bien, la gérante a obtenu, selon les enquêteurs, un prêt à un taux très avantageux de la Caisse

la gérante, pour des personnes placées sous tutelle à Joffre-Dupuytren. Or les textes réglementaires précisent que les avoirs financiers des majeurs protégés doivent être déposés chez le comptable public.

Sur la base de ces irrégularités, l'inspection générale fait état des risques apparus, selon elle, dans l'ensemble des gestions des tutelles hospitalières de l'AP-HP. « Les agents extérieurs agissant au contact des gérants préposés sont des personnes dont la logique est celle du monde des affaires (banquiers, no-

« La sécurité implique de ne pas laisser un même agent dans une fonction où les tentations existent »

d'Epargne d'Ile-de-France. Selon les conclusions du rapport, il s'agirait là d'une opération concertée entre la gérante de tutelle, Saint-Paul Promotion et la Caisse d'Epargne afin de contourner la loi.

« Le secret professionnel m'empêche de faire tout commentaire sur cette affaire », a affirmé au Monde M^e Meneau. Le gérant de Saint-Paul Promotion, Christian Fournier, aurait, pour sa part, quitté la France pour Cuba après avoir mis fin à l'activité de son cabinet, selon l'actuel employé de l'agence ayant repris les locaux. Par ailleurs, il est apparu, au cours de l'enquête, que la Caisse d'Epargne d'Ile-de-France hébergeait plus de quatre-vingts comptes, ouverts sur demande de

taires, agents immobiliers, commissaires-priseurs, brocanteurs, etc.). Les préposés à la tutelle sont peu formés à ce milieu, ils apprennent généralement sur le tas la conduite à tenir. Ils sont souvent dépourvus de formation juridique préalable et, par voie de conséquence, se reposent sur les juges de tutelle qui sont peu accessibles. »

Il semble que ni l'hôpital ni les juges d'instance n'utilisent véritablement leur droit de regard sur les opérations financières effectuées sur les patrimoines des malades hospitalisés. Pour combler ces lacunes, l'inspection générale recommande à la direction de l'AP-HP « d'assurer l'intégrité et le professionnalisme de son personnel ».

Conflit entre la chambre régionale des comptes, le tribunal de Paris et le parquet

LE DOSSIER de la gestion des patrimoines des malades hospitalisés à l'hôpital parisien La Pitié-Salpêtrière, le plus important établissement en Europe, a suscité un conflit inattendu entre la chambre régionale des comptes d'Ile-de-France et le tribunal de grande instance de Paris.

Au printemps 1998, une douzaine de juges d'instance parisiens chargés d'assurer le contrôle des gérants de tutelles avaient protesté contre les investigations de la chambre régionale des comptes (CRC). Soutenus par leur hiérarchie, ils avaient remis au président du tribunal de grande instance de Paris, Jean-Marie Coulon, une pétition dénonçant le contrôle de leurs activités par la CRC. Ils affirmaient être prêts à collaborer avec la chambre régionale des comptes dans le cadre d'une mission de gestion de fait mais refusaient l'idée d'un audit sur leur travail de magistrat. M. Coulon avait alors

rencontré le président de la CRC d'Ile-de-France, M. Chartier.

Quelques mois plus tard, c'était au tour du magistrat de la chambre régionale responsable du contrôle, Marc Soléry, de dénoncer, dans une lettre adressée au procureur de Paris, Jean-Pierre Dintilhac, et au directeur de cabinet du ministre de la justice, Christian Vigouroux, l'attitude du parquet. Désireux, dans le cadre de ses investigations, d'obtenir copie d'une partie des dossiers administratifs de la gérante de tutelle de La Pitié, M. Soléry s'était adressé au parquet. Malgré plusieurs demandes, M. Soléry n'a jamais reçu ces documents.

PRATIQUE D'OBSTRUCTION

Dans sa lettre datée du 25 septembre 1998, M. Soléry accuse le parquet, à mots à peine voilés, de protéger les juges d'instance. « Cette situation, écrit-il, est particulièrement blessante pour le pro-

fessionnalisme d'un magistrat qui a donc dû consigner tous les cas où son enquête était incertaine, simplement parce qu'on lui refusait certains documents auxquels la loi lui donne accès. Que n'aurait-on pas dit si cela était arrivé à un magistrat de l'ordre judiciaire ? Je continuerai, en indiquant qu'il y avait probablement mieux à espérer d'une institution dont la raison d'être est le respect de la loi qu'une pratique d'obstruction. »

Joint au Luxembourg, où il occupe aujourd'hui des fonctions au sein d'une délégation de l'OTAN, M. Soléry estime que, « faute d'avoir obtenu ces documents », son enquête a été « tronquée ». « Il ne m'appartient pas de faire un procès d'intention sur ce refus, mais tout s'est déroulé comme si on ne voulait pas que j'accède à certaines informations. Il est vrai que mon enquête m'a conduit à formuler des demandes inhabituelles, mais au demeurant légitimes, qui ont pu être mal ressenties par certains juges d'instance. Je pense que les difficultés rencontrées dans ce dossier posent la question du contrôle des corps de contrôle. Tout véritable contrôle doit venir de l'extérieur. »

Pour sa part, le parquet de Paris nous a fait savoir « qu'il ne fallait pas confondre une lettre de la chambre régionale des comptes avec une lettre à en-tête de cette même chambre régionale », laissant entendre qu'il s'agissait là d'une démarche isolée. Il a, par ailleurs, récusé l'idée d'une obstruction au travail de la chambre régionale des comptes.

J. Fo

Hervé Baro, secrétaire général du SE-FEN Rénover l'école contre « le discours dogmatique néo-bourgeois du SNES »

LE SYNDICAT des enseignants (SE-FEN) tient son congrès à Poitiers, du mardi 23 au vendredi 26 mars. C'est le troisième congrès depuis la création de ce syndicat issu de l'éclatement de la Fédération de l'éducation nationale en 1992. Hervé Baro, secrétaire général depuis 1994, devrait être réélu, vendredi 26 mars, lors du renouvellement du secrétariat général.

« A l'ouverture de votre congrès, qui marque la septième année d'existence du SE-FEN, quel jugement portez-vous sur la situation du système éducatif ?

– Sept années, c'est jeune pour une organisation, mais suffisamment long pour faire le point sur les avancées et le terrain qu'il reste à conquérir. Nous sommes dans une période charnière où il s'agit de conduire à leur terme les embryons de réforme annoncés par le ministre.

– N'est-il pas un peu simpliste, dans un débat éducatif aujourd'hui complexe, de vous ranger dans le camp des réformateurs et de rejeter le SNES (Syndicat national des enseignants de second degré), dans celui des conservateurs ?

– Le débat éducatif est en effet complexe et les enseignants ne sont pas à classer entre rénovateurs et conservateurs. En revanche, les directions syndicales ne peuvent être classées que dans un camp ou dans l'autre. Il y a d'un côté ceux qui militent pour une réelle transformation du système éducatif et ceux qui s'opposent, à partir du discours dogmatique néo-bourgeois du SNES et de la FSU [Fédération syndicale unitaire] à toute tentative de réforme. Je ne peux donc faire de l'échiquier syndical actuel dans l'éducation nationale qu'une lecture manichéenne. Il y a le camp de ceux qui détiennent le savoir et qui ne veulent pas le faire partager au plus grand nombre, mais surtout à ceux qui sont issus des classes sociales les plus défavorisées.

– Ne pratiquez-vous pas la surenchère en raison des élections professionnelles qui ont lieu en décembre ?

– Il y a, dans ce contexte, une volonté de clarification. De plus, dans une société qui a tendance à avoir une vision réductrice des débats, il est inévitable que nous ayons cette attitude. Nous essayons de montrer que le débat autour de l'école peut être pluraliste et non dogmatique. Nous y sommes parvenus avec le SGEN-CFDT et d'autres associations, de gauche comme de droite. Malheureusement, je constate que certaines organisations continuent à avoir une vision dogmatique, ce qui nous oblige à ce positionnement aussi radical.

– N'êtes-vous pas gêné d'être le principal soutien de Claude Allègre, alors que vous représentez à peine 10 % des professeurs de l'enseignement général du second degré, et qu'une bonne partie d'entre eux honnissent le ministre de l'éducation ?

– Je refuse de m'inscrire dans ce débat des pro ou des anti-Allègre. L'avenir politique du ministre de l'éducation nationale m'importe peu. Ce qui m'intéresse c'est le devenir de l'école. Cette question n'est pas liée au score que l'on fait, mais à l'opinion que l'on exprime. On prend en compte dans les débats de société l'avis de formations politiques ou même syndicales qui sont moins importantes que la

nôtre. Il reste que l'attitude des enseignants vis-à-vis du ministre est similaire dans le premier et le second degré. Il y a un problème de méthode sur lequel le ministre ferait bien de s'interroger. Il serait dommageable que des réformes passent à la trappe pour des questions de méthode.

– La FSU propose un débat national sur l'école pour sortir de la crise. Qu'en pensez-vous ?

– Un débat national est nécessaire, à la condition qu'il porte sur la finalité de l'école et non simplement sur un embryon de réforme comme celle du lycée. En posant ainsi le débat, on redonne la parole à l'opinion publique, en dessaisissant les enseignants d'une partie de la leur. Ce n'est pas plus mal, mais il faut être prêt à en accepter toutes les conséquences. Je pense, en particulier, que vont se poser des questions de moyens et de réformes structurelles profondes. Si, comme je le pense, l'opinion considère que l'école doit préparer les jeunes à affronter le monde de l'emploi, il faudra bien que l'on s'interroge sur les meilleurs moyens d'y parvenir. Et que l'on s'accorde sur les façons que l'on a d'aider les élèves les plus en difficulté.

– Espérez-vous, en décembre prochain, retrouver votre place de première organisation du premier degré, désormais occupée par le SNUipp ?

– Je l'espère et je le crois. Nous tendons la main à celles et à ceux qui partagent les mêmes convictions que nous sur les transformations du système éducatif. Par une démarche de terrain, nous voulons faire partager aux enseignants l'ardente obligation de changement qui s'impose à l'école et à notre métier. Pour le moment, sur le plan des alliances syndicales nous n'avons pas de suites précises, mais nous ne désespérons pas de conduire les organisations réformatrices dans une sorte de front des forces de progrès incluant notamment le SGEN-CFDT, qui serait plus offensif dans la bataille des prochaines élections ».

Propos recueillis par Béatrice Gurrey

CORRESPONDANCE

Une lettre de Claude Allègre

Claude Allègre, ministre de l'éducation nationale, nous a adressé, vendredi 19 mars, la lettre suivante :

Je tiens à apporter un démenti formel aux allégations contenues dans l'article « Jospin et Allègre, quarante ans de complicité », paru dans *Le Monde* du mardi 16 mars, qui laissent entendre que j'aurais pu, pendant la guerre d'Algérie, faire partie ou avoir des sympathies pour les « porteurs de valises » qui voulaient aider le FLN.

J'ai toujours considéré cette attitude comme irresponsable et en tant que responsable étudiant je l'ai dit et assumé.

Par ailleurs, je me permets de préciser que le monde de la recherche scientifique n'est en aucune manière débridé, c'est un monde de rigueur, de labeur et où la recherche de la vérité se fait dans une ambiance d'où la fantaisie et l'à-peu-près sont sévèrement réprimés.

Le Monde
INTERACTIF

<http://www.lemonde.fr>

Les nouvelles technologies : les hommes, les entreprises, les produits pour entrer et vivre dans le XXI^e siècle.

Nouvelle fronde des élus ruraux contre les projets du gouvernement

À la demande de Bruxelles, Paris s'appête à exclure les zones désertifiées du bénéfice de la prime à l'aménagement du territoire, qui peut être versée aux entreprises. Les sénateurs, qui examinent depuis mardi 23 mars la loi Voynet, relaient la complainte des élus des campagnes

LA CARTE n'a pas l'imprimatur de Lionel Jospin. Pourtant, elle affole déjà les campagnes. Depuis quelques jours, le cabinet de Dominique Voynet reçoit des appels anxieux de maires ou de conseillers généraux ruraux. A la demande de la Commission européenne, la France s'appête à modifier la répartition géographique de ses aides à l'implantation d'entreprises, autrement dit la Prime à l'aménagement du territoire (PAT). Matignon doit rendre sa copie autour du 31 mars. Mais déjà, la rumeur circule : la France rurale pourrait être sacrifiée sur l'autel de Bruxelles.

Officiellement, « rien n'est arbitré », dit-on au ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement. En fait, depuis qu'un document confidentiel a été adopté, le 16 mars, par le Conseil national de l'aménagement du territoire (Cnadt), chargé d'émettre un avis consultatif sur les grandes orientations de l'Etat en matière d'aménagement du territoire, un certain nombre d'élus se persuadent que tout est joué. Ou presque.

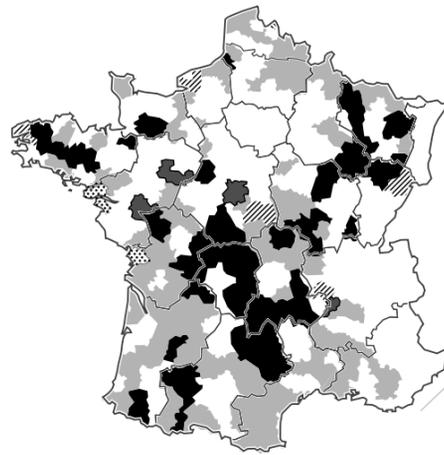
Instrument financier de l'Etat - 580 millions de francs en 1997 (88,4 millions d'euros) pour 13 920 emplois - pour encourager les entreprises à s'installer dans des

zones peu attractives ou en difficulté, la PAT est aujourd'hui versée selon des critères géographiques aléatoires. « La carte actuelle [lire ci-contre] est le fruit d'une approche intuitivo-économique », reconnaît un conseiller de M^{me} Voynet. Certaines régions éligibles présentent des handicaps si lourds que la prime, à elle seule (41 650 francs en moyenne par emploi en 1997), ne peut pas convaincre les entrepreneurs d'y investir. En 1995, 1996 et 1997, 9 % de la population française vivant dans des zones potentiellement éligibles à la PAT n'a pas bénéficié de cette aide. Soit plus de 2 millions de personnes. Preuve supplémentaire de l'inefficacité relative de cette prime : la plupart des entreprises étrangères continuent de privilégier les alentours de la riche « banane bleue » (Londres-Francfort-Milan) et non la « diagonale aride » des Ardennes aux Pyrénées en passant par le Morvan, en dépit des subventions proposées (Le Monde du 23 mars).

Dans le contexte de concentration et de stabilisation des zones éligibles aux fonds structurels européens, Bruxelles demande à la France de réduire le pourcentage de la population située en zone « Patale », de 40 % à 34 %, soit de 24 à 20,2 millions. La Commission européenne exige également la

Les futures zones prioritaires

CRITÈRES RETENUS POUR L'ATTRIBUTION DE LA PRIME D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE



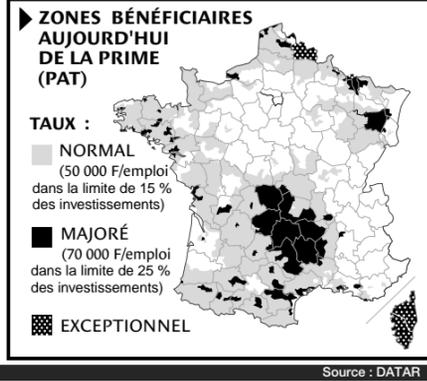
Ci-dessus, la carte des nouvelles zones d'attribution de la prime telle qu'elle a été adoptée par le Conseil national du développement et de l'aménagement du territoire (CNADT), le 16 mars.

fixation de critères fiables. Le 16 mars, un vote majoritaire a donné l'aval du Cnadt à un scénario de réforme présenté, avec l'accord du ministère, par la Datar (délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale). « Les élus

- TAUX D'EMPLOI INDUSTRIEL ÉLEVÉ
- DÉCLIN DÉMOGRAPHIQUE
- CHÔMAGE SUPÉRIEUR OU ÉGAL À 12 %
- ▨ ZONES DE RESTRUCTURATION (chantiers navals, industrie militaire...)
- ▨ ZONES DE RESTRUCTURATION (mécanique, textile...)

ZONES BÉNÉFICIAIRES AUJOURD'HUI DE LA PRIME (PAT)

- NORMAL (50 000 F/emploi dans la limite de 15 % des investissements)
- MAJORÉ (70 000 F/emploi dans la limite de 25 % des investissements)
- EXCEPTIONNEL



Source : DATAR

de porteur de projet d'entreprise, à quoi sert-il de mettre de la PAT ? », résume de son côté, Jean-Louis Guigou, patron de la Datar.

Si des arbitrages interministériels restent à rendre, le gouvernement a donc arrêté sa philosophie : d'accord pour aider « des zones en déclin démographique. Mais pas des zones désertées », résume un élu. « Nous compensons la suppression de la PAT dans certaines régions par d'autres dispositifs », assure M^{me} Voynet. A la sortie de la réunion du Cnadt, l'un des participants déplorait que « le gouvernement se serve de notre vote comme d'une caution des élus à sa politique, alors que le dossier nous a été présenté déjà bouclé ».

PROJETS INDUSTRIELS

Réponse du cabinet de M^{me} Voynet : « Si on ne consulte pas les élus, ils protestent. Si on leur soumet des cartes, ils nous accusent d'avoir tranché sans eux... » Aucune autre consultation du Cnadt n'est prévue avant début avril. Jean François-Poncet, sénateur (RDSE, Lot-et-Garonne) entendait demander à M^{me} Voynet que « la » carte soit soumise au vote du Parlement. « Dans cette affaire, l'Etat exerce un pouvoir régalién », a prévenu M. Guigou. Le Parlement ne devrait donc pas être consulté.

« Avant juin », le gouvernement a prévu de s'atteler à l'autre volet de la réforme de la PAT. Un rapport de la Cour des comptes de décembre 1997 a montré que cette prime privilégie les projets industriels, plutôt que les nouveaux secteurs de l'économie. « Nous allons permettre à des dossiers plus modestes et à des activités de services de bénéficier de cette prime », a souligné M^{me} Voynet, lundi 22 mars. Déjà, des élus demandent que la PAT soit accordée à des projets hôteliers ou touristiques dans des régions seulement riches... de la beauté de leur paysages. Ce qui mettrait un peu de baume sur les cicatrices des élus ruraux.

Béatrice Jérôme

Le Sénat et la « modernité » de la ruralité

« LA RURALITÉ, c'est la modernité ! » Sénateur (RDSE) du Lot-et-Garonne, président de la commission des affaires économiques et du Plan au Sénat, Jean François-Poncet est convaincu de la pertinence de cet adage. Il le démontrera durant la discussion du projet de loi d'orientation sur l'aménagement et le développement durable du territoire qui devait commencer, mardi 23 mars, au Palais du Luxembourg. La ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement, Dominique Voynet, « regarde les campagnes dans un rétroviseur. Du coup, son texte est passéiste, continue-t-il. Sa notion de développement durable vise à la conservation de l'existant. Alors qu'il faut développer nos campagnes. » Et d'abord par la création d'entreprises. C'est l'objet des amendements déposés par Jean-Pierre Raffarin, sénateur (RI) de la Vienne et François Grignon (UC, Bas-Rhin), qui prévoient dix-huit mesures concrètes pour aider les

petites entreprises à s'installer, notamment en milieu rural. « Alors que 1,2 million de personnes, selon une enquête de l'IFO, voudraient créer leur entreprise, seulement 166 190 entreprises nouvelles ont été créées en 1998 », écrit M. Raffarin, dans une présentation de ses propositions. L'ancien ministre des PME du gouvernement d'Alain Juppé veut faire « sauter les freins culturels, juridiques, sociaux et financiers à l'initiative individuelle ».

« Les zones rurales peuvent devenir des pépinières de micro-entreprises », insiste M. François-Poncet. Les difficultés de vivre en ville, la pollution, les encombrements font fuir les urbains vers les campagnes. Le phénomène est très fort aux Etats-Unis. Nous devons nous en inspirer. » Lors de la discussion de son projet de loi à l'Assemblée, en janvier, M^{me} Voynet était parvenue à éviter la renaissance du débat ville-campagne. Elle avait rappelé que les « pays », au cœur de son projet de loi, sont des « territoires

de projet » qui peuvent redynamiser une région rurale. « [Nous allons développer] l'ingénierie économique dans les zones rurales », explique la ministre. Patron de la Datar (délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale), Jean-Louis Guigou ne manque pas d'idées sur le sujet : « Il faut, dit-il, envoyer dans les territoires des explorateurs - pourquoi pas des élèves d'écoles de commerce locales ? - chargés de dénicher les porteurs de projets. »

B. J.

Eyne (Pyrénées-Orientales) veut être rattachée à la Catalogne espagnole

PERPIGNAN

de notre correspondant

Alain Bousquet, le maire (divers) d'Eyne, dans les Pyrénées-Orientales, vient d'adresser une lettre au président de la République pour lui dire que « en l'absence de règles efficacement applicables en matière de surendettement des collectivités locales », il se trouvait dans l'obligation de rendre « à la mère patrie les clés de sa ville ». « Sempere en avant, a Eyne mai morimem » (« Toujours en avant, à Eyne nous ne mourrons jamais »). M. Bousquet a lu, vendredi 19 mars, sur fond de bannière sang et or catalane, la missive destinée à Jacques Chirac, dans laquelle il estime que « l'Etat ne remplit pas sa fonction » d'aide aux investissements structurants des collectivités. Il se dit également prêt à renoncer au traité des Pyrénées de 1659, qui a rattaché définitivement le Roussillon à la France...

La station de ski a ruiné ce village de 84 habitants proche des stations des Angles et de Font-Romeu ; Eyne est sous tutelle des services de l'Etat depuis 1991. La dette par habi-

tant y est une des plus lourdes de France. En 1990, le capital restant dû pour les investissements réalisés était déjà de 23 millions de francs (près de 3,597 millions d'euros), avant de grimper à 58 millions en 1995. Les intérêts de la dette dépassaient l'épargne communale, évaluée à 700 000 francs. Aujourd'hui, la dette s'élève encore à 45 millions de francs (environ 6,8 millions d'euros).

La mairie ne peut pas équilibrer ses comptes et son développement est bloqué depuis 1995 par l'absence d'une station d'épuration, refusée par l'autorité de tutelle. M. Bousquet trouve anormal un tel refus. Plus aucun investisseur privé ne veut s'installer dans ce village, où la taxe foncière au mètre carré de plancher est de 240 francs. Refusant d'être « condamné à perpétuité à remplir le tonneau des Danaïdes de la dette bancaire », le maire a décidé de ne plus suivre « une convention bancaire irréaliste ».

Vendredi, M. Bousquet a indiqué qu'Eyne se trouve « dans un processus inique de fiscalisation et de non-retour sur les investissements

générateurs de richesse ». Il a souligné que sa commune ne reçoit d'aide ni du département, ni de la région, ni de l'Etat, ni même de l'Union européenne. En conclusion de sa lettre au président de la République, il indique que « tout comme l'ont fait jadis les bourgeois de Calais », il se trouve « dans l'obligation d'accomplir [un] acte de sacrifice, symbole de dignité face à l'impossibilité d'agir ». « Nous demandons le retour à la situation antérieure au traité des Pyrénées » (quand le Roussillon et la Cerdagne étaient rattachés à l'Espagne), continue le maire, qui a su trouver en Angel Colom, sénateur catalan du Partit per la independència, un partisan inespéré. Le parlementaire, présent aux côtés du maire d'Eyne, a affirmé que, pour son parti, « dans le cadre d'une éventuelle coopération future, toutes les communes frontalières seraient bienvenues en Catalogne ». En Catalan prudent, il s'est toutefois gardé de préciser si la Catalogne du Sud rachèterait la dette de la commune...

Jean-Claude Marre

A Lyon, Vivendi se retire d'un vaste projet urbanistique

LYON

de notre correspondant régional

La Ville de Lyon va racheter au groupe Vivendi (ex-Générale des eaux) pour 186 millions de francs (28,35 millions d'euros) le Palais des congrès construit en 1995 sur la ZAC de la Cité internationale, qui a vocation à devenir, au début du millénaire, un nouveau quartier lyonnais. Vivendi était, à travers sa filiale, la Spacil, l'aménageur et l'investisseur de cet espace de 35 hectares, où sont installés, outre le Palais des congrès, des immeubles de bureaux, le Musée d'art contemporain de Lyon, un complexe cinématographique et un hôtel-casino. Le groupe a aussi décidé de se retirer de ce programme dont le tiers est, à ce jour, sorti de terre.

Cette opération qui se développe au nord de la ville, entre le Rhône et le parc de la Tête d'Or, fut lancée par l'ancien maire de

Lyon, Michel Noir (RPR), au début des années 90 avec le concours de l'architecte et coordonnateur du programme, Renzo Piano. Le retrait de Vivendi contraint la communauté urbaine (Courly) à réaliser en régie directe l'achèvement de la ZAC. Le groupe privé restera toutefois associé, à travers sa filiale George V, qui réalisera plusieurs projets immobiliers sur le site. 1,6 milliard de francs ont été investis depuis 1990, dont 360 millions pour la construction du Palais des congrès - que Vivendi va céder à la Ville pour la moitié de son prix. Cette vente lui permettra d'alléger le lourd déficit, qui approcherait les 450 millions, enregistré sur cette opération.

Le rachat du Palais des congrès doit permettre à Lyon de réaliser, dans la partie amont de la ZAC, une « cité de la communication et des échanges », explique Henry Chabert (RPR), adjoint à l'urba-

nisme. Sous l'impulsion de son maire, Raymond Barre (app. UDF), Lyon a pris goût aux grandes manifestations nationales et internationales, comme le G 7, organisé en juin 1996, ou la conférence de la Cnuced, qui se déroula à l'automne 1998. Mais la ville demeure, pour cela, sous-équipée en installations permanentes : elle ne peut offrir, au mieux, qu'une salle de mille personnes.

MARCHÉ LUCRATIF

La municipalité veut s'attaquer au marché lucratif des réunions de mille à trois mille personnes. Seules quelques villes européennes comme Paris (une salle de trois mille sept cents places dans le centre des congrès de la Porte Maillot), Glasgow (trois mille) ou Berlin (cinq mille), mais aussi Sofia et Belgrade (trois mille huit cents), peuvent proposer des infrastructures de grande capacité. Lundi

22 mars, le conseil municipal a approuvé le lancement d'une étude pour la construction d'un palais des congrès « bis », d'une capacité de trois mille personnes, dans un amphithéâtre d'inspiration gallo-romaine. Son coût est estimé à 400 millions, pris en charge à parts égales par la ville et la Courly.

Enfin, M. Barre plaide pour que soit installé sur ce site le second centre de conférences internationales et diplomatiques, qui doit venir épauler celui de l'avenue Kleber à Paris. Une décision de principe a été prise il y a quelques mois en faveur de Lyon. Le ministère des affaires étrangères demande aux collectivités locales de prendre en charge la réalisation des bâtiments, dont le coût s'élève à 126 millions de francs, mais il assure que les frais de fonctionnement seront assurés par l'Etat.

Claude Francillon

REPRODUCTION INTERDITE

EMPLOI OFFRES

L'UFOLEP-USEP nationale recherche le(a) journaliste qui prendra en main son magazine mensuel (25 000 exemplaires).

Il (elle) aura :

- à mettre en place et faire vivre la nouvelle formule du journal,
- à assurer sa cohérence rédactionnelle,
- à rédiger et réécrire des articles,
- à solliciter des collaborations,
- à assurer le suivi de fabrication avec maquettiste et imprimeur.

Cette mission s'inscrit dans le cadre d'une fédération sportive nationale qui cherche à promouvoir une autre idée du sport, basée sur des valeurs laïques et citoyennes.

Ce poste conviendrait bien à un(e) journaliste :

- 25/30 ans.
- une première expérience dans la presse est nécessaire,
- formation et diplômes journalistiques reconnus,
- bonne connaissance du milieu sportif et associatif appréciée.

Goût pour un challenge motivant et le travail d'équipe.

Adresser lettre de motivation manuscrite
CV + photo et articles de presse déjà réalisés
et prétentions financières à :
M. le Président UFOLEP-USEP
3, rue Récamier - 75341 Paris cedex 07

Un emploi stable ?
Devenez fonctionnaire
dans l'administration
3617 FONCTIO
Tous les concours de la
fonction publique HE-392 399
689 (5.57 F/min.)

LE MONDE ECONOMIE
avec Le Monde
DATÉ MARDI



ROGER VIOLETTE

L'acteur Gérard Depardieu naît avec le théâtre, au tournant des années 70. Bras musclés, il joue dans « Les Garçons de la bande » (ci-contre), sous la direction de son mentor, Jean-Laurent Cochet. Doigts bagués, il crée « La Chevauchée sur le lac de Constance », de Peter Handke (ci-dessus). Vingt-cinq ans et quatre vingt-neuf films plus tard (page suivante), il règne sur le cinéma français. Avec dans le regard l'ombre portée du temps qui passe et ne le ménage pas.

Depardieu, les mille et une vies

GÉRARD DEPARDIEU reçoit chez lui, c'est-à-dire nulle part. Son hôtel part i c u l i e r - 350 mètres carrés dans le 16^e arrondissement de Paris - est habité par des sculptures. Maillol, Rodin, des pièces rares que des musées voudraient racheter. Il y a beaucoup de femmes autour du canapé, maternités dressées sur socles, beautés allongées à même le sol d'acajou, dans la lumière laiteuse de rideaux tirés. Est-ce une maison pour elles ? « Oui, mais un jour elles partiront. Il y aura d'autres guerres, d'autres passions. C'est comme l'amour. »

Cinquante ans, massif, pas si grand que ça, Depardieu déplace entre les sculptures 100 kilos et une jambe folle depuis l'accident de moto survenu pendant le tournage d'*Astérix*. Un sale coup : 2,5 grammes d'alcool dans le sang, un virage mal négocié. Diagnostic de son ami, le réalisateur Francis Veber : « Les 2,5 grammes, c'est pas parce que c'est un beauf, mais parce qu'il souffre. Quand il donne, il donne. Quand il est fatigué, il est fatigué. »

A croire qu'en ce moment, il cumule. Il avait à peine enlevé le faux ventre d'Obélix qu'il entrait dans le costume de Charles Quint en un temps record : dix-huit jours pour apprendre et répéter *Les Portes du ciel*, la pièce de Jacques Attali, alors qu'il n'en savait pas une ligne. Depardieu n'a jamais aimé les longues répétitions. Il lui est arrivé de dire (*Paris-Match*, 1988) : « Dans les cliniques psychiatriques, on donne des calmants aux gens pour qu'ils arrêtent de répéter. » L'affaire Attali lancée, Gérard Depardieu s'offrait le luxe, tout en jouant tous les soirs, de changer la fin de son deuxième film (après *Tartuffe*, 1984) en tant que coréalisateur (avec Frédéric Auburtin), *Un pont entre deux rives*, qui sort le 7 avril : il n'avait plus envie que la femme (Carole Bouquet) meure.

Ce n'est pas tout : *Balzac* est en boîte pour la télévision. En avril, il s'attaque à *Vatel*, sous la direction de Roland Joffé. *Vatel*, qui fut maître d'hôtel au service de Fou-

ché, puis de Condé, et qui se suicida parce qu'un retard de la marée l'avait empêché de préparer à temps les agapes d'une fête chez Condé. Ainsi en quelques mois, Depardieu aura été Obélix, Monte-Cristo, Charles Quint, Balzac. Et un ouvrier dans *Un pont entre deux rives*. Question, posée par deux amis, Claude Berri et Bertrand Blier : « Qui d'autre peut en faire autant ? »

Tout cela ferait presque oublier le reste, qui pourtant n'est pas rien : les affaires, la politique, la vie. Laissons-lui la vie - les vies parce qu'il en a plusieurs. La politique passe par Mitterrand, Meciar, Castro, Chirac, Lang, Lebed, et des détours bizarres quand ils ne sont pas douteux. Les affaires s'affichent dans les magazines *people* : Depardieu vendage à Tigné, Depardieu fore à Cuba. Le vin et le pétrole, l'investissement paysan et la culbute aventurière, brouillent l'image. Pas au point d'occulter celle du comédien - trop énorme - mais assez pour que certains se posent des questions.

BERTRAND DE LABBEY, son agent, directeur d'Art-média : « C'est son insatiable dans le travail qui le pousse à aller chercher de l'or noir. » Elisabeth Depardieu, sa femme, dont il est séparé : « Je lui dis : "Tu n'es pas Rimbaud." Gérard est un aventurier. Il s'ennuyait. Il a voulu braquer, innocemment, le monde des affaires comme il a braqué le monde du cinéma. » Jean-Pierre Lavoignat, directeur de la rédaction de *Studio Magazine*, qui fut lié à la maison de production de Depardieu : « On se demande s'il n'a pas tout épuisé. Il est rentré depuis six-sept ans dans un autre monde : la politique, la finance avec Gérard Bourgoïn, le roi des poulets. Pourquoi le roi des poulets ? Mystère. » Bertrand Blier : « Je ne comprends rien à ce qu'il trafique dans les affaires. »

Quinze ans après l'avoir dirigé dans *Tartuffe* - son dernier rôle au théâtre avant Charles Quint -, Jacques Lassalle ne cache pas sa tristesse : « J'ai peur que sa condition d'acteur ne l'épuise. Plus rien ne l'étonne, il ne s'enchant plus. Son angoisse de la mort provoque une fuite éperdue en avant ; c'est d'ailleurs le seul côté attachant de son

Des terrains vagues de Châteauroux aux puits de pétrole de Cuba, de « Loulou » à « Balzac », itinéraire d'un cambrioleur de vies qui cache sa fragilité derrière une activité insatiable. Au risque de galvauder un talent d'exception

évolution. Comme il ne s'aime pas, il s'invente des activités - le vin, les affaires, le pétrole, mais il n'y a que l'acteur qui permet de se fuir. Je suis très inquiet pour Gérard. Où va-t-il ? Où court-il ? »

Loin devant, sur des terres dont lui seul connaît la géographie. Seize ans d'analyse (il en est au troisième praticien : le premier était lacanien, le deuxième est mort) l'ont conduit à raccourcir le fossé entre l'image et soi : « Ça m'a aidé à ne plus justifier quoi que ce soit. Pour certaines personnes, c'est simplement être courageux que de faire une analyse, parce que c'est essayer de rentrer dans sa merde. Voilà. Il n'y a rien d'exceptionnel là-

deux. Le reste, c'est du commentaire. On ne me voit pas comme je suis, mais ce décalage a toujours existé, même avec mes parents. Ils ne voyaient pas que c'était beaucoup plus simple qu'ils le pensaient. »

Souvent les parents reviennent quand Depardieu parle. Le père, surtout, dit « le Dédé », tôleur-formeur à Châteauroux, sapeur-pompier bénévole, buveur et rêveur : « Sapeur-pompier, c'était son idéal, à cause des deux lettres : S. P. - sauver ou périr. J'ai mis longtemps à comprendre ça. Quand je dis longtemps, c'est quatorze ans. A cet âge-là, j'ai eu la révolte, et je suis parti. J'étais précoce, rapide. »

Révolte, précoce, rapide : ces trois mots traversent tous les récits de l'enfance de Depardieu. En vingt-cinq ans, cette histoire sans cesse réécrite est devenue légende. Avec ses constantes : une toile de fond provinciale : Châteauroux et sa garnison américaine ; un contexte social : le *lumpenproletariat* ; une ambiance familiale : six enfants et peu de paroles ; une adolescence *borderline* : trafics, vols, viols, alcool. Ainsi Gérard Depardieu, qui arbore deux tatouages gravés par des prostituées sur le bras gauche, aurait frôlé un avenir de délinquant.

Ce récit a le mérite d'annoncer un *happy end* : le voyou devenu star. La réalité est plus prosaïque. Un homme s'en souvient bien. Il apparaît dans les récits comme « l'ami rencontré à la gare » de Châteauroux - un endroit où Gérard Depardieu traînait souvent. Cet ami prenait un jour le train pour Paris où il allait faire du théâtre. Gérard Depardieu l'a rejoint quelques jours plus tard. Il avait dix-sept ans. L'homme sans nom s'appelle Michel Pilorgé. Il est comédien, joue en ce moment dans *Les Côtelettes*, la pièce de Bertrand Blier, qui tourne en France. Il raconte.

« J'étais dans un collège de curés à Châteauroux. J'attendais une copine devant le lycée de filles. Le soir tombait. Je vois passer un mec avec des gants de boxe. Je le regarde. Il me demande si je veux sa photo. Le lendemain, on s'est retrouvés au café Le Faisan. On est devenus copains tout de suite. Il ne savait pas finir ses phrases : il soufflait avec son nez, qui était toujours bouché. J'étais fils de

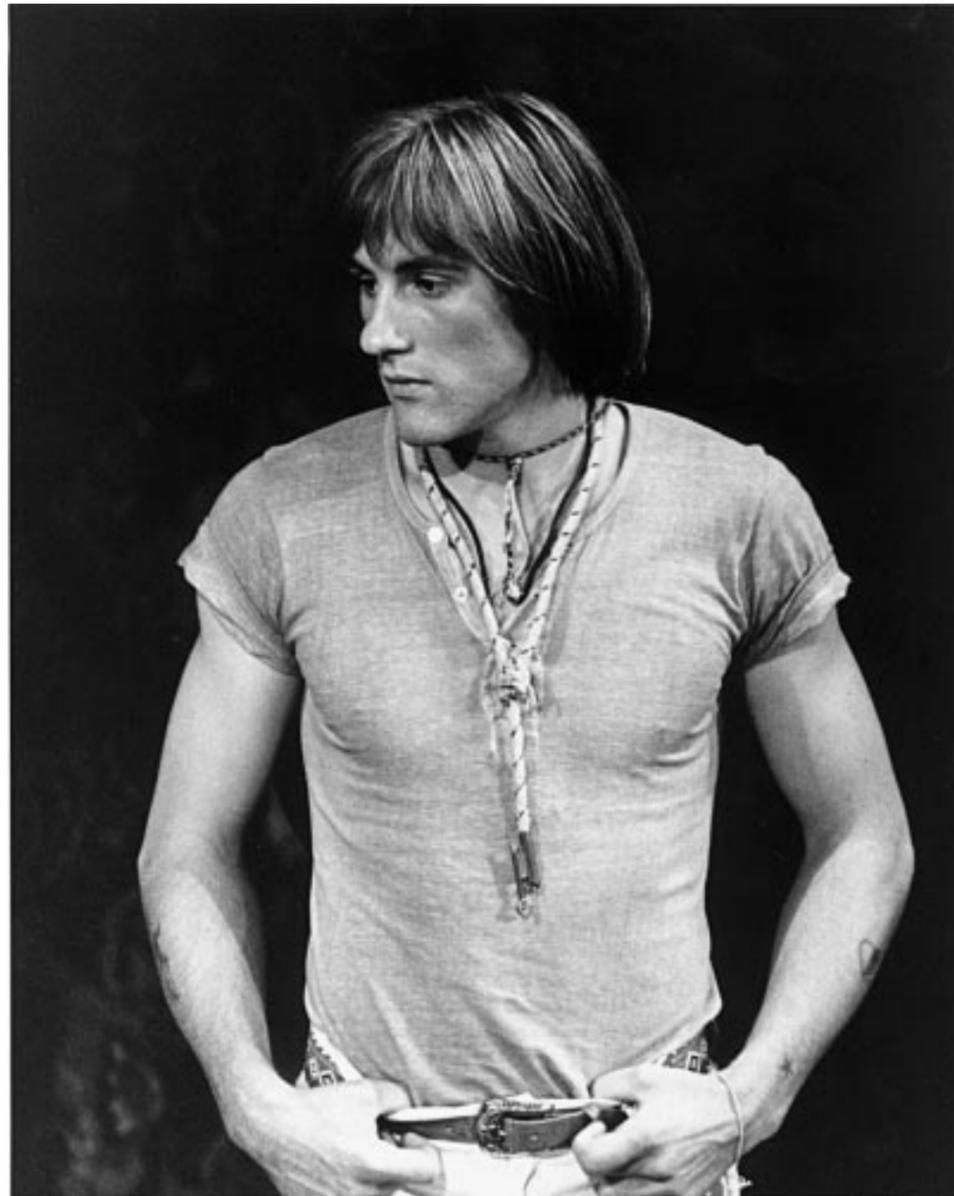
médecin, lui d'ouvrier. Ils étaient pauvres mais il y avait de l'affection. Ce n'était pas la zone. Des enfants, il était le rebelle ; certains de ses frères et sœurs ont fait des études. La nuit, on allait dans les bars, le Crazy, le Jimmy, chez Jo. On vivait complètement à l'heure américaine. Le jour, j'allais parfois au lycée, lui trafiquait. Il fréquentait les voyous et les bourgeois, il allait au plus offrant d'amour. La différence entre Gérard et moi, c'est que j'ai toujours voulu être comédien. Lui voulait être reconnu et aimé. Son désir était tel qu'il est devenu une star. »

« Gérard est un aventurier. Il s'ennuyait. Il a voulu braquer, innocemment, le monde des affaires comme il a braqué le monde du cinéma »
Elisabeth Depardieu

Gérard Depardieu convient que son adolescence a été romancée, et qu'il n'y est pas pour rien. « Ce qui est vrai, c'est qu'à cette époque-là, dans une petite ville de province, quand on ne savait ni lire ni écrire et que parfois on tombait dans le caniveau, comme mon père, eh bien on était marginal. En fait, la seule chose qui pouvait trahir mon origine était mon manque de verbe. »

Elisabeth Depardieu se souvient d'affrontements avec son mari sur cette question : « J'étais outrée quand il parlait de sa famille. Il ne se rendait pas compte qu'il pouvait faire du mal à ces gens, qui étaient extrêmement humbles. Gérard n'avait pas cette notion. Il l'a apprise à ses dépens. »

Elle lui est revenue en boomerang. C'était en 1991. Une année faste, sur le plan de la reconnaissance : *Green Card*, de Peter Weir, lui vaut le Golden Globe du meilleur acteur, et *Cyrano*, tourné avec Jean-Paul Rappeneau, est nommé



NICOLAS TREAT

cinq fois aux Oscars. Dans *Time* du 4 février, Gérard Depardieu dit qu'il a participé à un viol à l'âge de neuf ans. Les féministes l'attaquent. Il dément. C'est oublier qu'en novembre 1980, dans *Lui*, Depardieu parlait déjà de viols, d'une manière très claire.

Le voilà qui relit l'entretien de *Lui*. Se souvient de l'adolescence, des ambiances glauques de bals, derrière les palissades. « Il y avait une fille qui était là, elle faisait partie de la bande. Jamais il ne me serait venu à l'idée de forcer une fille. En tout cas, il n'y avait pas de cris. C'était comme ça. » Il en tire la conclusion qu'il aurait mieux valu se taire. « Un amalgame a été fait entre ma personnalité et mes rôles. Surtout depuis *Les Valseuses*. »

LES *Valseuses* (1973) ont aussi fait oublier le monde qui l'a fait naître : le théâtre. Une période très riche, qui semble aujourd'hui lointaine, sinon obliérée. Pourtant, c'est là que la parole a été donnée à Depardieu. A son arrivée à Paris, il est comme un Stradivarius mal accordé. Envahi par l'émotion. Un professeur, Jean-Laurent Cochet, sait l'écouter. Lui découvre et s'approprie les livres - « Giono m'a cultivé, il savait répondre au mystère du silence » -, joue ses premiers rôles. En 1971, il rencontre le metteur en scène Claude Régy. Ils passent trois ans ensemble, à travailler Nathalie Sarraute, David Storey, Edward Bond ou Peter Handke.

Claude Régy, 1999 : « Il arrivait chez moi très tôt, ou il allait chez Duras. Il buvait une bouteille de whisky, mais il voulait surtout parler. Il avait un instinct fabuleux, une façon de prendre et de comprendre tout de suite. Il était évident qu'on le voyait plus que tout autre. Il apportait les terrains vagues de Châteauroux, une autre idée de la virilité, de la morale, de la beauté. Il faisait éclater nos codes. »

A l'Espace Pierre Cardin, en 1974, Depardieu joue *La Chevauchée sur le lac de Constance*, de Peter Handke, avec Jeanne Moreau, Delphine Seyrig, Michael Lonsdale, Samy Frey... Trois ans plus tard, le public chic marche dans la boue qui entoure le centre dramatique de Nanterre pour aller voir *Les gens déraisonnables* sont en voie de disparition, autre pièce de Handke. Depardieu joue Quitt, un homme d'affaires à la tête d'un empire qui, contre toute attente, se met à parler de ses sentiments. A la fin, il projette son crâne contre un mur. Depardieu y va si fort qu'il faut rembourrer le décor.

Ce coup de tête signe la fin de la collaboration, capitale, avec Claude Régy. D'autres projets avortent : Depardieu est déjà ailleurs. Bertrand Blier, avec qui il tournera cinq films forts, est le témoin de son entrée en cinéma : « Quand il y a eu le casting des *Valseuses*, il venait tous les jours au bureau pour être sûr d'être pris. Il s'habillait chaque fois différemment, avec une cravate ou en *loubard*, pour me convaincre qu'il pouvait tout jouer. On le virait et il rentrait par la fenêtre. Mon producteur était effrayé. Il disait qu'avec sa gueule il allait faire peur aux femmes. Gérard était un voyou, au sens noble, melvillien. »

Depardieu peut alors tourner sur tous les terrains : Marguerite Duras (*Vera Baxter*, *Le Camion*), Bernardo Bertolucci (1900), Claude Sautet (*Vincent, François, Paul et les autres*), André Téchiné (*Barocco*), Marco Ferreri (*La Dernière Femme*, *Rêve de singe*), Maurice Pialat (*Loulou*), Alain Resnais (*Mon oncle d'Amérique*), Bertrand Blier (*Buffet froid*). Sur le plan artistique, Gérard Depardieu n'a guère fait mieux qu'en cette fin des années 70.

« Il cambriolait le métier, se souvient Elisabeth Depardieu. Comme il a une capacité extraordinaire à ingérer, digérer, il faisait tout en même temps. Rien ne le dérangeait. Je trouvais ça vraiment gai, et pas du tout cérémonieux. Certains rentrent dans le cinéma, lui le mangeait. » Jean-Pierre Lavoignat se souvient de l'arrivée imprévue, au petit matin, de Depardieu lors d'un Festival de Cannes, où *Première* avait loué une villa : « Gérard a escaladé la façade et a préparé une salade de tomates. Il faisait ses courses au supermarché, les pieds nus dans les chaussures. Aucune star ne ressemblait à ça. C'était un OVNI. »

Un OVNI, certes, mais un OVNI tombé au bon endroit au bon moment. Le cinéma français des années 70 préfère à la beauté l'attrait des « gueules » ou des anonymes et cherche le talent derrière la personnalité. Gérard Depardieu entre dans le lot et sort du rang. Il peut passer du beau au laid en moins de temps qu'il ne faut pour l'écrire. Il s'affiche mince ou gros. Joue fin ou grossier. Toujours reconnaissable, souvent inattendu. Chez lui, le privilège des grands touche à l'énorme. On s'épuiserait à établir la liste des noms d'oiseaux qui l'accompagnent : brute, géant, moujik, centaure, caribou, taureau, colosse, hercule, grand branleur puissant...

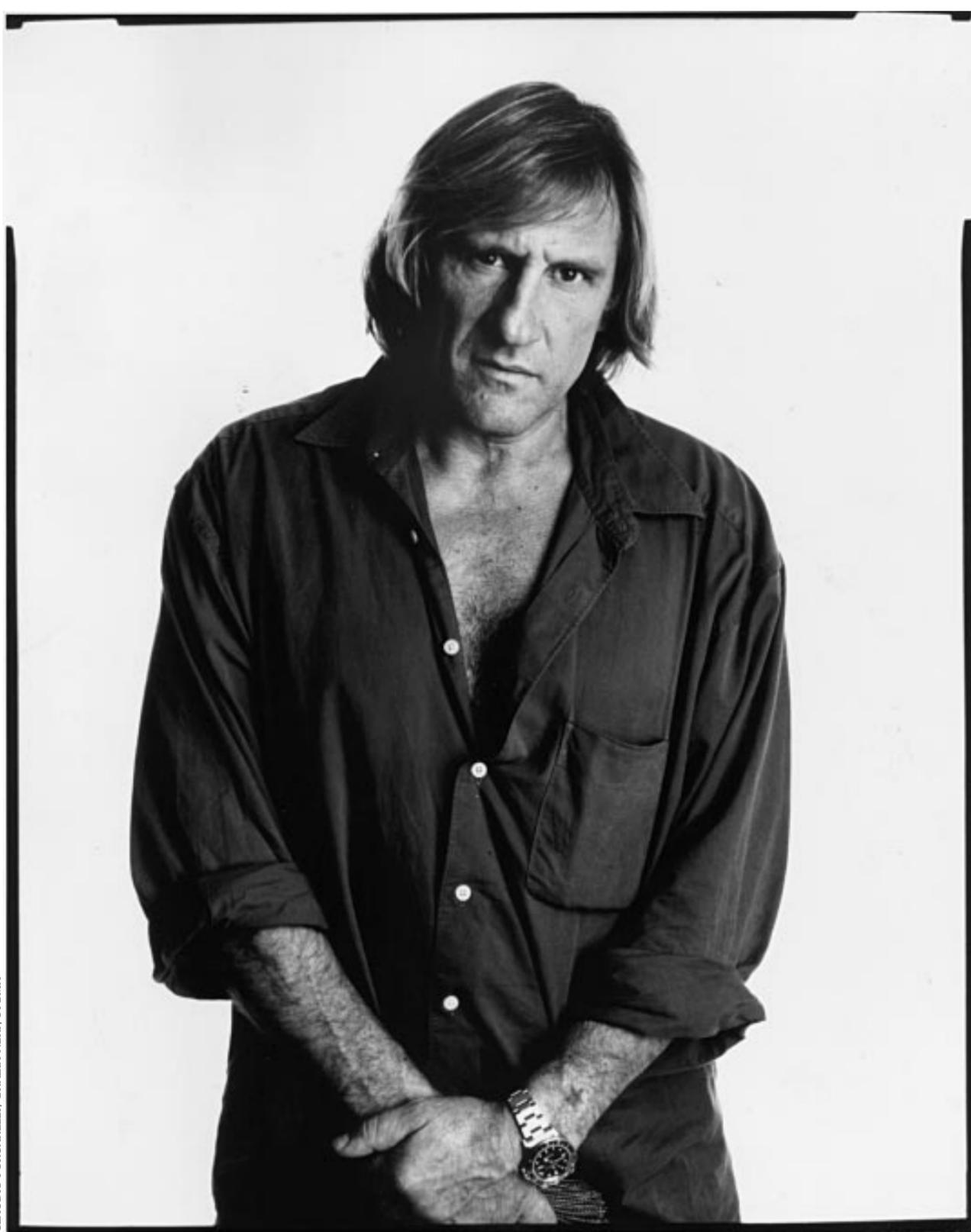
Laissons Barbara dire ce qu'est Depardieu : « *Un chêne aux nerfs de roseau.* » La féminité, qu'il a en partage avec tous les grands acteurs, Marlon Brando en premier, est chez lui une évidence. Un jour qu'on lui demandait quelle femme et quel homme il aurait aimé être, il répondit pour les deux : Catherine Deneuve. C'était une manière de parler de lui, qui ne joue pas à l'instinct, mais si l'on peut se permettre, à l'éponge. Il s'imbibe, colle à ses personnages ; on dirait qu'il les renifle, comme le héros du *Parfum* de Süskind. Bertrand Blier : « *Gérard comprend son rôle en sept minutes quand d'autres ont besoin de parler pendant dix-huit heures. Je lui envoie le scénario de Buffet froid un mercredi alors qu'on tournait le lundi suivant. Gérard me dit seulement : "Je joue un chômeur mais il faisait quoi, comme métier ?" Ça faisait six mois que je cherchais la réponse, en vain. Alors il me dit : "Il est chômeur depuis si longtemps qu'il a oublié."* »

CLAUDE BERRI résume : « *Il ne travaille pas, il ne joue pas, il est le personnage.* » C'est une façon, rapide pour l'art, de confirmer le constat, tout aussi rapide, que Gérard Depardieu tire de son activité : « *Je suis un tacheur. Je fais le boulot.* » Au début des années 80, le « boulot » se fait aussi bien avec Truffaut, Pialat, Blier, Veber, Resnais, que Francis Girod, Jean-Jacques Beineix ou Philippe Labro. Gérard Depardieu pourrait s'offrir une filmographie. Il fait un autre choix : accumuler, au fil de sa vie qui va vers la quarantaine. En 1986, il rassemble 16 millions de spectateurs en France, avec *Tenue de soirée*, de Blier, *Jean de Florette*, de Berri et *Les Fugitifs*, de Veber, qui confirme sa dimension d'acteur comique. En mars 1991, il atteint les 4 millions de spectateurs pour *Cyrano de Bergerac*, le film de Rappeneau qui fera le tour du monde.

Cyrano signe l'entrée de Depardieu dans un autre monde : celui des personnages historiques, figures et héros, qui vont désormais l'occuper beaucoup et le conduire à jouer pour la télévision. Si *Christophe Colomb*, tourné en anglais, sort sur grand écran, *Monte-Cristo* et *Balzac* se font avec TF 1. En septembre 1998, le dernier épisode de *Monte-Cristo* a attiré 12,8 millions de spectateurs – première audience de l'année pour un téléfilm. La diffusion de *Balzac* est prévue pour septembre. *Notre-Dame de Paris* devrait suivre. « *Monte-Cristo* ou *Balzac ne peuvent être faits qu'à la télévision. C'est trop cher pour le cinéma* », dit Claude Davy, son attaché de presse. D'autres avancent des raisons moins glorieuses : les tournages pour la télévision sont plus rapides que ceux du cinéma, et Depardieu est pressé. Les temps d'attente et de prises sont réduits, les textes peuvent défiler sur prompteur, s'il le faut. « *Qu'est-ce que Gérard va foutre à la télévision ? se demande Blier. Ce n'est même pas de la bonne télé. Il fait du chiffre, mais c'est gratuit.* »

Gérard Depardieu écoute la réprimande. Une fois de plus, il ne rebondit pas sur le terrain où on l'attend. « *Les premiers livres que j'ai lus étaient des romans-photos. Des histoires d'amour. Ça me touchait beaucoup, cette image arrêtée, cette petite bulle, ces regards. Dans l'histoire de mes rêves, le roman-photo s'est fixé sur des personnages historiques – je vois dans des flashes leurs gestes, leurs tentatives ratées, leurs désirs, leurs mécontentements. Il n'y a aucune prétention là-dessous. Si j'étais génial, peut-être que je dirais autre chose.* »

Pour *Monte-Cristo*, Depardieu a touché 8 millions de francs. Il en avait pris 17 pour *Bogus*, 15 pour *Christophe Colomb*. Bertrand de Labbey, son agent, avance qu'avec « 10 millions de francs en moyenne par film » (son tarif pour *Astérix*), il est l'acteur français le mieux payé. A ces cachets s'ajoute souvent, via sa société de production, DD, un intéressement sur les résultats, ventes à l'étranger et achats de parts. L'argent témoigne de la cote de Depardieu, mais son nom vaut



CLAUDIO PORCARELLI / GRAZIA NERI / SYGMA

infiniment plus que les sommes qu'on lui verse.

En vingt ans, le voyou melvillien est devenu parrain. Il règne sur le cinéma français, astre incontrôlable qui continue à prendre un scénario sur un bureau et à dire : « *Le rôle, c'est pour moi* » – même s'il est déjà pris (comme celui de Maheu dans *Germinal*). Mais, surtout, il a acquis une stature qui lui donne une posture. L'industrie française du film tourne autour de Depardieu. Même si son nom ne garantit pas un succès (plus aucun acteur français n'en a le pouvoir), il permet de concrétiser des projets. « *Les décideurs ont besoin de parapluie en cas d'échec*, explique le producteur Philippe Carcassonne (30 films, aucun avec Depardieu). *Depardieu en est un. C'est la seule star de qualité qui soit pérenne.* »

ET ce n'est pas forcément un cadeau. L'acteur Depardieu n'a pas de concurrent. Le cinéma français est trop petit pour lui. Il s'est essayé à une carrière américaine, au début des années 90. En vain : il est trop « *frenchie* » pour les Américains, trop gaulois pour vivre hors de France. Depardieu continue donc à enchaîner les tournages, en vrac : beaucoup moins de premiers films, beaucoup plus de mauvais films. Selon nombre de techniciens qui l'ont côtoyé, il est « *insupportable parce qu'il n'aime plus le métier* » ; pour d'autres, il est au contraire très attentif et attachant.

Reste que les attaques contre Depardieu se suivent et se ressemblent. Au credo général des médias – il en fait trop – s'ajoutent les reproches des professionnels. « *Il n'est plus la préoccupation des auteurs, qui font des films sans lui* », dit Bertrand Blier. « *C'est le prototype de l'acteur qui a fait une carrière extraordinaire et la gère très mal. Il a besoin d'être contemporain. Il l'a été formidablement. Il ne l'est plus.* » Encore plus dur : « *Il y avait un immense acteur de théâtre en lui. Il avait un double registre rare : un sens du quotidien et un imaginaire proche du lyrique. Son parcours,*

c'est la défaite de l'art. » Signé Jacques Lassalle.

D'autres tempèrent, mettent en avant la capacité phénoménale qu'a Depardieu de rebondir. Il suffit d'un appel de Pialat pour qu'il irradie *Sous le soleil de Satan*, ou soit à jamais *Le Garçu*. Pialat, l'exception magnifique, met à nu comme personne la fragilité de l'acteur.

De tout cela, qu'il sait très bien, trop bien peut-être, Gérard Depardieu dit se « *foutre* ». « *Je n'ai pas envie d'être un monstre sacré, ni d'être un monstre, ni d'être un génie à la Marlon Brando, ni d'être comme ils voudraient tous. Non, je suis simplement normal. Faire l'acteur, c'est peut-être la chose qui compte le moins pour moi. C'est juste un métier que je sais faire. Presque un don. Je*

« *Quand il y a eu le casting des "Valseuses", il venait tous les jours au bureau pour être sûr d'être pris. (...) Mon producteur était effrayé. Il disait qu'avec sa gueule il allait faire peur aux femmes. Gérard était un voyou, au sens noble, melvillien* »

Bertrand Blier

vais au bout de ce métier, au risque d'être mauvais – parfois je le suis et c'est tant mieux. C'est quand même un vrai métier de voyou. On peut plumer qui on veut, y compris soi-même et son propre talent. Tant pis si je ne tourne pas avec Scorsese et si je ne joue pas avec Chéreau. Je n'ai pas de plan de carrière. Je n'ai pas de mission à accomplir, je ne cherche pas à plaire, surtout pas. Je vis. A mon rythme, avec mes erreurs, mes abondances, mes excès, mes malentendus. Mon art, c'est le quotidien, l'instant présent. Je fais des films avec des amis, parce que pour eux c'est vital et qu'ils ont besoin de moi. Quelle importance si ce ne sont pas de grands films ? Je les fais parce que ça me donne du plaisir, que je suis vivant et heureux de vivre. Parfois,

cette vie est fatigante en dehors du travail. Le travail me défatigue. »

Et il paye. En plaisir et en douleur. Patrick Bordier, son beau-frère et quasi-frère, se souvient du meilleur : sur le tournage de *Germinal*, il logeait dans un château avec Depardieu, Carmet et quelques proches : « *On avait fait venir une palette de pinard – 600 bouteilles – on se faisait à manger et on partait, la nuit, visiter le château.* » Au cours de ce tournage, Depardieu avait grossi. Problème : il jouait un mineur en grève.

Ses accidents de voiture ou de moto ont conforté sa réputation de buveur. Fut une époque où il avalait tout, pastis, vin, alcool, et de la bière le matin, « *pour se rincer* », comme disait Carmet. Aujourd'hui,

L'activité colle à ce paysan dans l'âme, qui vit bien mais sans luxe – pas de yacht, ni de maison à Saint-Tropez. « *Il a les pieds dans la merdasse et la tête au ciel* », selon Claude Davy.

En 1988, il déniche le superbe château de Tigné (Maine-et-Loire) et 55 hectares de cabernet-franc dont l'adresse postale est 1, rue Jean-Carmet – hommage à un compagnon cher. « *Ils faisaient pisser la vigne, on a réduit la production pour en faire un bon vin de garde* », assure Patrick Bordier.

Onze vins et 250 000 bouteilles sont commercialisés, dont les cuvées Mozart ou Cyrano. 75 000 bouteilles de la cuvée des Landes sont vendues depuis trois ans chez Carrefour à 35 francs. « *On a vu des batailles de chariots entre clientes pour inviter Depardieu à leur table* », dit Christophe Blanck, de Carrefour. Manifestement, Depardieu ne gagne pas d'argent avec un vin qui, selon des spécialistes, est correct, sans plus. « *S'il n'y avait pas Gérard, on aurait mis la clé sous la porte depuis longtemps* », constate Patrick Bordier.

Les affaires, c'est autre chose. « *Gérard est un pingre fasciné par l'argent* », disent nombre de ses proches. Et par les industriels, surtout ceux qui, comme lui, se sont faits tout seuls. Sans doute Depardieu a-t-il des qualités pour s'y frotter : un jugement rapide et sûr, une excitation du jeu et des « coups », une mémoire d'éléphant, le désir de s'emparer de nouvelles familles – comme le football avec l'AJ Auxerre. L'intéressé confirme : « *J'ai eu la chance d'avoir eu suffisamment d'amour pour m'apercevoir que tout est intéressant. Et je pense que je m'arrange bien avec ce que je fais à côté du métier d'acteur.* »

Son premier succès en affaires témoigne de son flair. Gérard Depardieu découvre une chanteuse dans une taverne alsacienne. C'est Patricia Kaas. Il produit son premier disque. Échec. Plutôt que de récupérer les 25 000 francs investis, il demande, sur les conseils de Bertrand de Labbey, 5 % sur les cinq

disques qui suivront. Bingo. Quand il évoque les hommes d'affaires qu'il côtoie, Depardieu cite Michel Reybier (ancien propriétaire des jambons d'Aoste), Roger Zannier (spécialiste du vêtement pour enfants) et Gérard Bourgoïn. Surtout Bourgoïn. Patron du groupe volailler BSA (numéro 2 en France), chiraquien et ami de Fidel Castro, conseiller général de l'Yonne et maire de Chailley, vice-président du Centre national des indépendants, vice-président de l'AJ Auxerre, Gérard Bourgoïn a rencontré Depardieu sur le tournage de *Germinal*. « *J'ai pris mon avion Falcon, on s'est mis en cuisine, on s'est reniflés, et on ne s'est plus quittés*, raconte Bourgoïn. *Gérard, c'est un petit frère. Comme moi, il est parti de rien et il a réussi, il aime la bouffe, il est brut de fonderie. Et comme moi, il est aussi à l'aise avec le Portugais du coin ou le président de la République.* » Bourgoïn ajoute : « *Je crois que Gérard a deux ou trois bricoles dans les pays de l'Est. Je lui donne des coups de main. Il n'est pas dans mes poulets et je ne suis pas dans son vin.* »

Bourgoïn et Depardieu sont ensemble dans le pétrole, au grand dam de nombre de proches de l'acteur. Ce dernier confie : « *J'ai mis tout l'argent que j'avais.* » Dans la société Pebercan, présidée par Bourgoïn, qui prospecte à Cuba, Depardieu aurait investi 10 millions de francs, certains doublent le chiffre. Après 200 millions de francs d'investissements, les premiers résultats sont catastrophiques, l'action chutant de 4 dollars début 1997 à 20 cents au début de l'année 1999. « *Quand est-ce que ça pisse ?* », demandait, très inquiet, Depardieu.

Dans *Paris-Match*, en février, il pose avec Bourgoïn, les mains dans l'huile, en roi du pétrole. Ça a « *pisé* ». Les spécialistes – un brin sceptiques – répondent qu'il faut attendre pour savoir si le rendement du puits, la qualité du pétrole trouvé, son prix de vente au regard des lourds investissements réalisés, transformeront cette découverte en Eldorado. Mais ils constatent que l'action Pebercan, le 22 mars, plafonne à 75 cents.

Cuba mène à Castro. Gêné, Depardieu ? « *Ce n'est pas moi, petit acteur français, qui vais lui dire des choses. Je ne me mêle pas de politique. A chaque fois, il m'offre des pamplemousses, je lui offre du vin. Mon ami Nestor Almendros [chef opérateur de cinéma] m'a raconté ce que Cuba faisait subir aux homosexuels. Je l'ai dit à Castro. Il m'a répondu que ce n'était pas vrai. Bon, je sais qu'il y a des abus... Mais je ne connais pas ces choses-là.* »

Il ne semble pas non plus savoir qui est Vladimir Meciar quand il va soutenir – contre une somme rondelette, dit-on – lors d'un meeting à Kosice, le très autoritaire premier ministre slovaque, à la veille des élections législatives de septembre 1998. Il s'en explique : « *Meciar, c'est une connerie. Je l'ai rencontré parce que Jacques [Attali] m'a dit qu'il était fréquentable. J'ai vu dans la Slovaquie un marché potentiel pour mes vins. Je n'ai pas touché d'argent de Meciar. C'est aussi simple que ça.* »

Aussi simple ? En fait, l'image politique du personnage Depardieu – longtemps attachée à la gauche – semble se brouiller comme celle de l'acteur. Jack Lang, tout en évoquant ses « *vingt ans d'intimité avec une force qui va et qui [le] fait rire comme personne* », lui pardonne beaucoup de choses : « *Pour obtenir le meilleur, il peut aller vers le pire.* » Il rappelle que Depardieu était en première ligne pour inciter François Mitterrand à se représenter à la présidentielle de 1988, allant jusqu'à s'afficher dans les journaux pour le dire. « *Il a participé à la "tontonmania" que j'ai orchestrée* », dit Jack Lang. Aujourd'hui, Depardieu dialogue avec le controversé général russe Lebed, accompagne Jacques Chirac en Roumanie, téléphone à Claude Chirac pour échanger des histoires salaces, projette de créer une université du cinéma qui devrait voir le jour en juin à Blois, la ville dont Jack Lang est le maire.

Difficile, donc, de placer Depardieu dans une case. « *Même mon frère, Alain, me voit comme quelqu'un que je ne connais pas.* » L'avenir est improbable. Certains parient que son énorme force l'emportera – il érotise la vie. Tous assurent qu'il peut rebondir. Il suffit d'un Pialat, d'un Cyrano, d'un Pont entre deux rives réussi. Lui se contente de dire : « *Je ne sais pas ce que c'est que d'être heureux et vieux.* »

**Michel Guerrin
et Brigitte Salino**

Le Monde

21 bis, RUE CLAUDE-BERNARD - 75242 PARIS CEDEX 05
Tél. : 01-42-17-20-00. Télécopieur : 01-42-17-21-21. Tél. : 206 806 F
Tél. relations clientèle abonnés : 01-42-17-32-90
Internet : <http://www.lemonde.fr>

ÉDITORIAL

Une France attractive

LA France, un enfer bureaucratique, un pays étouffé sous le poids des réglementations, une nation fermée au reste du monde, un musée accumulant rigidités et archaïsmes... Confortés dans leurs analyses par une partie de la droite française et par quelques intellectuels, bien des observateurs étrangers, américains en particulier, aiment à cultiver une telle image de notre pays ; on en trouve régulièrement le reflet dans les dossiers que consacrent les grands journaux internationaux à l'économie française. Les chiffres rendus publics lundi 22 mars à Paris sur les investissements étrangers en France, à nouveau en forte progression en 1998, devraient obliger, par honnêteté, à quelques révisions.

Quoi qu'en disent en effet nos pourfendeurs, la France, première destination touristique du monde, n'est pas qu'un musée. Elle est aussi un pays actif et attractif, très attractif même pour les grands investisseurs internationaux. Partiels, les chiffres de la délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale (Datar) sur les investissements étrangers en France, commentés avec une évidente satisfaction par Dominique Voynet, la ministre de l'environnement, sont néanmoins largement confirmés par d'autres sources. D'après le rapport sur la balance des paiements, par exemple, ce sont encore, en 1998, près de 170 milliards de francs (contre 135 milliards déjà en 1997) qui ont été investis, directement, sur notre territoire par des groupes étrangers. De tels montants font de la France l'une

des principales destinations des investissements internationaux dans le monde (au deuxième ou troisième rang selon les années).

Le supposé « surpoids » de l'administration et des syndicats, la loi sur les 35 heures, le zèle des inspecteurs du travail, l'ampleur des impôts et charges : ce ne sont donc pas là des obstacles définitifs pour les grands groupes capitalistes mondiaux (les Walt Disney, Toyota et autres General Electric) à la recherche de la plus forte rentabilité possible. Au contraire, ces prétendus « handicaps » sont peut-être aussi, paradoxalement, nos vrais atouts. Lorsqu'ils ont à choisir entre plusieurs lieux d'implantation possibles – la concurrence est aujourd'hui féroce –, ce ne sont pas seulement ni principalement la faiblesse des salaires ou l'absence de droit du travail qui déterminent leurs décisions.

Dans l'économie mondialisée d'aujourd'hui, l'attractivité d'un territoire (d'une région ou d'une nation) est liée à des facteurs nombreux, techniques tout autant que sociaux ou culturels. La qualité des hommes et des femmes qui y travaillent (leur productivité, leur niveau de qualification, etc.) y est aussi décisive que celle des infrastructures et des services publics. S'il est efficace – et à cette seule condition –, l'Etat n'y est jamais un repoussoir.

La pénétration des capitaux étrangers en France va à l'encontre du préjugé selon lequel la mondialisation se ferait forcément contre le social. Mieux, elle montre que la cohésion sociale est une condition de l'efficacité économique.

« Si vous saviez comme je doute ! » par Bertrand Poirot-Delpech, de l'Académie française

« SI VOUS SAVIEZ comme je doute ! »

A l'Académie, venait toujours un moment où Jean Guilton jouait à s'enflammer. Il forçait la voix, les mains formant cornet. La surdité ajoutait à son angoisse de ne pas être entendu. Surtout si un terme religieux du dictionnaire le ramenait à la Foi religieuse, dont les confrères l'avaient élu spécialiste, quand c'était davantage en peur de ne pas croire qu'il se sentait expert.

Certes, il avait été l'ami du pape Paul VI, seul laïc admis au Concile, d'aucuns lui promettaient le chapeau de cardinal ; il était « le » philosophe officiel du catholicisme, en quelque sorte. Mais ces grandeurs d'établissement allaient contre sa perplexité profonde, à l'opposé des convictions assénées d'un Claudel, d'un Clavel.

« Vous, Frossard, cria-t-il au billetiste du Figaro, Dieu s'est révélé à vous, tandis que moi je meurs de doute... » Il ajoutait, enfantin : « Et en plus vous en avez fait un best-seller, c'est pas d'jeu ! »

Ce qu'il ignorait, c'est qu'au même instant Frossard confiait à mi-voix, croquant son fume-cigarette avec un sourire narquois : « Je ne suis plus sûr de tout de ce que j'ai senti. Mais je ne le lui dirai pas, ça lui ferait trop plaisir. » Taquinerie des catholiques entre eux : elle a ses traditions, ses lettres de

noblesse. Avec Mitterrand, Guilton se sentait plus à l'unisson, en agnosticisme sinon en politique (encore que...). L'hélicoptère présidentiel se posait sur la pelouse du philosophe, dans la Creuse.

« Après la mort, qu'y a-t-il ? », questionnait le visiteur, qui se savait médicalement condamné.

« Ce que Sartre appelle l'absurde, répondait Guilton, moi je le nomme Mystère. »

La nuance convenait à celui qui n'excluait pas une messe à son enterrement.

Avec Althusser, qu'il avait eu comme élève à la khâgne de Lyon avant guerre, la conversation rôdait aussi vers les mêmes confins. Le marxologue avait été « tala » – « catho », dans l'argot normalien. Son militantisme révolutionnaire en gardait des traces mystiques, sacrificielles. Vers la fin, il suppliait son ancien professeur de faire se rencontrer les maîtres du Vatican et du Kremlin. C'était façon de croire au miracle, ce dont l'âiné, au fond, n'a jamais été assuré. Il s'est contenté d'intervenir pour que la folie meurtrière de son cadet lui épargnât la prison.

La science dérangeait Guilton sans l'éblouir. Un jour que l'Institut lui présentait un ordinateur capable de comptabiliser en quelques secondes les apparitions du mot *in-fini* chez Plotin, il versa une larme (le comé-

dien n'était jamais loin du penseur à haute voix) sur les années que le même travail lui avait demandées, en vue de sa thèse. « Ce qui compte, c'est le temps passé par vous sur la question », le rassurait-on. Le Temps, en effet, il connaissait. Il aura été son unique sujet de méditation ; avec l'éternité, à propos de laquelle il répétait qu'au moins, en mourant, il « serait fixé ».

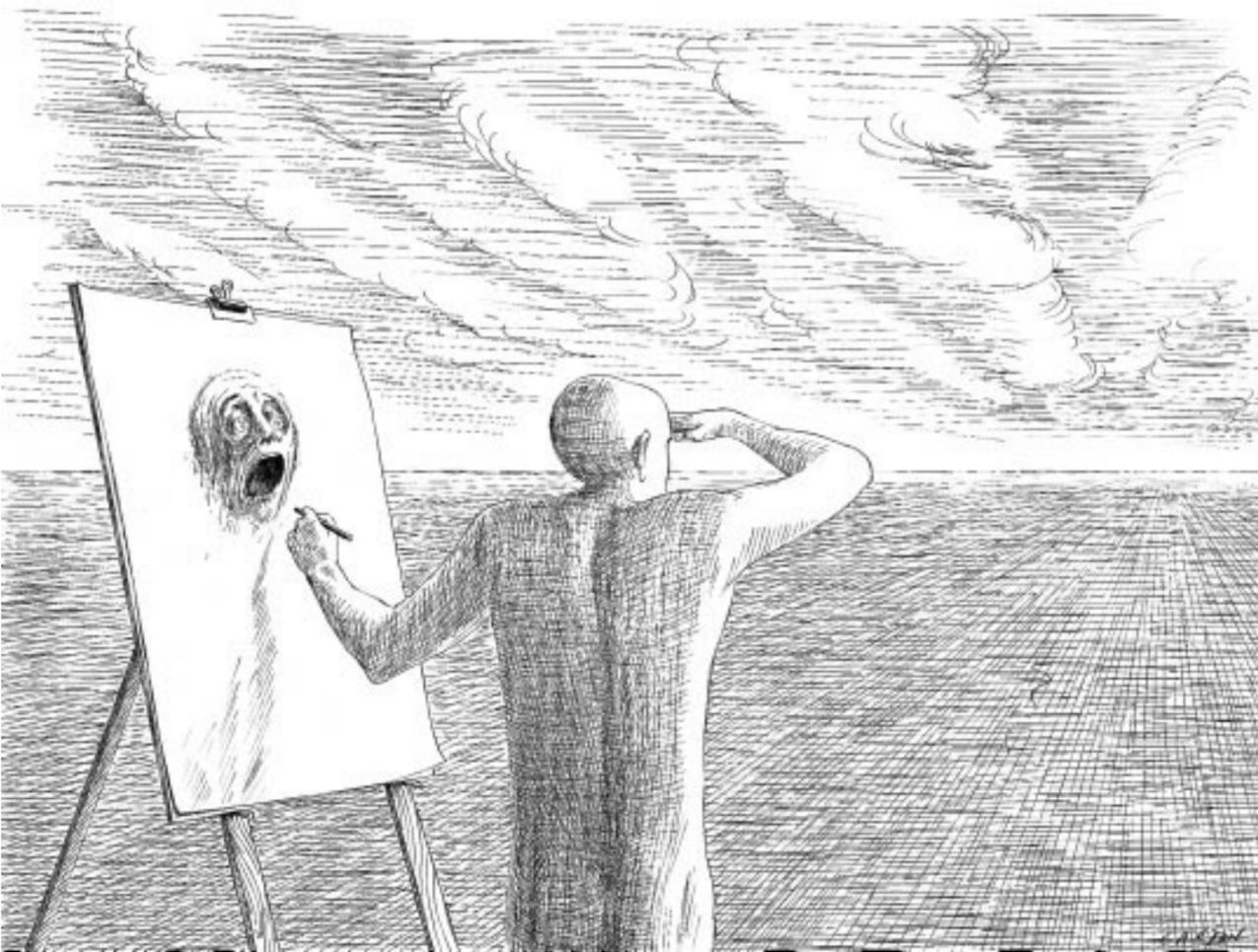
On l'a dit pétaïniste. Il ne s'en cachait pas, longtemps après le camp de prisonniers d'où datait le péché. Pour la peine, des étudiants intolérants, dont la charité commandait de taire les noms, ont prétendu l'empêcher d'enseigner en Sorbonne, en 1955. De Gaulle, lui, préféra lui donner l'absolution, en béniissant, en 1962, son entrée sous la Coupole.

« Je n'ai jamais été gaulliste », prévint le nouvel élu, lors de l'audience rituelle.

« Cela tombe bien, dit le Général, moi non plus ! »

La plus haute fidélité de Jean Guilton était moins intellectuelle ou spirituelle que viscérale, envers ses origines. Dans la famille, à Saint-Etienne, on vendait des rubans et des ganses. « Pour les chapeaux ! », précisait-il très fort, les mains en porte-voix. Enfin une certitude, en ce monde, et dont il rougissait de fierté !

Le cri par Cardon



Chine : l'élan contrarié de Zhu Rongji

L'ÉLAN s'est enrayé. L'euphorie est retombée. Un an après une flamboyante investiture – saluée à l'époque par un concert de louanges –, l'étoile de Zhu Rongji s'est singulièrement ternie. Le premier ministre de rêve d'une Chine férule de modernité, mandarin incorruptible, boîte à idées foisonnante, coqueluche de Davos, peine à reprendre la main. L'année écoulée aura montré à quel point son paramètre personnel ne pèse que très légèrement dans la lourde équation chinoise. Obsédé par sa survie, le régime communiste a toujours placé sous une surveillance ombrageuse ce profil d'activiste de la réforme, trop lucide – visionnaire ? – pour ne pas être confusément tenu pour liquidateur.

Le « champ de mines » qu'il se promettait à lui-même – avec un sens aigu du réalisme – est déjà là. Il étale sous ses pas un chapelet d'explosifs : grogne des ouvriers licenciés, résistance des rentiers de la bureaucratie, conspiration des féodaux dépossédés, amertume des barons d'entreprises inspectés, jalousie des rivaux éclipsés. Derrière les lourdes tentures rouges des grand-messes unanimistes du régime, une étrange coalition fermente contre sa personne. Non pour le casser – pas tout de suite –, mais pour le contenir, voire le neutraliser. L'homme le sait. Il connaît mieux que quiconque l'étroitesse de sa marge de manœuvre. Et il compose. Au risque de s'enliser.

M. Zhu avait un projet : la réhabilitation de l'Etat en Chine. Là est le nœud du problème. Tout en s'affichant homme de parti – comment pourrait-il se désolidariser de la structure qui l'a propulsé aux sommets ? – il se conçoit avant tout comme un grand commis de l'Etat. Technocrate patriote (nationaliste ?) plus qu'idéologue, il nourrit une passion pour un centre fort, seul susceptible de redonner du muscle à une Chine toujours hantée jusqu'à l'obsession par ses humiliations passées. Une telle inclination l'amène à se méfier du marché – rien n'est plus erroné que son image d'économiste libéral en Occident –, à museler les seigneuries provinciales, mais aussi à remettre à leur place l'armée et, surtout, le Parti. Ce jacobin aux « caractéristiques chinoises » rêve d'affranchir un Etat kidnappé par les féodalités. On l'a vu batailler contre la corruption, la contrebande, les roitelets, le pillage du patrimoine de l'Etat. On a pu suivre ses efforts incessants pour acclimater la Chine du *guanxi* (relation personnelle) à la culture de l'Etat de droit. Noble ambition, mais éminemment périlleuse dans un pays dont la première féodalité s'appelle : Parti communiste. Car entre l'Etat et le Parti, il faut choisir. Enoncé abruptement, tel est le dilemme qui risque de coûter à Zhu de sérieux tracas. Telle est la contradiction sur laquelle bute son projet.

Déjà, il cède. Sur la forme,

d'abord : il doit se prêter au jeu hypocrite des allégeances répétées au numéro un Jiang Zemin – « noyau » de la direction –, alors qu'il ne daignait guère lui rendre hommage jusqu'à présent. Sur le fond, surtout : toutes ses réformes marquées par l'audace – restructuration des entreprises d'Etat, cure d'amaigrissement de la bureaucratie... – s'essouffent. Elles déstabilisent trop les intérêts acquis de la nomenklatura. L'impact de la crise asiatique et la crainte des troubles sociaux ne sont pas les seules raisons du coup de frein auquel on assiste. Il y a aussi le travail de sape de légions d'apparatchiks arc-boutés sur leurs petits privilèges.

« SOI-DISANT MILITANTS »

Sur le plan politique, ses concessions sont plus relatives. L'homme n'a jamais été un farouche libéral. Il ne porte guère dans son cœur les dissidents, qu'il qualifie avec dédain de « soi-disant militants démocrates ». Il fait siens les préceptes du conservatisme chinois, selon lesquels tout relâchement de l'autorité centrale plongerait immanquablement l'empire dans le chaos.

Mais Zhu Rongji n'est pas Li Peng, son terne et orthodoxe prédécesseur. « Droitier » victime des purges de l'après Cent Fleurs (1957), il a vécu la cruauté de l'arbitraire. Les intellectuels libéraux l'ont respecté pour son attitude mesurée en juin 1989 à Shanghai, ville dont il était alors le maire.

Dans son récent discours devant l'Assemblée nationale populaire (ANP), il a appelé à ne pas recourir à des « moyens dictatoriaux » contre la population. Mais que pèsent ses velléités d'ouverture face à l'impératif – écrasant – de survie de ce régime dont il est le numéro trois ? Les songes libéraux de M. Zhu n'ont nullement empêché la vague répressive de déferler en Chine depuis l'automne dernier : ou il s'est incliné à la mort dans l'âme, ou il a approuvé au nom de l'intérêt supérieur du Parti. Mais, dans les deux cas, la « différence Zhu » a été inexistante.

Sans doute a-t-il besoin de temps. Homme isolé, il ne peut s'adosser à une aucune clientèle d'affidés. Son assise clanique est quasi nulle. Non seulement il cultive mal les loyautés, mais il se les aliène par son impatience à purger les scories du système. Il ne survit aujourd'hui que parce que le noyau de ses commanditaires – le comité permanent du bureau politique – a besoin de ce fou d'Etat chargé des basses œuvres d'assainissement. Enkysté, le Parti s'en va quérir l'Etat à sa rescousse.

Mais le jour où l'Etat menacerait le Parti, on mettrait fin à l'expérience. Et Zhu pourrait bien être remercié. Tel est le sort qui attend les imprudents chefs de gouvernement dans une Chine toujours – politiquement – communiste.

Frédéric Bobin

IL Y A 50 ANS, DANS Le Monde

L'affaire Kravchenko en délibéré

LE MINISTÈRE public dans le procès Kravchenko-Lettres françaises n'a pas choisi la vérité. Peut-être le caractère politique pris par les débats le lui interdisait-il. De toute manière, il a laissé au tribunal le soin de la rechercher et de la dire. Mais si le ministère public n'a pas d'opinion, le public qui a suivi les débats dans la presse en a au moins une : c'est que les débats n'ont pas été à l'avantage du régime communiste stalinien en général, et des partis communistes en particulier.

La fougue de Kravchenko, souvent excessive, ses déclarations, ses fureurs même, ont bien montré qu'il n'était nullement incapable de la rédaction du livre fameux. Qu'il ait écrit seul, peu importe. Qu'il ait été aidé ou non par des mencheviks, par des trotskistes, ou même par des Américains, il est permis de ne s'en sou-

cier que médiocrement. Ce réquisitoire peut-être un peu romancé visait le régime stalinien, non la Russie. Le récit est-il vrai sinon dans tous ses détails, du moins dans son ensemble ? Voilà ce qui importait, et passionnait le public.

J'ai choisi la liberté n'a pas apporté des révélations foudroyantes. Les histoires d'épuration, les purges sanglantes, la famine, rien de tout cela n'était ignoré. En ce qui concerne la justice soviétique, il suffit de lire le compte rendu officiel sténographique des grands procès de Moscou, et de se souvenir des récents procès de trahison dans les pays situés au-delà du rideau de fer, pour être édifié. Cette justice n'est pas la nôtre, le procès Kravchenko en est lui-même le témoignage.

Rémy Roure

(24 mars 1949.)

Le Monde SUR TOUS LES SUPPORTS

Télématique : 3615 code LEMONDE
Documentation sur Minitel : 3617 code LMDOC
ou 08-36-29-04-56

Le Monde sur CD-ROM : 01-44-08-78-30
Index et microfiches du Monde : 01-42-17-29-33

Le Monde sur CompuServe : GO LEMONDE
Adresse Internet : <http://www.lemonde.fr>

Films à Paris et en province : 08-36-68-03-78

Education, la tentation du renoncement

Suite de la première page

Au nom du réalisme et du refus de la «*démagogie*», ils nous invitent tranquillement à suivre cette voie... tout en s'en prenant avec virulence au libéralisme de Claude Allègre ! C'est toute la confusion des esprits que manifeste la situation actuelle qui se révèle alors.

Entre le différencialisme (une école pour chaque «*sous-culture*», ou pour «*respecter la diversité des talents*», comme aime à le dire le ministre), nouveau masque de l'inégalité, et «*l'indifférence aux différences*» si éclatante dans certaines déclarations, la marge est peut-être étroite. Mais comment se dispenser de l'explorer ? Sinon, on peut rejoindre ainsi les positions les plus extrêmes en matière de concurrence scolaire. Comme en Allemagne, où les systèmes à stricte séparation, s'ils protègent l'élite des *Gymnasium* (moins de 30% de la population scolaire) ne permettent aucune issue pour les *Hauptschule* (près de 30% aussi), où se déchaînent la «*violence scolaire*», l'anomie et la «*crise du sens*». Mais loin du regard de l'élite...

Mais on peut aussi renoncer au projet démocratique de la scolarisation prolongée en la vidant de son contenu. C'est le libéralisme propre à Claude Allègre : comme on ne peut ouvertement pour l'instant prôner une inversion du processus, la bonne réponse serait dans une diminution massive et multiforme de l'obligation scolaire, sous prétexte d'«*allègement*», de «*déconcentration*» et d'adaptation à «*l'environnement local*».

Le libéralisme ferait ses ravages sans entraves hors les murs, et l'école, dotée de la juste pédagogie, suivrait son chemin de lumières ? Qui peut croire à ce conte de fées ?

La tendance est partout à l'œuvre : rejeter sur le niveau local la gestion de contradictions dont la source et la solution relèvent en fait du niveau national, avec (quand l'échec est là) la tentation de la stigmatisation du territoire que l'on disait vouloir aider. Cette orientation, pour avoir une chance d'être soutenue par l'opinion, doit masquer ces éléments et se présenter comme une «*réforme qualitative*». Faire moins mais mieux, dit en substance le ministre. Ce serait moins et pire. Avec, en prime, la tentation constante de faire jouer à l'école un rôle de «*pacificateur social*», alors que, pour les élites, l'acquisition de savoirs serait d'emblée considérée comme participant de l'élaboration de soi et de ses rapports au monde.

La question de départ mérite alors d'être reprise. La massification de l'enseignement secondaire est-elle un échec ? Nous savons bien que les polémiques sont sans fin à ce propos. On peut pourtant affirmer que, considérée sur le moyen terme, elle est au contraire incontestablement un succès. Mais il est tout aussi clair que les progrès se font rares, que les reculs s'annoncent et que les difficultés s'accroissent. Ces dernières ont à coup sûr des racines multiples. La loi du marché rejeterait sans vergogne des populations entières dans le chômage, le libéralisme ferait ses ravages sans entraves hors les murs, et l'école, débarrassée de ses archaïsmes et corporatismes mais dotée de la juste pédagogie, suivrait son chemin de lumières ? Qui peut croire à ce conte de fées ?

Mais il y a aussi, à notre sens, une autre difficulté, plus spécifique aux conditions où s'est établie la massification dans les années 70. On a trop insisté sur l'aspect numérique (faire accéder plus d'élèves aux savoirs que ne maîtrisait auparavant qu'une minorité), sans s'apercevoir qu'en même temps la nature qualitative de ces savoirs se modifiait, et dans le sens d'une augmentation

considérable de l'exigence portée envers l'école. Cela heurte le sentiment de beaucoup d'enseignants qui considèrent au contraire que le niveau ne fait que baisser. Mais que l'on compare le degré de difficulté qui peut séparer le fait d'avoir à reproduire «*par cœur*» une leçon d'histoire, et celui d'avoir à analyser, traiter, synthétiser des données nouvelles sur le moment (tableaux, diagrammes, etc.). Les professeurs de philosophie, si méfiants à l'idée d'un programme contraignant, savent-ils que le passage à la problématisation «*par notion*», incontestablement plus exigeante, date des années mêmes des débuts de la massification ? A la logique de la restitution s'est ainsi peu à peu mêlée une logique de la compréhension, beaucoup plus délicate, et certainement plus formatrice.

Mais - c'est là que réside une bonne partie du problème - pour ce faire, l'école a, paradoxalement, eu tendance à s'aligner sur les modes de transmission beaucoup plus diffus, que l'on repère dans d'autres cadres de socialisation (les familles aisées, les médias, etc.). Or cette façon de procéder a des effets très négatifs sur les catégories sociales dont les codes sont culturellement les plus éloignés de ceux qui règnent implicitement à l'école. Sous l'impact des tendances pédagogiques dominantes ces dernières décennies (et si influentes auprès de Claude Allègre), l'institution a évolué vers une prise de responsabilité moins forte (c'est la fameuse évolution vers l'«*autonomie*»), une aide technique plus faible (c'est la critique des «*savoirs cumulatifs*»), une diminution des horaires consacrés à l'étude, alors même que ce qu'il s'agissait d'apprendre était plus difficile.

Mais si tout cela est vrai, on en arrive inévitablement à cette conclusion : cette question, pour le coup, n'est pas principalement quantitative, mais qualitative. C'est bien la nature de l'activité qui est en cause et la trop grande faiblesse des moments où une véritable mobilisation de la pensée est permise, étayée et encadrée. Comment éliminer toute réflexion sur la nature des modes de travail intellectuels que l'enseignement secondaire pré-suppose trop souvent sans s'attacher explicitement à les faire acquérir à ceux qui n'en sont pas dotés dans leur milieu familial ? Question qui, si on accepte de se la poser jusqu'au bout, oblige à reconsidérer la nature des contenus enseignés et des activités nécessaires à leur appropriation critique hors de toute défense du statu quo, mais aussi à l'encontre de toute logique de déscolarisation de l'école.

Or, devant les difficultés, on sonne la retraite, et dans le plus grand désordre : on renonce à nombre d'exigences, tout en ajoutant d'autres, de plus en plus hétéroclites. Et, pour des tâches plus difficiles, on veut généraliser le recours à des personnels moins spécialisés (emplois-jeunes, intervenants extérieurs).

Le choix d'une «*sortie par le haut*», maintenant l'objectif d'un niveau de formation élevé, et pour toute une génération, serait autrement ambitieux. Mais l'objectif, assurément, est coûteux au plan des équipements matériels comme à celui des taux d'encadrement, surtout dans un environnement social si dégradé. Sur cette question, le gouvernement reste inflexible et unanime dans son soutien à un puissant dogme libéral. Comme le rappelait récemment Dominique Strauss-Kahn, «*le temps où la gauche s'identifiait à l'extension continue de la sphère publique est révolu*». C'est là qu'est le blocage principal.

En octobre 1997, un colloque avait réuni à Marseille une centaine de chercheurs et tous les responsables des principaux syndicats de l'éducation, pour «*défendre et transformer l'école pour tous*», preuve que l'immobilisme borné que l'on allègue à l'encontre de ces derniers est un mythe. Mais la manière intolérable, indigne d'un ministre de la République, dont s'est comporté Claude Allègre, en jetant en pâture ses administrés à l'opinion publique, a rendu impossible un débat serein sur ces questions. La confiance rompue, seul son départ peut remettre la discussion sur les rails. Mais que de temps perdu alors que progresse et s'amplifie la crise scolaire !

Samuel Johsua

Pourquoi dénigrer les ZEP ?

par Catherine Moisan et Jacky Simon

QUAND Alain Savary lance, en 1982, la politique des zones d'éducation prioritaire, il s'agit d'une véritable révolution culturelle. Il veut prendre en considération la diversité des situations et rompre avec une conception faussement égalitaire de notre système éducatif. Donner plus à ceux qui ont moins, mais pas n'importe comment, faire preuve d'une constante détermination et accepter d'en évaluer les résultats. Tous des objectifs qui restent valables en 1999.

Pour avoir suivi l'évolution de cette démarche, ses ombres et ses couleurs, et consacré une part importante de notre temps à essayer de mesurer, notamment, «*les déterminants de la réussite scolaire en ZEP*», nous sommes attristés des jugements sommaires, à l'emporte-pièce, tels ceux de Pierre Merle (page Débats du 26 février), portés sur cette politique. Certes elle n'a pas réglé tous les problèmes - très imbriqués - du système éducatif, ni même tous ceux rencontrés dans les banlieues. Mais elle a à son actif des réussites exemplaires, si un certain nombre de conditions sont remplies.

En premier lieu, la complexité du domaine devrait conduire à se garder d'approximations et de procès d'intention. Il est certain que le tableau de l'éducation dans les banlieues «*n'est pas si rose, ni la vérité si*

simple» : faire réussir tous les élèves, quelle que soit leur situation, dans tous les établissements, quelles que soient les difficultés qui les entourent, constitue un défi auquel tous les acteurs de l'éducation tentent de répondre quotidiennement. Pas seulement les ministres mais aussi les équipes de terrain et les élus locaux. Personne ne détient actuellement de solution miracle. Nous ne pouvons que progresser par la réflexion objective, l'analyse, le partage des expériences. Chacun peut avoir son opinion sur le bien-fondé de telle ou telle politique menée en la matière mais les contre-vérités énoncées, comme «*il est établi que*», n'ont jamais fait avancer le débat démocratique et professionnel. Un exemple ? Personne n'a créé mille ZEP de plus. Près de mille écoles ou établissements supplémentaires (973 précisément) sont entrés en ZEP. Ce n'est évidemment pas la même chose.

En deuxième lieu, aucune étude ni recherche digne de ce nom n'a jamais établi que la ségrégation interne aux établissements était plus forte que la ségrégation entre eux. Lorsque nous avons travaillé pendant un an pour établir notre rapport, nous avons rencontré des collègues et des écoles «*ghettos*» où la question de la ségrégation interne ne se posait même pas, tant la concentration des difficultés était forte. Et ce n'est pas le label ZEP qui avait transformé ces écoles en ghet-

tos ! Mais surtout, affirmer que la ségrégation interne est plus forte en ZEP qu'ailleurs - en l'expliquant par les dérogations à la carte scolaire, causes de la ségrégation externe - conduit à s'interroger sur la logique de l'argumentation développée. Les chefs d'établissement responsables et innovateurs, qui cherchent et trouvent des solutions, n'ont sans doute pas besoin qu'on les accuse de cette façon et qu'on les démotive injustement.

Troisièmement, l'Etat n'a pas «*abandonné en catimini l'équipement scolaire à la bonne et à la mauvaise fortune des élus locaux*». Pour les écoles, les compétences des communes existent depuis... Jules Ferry ; pour les lycées et collèges, le transfert date du 1^{er} janvier 1986. Quelle étrange conception de la démocratie dans un tel propos ! Il existe certes des comportements variables mais, dans un pays aussi centralisé que la France, ne faut-il pas donner des pouvoirs aux élus et veiller au rôle régulateur de l'Etat ?

Revenons, enfin, au problème de fond : comment faire pour lutter contre des discriminations scolaires qui sont imposées à l'école avant tout par la géographie de l'habitat urbain ? Repenser les savoirs et les apprentissages, certes, mais rester ferme sur les exigences pour ceux qui étudient dans les quartiers difficiles. Donner les moyens nécessaires aux établissements en péril. Oui, il faut donner plus à ceux qui

ont moins, sans doute avec un effort encore accru et avec une réelle continuité. Cette exigence n'a pas vieilli.

Mais alors, il faut bien décider que tel établissement est en difficulté et mérite des moyens supplémentaires, des incitations à développer des pratiques innovantes, une attention supplémentaire et un soutien renforcé aux équipes.

Appelons cela ZEP (ou site d'innovation pédagogique...) ou autrement, peu importe. Il s'agit bien de reconnaître la diversité des situations scolaires et la densité significative des questions à traiter.

Alors, succès, échec, «*fausse bonne solution*» ? La réalité est plus nuancée. Il existe des zones d'excellence, y compris dans les ZEP les plus difficiles. Nous en avons rencontré et tenté d'expliquer le pourquoi. C'est ce caractère exemplaire que nous voudrions voir pris en considération, et pas seulement, d'ailleurs, dans les ZEP, qui ne sont pas mécaniquement des ghettos ni des lieux de stigmatisation mais souvent des lieux d'innovation efficace.

Catherine Moisan est inspectrice générale de l'éducation nationale.

Jacky Simon est inspecteur général de l'administration de l'éducation nationale.

Présomption d'innocence : attention au trompe-l'œil !

par Pierre Kramer

Il y a plus de deux ans, le chef de l'Etat appelait solennellement à une réforme de la justice. Il en traçait les grands axes, parmi lesquels un renforcement du principe de la présomption d'innocence. Le projet de loi préparé par la garde des sceaux, en discussion devant l'Assemblée nationale, est destiné à répondre à cette commande.

Mais, comme semblent le montrer les premiers travaux préparatoires, dont le rapport de la commission des lois de l'Assemblée nationale du 16 mars, la tentation sera grande, pour certains, de rechercher à cette occasion une parade aux développements des affaires dites politico-financières, en multipliant les contraintes de procédure. D'ailleurs, ce copieux rapport (plus de 400 pages) procède d'auditions quelque peu sélectives, comme si le mot de passe « présomption d'innocence » avait déjà rempli son office de neutraliser les réflexions critiques.

Et les nombreuses retouches proposées risquent fort de réduire l'efficacité des moyens d'investigation dont disposent encore les juges d'instruction, alors que le statut d'un parquet qui paraît parfois hésitant et peu offensif tarde à être clarifié.

Les travaux de la commission des lois présentent la détention

provisoire comme un moyen de pression, alors qu'elle est d'abord une mesure destinée à permettre la recherche de la vérité, particulièrement dans le domaine de la délinquance organisée où éviter des pressions sur les témoins n'est pas une clause de style. Dans ce domaine, la destruction de preuves n'est pas surprenante, et, là encore, les « cambriolages », incendies et autres nettoyages ne sont pas des hypothèses d'école inspirés de polars dans l'air du temps.

On aurait aimé que soient évoquées des mesures destinées à rendre plus efficaces les enquêtes, et non l'inverse

Il est paradoxal de mettre en avant le légitime respect du délai raisonnable dans lequel chacun a le droit que sa cause soit entendue, tout en multipliant les possibilités de recours avant même le jugement. Déjà, des dossiers complexes, bien qu'instruits en quelques mois, ne sont jugés définitivement que plusieurs années après, en raison des multiples possibilités de recours utilisées à des fins dilatoires.

Procédure vient de *procedere*, avancer. Multiplier à plaisir les embûches de forme ne peut avoir

que des effets retardateurs sur le bon déroulement des procédures, voire faciliter excessivement leur anéantissement.

Dans une société inquiète de la montée de toutes les formes de la délinquance, celle de la rue ou celle des élites, le Meccano subtil de procédure pénale proposé répond-il aux attentes des citoyens ?

Un amendement, heureusement écarté, mais qui en dit long sur l'état d'esprit dans lequel risque de prendre place ce projet

de loi, visait même à écarter la prise en compte de dénonciations anonymes, alors que l'anonymat n'est que le symptôme de l'absence de protection des personnes résolues à parler.

Enfin, des amendements sont proposés pour accroître la répression de relations déformées par les médias d'affaires judiciaires en cours. Pourtant le délit de diffamation permet depuis 1881 la poursuite pénale du non-respect de la présomption d'innocence.

Pourquoi durcir cet arsenal, alors que le code civil, depuis

1993, en son article 9-1, précise aussi que chacun a droit au respect de la présomption d'innocence ? Comment à la fois dénoncer la pénalisation de la société et ne pas voir que le droit civil permet d'apporter des réponses appropriées lorsque sont portées des atteintes graves à la présomption d'innocence ?

A l'occasion de l'examen de ce volet de la réforme de la justice, on aurait aimé que soient évoquées des mesures destinées à rendre plus efficaces les enquêtes, et non l'inverse.

On aurait aimé, par exemple, voir proposer de renforcer la protection des témoins qui acceptent de témoigner ou de développer les mesures du type réduction de peine pour les personnes qui coopèrent. Mais, apparemment, ce type d'approche, adapté à la lutte contre des formes organisées de criminalité, n'était pas à l'ordre du jour.

Se soucier de renforcer le principe de la présomption d'innocence est une approche louable qui n'implique cependant aucunement que l'Etat soit un peu plus désarmé, alors que sont toujours en liberté les assassins du préfet Erignac.

Pierre Kramer est substitut général au parquet de la cour d'appel de Paris.

L'Agenda 2000, épreuve de vérité pour l'Union européenne

par Peter Hartmann

LES hasards du calendrier veulent que la présidence allemande du Conseil de l'Union européenne doive mener à bien un projet de réforme particulièrement difficile qui revêt en même temps une importance déterminante pour la capacité d'action de l'Union européenne dans les sept années à venir : l'Agenda 2000.

Particulièrement difficile parce que le paquet global comprend des domaines centraux de la politique européenne : la politique agricole commune (PAC), les fonds structurels et de cohésion, dont la réforme n'ira pas sans conséquences financières considérables – et c'est inévitable – pour tous les Etats membres. Ces conséquences valent bien sûr également pour le projet de révision de la base de calcul des contributions nationales et le rabais spécial accordé à la Grande-Bretagne.

On ne peut atteindre de compromis équilibré que si tous les Etats membres et non pas seulement quelques-uns y apportent leur pierre, que si tous fournissent un effort solidaire et que si, surtout, la recherche de solutions ne se fait pas aux dépens des autres.

Dans les négociations qui se sont déroulées jusqu'à présent, la tentation a été grande d'emboîter le pas aux autres, ce qui explique que, malgré le rapprochement sur des questions essentielles, de nombreux points demandent encore à être discutés les 24 et 25 mars, lors du sommet extraordinaire du Conseil européen à Berlin.

Dans cette perspective, l'UE dans son ensemble – et pas seulement la présidence allemande – est condamnée à réussir. Nous ne pouvons pas, en raison aussi de la crise touchant la Commission européenne, nous permettre un échec ou un report de la décision à prendre. A un moment important – peu avant les élections européennes et au cours d'une étape essentielle pour l'avenir – l'Union enverrait le signal d'une Europe incapable d'agir. Ce signal jetterait une ombre sur les négociations en cours concernant l'élargissement et le lancement jusqu'à présent réussi de la monnaie unique européenne.

Pour parvenir à un accord à Berlin, il faut que tous les Etats membres soient prêts à faire des concessions, et cela aussi dans des domaines difficiles à faire accepter sur le plan de la politique intérieure. Souvent, les réformes accomplies au sein de l'UE ont été accompagnées de vives protestations dans les différents pays, surtout lorsqu'elles entraînaient des conséquences financières. Qui veut, en effet, renoncer à des prestations financières que d'autres paient ? Sur ce point, la politique européenne ne diffère pas de la politique intérieure de chaque Etat membre.

Pour l'Agenda 2000, il s'agit aussi, entre autres, de parvenir à une répartition des charges plus équitable au sein d'un système de financement qui, au fil d'une longue période, a fait peser sur les épaules d'un petit nombre d'Etats membres un fardeau de plus en plus lourd. Parmi eux, avant tout, l'Allemagne, dont la charge nette s'est élevée l'année passée à presque 12 milliards d'euros.

Un ensemble de mesures qui couvrira à la fois la partie recettes et la partie dépenses du budget de l'Union, devra, selon nous, corriger cette situation. Comment ? Du côté des dépenses, par une stabilisation réelle des fonds affectés, tant à la PAC, qui absorbe 47 % des finances de l'Union, qu'aux fonds structurels, dont les régions les plus pauvres recevront la majeure partie, et aux fonds de cohésion.

Il nous faut, parallèlement, nous entendre sur un système de recettes de l'UE plus équitable, un système qui tienne compte plus fortement de la véritable prospérité de chacun. Le PNB doit servir, à cet égard, d'instrument de mesure. Enfin, le rabais accordé à la Grande-Bretagne est à l'examen. Les conditions-cadres ont en effet changé de manière considérable depuis l'introduction de cette mesure, en 1984, et continueront de changer dans le cadre de l'élargissement.

Lors du sommet extraordinaire, les chefs d'Etat et de gouvernement

réunis au Petersberg, dans les environs de Bonn, ont été unanimes à dire qu'on ne peut garantir la capacité d'action de l'UE dans les prochaines années, surtout dans le contexte de l'élargissement prévu, qu'en observant une discipline de dépenses stricte. Il convient de respecter le cadre financier de 1,27 % du PNB et de maintenir les dépenses agricoles à un niveau moyen de 40,5 milliards d'euros. C'est une approche commune importante.

Depuis le début des négociations sur l'Agenda 2000, il y a entre l'Allemagne et la France un accord de fond sur la nécessité de corriger le déséquilibre existant dans la répartition de la charge financière. Cela reste un objectif essentiel du gouvernement fédéral.

L'Allemagne, c'est exact, a aussi, tout comme la France ou tous les autres Etats membres, des intérêts propres dans le paquet de réformes, et attend de ses partenaires compréhension et solidarité, d'autant plus qu'elle s'est toujours montrée solidaire dans le passé, notamment lorsqu'il s'est agi d'aider de façon ciblée les Etats membres de l'UE défavorisés sur le plan structurel. Nous attendons de nos partenaires qu'ils agissent de la même façon. Par ailleurs, nous n'avons à aucun moment remis en question le fait que l'Allemagne, pays de l'Union le plus puissant sur le plan économique, resterait à l'avenir le plus gros contributeur net.

Difficile de comprendre les raisons pour lesquelles on soupçonne la supposée « nouvelle Allemagne » de manquer d'esprit européen

D'où la difficulté de comprendre les raisons pour lesquelles on soupçonne néanmoins ça et là l'Allemagne, ou la supposée « nouvelle Allemagne », de manquer d'esprit européen et de prendre fait et cause, dans des proportions exagérées, pour ses propres intérêts nationaux.

Que l'Allemagne défende ses intérêts en Europe est non seulement légitime mais la conséquence de procédures de décision européennes dans lesquelles les gouvernements des Etats membres ont le dernier mot. L'ancrage démocratique des décisions européennes pâtirait d'une situation dans laquelle les gouvernements n'auraient pas d'abord à l'esprit les intérêts de leurs citoyens tout en étant, bien entendu, animés de la volonté de parvenir à une conciliation des intérêts pour le bien de la cause européenne commune.

L'Allemagne fera son possible pour que le sommet extraordinaire de Berlin soit une réussite. Nous escomptons que nos partenaires feront de même, y compris la France à laquelle nous sommes liés par une responsabilité particulière pour l'Europe. C'est à cette seule condition que nous obtiendrons un compromis équilibré et équitable qui ne connaîtra ni gagnant ni perdant.

Par le passé, la politique européenne de l'Allemagne a pu s'appuyer sans discontinuer sur un large consensus parmi ses citoyens. Nous voulons qu'il en soit ainsi aussi à l'avenir. Un proverbe allemand dit qu'en affaires il n'y a pas de sentiment. Il ne faut pas le prendre au pied de la lettre. Trop solliciter la volonté de l'Allemagne de consentir à des sacrifices en faveur de l'Europe n'est cependant ni dans notre intérêt ni dans celui de nos partenaires européens.

Peter Hartmann est ambassadeur de la République fédérale d'Allemagne à Paris.

ÉNERGIE Les groupes franco-britannique Alstom et helvético-suédois ABB ont annoncé, mardi 23 mars, le regroupement de leurs activités dans le domaine de l'énergie, pour créer le numéro un mondial des équipements conventionnels (turbines, chaudières, alternateurs).

● **LES DEUX GROUPE** détiendront chacun 50 % d'une filiale commune de droit néerlandais, ABB Alstom Power, employant 54 000 salariés et affichant un chiffre d'affaires de 10 milliards d'euros (65,6 milliards de francs).

● **DEUX FOIS** plus petit qu'ABB dans le secteur de l'énergie, Alstom paye, en plus de son apport d'actif, une soulte de 1,37 milliard d'euros pour parvenir à cette égalité de participations. ● **ALSTOM** cède à General Electric son activité de turbines à gaz de grande puissance, qui travaillait déjà sous licence du groupe américain, pour un montant de 834,8 millions d'euros.

● **ALSTOM** cède à General Electric son activité de turbines à gaz de grande puissance, qui travaillait déjà sous licence du groupe américain, pour un montant de 834,8 millions d'euros.

● **ALSTOM** cède à General Electric son activité de turbines à gaz de grande puissance, qui travaillait déjà sous licence du groupe américain, pour un montant de 834,8 millions d'euros.

Alstom et ABB créent le numéro un mondial des centrales électriques

Les groupes franco-britannique et helvético-suédois réunissent leurs activités de construction mécanique dans l'énergie en une filiale à parts égales. Pierre Bilger, PDG d'Alstom, explique dans un entretien au « Monde » la logique et les modalités de ce rapprochement

« Vous venez d'annoncer la fusion de la branche énergie d'Alstom avec celle du groupe helvético-suédois ABB pour créer ABB - Alstom Power, le numéro un mondial du secteur. Quelles en sont les modalités ?

— Les deux groupes vont réunir, dans une société commune qu'ils détiendront à 50-50, leurs activités dans l'énergie. ABB - Alstom Power sera de droit néerlandais et aura son siège à Bruxelles. Cette société réalisera un chiffre d'affaires de 10 milliards d'euros, ce qui en fera le leader, juste avant l'américain General Electric et loin devant l'allemand Siemens, le japonais Mitsubishi, l'italien Ansaldo et le britannique Rolls Royce. Cette société, employant 54 000 salariés, dont 17 000 venant d'Alstom, sera première dans les turbines et alternateurs hydrauliques, les chaudières, les turbines à vapeur, les services et numéro trois dans les turbines à gaz.

— Pourquoi une telle fusion ?

— A la suite du rachat des activités de constructions électriques de l'américain Westinghouse par Siemens, en novembre 1997, alors que nous étions également candidat, nous avons rétrogradé au cinquième rang mondial, dans une industrie très compétitive tant en matière de commandes que de recherche, et de développement. Ce problème de taille rendait notre situation potentiellement préoccupante sur le marché européen qui, contrairement à celui des Etats-Unis, ne s'est pas encore restructuré.

Il existait encore trop de groupes. A cela s'ajoutait un autre problème, d'ordre technologique, puisque, dans le domaine des turbines à gaz de grande puissance, supérieures à 20 mégawatts, un marché appelé à fortement se développer, nous étions en situation de dépendance, exploitant depuis 1989 une licence de l'américain General Electric. La fusion avec ABB nous permet de résoudre ces problèmes. Nous passons d'une situation où nous étions le dernier des grands et dépendant technologiquement à un rang de leader, propriétaire d'une technologie indépendante développée par ABB.

— Cette évolution explique donc la cession simultanée de votre activité turbines à gaz de grande puissance à General Electric.

— Oui. Pour permettre cette fusion, Alstom met fin à sa relation avec General Electric, qui reprend cette activité pour 910 millions de dollars (834,8 millions d'euros). Cette somme va nous permettre de financer en partie notre rapprochement.

— Comment pouvez-vous fusionner à parité, sachant qu'Alstom est deux fois plus petit qu'ABB ?

— Pour réaliser cette opération à 50-50, nous sommes conduits, en plus de l'apport d'actifs, à payer une soulte estimée à 1,5 milliard de dollars (1,37 milliard d'euros), qui tient compte de l'accès à cette technologie. En intégrant le produit de la



PIERRE BILGER

vente à General Electric, le coût net de l'opération est l'ordre de 600 millions de dollars (550,4 millions d'euros).

— N'avez-vous pas d'autres possibilités qu'une fusion ?

— Avant d'en arriver là, nous avons étudié deux options. La première consistait à développer notre propre technologie de turbines à gaz de grande puissance. Cela demandait du temps et nécessitait des investissements élevés de recherche et développement, sans garantie de succès. Nous l'avons éliminée. Nous avons envisagé de désinvestir du secteur de l'énergie, mais nous avons aussi rejeté cette hypothèse, car cela aurait privé Alstom de participer à la croissance d'un marché qui progresse de 2 % à 3 % par an, et qui est au cœur de sa vocation.

— N'est-ce pas pourtant une forme de désinvestissement, de passer de 100 % à 50 % dans une activité ?

— Non. Le fait même que nous acceptions de payer 1,5 milliard de dollars prouve notre engagement

dans ce secteur. Il s'agit pour nous d'un investissement à long terme. Notre chiffre d'affaires dans l'énergie, qui était de 2,7 milliards d'euros, passe désormais à 5 milliards d'euros avec cette transaction, sachant que nous détenons 50 % de la nouvelle entité. L'Alstom de demain sera un groupe qui s'engage résolument dans les équipements destinés aux grandes infrastructures, que ce soit dans la transmission et la distribution, le transport ferroviaire ou l'énergie.

— Pourquoi avoir choisi ABB, plutôt qu'un autre européen ?

— La première raison tient à la complémentarité des activités, la seconde à la proximité des cultures. En terme d'implantation géographique, ABB est très fort aux Etats-Unis, en Europe centrale et orientale et, comme nous, il est présent en Asie du Sud-Est et en Inde. Alstom, de son côté, est très implanté en France, dans les pays d'influence française et britannique, et en Chine. La nouvelle société va couvrir le monde entier en étant présente dans plus de cent pays.

— Sur le plan culturel, les deux groupes ont vécu la même histoire. ABB est né de fusions successives voici onze ans, et Alstom voici dix ans sous l'appellation GEC Alsthom. Tous deux, nous avons l'habitude de sociétés dirigées à parité, et aux activités extrêmement décentralisées. Le conseil de surveillance sera composée de six personnes — trois d'ABB, trois d'Alstom — et présidé par Göran Lindahl, patron

d'ABB. Le président directeur général sera Claude Darmon, qui vient d'Alstom, un peu à l'image de ce qui existait du temps de GEC Alsthom. Une des clés de la réussite des fusions tient à la similitude des conceptions de managements. C'est le cas.

— Quelles sont les synergies attendues et les conséquences sur l'emploi ?

— Nous tablons sur des économies et des gains de productivité estimés à au moins 400 millions d'euros par an dans les trois ou quatre prochaines années. La fusion aura un effet neutre au cours du premier exercice et positif sur les comptes dès le second. En terme d'emploi, il est trop tôt pour avoir une idée précise, mais notre industrie, extrêmement compétitive doit en permanence améliorer son efficacité.

— Depuis combien de temps réfléchissez-vous à un tel rapprochement ?

— Cette stratégie a été présentée publiquement au moment de notre introduction en Bourse, en juin 1998. Nous avons commencé à réellement discuter à l'automne. ABB et nous avons la même analyse sur le secteur, conduisant à la nécessité de regrouper et de rationaliser l'industrie de l'énergie. Désormais, il n'existe plus que deux grands acteurs européens : Siemens et nous. General Electric, en reprenant nos activités, va se renforcer. L'écart est creusé avec les autres constructeurs.

— Vous êtes absent du nu-

claire, alors que voici trois ans vous aviez voulu fusionner avec Framatome. Seriez-vous intéressé par une reprise des 44 % de cette société que veut céder Alcatel ?

— Il ne s'agit pas d'une priorité. Alstom n'a pas d'activités dans ce domaine, contrairement à ABB, qui ne les a pas apportées à la société commune. Il appartiendra à la nouvelle compagnie de s'interroger à l'avenir sur la pertinence d'une présence dans le nucléaire. Quand nous avions envisagé une fusion avec Framatome, il s'agissait d'un projet industriel. Aujourd'hui ce n'est plus le cas, puisque la question porterait sur une nouvelle répartition de l'actionnariat dans le cas d'un désengagement d'Alcatel. Nous allons avoir beaucoup de travail avec la fusion annoncée.

— Peut-on imaginer une entrée en Bourse d'ABB - Alstom Power, comme cela fut le cas pour Alstom avec le désengagement partiel de ses deux fondateurs, GEC et Alcatel ?

— Pour nous, il s'agit d'un engagement à long terme, et dans cet esprit nous n'avons prévu aucune clause de sortie de l'un ou de l'autre. On se situe dans une autre optique, et les synergies qui se dégageront profiteront d'abord à nos actionnaires. Tout est possible, à long terme, mais ce n'est pas notre préoccupation aujourd'hui.

Propos recueillis par Dominique Gallois

Framatome, prochaine étape de la réorganisation industrielle

APRÈS ALSTOM, Framatome ? La restructuration du secteur de la construction électrique a franchi une nouvelle étape, mardi 23 mars, avec la constitution d'une société commune dans l'énergie entre les groupes helvético-suédois ABB et franco-britannique Alstom. La nouvelle société, ABB Alstom Power, devient le numéro un mondial dans le domaine des centrales conventionnelles incluant les équipements hydrauliques, au fuel, au charbon et au gaz.

L'accord ne concerne pas le nucléaire, un secteur également en cours de réorganisation. L'une des prochaines opérations, vraisemblablement d'ici l'été, devrait être la reconstitution de l'actionnariat de Framatome, le fabricant français de chaudières nucléaires, numéro un mondial du secteur.

Depuis deux ans, les énergéticiens ne cessent de montrer leur intérêt pour l'électricité, dont la demande croît régulièrement dans le monde de 2 % à 3 % par an. L'ouverture à la concurrence du marché européen de l'électricité depuis la mi-février contribue à exciter les convoitises. Toute la chaîne est en pleine restructuration, depuis l'amont, avec le regain d'intérêt des pétroliers pour le charbon et surtout le gaz, jusqu'à l'aval, avec le regroupement des producteurs et distributeurs d'électricité, en passant par les maillons intermédiaires que sont les fabricants d'équipements.

CINQ ACTEURS EUROPÉENS

La réorganisation de ce secteur s'est effectuée plus rapidement aux Etats-Unis, avec deux acteurs de poids, General Electric et Westinghouse, et a tardé en Europe, qui compte aujourd'hui jusqu'à cinq acteurs, dont trois importants : l'allemand Siemens, l'helvético-suédois ABB et le franco-britannique Alstom. Après avoir tenté en vain de fusionner avec Framatome, GEC-Alsthom (devenu depuis Alstom) s'était porté sans succès candidat en 1997 au rachat des centrales conventionnelles de Westinghouse, qui a préféré l'offre plus généreuse de l'allemand Siemens.

Dans ce nouveau paysage, la seule solution était de chercher

une alliance européenne. Paradoxalement, si ABB Alstom Power devient le numéro un mondial dans de nombreux secteurs, il reste le numéro trois dans le domaine le plus porteur que sont les centrales à gaz de grande puissance, derrière General Electric et Siemens. L'un des défis est d'augmenter la part de marché dans un secteur où la compétition s'annonce la plus âpre, le gaz étant l'énergie à la mode. On le présente comme le moins cher et le meilleur tant en coût qu'en performance, en raison des progrès technologiques.

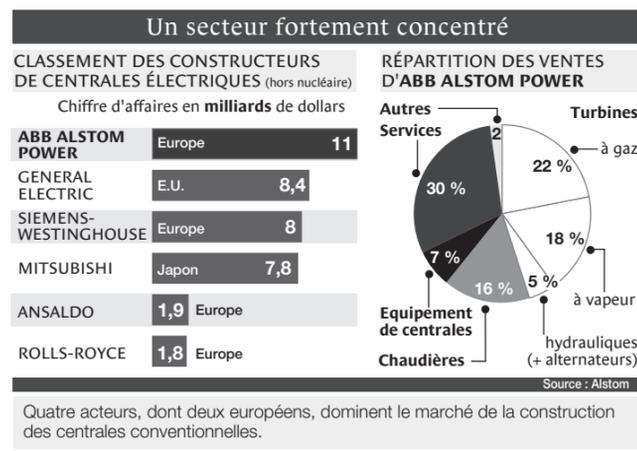
Après cette fusion, les questions sont nombreuses. Alstom restera-t-il un groupe à multi-activités, du

transport ferroviaire aux équipements navals en passant par l'énergie ? Dans ce secteur, le nouvel ensemble ABB Alstom Power voudra-t-il offrir une palette complète de services énergétiques en entrant dans le nucléaire comme ses grands concurrents General Electric ou Siemens ?

HORIZON ÉCLAIRCI

Dans l'immédiat, la réponse semble négative, puisqu'ABB conserve en propre son activité nucléaire, où il est l'un des plus petits acteurs. Il devra sans doute décider de s'en séparer ou de se renforcer.

L'alliance Alstom-ABB pourrait avoir une influence indirecte sur la



recomposition du capital de Framatome, en accélérant un éventuel rapprochement avec l'allemand Siemens, son partenaire dans la construction du futur réacteur nucléaire européen EPR. Le désengagement prochain d'Alcatel, qui détient 44 % du capital de Framatome, et le choix fait par Alstom de se tourner vers la technologie helvético-suédoise pourraient lever les réticences allemandes à entrer au tour de table du groupe public français. Siemens verrait ainsi son horizon s'éclaircir, son concurrent direct dans les centrales conventionnelles ayant pris une autre voie.

D. G.

Le Japon attend avec scepticisme l'alliance entre Renault et Nissan

TOKYO

de notre correspondant

La prise de participation de Renault dans le capital de Nissan, deuxième constructeur nippon, qui pourrait être conclue à la fin de cette semaine, est accueillie avec une certaine réserve au Japon. Soulignant le caractère inéluctable pour Nissan d'une prise de participation étrangère en raison de sa situation financière, le *Nihon Keizai*, journal des milieux économiques, se faisait l'écho, dans son éditorial du samedi 20 mars, des interrogations que suscite cette alliance : permettra-t-elle de surmonter la crise de gestion de Nissan et de re-

mettre d'aplomb l'entreprise pour affronter la guerre automobile ?

Pour les plus sceptiques, le partenariat Nissan-Renault est « une alliance des faibles », comme l'écrit par exemple l'*Asahi*. Il réunit une entreprise, Nissan, fortement endettée et une autre encore convalescente qui, vue de Tokyo, en raison d'une forte participation étatique dans son capital, n'a pas la culture d'entreprise requise pour lancer les réformes drastiques nécessaires au constructeur japonais : « La protection dont Renault a bénéficié dans le passé de la part des pouvoirs publics ne favorise pas l'esprit de compétition », poursuit l'*Asahi*.

Le marché boursier a réagi, pour sa part, avec une certaine froideur à la future alliance avec Renault. « Le marché craint que cette alliance n'ait pas un grand effet d'accélérateur sur la restructuration de Nissan », estime Masahiro Mitsui, de la société de gestion de portefeuilles Prudential Investments Advisory Co., cité par le *Nihon Keizai*. « Si le partenaire avait été DaimlerChrysler ou Ford, Nissan aurait été certainement obligé de changer plus radicalement sa gestion. Avec Renault, ce ne sera pas forcément le cas », poursuit-il.

Après l'échec des négociations avec DaimlerChrysler, le 10 mars, Nissan était le dos au mur : chute du cours de ses actions, baisse de sa cotation, hésitations des banques à

s'engager davantage. Renault était sa seule chance de survie, et l'entrée de l'entreprise française dans son capital a pris le caractère d'une « aide d'urgence » à un pays victime d'une catastrophe, écrit le *Nihon Keizai*. Aux abois, Nissan ne pouvait qu'accepter la proposition de Renault.

RÉFORMER LE MANAGEMENT

Beaucoup s'interrogent cependant sur la rapidité avec laquelle est intervenu l'accord de principe. Le risque de discrédit de Nissan après l'échec avec DaimlerChrysler est assurément un élément. La forte implication du ministère du commerce international et de l'industrie (MITI), d'un côté, et des autorités françaises, de l'autre, a également largement contribué à accélérer l'accord entre les deux constructeurs.

Aujourd'hui, la question au centre des négociations entre les futurs partenaires est la réforme de la gestion de l'entreprise et d'abord de sa direction. « Le succès ou l'échec de l'alliance avec Renault dépend de la détermination dont fera preuve la direction de Nissan », écrit le quotidien des milieux économiques, qui avance que Nissan devrait accepter trois directeurs de Renault.

Nissan est une bonne entreprise : « *Gijutsu no Nissan* » (la technologie Nissan), en matière d'équipe-

ments antipollution, de sécurité ou de boîtes de vitesse, est renommée et constitue son principal actif. Nissan dispose en outre d'un réseau de production et de distribution mondiale (vingt unités dans dix-sept pays) que n'a pas Renault. Son grand problème est la lourdeur de la direction de l'entreprise. « La qualité de la direction a fait la différence entre Nissan d'un côté, à la traîne, et Toyota et Honda de l'autre », écrit le *Nihon Keizai*. Un manque de capacité de décision qui s'est fait sentir dans les négociations avec les partenaires étrangers, poursuit le quotidien, qui va jusqu'à se demander si les programmes de restructuration annoncés ont été fermement mis en place. Le dernier en date (1998) prévoit de ramener les dettes de l'entreprise d'un montant de 2 500 milliards de yens à 1 500 milliards en trois ans par une réduction du réseau de distribution, des ventes d'actifs et des réductions du réseau de distribution, du nombre des modèles et des effectifs.

Une autre question pendante dans la négociation entre Renault et Nissan sera la production de fusées (H2) et d'armement par l'entreprise nipponne. Compte tenu des implications militaires de l'accord, le MITI doit donner son aval. Une procédure qui semble purement formelle puisque le MITI a « prarrainé » l'alliance, dont les implica-

tions, en termes d'emploi notamment, sont considérables : avec ses filiales et sous-traitants, Nissan emploie directement et indirectement 500 000 personnes.

ÉVOLUTION SYMPTOMATIQUE

En tout cas, le partenariat Nissan-Renault est déjà symptomatique d'un bouleversement du secteur automobile nippon : avec les prises de participation déjà réalisées (notamment de Ford chez Mazda), l'entrée de Renault dans le capital de Nissan portera à 37 % la part des capitaux étrangers dans l'industrie automobile japonaise. Une évolution dont certains paraissent mécontents : « J'ai été interloqué en apprenant l'entrée de Renault dans le capital de Nissan, a déclaré le président de Toyota, Hiroshi Okuda. J'avais l'impression que le Japon était revenu quarante ans en arrière lorsque nous avions besoin de la technologie étrangère pour fabriquer des voitures. L'attitude de Toyota demeure inchangée : nous restons indépendants. »

Du point de vue des relations franco-japonaises, l'alliance Nissan-Renault est assurément l'événement le plus marquant de l'histoire économique entre les deux pays. « Et son échec éventuel risque de peser lourd sur l'avenir de leurs relations », écrit le *Nihon Keizai* dans son éditorial.

Philippe Pons

BOURDAIS EXPERTISES

95 milliards de francs

Ce n'est pas par hasard que BOURDAIS EXPERTISES a été choisi pour évaluer plus de 6 000 immeubles pour un montant global de 95 milliards de francs en 1998. Les investisseurs savent la nécessité de s'attacher les conseils d'un expert pour définir la valeur de leurs biens. Par leur confiance, ils apportent le témoignage de leur fidélité au premier professionnel de leur expertise immobilière à se voir décerner la certification ISO.

La justice néerlandaise laisse face à face LVMH et le groupe Pinault pour se disputer Gucci

Chaque partie interprète à son avantage la décision des juges d'Amsterdam

Une bataille frontale se dessine entre le groupe de Bernard Arnault, Louis-Vuitton Moët Hennessey (LVMH), numéro un mondial du luxe, et Pi-

nault-Printemps Redoute (PPR) pour le contrôle du maroquinier italien Gucci. Saisie du dossier, la justice néerlandaise a renvoyé les deux groupes

français dos à dos. Elle a confirmé les protagonistes dans leurs droits d'actionnaires, les plaçant en position de s'affronter sur le marché boursier.

ON S'ATTENDAIT que la justice néerlandaise, saisie du cas Gucci, renvoie dos à dos les groupes Louis-Vuitton Moët Hennessey (LVMH) et Pinault-Printemps-Redoute (PPR), qui s'affrontent pour le contrôle de la griffe de luxe italienne. Elle a décidé au contraire de les mettre face à face. La chambre commerciale de la cour d'appel d'Amsterdam - Gucci NV, société d'origine italienne, est domiciliée aux Pays-Bas et cotée à New York et Amsterdam - a rendu, lundi 22 mars, au terme de neuf heures d'audience, un jugement de Salomon. Elle a confirmé les deux prédateurs dans leurs droits d'actionnaires, les plaçant, en quelque sorte, en position de s'affronter à la loyale sur le marché boursier.

En faveur de LVMH, les juges ont rétabli les droits de vote, suspendus lors d'une première audience, du groupe de Bernard Arnault, correspondant aux 34,4 % du capital (avant dilution) qui avaient été acquis par celui-ci depuis le début de l'année. Ils ont maintenu le gel des droits de vote des actions émises en février pour le compte des salariés de Gucci, qui étaient uniquement destinées à annuler le poids de LVMH dans le capital. Enfin, la cour a intimé l'ordre au groupe italien d'examiner l'offre publique d'achat de 100 % du capital faite par LVMH. « la direction de Gucci doit poursuivre dans sa forme actuelle des discussions avec LVMH et d'autres », a-t-elle précisé, ajoutant que « la participation de PPR ne doit pas influencer sur les discussions ». Autrement dit, la proposition d'OPA devra être examinée par le conseil actuel de Gucci, sans les quatre membres que de-

vait y nommer PPR aux termes des accords conclus vendredi 19 mars.

Dimanche, Gucci avait déjà fait savoir qu'il était prêt à examiner l'offre faite par LVMH, à 81 dollars l'action, sur 100 % du capital, englobant les 40 % de PPR et les 34 % des salariés. Une offre qui valorise Gucci à plus de 48 milliards de francs (7,3 milliards d'euros).

Sanofi Beauté répond à Bernard Arnault

Les dirigeants de Sanofi Beauté ont été choqués de voir leur entreprise traitée d'« affaire pourrie » par l'entourage de Bernard Arnault (Le Monde des 21-22 mars). Celui-ci avait souligné qu'il avait refusé de payer le prix de 6 milliards de francs auquel l'a acheté Artémis, estimant que le pôle beauté de Sanofi, malgré ou à cause de son principal actif (Yves Saint Laurent), ne valait guère plus de 4 milliards. Raymond Ortal, le PDG de Sanofi Beauté, souligne pour sa part que « le redressement de notre société a été salué par les analystes ». Il observe que la marge opérationnelle de l'ensemble Sanofi Beauté (qui regroupe aussi Oscar de la Renta, Van Cleef, Krizia, Fendi), de 11,2 % pour un chiffre d'affaires de 3,8 milliards de francs, n'est pas déshonorante. Il laisse entendre que Christian Dior, propriétaire de LVMH et rival de Saint Laurent, ne ferait pas mieux. Vendredi 19 mars, Pierre Bergé, le patron d'Yves Saint Laurent, s'est déclaré « très content » de la cession au groupe Pinault.

En faveur de PPR, le tribunal a légitimé l'augmentation de capital réservée de 40 %, souscrite par le groupe de François Pinault à 75 dollars l'action. Il n'a pas annulé, comme le demandait LVMH, mais simplement gelé temporairement les accords conclus dans le cadre de cette entrée au capital, et qui doivent donc donner à PPR quatre des neuf sièges du conseil de surveillance de Gucci, mais aussi la majorité d'un nouveau « comité stratégique et financier » (Le Monde du 21-22 mars). Des accords qui, soulignait LVMH, équivalaient à céder le contrôle de fait

de Gucci à PPR, sans passer par une prise de contrôle capitalistique.

Chaque partie interprète cet arrêt à son avantage. « La cour a ramené PPR au rang d'actionnaire passif », se félicitait-on, mardi matin, chez LVMH. Dans l'entourage de M. Arnault, on se dit persuadé que « M. Pinault n'a pas les moyens de faire une surenchère, sinon il

Sanofi Beauté répond à Bernard Arnault

Le groupe de luxe espère que son rival souscra à l'OPA, qui lui permettrait, à 81 dollars l'action, de réaliser une plus-value de 1,5 milliard de francs. LVMH souligne, par ailleurs, que « M. De Sole et PPR sont sous la haute surveillance de la justice. Il n'ont plus le droit au moindre faux pas ».

Gucci a pour l'instant prudemment renoncé à examiner le rachat de Sanofi Beauté (Yves Saint Laurent) à Artémis, la holding personnelle de François Pinault, qui s'en était porté acquéreur dans ce but auprès de Sanofi-Synthélabo

pour 6 milliards de francs. Chez LVMH, on laisse déjà entendre qu'en cas de victoire, il ne sera pas question de racheter Saint Laurent à Artémis, du moins pas à ce prix...

Côté PPR, on observe, dans un communiqué, que « LVMH avait demandé à la cour d'appel d'Amsterdam d'annuler l'augmentation de capital décidée le 19 mars 1999, de geler les droits de vote de PPR nés de cette augmentation de capital et de suspendre le conseil de surveillance de Gucci en nommant un curateur. Toutes ces demandes ont été rejetées par la Cour. L'augmentation de capital, qui confère à PPR 40 % des titres de Gucci ainsi que l'accord d'investissement stratégique, sont donc totalement validés ». Le groupe Pinault se paie même le fair-play de reconnaître que « le rétablissement des droits de vote de LVMH est une mesure équitable ».

Serge Weinberg, le président du directoire de PPR, se dit « très confiant dans notre capacité à convaincre les actionnaires de Gucci de la pertinence de notre projet industriel et de sa capacité à créer plus de valeur [que l'OPA de LVMH] ». En clair : le groupe de distribution n'a pas l'intention, à ce stade, de surenchérir.

Tout est en place pour une véritable bataille boursière. Les opérateurs boursiers, à Amsterdam comme à New York, tablent là-dessus. Les cours de Gucci connaissent une flambée depuis le début de la semaine. Le titre atteignait 83,1 dollars à la clôture de Wall Street, lundi soir, et 75 euros en séance à Amsterdam, mardi matin.

Pascal Galinier

Vivendi augmente son capital de 3 milliards d'euros

C'EST LA PLUS GROSSE ACQUISITION réalisée par un groupe français aux Etats-Unis. Pour prendre le contrôle de USFilter, Vivendi a offert 6,2 milliards de dollars (5,7 milliards d'euros) (Le Monde du 23 mars). En outre, le groupe de Jean-Marie Messier a accepté de reprendre l'endettement de la société, qui s'élève à 1,7 milliard de dollars. Le rachat de USFilter, numéro un dans l'eau aux Etats-Unis, permet au groupe de devenir « le leader mondial incontestable de l'eau pour le prochain millénaire », selon M. Messier.

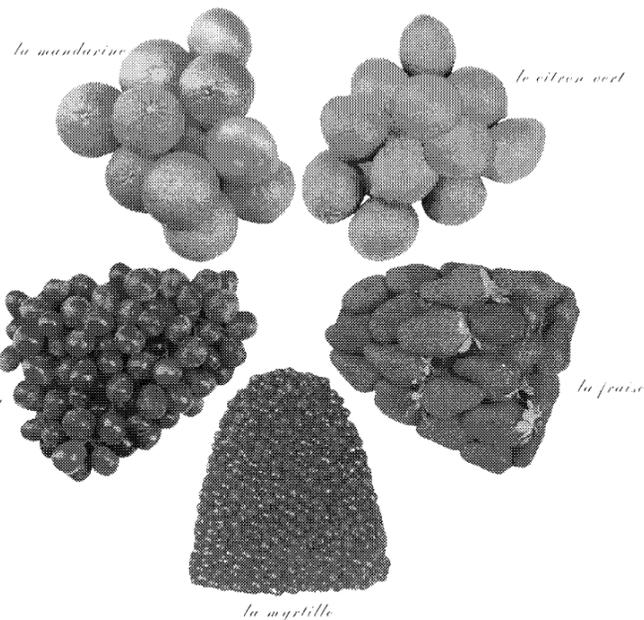
Pour financer cette opération, Vivendi va réaliser une augmentation de capital de 3 milliards d'euros (19,7 milliards de francs), assortie d'une émission de 2 milliards d'euros (13,1 milliards de francs) d'obligations convertibles, ce qui constitue le plus important appel au marché français. A l'ouverture de la Bourse, mardi, le cours de l'action Vivendi, qui avait été suspendu lundi, perdait 1,64 %, à 232,6 euros.

Le Parc Astérix reprend le Musée Grévin

LE PARC ASTÉRIX ET LE MUSÉE GRÉVIN ont annoncé, lundi 22 mars, leurs fiançailles. Un noyau d'actionnaires du Musée Grévin, représentant 44,2 % du capital et 57,6 % des droits de vote, a conclu un accord avec la direction d'Astérix pour échanger leurs titres Musée Grévin contre des actions Parc Astérix. Dans le cadre de cette offre publique d'échange (OPE), Parc Astérix propose de reprendre une action Musée Grévin contre une action Parc Astérix SA. L'action Musée Grévin cotait, vendredi 19 mars, 18,69 euros (122,6 francs) sur le marché au comptant et l'action Parc Astérix 20,3 euros (133,2 francs) sur le second marché. Le parc d'attractions Astérix, installé dans l'Oise, s'est lancé en 1998 dans une politique de diversification, avec le rachat de l'Aquarium géant de Saint-Malo, la prise en gestion de la Maison de la magie de Blois et la mise en place d'un spectacle familial itinérant.

Spéculations sur l'avenir de Mediobanca

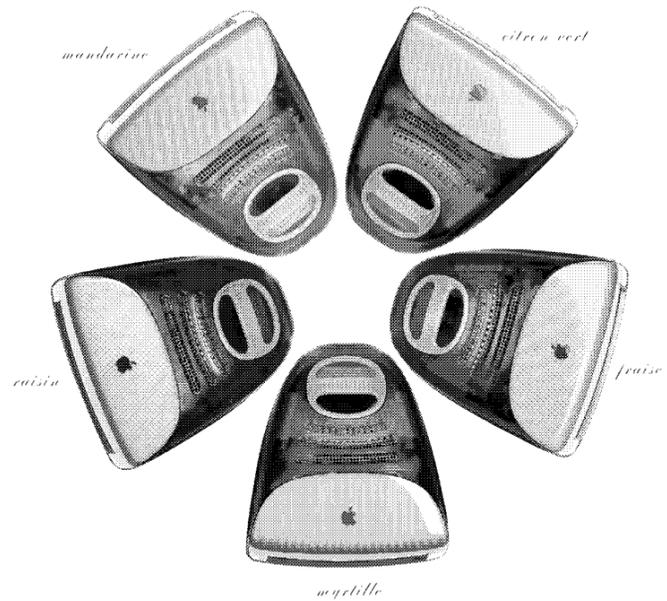
APRÈS L'ANNONCE, dimanche 21 mars, des deux opérations de fusion dans la banque italienne (Le Monde du 23 mars), les spéculations vont bon train. Les marchés financiers pensent que le nouvel ensemble Unicredito-Comit, qui possédera 17,6 % de Mediobanca, pourrait lancer une offre de rachat sur la banque d'affaires italienne. D'autres estiment que Mediobanca étudie une riposte. Unicredito, qui présentait lundi son offre publique d'échange (OPE) sur la Banca Commerciale Italiana (Comit), affirme qu'elle fera des économies grâce aux synergies dégagées mais devra supprimer 3 700 emplois d'ici à 2002. Ses dirigeants tablent sur un bénéfice net de 6 200 milliards de lire (3,2 milliards d'euros) pour Eurobanca à l'horizon 2002 et un retour sur fonds propres de 23 % la même année. De son côté, San Paolo-IMI, qui a proposé une fusion à Banca di Roma, estime pouvoir maintenir son objectif d'un retour sur fonds propres à 15 % pour 2001. Le conseil de Banca di Roma, qui doit se réunir mercredi 24 mars, se montre d'ores et déjà favorable, notamment l'assureur Toro et le néerlandais ABN Amro.



Si l'on vous propose moins cher que chez IC c'est que vous n'êtes pas dans un magasin d'informatique



L'informatique au service des professionnels



8 490 F^{TT}C
iMac 266

PowerPC G3 266 Mhz • Mémoire cache 512 Ko • Lecteur CD-ROM 24x • Disque dur 6 Go • Ethernet 10/100BT Modem 56 Ko V90 et K56 flex • 32 Mo SDRAM • Accélérateur graph. ATI Rage Pro 6 Mo de SGRAM • Haut-parleurs stéréo intégrés • Clavier et souris • Deux ports USB

LOGICIEL : Mac OS 8.5.1 • Apple Works • Microsoft Internet Explorer • Outlook Express • Netscape navigator • Les Ani/Malins 2 Sammy et la maison des sciences • Adobe PageMill • Nanosaur • Kai's Photo Soap SE • Fax STF • 5 couleurs

IC Paris Beaubourg Ouvert le samedi 26, rue du Renard - 75004 Paris - Tél. : 01 44 78 26 26 - Fax : 01 42 72 06 04 • IC Paris Micro Valley 83-85, rue de Javel - 75015 Paris - Tél. : 01 40 58 00 00 - Fax : 01 45 77 95 71 • IC Neuilly 48, av. Ch. de Gaulle - 92200 Neuilly sur Seine - Tél. : 01 46 37 17 17 - Fax : 01 46 37 17 02 • IC Avignon 70, av. Pierre Semard - route de Marseille - 84000 Avignon - Tél. : 04 90 89 22 22 - Fax : 04 90 89 22 29 • IC Aix en Provence 33, bd de la République - 13100 Aix en Provence - Tél. : 04 42 38 23 08 - Fax : 04 42 26 16 09 • IC Pays-Basque Ouvert le samedi 20, rue Jean Hausseguy - 64600 Anglet - Tél. : 05 59 74 14 14 - Fax : 05 59 03 02 45 • IC Bordeaux Ouvert le samedi Espl. des Quinconces - 1, allées de Chartrres - 33000 Bordeaux - Tél. : 05 56 48 14 14 - Fax : 05 56 81 28 55 • IC Lyon 47, cours de la Liberté - 69003 Lyon - Tél. : 04 78 62 38 38 - Fax : 04 78 62 80 78 • IC Marseille Ouvert le samedi 94, avenue du Prado - 13008 Marseille - Tél. : 04 91 00 32 32 - Fax : 04 91 37 26 95 • IC Montpellier Antigone 450, rue Léon Blum - 34000 Montpellier - Tél. : 04 67 15 94 94 - Fax : 04 67 15 94 95 • IC Nantes 3, allée des Tanneurs - Cours des 50 Otages - 44000 Nantes - Tél. : 02 40 47 08 62 - Fax : 02 40 47 09 33 • IC Reims 1, rue Santos Dumont - 51100 Reims - Tél. : 03 26 87 80 20 - Fax : 03 26 05 10 49 • IC Rennes 11, place de Bretagne - 35000 Rennes - Tél. : 02 99 67 21 00 - Fax : 02 99 67 21 01 • IC Toulon 6, avenue Colbert - 83000 Toulon - Tél. : 04 94 18 53 53 - Fax : 04 94 18 53 54 0 • IC Toulouse 25, rue Ozanne - 31000 Toulouse - Tél. : 05 61 25 62 32 - Fax : 05 61 25 81 78 • IC Tours 99, avenue de Grammont - 37000 Tours - Tél. : 02 47 64 41 21 - Fax : 02 47 05 86 16

Les informations en temps réel sur les prix Apple : www.int-computer.fr

MM. Kirch et Berlusconi tendent la main à d'autres partenaires

L'alliance stratégique conclue entre les géants allemand et italien pour créer un réseau de télévision européenne reste ouverte à Rupert Murdoch et à d'éventuels investisseurs français

LA PORTE n'est pas close. L'alliance stratégique, annoncée vendredi 19 mars entre le groupe de télévision italien Mediaset - propriété de Silvio Berlusconi - et le magnat bavarois Leo Kirch, reste ouverte à l'Australo-Américain Rupert Murdoch, initialement convié aux négociations. « Murdoch peut entrer quand il voudra. Les négociations ne sont pas closes », a indiqué, lundi 22 mars, Fedele Confalonieri, président de Mediaset.

L'accord annoncé, qui vise à créer le plus important réseau de télévision en Europe (*Le Monde* daté 21-22 mars), est également « ouvert aux Français et aux autres diffuseurs européens », a-t-il précisé.

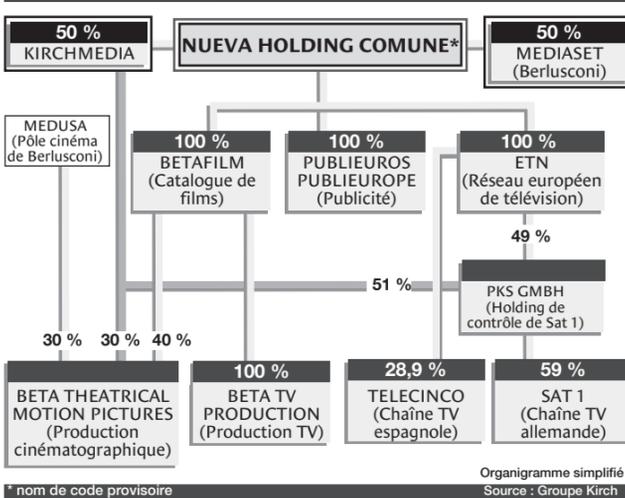
Directeur général du groupe Kirch en charge de la production et de la distribution, Jan Mojto, nommé pour trois ans président de la nouvelle société créée entre Kirch et Mediaset, Nueva Holding Comune, tempère cette ardeur en précisant qu'aucune négociation n'a encore été entamée avec TF1, Canal Plus ou M 6, même s'« il y a eu des contacts continus avec tous

les acteurs intéressés ». L'arrivée, a posteriori, de M. Murdoch semble toutefois assez improbable. Le patron de News Corp. a beau multiplier les déclarations d'alliances en Europe continentale, il n'a toujours pas réussi, hormis en Grande-Bretagne, à s'entendre avec un partenaire sur le Vieux Continent. Qu'il s'agisse tout récemment de Canal Plus ou précédemment de TF1, Bertelsmann, Havas, la CLT-UFA, Leo Kirch et Silvio Berlusconi.

SATISFACTION À ROME

Aux termes de l'accord, Mediaset et KirchMedia - le holding du groupe allemand, qui regroupe les participations dans la télévision commerciale et la production - constitueront une société à 50/50 pour exploiter trois compagnies : un réseau de télévision européen, un groupe de publicité et un pôle production. Cette nouvelle entité verra le jour grâce à des apports d'actifs des deux partenaires. Michele Preda, directeur financier de Mediaset, a précisé, lundi 22 mars,

L'alliance stratégique entre KirchMedia et Mediaset



que, pour financer l'investissement de 195 millions d'euros nécessaire à la constitution de cette société commune, le groupe italien allait lancer un emprunt obligataire non

convertible sur les marchés italien et étrangers, d'environ 256 millions d'euros. Une partie sera investie dans ce projet commun, une autre dans de « nouvelles initiatives industrielles », distinctes de cette alliance.

Parallèlement, Fininvest - le holding de M. Berlusconi, qui coiffe Mediaset - ainsi que le prince Al Waleed bin Talal prendront chacun 3,19 % de KirchMedia, en apportant chacun 375 millions de deutschemarks (191 millions d'euros) au groupe allemand. Dieter Hahn, directeur général du groupe Kirch, a confirmé, lundi, que KirchMedia serait introduit en Bourse « au plus tard dans les trois ans à venir ».

Le gouvernement italien a jugé cet accord très positif : « Le fait qu'un groupe italien se positionne dans un contexte européen à un niveau non subalterne est un évé-

ment à saluer avec satisfaction », a déclaré Michele Lauria, secrétaire d'Etat à la communication italien. « L'arrivée de Berlusconi dans le groupe Kirch est tout à fait logique », affirme-t-on au Centre d'information et de recherche sur l'Allemagne contemporaine (Cira).

Leo Kirch et Silvio Berlusconi sont des alliés de longue date, qui ont déjà mis en place un solide axe européen. Ils ont multiplié les partenariats et ont même été soupçonnés de portage réciproque dans différentes chaînes européennes, pour ne pas se trouver en infraction avec les législations audiovisuelles nationales. Tous deux sont actionnaires de la télévision espagnole Tele Cinco ; l'homme d'affaires italien a récemment cédé à Kirch ses 33,5 % dans la chaîne sportive allemande DSF. Kirch détient également 1,3 % de Mediaset. Ils coproduisent beaucoup de films et acquièrent ensemble des droits européens dans le studio américain Spyglass Entertainment.

Cet accord intervient à point nommé pour le groupe bavarois. Leo Kirch, fortement endetté, sera plus à l'aise pour relancer son bouquet numérique DF1. D'autant plus qu'il doit boucler le rachat des 45 % de parts détenus par la CLT-UFA dans la chaîne à péage Premiere. Cet investissement, qui permettra à terme de fusionner les deux bouquets numériques allemands, a été quelque peu retardé, mais devrait être signé « dans les quinze prochains jours », selon M. Hahn. L'épineuse question du transfert - ou non - du siège social de la chaîne payante - de Hambourg à Munich - a fait l'objet d'après négociations.

DÉPÊCHES

■ **RADIO** : les syndicats et la présidence de Radio France ont signé, vendredi 19 mars, un accord d'entreprise pour les personnels d'antenne des radios locales (PARL). Il concerne quelque 300 collaborateurs des 38 radios locales, auxquels seront proposés des contrats à durée indéterminée ainsi qu'un système de primes, de congés et de mobilité, comparable à celui des autres personnels de la Maison ronde.

■ **TÉLÉVISION** : France 3 a demandé à une commission interne d'« étudier les conditions de faisabilité d'une télévision de plein exercice, émettant sur une fréquence disponible » en Ile-de-France. Confiée à Jean-Pol Guguen, directeur régional de France 3 Paris-Ile-de-France-Centre, cette étude fera l'objet d'un dossier à présenter au CSA.

■ **Jack Ralite, sénateur (PC) de Seine-Saint-Denis, devait annoncer**, mardi 23 mars, son intention de déposer une proposition de loi sur l'audiovisuel, qui comporte quatorze articles. Il souhaite qu'« un réel débat s'engage sur l'audiovisuel » avant la discussion du projet de loi défendu par Catherine Trautmann, la ministre de la culture et de la communication. Il se réserve la possibilité de déposer des amendements à ce texte gouvernemental.

■ **TF1 a été condamnée pour diffamation**, jeudi 11 mars, par le tribunal correctionnel de Vesoul (Haute-Saône). La chaîne avait fait l'objet d'une plainte déposée par la mère et le beau-père d'une fillette, à la suite d'un reportage sur la maltraitance des enfants. Patrick Le Lay, PDG de TF1, et Marion Gautier, l'auteur du reportage, ont été condamnés respectivement à verser 20 000 et 80 000 francs de dommages et intérêts.

■ **CONSEIL MÉDIA** : Aegis, holding britannique du groupe Carat, a réalisé en 1998 un bénéfice avant impôt de 51,1 millions de livres, en hausse de 17 %, pour un chiffre d'affaires en progression de 13 %, à 4,13 milliards de livres.

Grève des journalistes du « Progrès » à Lyon

LYON

Aucune des éditions du *Progrès* n'est parue, mardi 23 mars, à la suite d'une grève des journalistes. Selon un membre de la direction, un peu plus de 50 % des rédacteurs ont cessé le travail, lundi, à la suite de l'échec des négociations engagées entre le PDG, Xavier Ellie, et les représentants des organisations syndicales CGT, CFDT, CGC, CFTEC et SNJ. Ces dernières demandaient la réintégration d'un collaborateur du quotidien lyonnais, Alban Raz-

zia, qui travaille comme correspondant de presse à l'agence de Caluire-et-Cuire.

Un procès en diffamation a été intenté contre le directeur de la publication et cet étudiant en quatrième année de droit, pour un article paru dans l'édition lyonnaise du *Progrès*. La direction a aussitôt décidé de mettre fin à la collaboration avec M. Razzia, qui ne dispose pas du statut de journaliste et est employé en tant que travailleur indépendant.

Les syndicats de journalistes ré-

clament « une moins grande précarité » des correspondants de presse, dont certains occupent les mêmes fonctions que les journalistes professionnels. Dans l'agglomération lyonnaise, une cinquantaine de correspondants de presse fourniraient plus de 60 % des articles publiés. Ce recours à des collaborateurs non journalistes est « très économique », affirment les syndicats, qui demandent leur intégration progressive dans la rédaction.

Claude Francillon

Nicole Vulser

RESULTATS ANNUELS 1998

France Télécom, accélération de la croissance

↑
« Profiter de la généralisation de la concurrence pour accélérer la croissance et en tirer profit »

L'année 1998 a été caractérisée par la poursuite de la hausse du trafic téléphonique et par le développement important des activités mobiles, d'Internet et de l'international dans un contexte de montée en puissance de la concurrence.

France Télécom a montré sa détermination et la pertinence de sa politique commerciale en parvenant à renforcer ses positions. A l'international, France Télécom a étendu sa présence, notamment en Europe, et mis en œuvre les premières synergies opérationnelles avec Deutsche Telekom. En 1999, France Télécom compte poursuivre activement sa stratégie de croissance sur les secteurs à fort potentiel : mobiles, Internet et international.

Un chiffre d'affaires en progression

Le chiffre d'affaires 1998 de France Télécom a progressé de 5,2 % à 161,7 Mds de francs (24,6 Mds d'euros) contre 2,4 % en 1997. Cette progression reflète une accélération de la croissance du chiffre d'affaires tout au long de l'année. Les variations les plus significatives concernent l'activité Mobiles (+ 44 %), les liaisons louées (+ 16 %) et les services d'information (+ 19 %). Le chiffre d'affaires réalisé à l'étranger a également enregistré une forte hausse (+ 39 %). Il représente désormais 9,3 % du chiffre d'affaires consolidé. Le résultat opérationnel courant s'établit à 28,0 Mds de francs (4,27 Mds d'euros), en hausse de 4,9 %. Le résultat net s'élève à 15,1 Mds de francs (2,30 Mds d'euros), contre 14,9 Mds de francs (2,27 Mds d'euros).

Un trafic téléphonique en hausse

Le rythme d'augmentation du trafic téléphonique global s'est élevé à 9,2 %, légèrement supérieur à nos objectifs. Le volume traité complètement par France Télécom a augmenté de 6,4 %.

Les activités en forte croissance

L'activité de téléphonie mobile a enregistré une excellente performance avec un accroissement significatif du trafic et du nombre d'abonnés. France Télécom se maintient au tout premier rang national avec près de 50 % de parts de marché et une progression de près de 82 % du nombre des abonnés Itineris.

L'Internet connaît à nouveau une croissance exponentielle avec, en un an, un trafic multiplié par plus de 4, un nombre d'abonnés Wanadoo multiplié par 5 (500 000 abonnés) et un doublement de la part de marché.

Le développement à l'international a été marqué par le renforcement du partenariat avec Deutsche Telekom et la prise de nouveaux engagements dans huit pays.

Dividende

Il sera proposé à l'Assemblée Générale des Actionnaires du 20 mai 1999 un dividende net de 1 euro par action (+ 0,5 euro d'avoir fiscal).

France Télécom « La Net Compagnie » française : leader 1998 dans le domaine de l'accès Internet

Mobiles : objectif 2000 atteint dès la fin de 1998

Lancement de la construction d'un réseau européen avec Deutsche Telekom

Actionnaires, vous avez rendez-vous avec France Télécom

- 12/04/99 : Envoi de la Lettre aux Actionnaires
- 28/04/99 : Envoi de « France Télécom en Actions », magazine réservé aux membres du Club France Télécom
- 20/05/99 : Assemblée Générale des Actionnaires

10 10 (ou 0 800 05 10 10) appel gratuit
3614 code 1010FT 0,37 F mn

TABLEAU DE BORD

AFFAIRES

INDUSTRIE

● **ALSTOM** : le groupe français a annoncé, mardi 23 mars, la fusion de ses activités de production d'énergie avec celles du groupe helvético-suédois Asea Brown Boveri (*lire page 20*).

● **COMCAST** : le câblo-opérateur américain va racheter Media-One pour 60 milliards de dollars (*lire ci-dessous*).

● **NISSAN** : le constructeur automobile japonais a annoncé, mardi 23 mars, la fusion de deux importants équipementiers dans sa mouvance : Calsonic (radiateurs, climatisation) et Kansai (compteurs). La nouvelle société devrait réaliser un chiffre d'affaires consolidé de l'ordre de 350 milliards de yens (2,7 milliards d'euros) par an.

● **AUTOMOBILE** : avec 32,2 millions de véhicules, le parc automobile français a augmenté de 2,7 % en 1998, selon le Comité des constructeurs français d'automobiles (CCFA). L'âge moyen des voitures atteint 7,2 ans, contre 7 ans en 1997.

SERVICES

● **HAVAS ADVERTISING** : le groupe de publicité français et le groupe espagnol Media Planning ont signé, lundi 22 mars, un accord de fusion de leurs activités médias. Le français deviendra le premier actionnaire, à hauteur de 45 %, du nouvel ensemble, qui conserve le nom de Media Planning. Selon un communiqué, cette entité « se classe au 2^e rang mondial des groupes médias indépendants ».

● **AIR FRANCE** : le titre de la compagnie aérienne nationale a terminé à 15,89 euros, lundi 22 mars, à Paris, un mois après son introduction en Bourse, en hausse de 13,5 % par rapport au prix de vente de l'action aux particuliers (14 euros) et en baisse de 13,4 % par rapport au plus haut le 24 février (18,35 euros).

● **SPANAIR** : la compagnie aérienne espagnole a signé une lettre d'intention prévoyant l'achat ferme de 21 avions de la famille A320 et 12 reconfirmables (7 A319, 17 A320 et 9 A321), et des options portant sur 12 autres appareils du consortium européen Airbus.

VALEUR DU JOUR

Comcast et MediaOne nouveau géant américain du câble

LE MARIAGE annoncé entre Comcast et MediaOne, respectivement troisième et quatrième câblo-opérateurs américains, est placé sous le signe du gigantisme. Comcast a profité de l'envolée du cours de son action (elle a été multipliée par deux en un an) pour s'en servir comme monnaie d'échange. Il met ainsi 60 milliards de dollars (55 milliards d'euros) sur la table pour racheter l'intégralité du capital et des dettes de MediaOne. Le chiffre d'affaires cumulé des deux groupes s'est élevé à 8 milliards de dollars (7,33 milliards d'euros) en 1998, avec un résultat d'exploitation de 2,4 milliards de dollars. MediaOne ne sera pas resté indépendant très longtemps. Le groupe est issu de la scission, en décembre 1998, d'US West, opérateur de téléphonie régional. Outre les activités de câble aux Etats-Unis, MediaOne détient également 30 % de Telewest Communication, la deuxième compagnie de câble britannique ainsi qu'une participation dans One-2-One, le quatrième opérateur mobile britannique. Avec 11 millions d'abonnés (18 % du marché américain), l'ensemble Comcast-MediaOne se hisse au deuxième rang aux Etats-Unis, devant TCI (10 millions d'abonnés), racheté par AT & T en juin 1998 pour 48 milliards de dollars, mais derrière Time Warner (14,5 millions d'abonnés). Le nombre d'abonnés est l'enjeu principal de ce métier. Alors que

FINANCE

● **BANQUES BRITANNIQUES** : les principaux syndicats du secteur bancaire ont annoncé, lundi 22 mars, leur fusion alors qu'un conflit menace chez National Westminster. La nouvelle organisation réunira le BIFU (Banking, Insurance and Finance Union), plus gros syndicat du secteur, avec les syndicats maisons de National Westminster Bank et Barclays, respectivement NWSA et UNIFI. Le nouveau syndicat prendra le nom d'UNIFI.

● **LTCM** : l'effondrement du fonds spéculatif américain (*hedge fund*) et le défaut de paiement sur la dette d'Etat russe ont coûté au total 7,5 milliards de livres (11,2 milliards d'euros) aux banques implantées au Royaume-Uni.

● **CIC** : le président du Crédit industriel de l'Alsace et de Lorraine (CIAL), Jean Weber, 61 ans, a annoncé qu'il ne demanderait pas le renouvellement de son mandat. Philippe Vidal, président de la SNVB, une autre entité du CIC (groupe Crédit mutuel), coprésidera les deux banques.

● **BNP** : la double OPE lancée sur la Société générale et Paribas est saluée par les analystes de la banque néerlandaise Rabobank, dans une étude publiée lundi 22 mars : c'est « une superbe idée et les autorités françaises devraient saisir cette opportunité de créer un champion national dans la zone euro ».

RÉSULTATS

● **IMÉTAL** : le groupe de matériaux, filiale du groupe Albert Frère, a annoncé, lundi 22 mars, un bénéfice net de 696 millions de francs (106,1 millions d'euros), en hausse de 12,3 %, pour un chiffre d'affaires de 12,3 milliards de francs (1,88 milliard d'euros). Imétal, qui a lancé une offre publique d'achat de 756 millions de livres (1,1 milliard d'euros) sur son concurrent English China Clays, se dit très confiant sur son offre, close le 6 avril.

● **GEMPLUS** : le numéro un mondial des solutions carte à puce a réalisé un résultat net record pour 1998 de 161 millions de francs (24,54 millions d'euros), contre 14 millions de francs un an plus tôt. Le groupe, qui a toujours été bénéficiaire depuis sa création en 1988, travaille depuis un an sur son projet d'entrée en Bourse aux Etats-Unis.

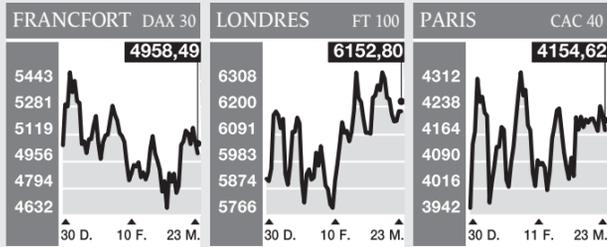
Action Comcast



les transactions dans le secteur s'effectuaient encore récemment sur la base de 3 000 à 3 500 dollars par abonné, Comcast a payé 6 900 dollars pour acquérir chaque client de MediaOne. Mais, aujourd'hui, avec la généralisation du numérique, le câble s'avère le vecteur idéal, qui peut transporter à la fois la télévision, le téléphone et Internet. Les nouveaux géants du secteur peuvent ainsi proposer de nombreux services payants aux 77 % des foyers américains raccordés. En passant par le câble, l'opérateur téléphonique longue distance AT & T a retrouvé un accès aux communications locales. En acquérant TCI et en concluant une alliance avec Time Warner, AT & T peut désormais atteindre directement 40 % des foyers américains.

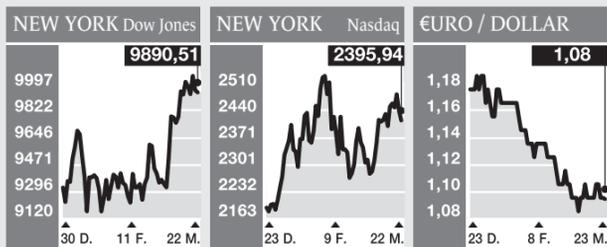
Enguérand Renault

EUROPE



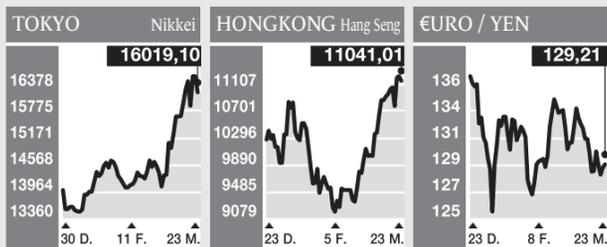
Europe 10h15	Indices sélection	cours 22/03	Var. % 22/03	Var. % 31/12
EUROPE	EURO STOXX 50	3592,84	-0,42	7,50
EUROPE	STOXX 50	3551,33	-0,28	6,96
EUROPE	EURO STOXX 324	309,65	-0,35	3,78
EUROPE	STOXX 653	295,59	-0,15	5,87
PARIS	CAC 40	4154,62	-1,01	5,38
PARIS	MIDCAC	0,00
PARIS	SBF 120	2788,03	-0,87	4,96
PARIS	SBF 250	0,00
PARIS	SECOND MARCHÉ	0,00
AMSTERDAM	AEX	537,65	-1,22	-0,13
BRUXELLES	BEL 20	3256,88	-1,03	-7,33
FRANCFORT	DAX 30	4958,49	-1,36	-0,88
LONDRES	FTSE 100	6152,80	-0,17	4,59
MADRID	STOCK EXCHANGE	0,00
MILAN	MIIBTEL 30	36510,00	-0,26	3,86
ZURICH	SPI	7106,10	-0,66	-0,76

AMÉRIQUES



Amérique 10h15	Indices sélection	cours 22/03	Var. % veille	Var. % 31/12
ÉTATS-UNIS	DOW JONES	9890,51	-0,13	7,72
ÉTATS-UNIS	S&P 500	1297,01	-0,18	5,51
ÉTATS-UNIS	NASDAQ COMPOSITE	2395,94	-1,05	9,27
TORONTO	TSE INDEX	6596,57	-0,03	1,71
SAO PAULO	BOVESPA	10527,00	-2,85	55,17
MEXICO	BOLSA	272,50	-1,58	17,21
BUENOS AIRES	MERVAL	401,85	-1,99	-6,56
SANTIAGO	IPSA GENERAL	116,79	-0,09	51,68
CARACAS	CAPITAL GENERAL	3954,93	-0,42	-17,41

ASIE - PACIFIQUE



Zone Asie 10h15	Indices sélection	cours 23/03	Var. % 22/03	Var. % 31/12
TOKYO	NIKKEI 225	16019,10	-2,20	15,73
HONGKONG	HANG SENG	11041,01	-0,60	9,88
SINGAPOUR	STRAITS TIMES	0,00	7,19
SÉOUL	COMPOSITE INDEX	71,48	1,05	10,07
SYDNEY	ALL ORDINARIES	2987,60	0,07	6,19
BANGKOK	SET	27,00	-0,33	5,14
BOMBAY	SENSITIVE INDEX	3758,65	1,22	23,02
WELLINGTON	NZSE-40	2148,48	0,19	4,03

SUR LES MARCHÉS

PARIS

L'INDICE CAC 40 fléchissait de 1,18 %, à 4 147,72 points, lors des premiers échanges mardi 23 mars. En baisse de 1,05 % à l'ouverture, il avait légèrement réduit ses pertes en fin de séance, ne cédant plus que 0,54 %, à 4 197,06 points. Le volume d'activité de l'indice CAC 40 (1,12 milliard d'euros traités) manquait en outre de dynamisme, malgré la poursuite des grandes manœuvres de restructuration.

FRANCFORT

L'INDICE DAX de la Bourse de Francfort poursuivait son mouvement de baisse à l'ouverture, mardi 23 mars, perdant 0,37 %, à 5 015,80 points, après avoir cédé la veille 1,45 %, pour finir la séance à 5 034,68 points.

LONDRES

L'INDICE FTSE-100 de la Bourse de Londres a reculé de 0,02 %, à 6 152,80 points, lundi 22 mars. La baisse de Wall Street a effacé les gains réalisés par les actions britanniques, soutenues initialement par un regain des anticipations de baisse des taux d'intérêt, après la révision en baisse de la croissance du PIB au dernier trimestre 1998.

TOKYO

L'INDICE NIKKEI de la Bourse de Tokyo a terminé la séance en nette baisse de 2,20 %, mardi 23 mars, à 16 019,10 points, faiblissant sous l'effet de prises de bénéfices d'investisseurs japonais.

NEW YORK

L'INDICE DOW JONES de la Bourse de New York a terminé, lundi 22 mars, sur un recul de 0,13 %, à 9 890,51 points et l'indice composite du marché du Nasdaq a cédé 1,05 %, à 2 395,92 points. L'action Microsoft a été bien orientée. Le département de la justice a fait savoir qu'il est ouvert à la possibilité d'un règlement à l'amiable avec l'entreprise de Bill Gates, accusé de pratiques monopolistiques. Les titres des constructeurs automobiles ont été en hausse avec l'assurance d'un marché soutenu pour les ventes de voitures aux Etats-Unis en mars.

TAUX

LES MARCHÉS OBLIGATAIRES européens se tendaient légèrement, mardi 23 mars, lors des premières transactions. Le rendement des obligations assimilables du Trésor français émises à 10 ans s'inscrivait à 4,095 % tandis que celui des Bunds allemands émis à même échéance se situait à 3,9834 %. Lundi, outre-Atlantique, le rendement de l'obligation du Trésor à 30 ans s'était établi à 5,560 %, contre 5,538 % vendredi.

MONNAIES

LORS des premiers échanges, l'euro s'affaiblissait, mardi 23 mars, face au dollar. Il s'échangeait à 1,0879 dollar, contre 1,0908 lundi soir. Face au yen, l'euro était stable à 128,94 yens. Le billet vert se redressait face au yen à 118,58 yens contre 118,21 yens lundi soir.

ÉCONOMIE

Les autorités de Hongkong veulent vendre leur portefeuille boursier

LE GOUVERNEMENT de Hongkong a mandaté les banques d'affaires Goldman Sachs, ING Baring et Jardine Fleming pour l'aider à vendre son portefeuille d'actions, qui s'élève à 23 milliards de dollars (21,1 milliards d'euros). Le gouvernement de l'ancienne colonie britannique a acquis ces titres à la fin de l'été pour soutenir la Bourse et le dollar de Hongkong. Les banques devraient empocher une commission comprise entre 330 millions et 1 milliard de dollars (entre 302 et 917,4 millions d'euros).

Prévisions de croissance en hausse pour la France

LES ÉCONOMISTES de la Société générale estiment que « les premiers mois de l'année devraient connaître un ralentissement sensible du PIB, enregistrant à plein les effets négatifs de l'environnement international sur le secteur industriel ». Dans leur dernière analyse mensuelle, ils ajoutent que « la croissance s'accélérait, en revanche, à partir de la fin du printemps, bénéficiant d'une meilleure tenue du commerce international, de l'effet décalé de la baisse actuelle de l'euro vis-à-vis du dollar et d'une reprise technique par les stocks ». Ils ont remonté légèrement leur prévision de croissance pour 1999, à 2,25 %, contre 2,1 % estimés précédemment.

● **LES PROJETS D'INVESTISSEMENTS étrangers** en France en 1998 vont créer ou maintenir 29 411 emplois, soit 21,5 % de plus qu'en 1997, a annoncé, lundi 22 mars, Dominique Voynet, ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement. L'investissement correspondant aux 445 nouveaux projets examinés l'année dernière est de l'ordre de 45 milliards de francs.

● **Le taux d'intérêt réel à long terme** en janvier et février 1999 se situerait autour de 2,8 %, « retrouvant ainsi un niveau proche de celui observé au cours des années 60 [...] si l'on retient un rythme d'inflation anticipée de l'ordre de 1 % », écrit la Banque de France dans l'éditorial de son bulletin de mars. L'institut d'émission rappelle que les taux d'intérêt réels à long terme se situaient à « 2,4 %, en moyenne, entre 1960 et 1970 ».

● **ITALIE** : l'inflation a été estimée à 1,3 % en mars en rythme annuel, sur la base de données provisoires communiquées par les villes retenues pour composer un échantillon représentatif au niveau national. La hausse des prix s'élevait à 1,4 % en février.

● **ROYAUME-UNI** : la croissance s'est élevée à 2,1 % en 1998, selon les chiffres officiels définitifs publiés lundi. Les précédentes estimations faisaient état d'une croissance de 2,3 % du produit intérieur brut (PIB) en moyenne en 1998. A 0,1 %, la croissance du dernier trimestre de 1998 est la plus faible depuis le deuxième trimestre de 1992, date de la sortie de la dernière récession britannique.

● **DANEMARK** : les prix à la consommation ont augmenté de 0,8 % en février, a indiqué, lundi, l'Institut national de la statistique. Le taux d'inflation s'est établi, en rythme annuel, à 2 %, de février 1998 à février 1999.

● **POLOGNE** : la croissance a atteint 4,8 % en 1998, selon des chiffres définitifs annoncés, lundi, par le Bureau national des statistiques. Ces chiffres confirment le ralentissement de l'économie polonaise.

● **RUSSIE** : le nombre de chômeurs a pratiquement atteint les 9 millions fin février, en augmentation de 6,5 % par rapport à l'an passé, a indiqué le Comité d'Etat pour les statistiques. Quelque 1,1 million de Russes ont été licenciés à la suite de la crise financière d'août, portant le taux de chômage à 12,4 % de la population active. Le nombre de sans-emploi pourrait atteindre 14,4 millions de personnes d'ici à l'an 2001, selon les pronostics du ministère du travail.

● **CORÉE DU SUD** : le produit national brut (PIB) a chuté de 5,8 % en 1998, ce qui représente la plus forte baisse de cet indice depuis quarante-cinq ans, a annoncé, mardi, la banque centrale sud-coréenne. L'institution note que cette chute s'est toutefois ralentie à la fin de l'année.

● **VIETNAM** : le taux annuel d'inflation s'est établi à 9 % en mars, selon les chiffres préliminaires publiés mardi par le département général des statistiques. L'inflation avait atteint 9,2 % en 1998.

● **PÉTROLE** : le cours du baril de Brent pourrait atteindre 20 dollars à la fin de l'année si les réductions de l'offre décidées à La Haye sont respectées à 100 %, a estimé, lundi, le Centre for Global Energy Studies.

Taux de change fixe zone Euro			Hors zone Euro		
Euro contre	Taux	contre franc	Taux	Euro contre	22/03
FRANC	6,55957	EURO	0,15245	COURONNE DANOISE	7,4317
DEUTSCHEMÄRK	1,95583	DEUTSCHEMÄRK	3,35385	COUR. NORVÉGIENNE	8,4445
LIRE ITALIENNE (1000)	1,93627	LIRE ITAL. (1000)	3,38774	COUR. SUÉDOISE	8,9325
PESETA ESPAG. (100)	1,66386	PESETA ESPAG. (100)	3,94238	COURONNE TCHÈQUE	38,142
ESCUDO PORT. (100)	2,00482	ESCUDO PORT. (100)	3,27190	DOLLAR AUSTRALIEN	1,1714
SCHILLING AUTR. (10)	1,37603	SCHILLING AUTR. (10)	4,76703	DOLLAR CANADIEN	1,6426
PUNT IRLANDAISE (100)	0,78756	PUNT IRLANDAISE (100)	8,32894	DOLLAR NÉO-ZÉLANDE	2,0381
FLORIN NÉERLANDAIS (2,0371)	2,20371	FLORIN NÉERLANDAIS (2,9760)	2,9760	DRACHME GRECQUE	321,55
FRANC BELGE (10)	4,03399	FRANC BELGE (10)	1,62607	FLORINT HONGROIS	253,25
MARKKA FINLAND	5,94573	MARKKA FINLAND	1,10324	ZLOTY POLONAIS	4,2805

Cours de change croisés						
23/03 10h15	Cours DOLLAR	Cours YEN(100)	Cours EURO	Cours FRANC	Cours LIVRE	Cours FR. \$
DOLLAR	0,84271	1,08905	1,16603	1,62650	0,68255
YEN	118,66500	129,21000	19,68500	193,01000	80,99500
EURO	0,91823	0,77393	0,15245	1,49395	0,62720
FRANC	6,02295	5,07950	6,55957	9,80410	4,11395
LIVRE	0,61482	0,51810	0,66940	0,10200	0,41960
FRANC SUISSE	1,46510	1,23470	1,59515	0,24305	2,38315

Taux d'intérêt (%)					
Taux 22/03	Taux J.J.	Taux 3 mois	Taux 10 ans	Taux 30 ans	
FRANCE	2,2	2,92	4,08	4,99	
ALLEMAGNE	2,31	3,12	3,96	4,94	
GDE-BRETAG.	5,88	5	4,57	4,46	
ITALIE	2,90	4,22	5,19	
JAPON	0,12	0,09	1,75	
ÉTATS-UNIS	4,78	4,51	5,17	5,54	
SUISSE	1,12	1,19	2,38	3,85	
PAYS-BAS	2,30	2,97	4,09	4,98	

Matières premières					
En dollars			En euros		
MÉTAL	Cours 22/03	Var. % veille	MÉTAL	Cours 22/03	Var. % 19/03
CUIVRE 3 MOIS	1457,5	4,56	OR FIN KILLO BARRE	8420	+1,45
ALUMINIUM 3 MOIS	1268,5	-0,28	OR FIN LINGOT	8430	+1,20
PLOMB 3 MOIS	520	3,38	ONCE D'OR (LO) \$	283,70
ETAIN 3 MOIS	5343	0,72	PIÈCE FRANCE 20 F.	50,20	-0,40
ZINC 3 MOIS	1053	2,03	PIÈCE SUISSE 20 F.	50,80	+0,79
NICKEL 3 MOIS	5295	1,44	PIÈCE UNION LAT. 20 F.	50,80	+0,59
MÉTAL (NEW YORK)			PIÈCE 10 DOLLARS US	270
ARGENT A TERME	5,11	0,29	PIÈCE 20 DOLLARS US	470	+2,06
PLATINE A TERME	81823,85	1,02	PIÈCE 50 PESOS MEX.	312,75	+0,72
GRAINES DENRÉES					
BLÉ (CHICAGO)	272			
MAÏS (CHICAGO)	228,75			
SOJA TOURTEAU (CHG.)	135,3			

VALEURS EUROPÉENNES

Les valeurs du secteur de la distribution en Allemagne ont chuté et l'action Metro a perdu 3,4 %, lundi 22 mars, à 62,6 euros. Le gouvernement pourrait augmenter la TVA afin de compenser la baisse des impôts sur le revenu. Le titre Ericsson a clôturé en baisse, lundi, de 4,1 %, à 186,5 couronnes suédoises. Selon son président, le troisième groupe mondial de téléphones mobiles devrait probablement voir ses profits chuter dans les prochaines années. L'action Gucci a grimpé de 10 %, à 73,7 euros, lundi 22 mars. Le groupe italien a fait savoir qu'il examinait sérieusement l'une des deux offres de LVMH, qui a proposé 81 dollars par action dans le

cadre de son OPA sur 100 % du capital. La valeur Henkel a cédé 3,8 %, lundi, à 71,2 euros, suite à la révision d'opinion des analystes de Morgan Stanley Dean Witter, qui sont passés de « surperformance » à « neutre » sur le titre. Après le lancement des OPE d'Unicredito et de Sanpaolo-IMI respectivement sur Banca Commerciale Italiana (BCI) et sur Banca di Roma, les actions des initiateurs des offres ont perdu du terrain, lundi. Le titre Unicredito a cédé 5,3 % et celui de Sanpaolo-IMI s'est affaibli de 5,3 %, tandis que l'action BCI a grimpé de 4,7 % et que celle de Banca di Roma gagnait 7,8 %.

23/03 10h23

Table with 4 columns: Code pays, Cours en euros, % Var. veille. Section: AUTOMOBILE. Includes entries for AUTOLIV SDR, BASF AG, BMW, etc.

BANQUES

Table with 4 columns: Code pays, Cours en euros, % Var. veille. Section: BANQUES. Includes entries for ABBEY NATIONAL, ABN AMRO HOLDING, etc.

CONGLOMÉRATS

Table with 4 columns: Code pays, Cours en euros, % Var. veille. Section: CONGLOMÉRATS. Includes entries for AKER RGI-A, CGIP/RM, etc.

TÉLÉCOMMUNICATIONS

Table with 4 columns: Code pays, Cours en euros, % Var. veille. Section: TÉLÉCOMMUNICATIONS. Includes entries for BRITISH TELECOM, CABLE & WIRELES, etc.

CONSTRUCTION

Table with 4 columns: Code pays, Cours en euros, % Var. veille. Section: CONSTRUCTION. Includes entries for AALBORG PORTLAN, ACCIONA, etc.

PRODUITS DE BASE

Table with 4 columns: Code pays, Cours en euros, % Var. veille. Section: PRODUITS DE BASE. Includes entries for ALUMINIUM GREEK, ARJO WIGGINS AP, etc.

CHIMIE

Table with 4 columns: Code pays, Cours en euros, % Var. veille. Section: CHIMIE. Includes entries for AGA-A, AGA-B, etc.



Table of stock prices for various companies under the STOXX 653 index. Includes entries like BRYANT GROUP PL, CHARGEURS RM, etc.

PHARMACIE

Table of stock prices for pharmaceutical companies. Includes entries like ASTRA-A, ASTRA-B, ELAN CORP, etc.

BIENS D'ÉQUIPEMENT

Table of stock prices for equipment companies. Includes entries like ABB AB-A, ABB AB-B, ABB BADEN, etc.

ALIMENTATION ET BOISSON

Table of stock prices for food and beverage companies. Includes entries like ALLIED DOMECQ, ASSOCIATE BRIT, BASS, etc.

ASSURANCES

Table of stock prices for insurance companies. Includes entries like AGF/RM, ALLEANZA ASS, ALLIANZ AG, etc.

BIENS DE CONSOMMATION

Table of stock prices for consumer goods companies. Includes entries like AHOLD, ASDA GROUP PLC, ATHENS MEDICAL, etc.

COMMERCE DISTRIBUTION

Table of stock prices for distribution companies. Includes entries like ARCADIA GRP, BOOTS CO PLC, CARREFOUR/RM, etc.

HAUTE TECHNOLOGIE

Table of stock prices for high-tech companies. Includes entries like ALCATEL/RM, ALTEC SA REG, ASK PROXIMA, etc.



Table of stock prices for various companies under the EURO STOXX 50 index. Includes entries like SKF-A, SKF-B, SOPHUS BEREND, etc.

SERVICES COLLECTIFS

Table of stock prices for utility companies. Includes entries like ANGLIAN WATER, BRITISH ENERGY, CENTRICA, etc.

AMSTERDAM

Table of stock prices for companies listed on the Amsterdam stock exchange. Includes entries like AIRSPRAY NV, ANTONOV, C/TAC, etc.

BRUXELLES

Table of stock prices for companies listed on the Brussels stock exchange. Includes entries like ENVIPCO HLD CT, FARDEM BELGIUM ABC, etc.

FRANCFORT

Table of stock prices for companies listed on the Frankfurt stock exchange. Includes entries like 1 & 1 AG & CO.GAA, I&T AG, etc.

CODES PAYS ZONE EURO

Table listing stock exchange codes for various European countries. Includes France, Germany, Spain, etc.

CODES PAYS HORS ZONE EURO

Table listing stock exchange codes for non-European countries. Includes Switzerland, Norway, Denmark, etc.

Advertisement for lemonde.fr website. Text: 'http://www.lemonde.fr La Bourse au quotidien : les acteurs et les valeurs des marchés, les cotations en direct, les informations financières sur les entreprises...'

(Publicité)

VALEURS FRANÇAISES

Le titre Alstom se négociait en hausse de 7,04 %, à 26,66 euros, mardi 23 mars à l'ouverture. Le groupe a annoncé avant l'ouverture de la Bourse un rapprochement avec ABB dans la production d'énergie, accompagné de la vente de ses activités turbines à gaz à l'américain General Electric (lire page 20).

L'action Fimalac progressait de 0,42 %, à 91,6 euros, mardi matin, réagissant à la publication des résultats du groupe, qui a annoncé une hausse de 82,5 % de son bénéfice net à 695 millions de francs (106 millions d'euros) pour un chiffre d'affaires de 7,271 milliards de francs.

L'action Parc Astérix était suspendue, mardi matin, à la suite de l'annonce, la veille, du rachat du Musée Grévin, dont la famille fondatrice détient 44,2 % des actions et 57,6 % des droits de vote.

La valeur Total perdait 1,01 %, à 106,8 euros, mardi lors des premiers échanges, après que le bureau de recherche de Salomon Smith Barney ait révisé en hausse son opinion sur le titre. L'analyste est passé de « surperformance » à « achat », tout en fixant un objectif de cours sur la valeur de 130 euros à l'horizon d'un an.

L'action Vivendi a ouvert en baisse de 1,64 %, à 232,6 euros, mardi. Le groupe français de services aux collectivités avait annoncé la veille l'acquisition de US Filter, la principale société de traitement des eaux dans le monde, pour un montant de 6,2 milliards de dollars (36,6 milliards de francs).

RÈGLEMENT MENSUEL

MARDI 23 MARS Cours relevés à 10 h 15

Liquidation : 24 mars

Table of stock market data for France, including columns for stock name, previous price, current price, and change.

Table of stock market data for various companies, including columns for stock name, previous price, current price, and change.

Table of stock market data for various companies, including columns for stock name, previous price, current price, and change.

Table of stock market data for various companies, including columns for stock name, previous price, current price, and change.

Table of international stock market data, including columns for stock name, previous price, current price, and change.

ABRÉVIATIONS

B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ■ coupon détaché; ● droit détaché; # contrat d'animation; o = offert; d = demandé; † offre réduite; ‡ demande réduite; ◆ cours précédent.

NOUVEAU MARCHÉ

LUNDI 22 MARS

Une sélection. Cours relevés à 17 h 35

Table of new market data, including columns for stock name, previous price, current price, and change.

SECOND MARCHÉ

MARDI 23 MARS

Une sélection. Cours relevés à 10 h 15

Table of second market data, including columns for stock name, previous price, current price, and change.

Table of stock market data for various companies, including columns for stock name, previous price, current price, and change.

Table of stock market data for various companies, including columns for stock name, previous price, current price, and change.

SICAV FCP

Une sélection.

Cours de clôture le 22 mars

Table of SICAV and FCP data, including columns for fund name, previous price, current price, and change.

Table of stock market data for various companies, including columns for stock name, previous price, current price, and change.

Table of stock market data for various companies, including columns for stock name, previous price, current price, and change.

Table of stock market data for various companies, including columns for stock name, previous price, current price, and change.

BANQUE POPULAIRE ASSET MANAGEMENT logo and contact information.

CAISSE D'ÉPARGNE logo and contact information.

CIC logo and contact information.

LA POSTE logo and contact information.

LÉGENDE: * Hors frais. ** A titre indicatif.

SCIENCES Deux cent trente ans après le premier tour du monde de bateaux français mené par Louis-Antoine de Bougainville, une expédition repart en direction de l'Insu-

linde, que Bougainville avait visitée. ● **ADOPTANT** l'esprit des explorateurs du siècle des Lumières, l'organisateur de cette aventure, le vice-président de la Société des explorateurs

français, embarquera plusieurs équipes de scientifiques dans la jonque qui, un an durant, longera les côtes de l'Indonésie et des Philippines. ● **GÉOGRAPHES**, ethnologues,

botanistes, entomologistes exploreront certaines des îles les plus méconnues du monde. ● **AU PROGRAMME** figurent aussi l'exploration du réseau souterrain du fleuve Sen-

gaïe, de l'archéologie sous-marine et la recherche des trois coffres qui, sur les neuf enfouis par Bougainville pour témoigner de ses découvertes, n'ont toujours pas été retrouvés.

Les « héritiers » de Bougainville repartent explorer l'Insulinde

Volant respecter l'esprit des découvertes maritimes du siècle des Lumières, une expédition à destination des îles méconnues de l'Indonésie et des Philippines prend la mer pour un an. Une trentaine de scientifiques participeront à l'aventure

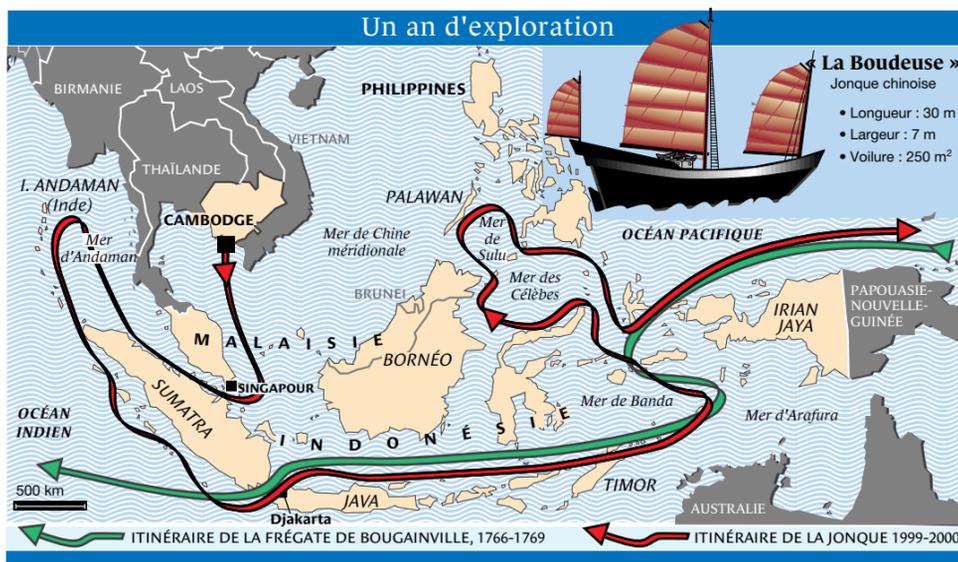
EN L'AN de grâce 1769, la frégate de la marine royale *La Boudeuse*, accompagnée dans son périple par la flûte *L'Etoile*, boucle, sous le commandement de Louis-Antoine de Bougainville, le premier tour du monde jamais réalisé par des bateaux français. Parti en 1766 avec 330 hommes, le navigateur avait notamment embarqué le naturaliste Commerson, l'astronome Véron et le cartographe Romainville. Siècle des Lumières oblige, l'exploration du vaste et mystérieux Pacifique ne se concevait pas sans scientifiques.

Deux cent trente ans après cette odyssee circumterrestre, c'est dans le même état d'esprit, mêlant recherche et aventure, qu'une expédition originale va prendre la mer en direction des îles méconnues de l'Insulinde. Îles que Bougainville, sur son chemin de retour vers l'Europe, avait longées et visitées. Prévue pour durer un an, cette campagne imaginée par Patrice Franceschi, vice-président de la Société des explorateurs français (SEF), devrait commencer fin avril-début mai.

Parrainée par la SEF, le Muséum national d'histoire naturelle, la Société de géographie, mais aussi par des marins comme Gérard d'Aboville et Titouan Lamazou, l'aventure, baptisée « L'esprit de Bougainville », se déroulera à bord d'une *Boudeuse* nouvelle version, bien différente de la frégate du XVIII^e siècle. Il s'agit de la reconstitution d'une jonque de guerre chinoise du XIX^e siècle,

dotée de trois mâts et longue de 30 mètres. Actuellement en cours d'armement dans le port cambodgien de Kompong Som, ce vaisseau de haute mer mêle l'esthétique à l'utile. Des dragons sculptés courent le long de sa coque noire tandis que ses grandes voiles rouges lui confèrent la silhouette d'un bateau de rêve. Mais il compte aussi un moteur auxiliaire, un dessalinisateur d'eau de mer, des chambres froides, une salle radio, un radar, un sondeur, etc.

« **AU GPS ET AU SEXTANT** » « Nous naviguerons au GPS et au sextant », lance Patrice Franceschi, capitaine de *La Boudeuse* et promoteur de l'expédition. Pas question pour ce baroudeur, spécialiste de l'action humanitaire partout dans le monde mais aussi pilote, parachutiste, judoka, plongeur et marin, de partir sans le maximum de préparation. Malgré un budget prévisionnel resserré aux limites du raisonnable (5,4 millions de francs, soit 820 000 euros), rien n'est laissé au hasard. Avec déjà une dizaine d'expéditions à son actif, ce poète et écrivain à ses heures a de l'expérience. Pour faire face à d'éventuels actes de piratage fréquents dans l'archipel des Sulu, « des négociations avec les potentats locaux ont déjà commencé pour assurer la sécurité, explique-t-il. Nous voulons devenir des persona grata, des amis d'amis qu'il ne faut pas déranger, pour arriver en terrain préparé et mon-



trer que nous ne serons pas une cible intéressante ».

A l'équipage d'une quinzaine d'hommes et de femmes viendront ponctuellement s'ajouter quelques chercheurs. Un ethnologue et un géographe résideront en permanence sur *La Boudeuse*, mais c'est une trentaine de scientifiques, essentiellement français et philippins, qui se succéderont à bord pendant les douze mois de la campagne.

Les géographes dresseront un inventaire photographique des régions abordées, travaillant en parallèle avec les images prises

par les satellites d'observation de la Terre SPOT. Ils étudieront notamment l'urbanisme, le développement des campagnes et les problèmes de déforestation, sans oublier de comparer leurs mesures avec les cartes levées par Bougainville et qui ont été conservées à la Bibliothèque nationale.

Les ethnologues et les anthropologues partiront à la rencontre de certaines des tribus les plus isolées du monde, notamment dans les îles Andaman ou dans l'archipel des Moluques. Des objets usuels seront recueillis tout le long du parcours, qui iront enrichir les

collections du Musée de l'homme.

Même si le temps, à bord d'une jonque sur les rivages du bout du monde, n'a pas la même valeur qu'ici, les explorateurs ne devront pas chômer s'ils veulent remplir leur contrat. Plusieurs raids sont au programme. Une expédition spéléologique sera menée dans le réseau de grottes accompagnant le parcours souterrain du fleuve Sengai, dans l'île de Bornéo, avec l'espoir – faible mais non dissimulé – de tomber sur des grottes ornées telles que celles qui ont été récemment découvertes à Bornéo (*Le Monde* du 2 décembre 1998).

L'examen de la faune, de la flore et des minéraux d'une île de l'archipel Sulu aura quant à lui pour objectif de reprendre et de vérifier l'hypothèse du naturaliste britannique Alfred Wallace (1823-1913), qui avait noté dans ce chalet d'îles une nette ligne de séparation – qui porte aujourd'hui son nom – entre espèces asiatiques et espèces australiennes. A elle seule, cette étude mobilisera une dizaine de chercheurs pendant plusieurs semaines.

Plus tard, il faudra plonger par moins 47 mètres pour aller explorer une mystérieuse épave, récemment découverte par des pêcheurs-plongeurs, à quelques kilomètres à l'est de l'île philippine de Palawan. Deux plongées préparatoires ont remonté des vases, des poteries et des morceaux de bois du navire, remontant à 300 ou 400 av. J.-C., ce qui remettrait en question les idées reçues sur le commerce maritime dans la région à l'époque.

Enfin, un espoir secret de l'équipage serait de mettre au jour les derniers coffres – ou urnes – enfouis par Bougainville qui n'ont pas encore été retrouvés. Pour attester de ses découvertes, le navigateur français y enfermerait un parchemin contresigné par les officiers de son équipage. Six ont été déterrés, trois autres attendent toujours, depuis vingt-trois décennies.

Pierre Barthélémy

A l'origine des mathématiques chinoises

Une historienne des sciences déchiffre l'usage des algorithmes

C'EST le goût de l'aventure et des voyages qui a décidé de la carrière de Karine Chemla, historienne des sciences spécialiste des mathématiques en Chine. Après plusieurs années de patients déchiffrages, cette chercheuse du CNRS et de l'université Paris-VII est en passe d'achever, en collaboration avec un collègue chinois, l'édition critique et la traduction d'un « classique » de la Chine ancienne, les *Neuf chapitres sur les procédures mathématiques*, daté du premier siècle avant ou après notre ère. Elle y a mis au jour le recours à des algorithmes, dont la description, sophistiquée, recourt à des opérations aujourd'hui standard dans les langages informatiques (*Le Monde* du 19 février).

L'origine de ses travaux ? Un pur hasard. « Il s'est présenté sous la forme d'une bourse de voyage lointain, de celles que la Fondation Singer-Polignac réservait à l'époque aux élèves de grandes écoles », se

souvent l'historienne. On est en 1980 et l'étudiante en mathématiques de ce qui était encore l'école normale supérieure de jeunes filles de Sèvres décide de se porter candidate, avec pour projet de réfléchir aux rapports entre science et culture en Chine. « *Trop vague* », répond en substance l'ambassade. Va donc pour l'histoire des mathématiques en Chine. Accepté !

S'ouvrent alors pour la jeune mathématicienne les portes de l'Institut d'histoire des sciences de la nature de l'Académie des sciences de Chine à Pékin. « *Le plongeon total !* » Ses interlocuteurs parlent uniquement le chinois, elle doit s'initier sur le tas et commence par étudier un ouvrage du XIII^e siècle, l'« *âge d'or de l'algèbre en Chine* ». La séduction est immédiate : elle abandonne sa thèse en théorie ergodique pour se consacrer au texte chinois. Après sept mois de travail

acharné, elle revient en France pour la soutenance en 1982 et entre au CNRS dans la foulée, comme historienne des mathématiques.

LES « NEUF CHAPITRES »

« Je me suis alors rendu compte que si l'on voulait travailler sur ce thème, on ne pouvait ignorer les Neuf chapitres », explique-t-elle. Un de ses professeurs, Guo Shuchun, lui avait suggéré d'entreprendre avec lui sa traduction. Elle décide de relever le défi. Les *Neuf chapitres* sont constitués d'une série de problèmes et d'algorithmes généraux qui permettent de les résoudre. Certains sont inspirés par les questions concrètes que se posaient les bureaucrates de la dynastie Han, notamment au ministère des finances – rémunération des fonctionnaires, gestion des réserves de grain et émission d'unités de mesure officielles. Le sixième chapitre tire d'ailleurs son nom d'une mesure fiscale préconisée par Sang Hongyang (152-82 avant notre ère), qui souhaitait lever des impôts en toute justice, programme pour lequel le « classique » fournit des procédures mathématiques. C'est donc en partie l'économie et les finances qui ont été les moteurs de ces recherches mathématiques, mais certains problèmes pourraient également relever de l'astronomie tandis que d'autres, abstraits, ont pu se présenter lors de l'exploration mathématique elle-même.

Car sans doute faut-il lire les *Chapitres*, en prise directe sur les affaires humaines ou célestes, moins comme des recettes visant à résoudre des problèmes concrets que comme des procédures générales agencées en un édifice théorique. « Il ne faut pas penser que les mathématiques en Chine ancienne étaient essentiellement pratiques », prévient Karine Chemla. Une telle erreur de perspective proviendrait d'un préjugé aujourd'hui bien partagé selon lequel le théorique ne saurait se concevoir sans l'abstrait.

Ce travail d'interprétation est semé d'embûches. « *Tout n'est pas d'une limpidité extrême, et il*

n'existe pas de dictionnaire spécifique », précise la chercheuse. Du reste, un dictionnaire général de la langue reste d'une utilité limitée, de même qu'un dictionnaire d'anglais serait d'un piètre secours pour un historien du futur qui souhaiterait comprendre un programme informatique écrit en fortran. Car le plus frappant a été pour elle de constater les similitudes entre les procédures mathématiques décrites par les bureaucrates chinois et les algorithmes auxquels on fait appel depuis l'apparition de l'ordinateur.

« *Les Babyloniens avaient déjà recours à de tels textes au deuxième millénaire avant notre ère* », rappelle Karine Chemla. Mais l'un des mérites des Chinois a été d'inventer l'itération, la boucle qui permet de répéter des opérations plusieurs fois sans pour autant récrire toute la procédure. Outre ces opérations fondamentales, ce ou les auteurs (inconnus) des *Neuf chapitres* ont introduit des nombres irrationnels, du type de racines d'entiers. Au cours des siècles suivants, leurs commentateurs ont, eux, fait assaut de démonstrations pour établir la validité des procédures proposées, une préoccupation que l'on pensait essentiellement occidentale, née chez les Grecs.

L'historienne a aussi mis au jour une similitude entre le monde littéraire, poétique, voire philosophique, et les écrits mathématiques, qui ont recours aux « énoncés parallèles ». De même qu'un poète du VIII^e siècle, Wang Wei, joue sur les effets spéculaires de deux vers – « *la lune claire brille parmi les pins, la source limpide coule sur les rocs* » –, les mathématiciens élaboraient des formules mathématiques qui pouvaient se faire écho. La façon dont cette ressource littéraire a été utilisée pour faire des mathématiques (à moins que ce ne soit l'inverse ?) fascine la chercheuse, dont le rêve ultime, et sans doute illusoire, est de replonger aux sources de la pratique de ses lointains prédécesseurs.

Hervé Morin

Le financement du séquençage de l'ADN adopté

BIEN que sa fin soit proche, la course pour le décryptage du génome humain semble toujours en phase d'accélération. Lundi 15 mars, les National Institutes of Health (NIH) américains ont annoncé d'abord que le projet international de décryptage du génome humain a achevé avec succès sa phase d'essai et ensuite que le financement du séquençage de l'ADN à grande échelle a été décidé. Les échéances annoncées sont proches : un an pour l'ébauche globale, trois à quatre ans pour l'aboutissement d'un séquençage définitif de grande qualité (moins d'une erreur tous les cent mille nucléotides constituant l'ADN).

Le consortium international public y a mis les moyens. Les NIH ont partagé entre les trois plus grands groupes impliqués dans le séquençage (Whitehead Institute à Cambridge, Massachusetts, Washington University School of Medicine à Saint-Louis, Missouri, et Baylor College of Medicine à Houston, Texas), la somme de 493 millions de francs (75,1 millions d'euros). Dans le même temps, la fondation britannique Wellcome a annoncé le versement pour les douze mois à venir d'une somme de 460 millions de francs (70 millions d'euros) au Centre Sanger (Royaume-Uni). « *Cette initiative constitue un développement majeur (...) de l'effort international de séquençage, dans le but de compléter le décryptage des 3 milliards de bases de l'ADN humain aussi vite que possible* », s'est félicité Francis Collins, le directeur de l'Institut national américain du génome humain.

Le colossal projet de séquençage du génome humain a connu diverses étapes : aux retards accumulés au début a fait suite une accélération reflétant la maîtrise acquise de la technologie. L'aventure a commencé par l'établissement de la cartographie du génome humain (1990-1996), en particulier sous l'impulsion de Daniel Cohen et de Jean Weissenbach au Génomique, à Evry (Essonne). Elle a permis de repé-

rer la position de marqueurs sur les différents chromosomes, un préalable au déchiffrement de la succession des nucléotides qui forment l'ADN (*Le Monde* du 17 décembre 1993).

Une compétition intense s'est progressivement manifestée entre la recherche publique et la recherche privée, exacerbée par l'annonce, en mai 1998, par Craig Venter, que sa société TIGR (Rockville, Maryland) associée au fabricant américain d'instruments Perkin-Elmer, avait acquis une nouvelle technologie qui leur permettait de prévoir l'achèvement du séquençage du génome humain en 2003, soit plusieurs années avant la date prévue jusqu'alors (*Le Monde* du 3 juin 1998).

UNE AIDE CONSIDÉRABLE

Les cinq plus grands laboratoires publics de séquençage (il faut ajouter aux laboratoires déjà cités l'Institut américain du génome du département de l'énergie, qui assurera 10 % du séquençage) ont noué une coopération étroite et partagent matériel, protocoles et résultats. Ils se sont engagés à rendre publics leurs résultats dans un délai de vingt-quatre heures, ce qui sera une aide considérable pour les laboratoires impliqués dans la recherche des bases moléculaires des maladies humaines.

« *Par cet effort majeur de financement public, nous permettons que les résultats restent dans le domaine public, en libre accès pour les chercheurs qui mettent au point les traitements du futur. C'est crucial pour en recueillir de manière efficace les vrais bénéfices médicaux* », a expliqué Michael Morgan, le directeur du Wellcome Trust Genome Campus.

C'est bien là que se situe l'enjeu de cette bataille entre recherche publique et recherche privée : le libre accès à l'information de base de la génétique humaine à partir de laquelle on peut espérer développer la médecine du XXI^e siècle.

Elisabeth Bursaux

3615 LEMONDE

Tous les résultats du bac 98, le classement des lycées et les informations sur les différentes filières

2,23 F/min

Le patineur Laurent Tobel entend affirmer sa différence

Les championnats du monde débutent à Helsinki

IL NE RESSEMBLE à rien de connu. Une sorte de cas d'espèce, pareil à nul autre, reconnaissable entre mille sans même qu'il ait besoin de glisser sur la glace ou d'esquisser le moindre mouvement.



PATINAGE

Laurent Tobel, qui a terminé sixième de son groupe des qualifications aux championnats du monde d'Helsinki (Finlande), lundi 22 mars, porte sur lui sa propre différence. Il est grand. Immense, murmurent ses pairs. Un mètre quatre-vingt-huit sans les patins. Un géant de vingt-trois ans perdu dans un monde plutôt court sur pattes. Un échassier égaré dans un univers, celui des patinoires, où les lois de la nature ont toujours favorisé les modèles réduits. Trop haut pour s'essayer à l'art de la courbette, il se sert de l'humour pour se frayer un chemin vers les sommets de sa discipline. Et, espigle, fait jouer à son corps un rôle de composition. « Il est plus acteur que danseur, raconte Annick Gailhaguet, son entraîneur. Il mime, il fait rire en se moquant de lui-même et de ses bras ou ses jambes trop longs. Son programme est un spectacle. Les juges n'apprécient pas toujours, surtout les conservateurs. Mais la nouvelle génération semble séduite. »

Surprenant détail: enfant, Laurent Tobel était petit. Et même chétif et souvent souffreteux. Un défaut qui va accélérer sa destinée sportive. Il avoue seulement trois ans le jour où ses parents poussent devant lui la porte d'une patinoire. « Le pédiatre leur avait conseillé de me faire pratiquer un sport dans un environnement froid », se souvient-il. Un début seulement thérapeutique, mais ses premières glissades le révèlent doué. A douze ans, le prodige fait ses débuts internationaux aux championnats du monde juniors. « J'étais surclassé », raconte-t-il avec fierté. « Jamais un patineur français n'avait été sélectionné aussi jeune pour participer à cette compétition », explique Annick Gailhaguet.

Second de Philippe Candeloro dans les épreuves de jeunes, on lui promet un avenir doré. Mais la nature va l'écarteler brutalement du droit chemin. A quatorze ans, une crise de croissance sème un joyeux

désordre dans ses repères de patineur et ses certitudes d'adolescent. « J'ai pris 20 centimètres en moins d'une année, raconte-t-il. Et j'ai complètement perdu les pédales. » Annick Gailhaguet n'a pas oublié: « C'est l'époque où je l'ai récupéré. Tout le monde le croyait perdu pour le patinage. D'une saison sur l'autre, il était passé de la deuxième à la dernière place des championnats de France juniors. »

Cet incident de parcours va lui enseigner la patience. Etranger dans son propre corps, mal à l'aise et disgracieux dans ses mouvements, il se plie sans rechigner à une mutation de son patinage. « Il m'a fallu tout réapprendre, dit-il. Et m'inventer un style, une façon de bouger et de me préparer qui soient compatibles avec ma morphologie. »

PREMIER INDICE

Aujourd'hui, Laurent Tobel avoue se sentir encore un peu à l'étroit dans ses tenues de patineur. « J'ai besoin de beaucoup m'échauffer, explique-t-il. Je me fatigue plus vite qu'un petit. Et il me faut sauter beaucoup plus haut que les autres pour effectuer un triple ou un quadruple. » Mais sa différence pourrait bien servir, un jour prochain, ses intérêts sportifs. Les juges internationaux auraient fini par se lasser de ces machines à rebondir qui se bousculent sur la glace. Et ils seraient prêts à favoriser un patinage plus délicatement artistique.

En janvier, sa performance aux championnats d'Europe de Prague (République tchèque) a fourni un premier indice. Huitième après le programme court, il a profité du libre pour amuser le public et remonter vers la cinquième place du classement final. Deux de ses sauts ont été tronqués, mais personne n'a semblé lui en vouloir. « Le podium n'est plus très loin », a-t-il soufflé en quittant la patinoire. A Helsinki, il espère s'en rapprocher encore malgré une vive concurrence.

Alain Mercier

■ **Le couple français Sarah Abitbol et Stéphane Bernadis** a compromis ses chances d'enlever une médaille en ne terminant que sixième du programme court après une chute. Les tenants du titre, les Russes Elena Berzhnaya et Anton Shikharulidze mènent la compétition.

Conseiller spécial de la Fédération internationale, Michel Platini plaide pour un Mondial bisannuel

Le projet devrait aboutir en 2009 après une réforme des calendriers

Installé dans son bureau parisien près du Palais-Royal avec le titre de conseiller spécial du président de la Fédération internationale de football,

Michel Platini a fixé les priorités de son action. Il compte s'attaquer aux dérives du football tenté par les sirènes de l'ultralibéralisme tout en mili-

tant pour une Coupe du monde bisannuelle. Enfin, il veillera à l'universalité du football en apportant un soutien aux fédérations démunies

MICHEL PLATINI prend ses quartiers. Huit mois après la fin de la Coupe du monde de football, l'ancien coprésident du comité français d'organisation (CFO) s'installe dans ses bureaux parisiens et dans son nouveau rôle: conseiller spécial pour les questions



FOOTBALL

sportives auprès du Suisse Sepp Blatter, le président de la Fédération internationale de football (FIFA). Mandaté, et salarié, par l'organisation basée à Zurich (Suisse), Michel Platini se définit lui-même comme la « conscience footballistique » du nouvel homme fort du ballon rond, élu à la tête de la FIFA en juin 1998.

A quarante-quatre ans, Michel Platini se donne un défi de taille: jeter les bases d'un nouvel ordre mondial du football, dans la perspective du centenaire de la FIFA, en 2004. Trois dossiers prioritaires seront traités en urgence. Le premier concerne les « nouvelles » relations que la FIFA veut tisser avec les Etats et les différentes institutions gouvernementales. « Le football ne peut pas être au-dessus des lois, a déclaré au Monde l'ancien sélectionneur de l'équipe de France. C'est la raison pour laquelle, avec Sepp Blatter, nous avons l'intention de nous rapprocher des politiques et tout particulièrement de la Commission européenne. » L'idée générale consiste à rédiger « un règlement mondial pour tout ce qui concerne la structure du football: la formation et la préformation des jeunes joueurs, les contrats de travail, les transferts, les agents, etc... Nous voulons le faire en totale collaboration avec la commission. »

Cette élaboration de réglementations communes permettra de fournir une réponse aux tentations de l'ultralibéralisme qui sévissent actuellement dans les grands clubs occidentaux. Michel Platini tremble à l'idée d'« une Coupe du monde qui serait organisée par Coca-Cola », s'interroge sur « l'incertitude des résultats lorsque s'affrontent deux clubs appartenant au même propriétaire » et s'inquiète, plus globalement, de la dérive actuelle: « Le football doit continuer à se lire dans les rubriques sportives des journaux et non pas dans les

pages boursières à côté de CAC 40. »

La deuxième mission que Sepp Blatter lui a confiée peut sembler en contradiction avec ce credo: promouvoir l'idée d'une Coupe du monde tous les deux ans. L'ancienne vedette habile de l'équipe de France devra-t-elle user de son art du contre-pied pour convaincre le monde du football? En lançant cette idée à la fin de l'année 1998, le président de la FIFA avait suscité un tollé. « Quand Sepp Blatter m'a parlé de ce projet il y a six mois, je lui ai dit que ce n'était pas réalisable actuellement, mais je suis persuadé que cela le sera si nous établissons le même calendrier sportif dans tous les pays », insiste Michel Platini, en dessinant les grandes lignes de ce que devrait être, selon lui, le nouvel agenda du footballeur professionnel.

« DE FÉVRIER À DÉCEMBRE »

Il imagine ainsi « une saison qui durerait de février à décembre. Janvier serait réservé aux vacances. Durant l'été, une période d'un mois serait consacrée à une grande compétition internationale: telle année, le championnat d'Europe ou la Coupe d'Afrique des nations; l'année suivante, la Coupe du monde. »

Cette redistribution des cartes ne se réalisera qu'« à condition de faire des petits sacrifices ici et là », reconnaît toutefois Michel Platini. Les calendriers étant totalement saturés, il s'agira de libérer des dates dans les programmes des Coupes d'Europe et de repenser le système des matches qualificatifs aux compétitions internationales. Mais Michel Platini veut se donner du temps: ce Mondial bisannuel ne sera pas inauguré avant 2009.

« Franchement, j'aurais aimé jouer une Coupe du monde tous les deux ans, jure celui qui participa à trois reprises à l'événement (1978, 1982, 1986). J'insiste sur ce mois entier de vacances qui sera réservé aux joueurs. Aujourd'hui, des garçons comme Zinedine Zidane en ont assez de finir leur saison le 14 juillet et de reprendre la suivante le 20. » Le troisième et dernier chantier de Michel Platini est bien moins médiatisé que celui-ci. La FIFA a récemment décidé de verser la somme de 350 millions de dollars (309 millions d'euros) auprès de ses fédérations membres dont le nombre s'élève à 203. Le conseiller spécial sera chargé de veiller à la distribution d'un fonds de 80 millions de dollars (70 millions d'euros): « Nous aiderons à la construction de centres de formation, à la création de terrains engazonnés, à l'achat d'équipements. Ces aides seront destinées principalement aux pays pauvres », précise Michel Pla-

tini, qui souhaite que le football professionnel n'oublie personne en chemin.

C'est dans le même esprit qu'il vient de proposer à Sepp Blatter (lequel bataille actuellement pour interdire la publication d'un ouvrage en Grande-Bretagne l'accusant d'avoir « acheté » la présidence de la FIFA) deux idées pour le centenaire de la FIFA en 2004: « Je voudrais que l'on crée une Coupe du monde du Centenaire. Les sept pays ayant remporté la trophée y participeraient. Cet événement pourrait se dérouler en Afrique, qui n'a jamais accueilli la Coupe du monde. Mon autre projet est d'inviter, en France, les équipes nationales des 12-13 ans des 203 fédérations affiliées à la FIFA et d'organiser une grande compétition qui se déroulerait dans les ligues de province. Bien sûr, la finale serait jouée au Stade de France. »

Frédéric Potet

DÉPÊCHES

■ **CYCLISME: la ligue italienne des coureurs professionnels** a adressé, lundi 22 mars, une lettre de protestation à l'Union cycliste internationale (UCI) après les contrôles sanguins effectués samedi 20 mars à l'aube avant le départ de la course Milan-San Remo. Trente-deux coureurs ont été réveillés à 4 h 30 par les médecins pour être contrôlés. Le président de l'UCI, Hein Verbruggen, a présenté ses excuses.

■ **Le sprinter allemand Marcel Wüst (Festina)** a enlevé, lundi 22 mars, la première étape de la Semaine catalane devant son compatriote Erik Zabel (Telekom). Le premier Français, Laurent Jalabert (Once), a terminé neuvième.

■ **FOOTBALL: un nouveau record d'affluence** pour un match de deuxième division a été établi, le 10 mars, lors de la rencontre de championnat entre le Red Star et l'AS Saint-Etienne. Ce match a réuni au Stade de France 48 018 spectateurs.

■ **TENNIS: Sébastien Grosjean a réussi l'exploit** d'éliminer, lundi 22 mars, en trois sets (3-6, 6-4, 7-6) le numéro mondial, l'Espagnol Carlos Moya en huitième de finale du tournoi de Key Biscayne (Etats-Unis). Jérôme Golmard s'est qualifié pour les quarts de finale en sortant le Slovaque Karol Kucera (4-6, 6-2, 6-2).

CORRESPONDANCE

Une lettre du président de la Fédération de squash

A LA SUITE de notre article sur le joueur de squash Julien Bonétat « accusé de dopage et tardivement disculpé » (nos éditions datées 21-22 février), nous avons reçu de Jacques Fontaine, président de la Fédération française de cette discipline, la mise au point suivante:

Accusée de tous les maux, la Fédération française de squash ne peut accepter sans réagir de servir de bouc émissaire et de fusible dans ce qu'il est convenu d'appeler « l'affaire Bonétat ».

Trois lettres et une date permettent de tracer le cadre exact de cette affaire:

1. La date: décembre 1990, la Fédération française de squash réhabilite Julien Bonétat malgré les injonctions de la direction des sports.

2. Trois lettres: - la lettre de la direction des sports du 2 novembre 1990 répondant à la demande de la fédération: « ... il n'y a pas d'éléments nouveaux susceptibles d'entraîner une révision de la sanction que vous avez prise à l'encontre de J. Bonétat »;

- la lettre de la direction des sports du 2 février 1999 toujours adressée à la fédération: « Le ministère de la jeunesse et des sports, pour sa part, le [J. Bonétat] regarde comme innocent des faits de dopage et je vous charge de lui transmettre les assurances les plus explicites à ce sujet. » Au bout de neuf ans donc, le ministère passe de « pas de révision de la sanction » à « totalement innocent »! Tant mieux pour le joueur et absolution pour la fédéra-

tion, qui avait désobéi en l'innocentant neuf ans plus tôt!

- la lettre du professeur Escande du 22 avril 1991: président de la commission nationale de lutte contre le dopage, il adresse à la fois à la fédération et au ministère une lettre blanchissant Julien Bonétat. Le professeur Escande précise la suite qui doit être donnée à sa lettre: « Les autorités du ministère ne tarderont pas à confirmer à la Fédération de squash ce qu'avance le président de la commission nationale. » On ne peut guère être plus clair: il incombe à un des destinataires du courrier de confirmer ce que la commission nationale préconise.

Suivant ce dossier, le docteur Jean-Pierre de Mondénard écrivait dans un article paru dans le Figaro du 5 janvier 1998 et intitulé « Le meilleur joueur du squash français attend toujours d'être reconnu innocent par la direction des sports »: « On comprend mal pourquoi la direction des sports s'entête avec autant d'acharnement et reste murée dans ses certitudes. »

La fédération, de son côté, comprend mal qu'au vu des faits bruts, de ces articles émanant de spécialistes reconnus (et qui ont été les interlocuteurs uniques de Julien Bonétat), elle puisse être encore la cible privilégiée de J. Bonétat qui lui réclame 1 000 000 de francs de dommages et intérêts. Elle comprend mal également pourquoi il s'acharne à prétendre qu'il a « rendu sa licence en février 1996,

ayant décidé d'attaquer la fédération devant le tribunal administratif », comme s'il voulait prouver qu'il n'a plus aucun lien avec sa fédération. Julien Bonétat est revenu en équipe de France jusqu'en 1996, bénéficiant ainsi des aides accordées aux sportifs de haut niveau (300 000 francs jusqu'à cette date), mais il est toujours licencié à la fédération (jusqu'en juin 1997 à Saint-Cloud et depuis à Rouen).

Il lui appartient aujourd'hui de savoir s'il est toujours persuadé que c'est la fédération, au mépris des documents qu'il a en main, qui est responsable de l'absence de réponse pendant huit ans à la lettre du professeur Escande ou s'il préfère entretenir une polémique personnelle avec le président de la fédération et le médecin fédéral à propos de cette lettre.

En évoquant maintenant en plus « un règlement de comptes dont son fils serait la victime mais qui le viserait lui », le père de Julien Bonétat ajoute une « dimension » nouvelle à une affaire qui n'en a pas besoin.

La thèse du complot si, à tout le moins, elle peut permettre de préparer l'alimentation de polémiques nouvelles contre la fédération, semble bien éloignée de la sérénité aujourd'hui nécessaire au squash français, dont le développement (plus de 200 000 pratiquants) et les résultats internationaux (plus jeune équipe lors des derniers championnats du monde) passent malheureusement au second plan des couvertures médiatiques.

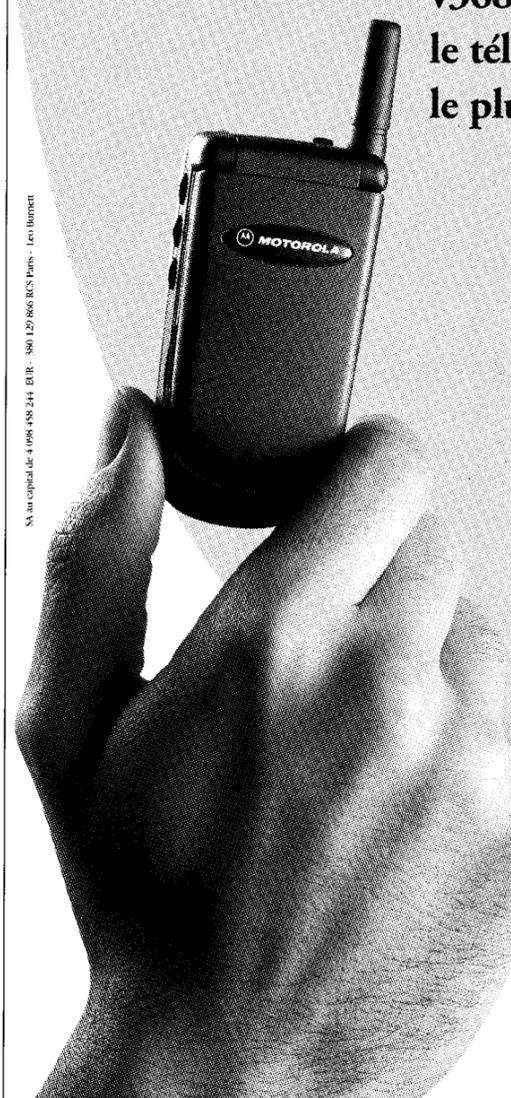


sur le réseau 

Avec votre Agence France Télécom,

découvrez le nouveau v3688 de Motorola,

le téléphone mobile bi-bande le plus petit au monde.



Le nouveau téléphone mobile bi-bande v3688 de Motorola est un véritable concentré de technologie: 7,2 cm, 83 g. Bénéficiez aussi de l'accès à tous les forfaits Loft et avec l'option Optima de la garantie du prix le plus avantageux pour vous.

Agence France Télécom, votre conseiller en téléphonie mobile Itineris.



Semainier

L'Américain, le haricot de mouton, et un dîner à la Maison Fournaise

AUX FINS GOURMETS, spécialités basques et béarnaises, tout un programme. Il fallait pourtant oser entrer dans ce bistrot du boulevard Saint-Germain à l'éclairage clandestin et aux habitués à l'œil soupçonneux. De quoi ? Un inconnu dans la maison, un rôdeur de ville chez nous, un touriste. Terribles Parisiens réfugiés dans leurs loges, se protégeant de l'indiscret avec un sens épouvanté de la propriété. Dans cette ville siège l'ordre des inhospitaliers.

Celui qui nous avait suggéré le lieu du rendez-vous ne souffrait d'aucun complexe, joyeusement américain seulement, correspondant du *New Yorker* dans la capitale. Ce brave avait donné de la plume lors de la « bataille du Balzar » et ne rechigne pas, de temps à autre, à instruire ses compatriotes des insondables mystères de notre gastronomie. Un haricot de mouton allait servir d'interprète.

Le haricot de mouton. Voilà encore un plat tout servi dans nos arrondissements, un régal populo qui reste beaucoup trop confidentiel. Un peu traînard sur les flammes, mais hautement simple à préparer ; une sorte de cassoulet nonchalant qui aurait décidé d'en rester là. Le *New Yorker* était bien d'accord. Comme il convenait d'être d'accord sur l'excellente tenue de celui que servaient les cuisines de cette auberge citadine, dont l'ambiance commençait à se réchauffer sous l'effet d'un vigoureux et robuste madiran. Notre invité n'ignorait rien de la puissance de feu de ce costaud du terroir et le dégustait avec une gouleyante modération. Connaisseur.

Mais alors, justement, parlons-en, c'est quoi, aux Etats-Unis, un journaliste enchaîné aux fourneaux, assermenté au tourne-

broche ? Un homme de gauche ; d'ailleurs, ils sont tous de gauche. Des démocrates qui militent pour la culture et l'éveil du goût ; contre la barbarie du rouleau compresseur industriel et sans relief ; contre le temps des assassins et leur moulinette à fabriquer des gros très gros ou des maigres très maigres. Pas de honte, pas d'états d'âme. La corporation part en croisade et fonce dans le tas. Pour elle, défendre ce rameau de la civilisation est un devoir, un honneur. Vous m'en direz tant...

De vos tambouilles massacrées et massacrantes tout ne semble pourtant pas à rejeter, si l'on remarque la brillante avancée de nos chefs de retour de chez vous, de Californie plus particulièrement. La Californie, fruit mûr et jofflu, où l'Occident, dit-on, se serait sur le point d'inventer la table de demain ; la mondiale, la généreuse, celle mijotée à la grammaire d'un espérantanto qui pourrait enfin être entendu par tous. Elle vient, elle arrive. Elle plaît, elle séduit. A preuve, le Michelin n'aura pas attendu longtemps, comme c'est d'ordinaire son genre, pour la féliciter et lui faire savoir combien le commandeur était content d'elle.

« L'HIRONDELLE DES FAUBOURGS »

En effet. Trois fourchettes attribuées d'entrée de jeu, après seulement quelques mois de service, au Spoon lancé par Ducasse, rue de Marignan (*Le Monde* du 23 décembre) et à ce Café Mosaïc de l'avenue George-V (*Le Monde* du 17 février), voilà qui devrait encourager la démonstration. Qui réjouit en tout cas le distingué public de ces deux nouveaux pôles gourmands où l'on vient montrer sa bonne mine et la grosse santé de sa carrière en choisissant des plats voyageurs et pas toujours maladroits. Comme ces gre-

nouilles en beignets à la coriandre ou ce maquereau laqué et tomates confites au vinaigre noir, parfaitement bien menés chez Mosaïc.

Avec la jeunesse, les voyages formeraient-ils donc aussi le palais, rendant de plus en plus acceptables les mélanges de l'extrême, bouquet des saveurs grinçantes que l'on attendait ? Il conviendrait tout de même de se méfier. Ainsi, Alexandre Vialatte (ses chroniques sont rassemblées chez Julliard/Pocket) nous incitait-il, en date du 8 janvier 1967 - hier presque - à la plus extrême prudence en nous donnant la recette du pied de missionnaire accommodé à la boîte de petits pois non ouverte - coutume locale pour les petits pois -, chose mangée en toute innocence par l'un de ses amis, grand fréquenteur des territoires profonds du Pacifique, et furieusement gêné d'avoir à répondre à l'évêque du coin, qui lui demandait, quelques mois plus tard, des nouvelles du bon père accidentellement dévoré.

Vialatte, redoutable touche-à-tout, qui remarquait qu'à la case oiseau - quel est l'oiseau que vous préférez ? - Antoine Blondin, cédant au questionnaire de Marcel Proust, avait répondu sobriement, « l'hirondelle des faubourgs », et Claudel, « le perdreau froid ». Mais cessons de plaisanter avec la nourriture.

Il faisait beau durant les premiers jours de la semaine dernière. On cherchait de l'eau, des essoufflements de péniches, du soleil couchant. Qu'était devenue cette Maison Fournaise si



DESSINS DESCLIOZEUX

commodément posée sur l'île de Chatou, l'île des Impressionnistes comme on la nomme ? Remarquablement, ce restaurant a avant tout pour lui de n'être signalé dans aucun guide. De nature raide, le directeur de cette guinguette rénouvée et protégée n'a jamais pensé que la presse des spécialistes puisse jamais apporter le moindre soutien à sa modeste renommée. Il les envoie au bain. C'était net et dit avec suffisamment de contrariété pour être drôle et certainement vrai.

Maison Fournaise, nom d'un astucieux pêcheur picard, qui s'installe ici, près de la Seine encore poissonneuse, et qui finit par chaler dans ses filets des canotiers aux noms prédestinés. Sisley, Renoir, Monet... Les fondateurs. Il y a du vin, le fleuve fidèle, un vent léger sur les balcons et des grisettes venues tout exprès de Paris par chemin de fer pour mieux comprendre la vie d'artiste. La demeure finira sa carrière dans les soupis sans retour d'un claque de bord de l'eau. Aujourd'hui, juste en face, Rueil 2000, gros centre d'affaires international, la fait

tourner à coups de repas et de menus ajustés aux tremblements de la Bourse du jour. Le dimanche, on y accoste en famille. Et les soirs de semaine, quand tout va bien, une population pas farouche et nostalgique de rien vient y murmurer des confidences en se croyant sur les bords du lac de Garde cerné dans des parfums de fleurs d'oranger. Aux machines, un cuisinier anonyme fait anonymement et très valeureusement de la cuisine. Maison Fournaise, pont de Chatou, c'est indiqué.

Jean-Pierre Quélin

★ Aux Fins Gourmets, 213, boulevard Saint-Germain, 75007 Paris. Tél.: 01-42-22-06-57. Carte: 200 F, 30,48 €.

Café Mosaïc, 46 avenue George-V, 75008 Paris. Tél.: 01-47-20-18-09. Menus: 180-220 F, 27,44 à 33,53 €. Carte: 250-300 F, 38,11 à 45,73 €.

Restaurant Maison Fournaise, île des Impressionnistes 78400 Chatou. Tél.: 01-30-71-41-91. Menu: 159 F, 24,23 €. Carte: 220 F, 33,53 €.



quelques morceaux que le consommateur ne rechigne pas trop à cuisiner : le foie, le cœur, le gésier. « En France, il s'est vendu

environ 15 000 tonnes de ce dernier en 1998, d'après Marc Dreano, qui travaille pour la marque Le Gaulois. Le produit existe frais ou confit, avec une nette dominante pour ce dernier. »

Le gésier est la troisième poche digestive des oiseaux, celle qui fait suite au jabot et au ventricule succenturié. On peut l'acheter issu du canard, de la dinde ou du poulet. On notera que les rayonnages sont rarement pourvus de gésiers d'aigle, ce qui est fort dommage pour les gastronomes amateurs de sensations, car, à en croire les zoologistes, les parois du gésier sont membraneuses chez les rapaces et musculeuses chez les granivores, ce qui donne forcément après

cuisson des consistances différentes. On peut regretter plus sérieusement que les barquettes de gésiers crus se contentent encore de l'appellation « de volaille ». Elles mêlent indifféremment la dinde au poulet, sans bien sûr préciser si ce dernier est fermier ou standard, ce qui implique de l'un ou de l'autre une durée d'élevage deux fois plus longue et donc une taille différente et un goût plus prononcé. Un peu plus de précision ne nuirait donc pas. Elle aiderait à redécouvrir ce produit frais que l'on peut employer par exemple haché dans une farce, coupé en lamelles, poêlé, puis glissé dans une salade, ou rôti pour accompagner un risotto.

Guillaume Crouzet

★ Gésiers frais de volaille, marques Fléchar ou Le Gaulois. 32 F, 4,87 € environ le kilo.

TOQUES EN POINTE

Tables au Québec

L'EAU À LA BOUCHE

La tradition culinaire au Québec, privée du modèle aristocratique, a longtemps reposé sur des usages familiaux appliqués à une gamme de produits limitée. Avec l'essor et le bien-être de la population et la prospérité de la bourgeoisie urbaine, apparaissent de nouvelles habitudes alimentaires. Les soupes, les fèves (haricots) au lard, les bouillies, les ragôts et amalgams variés (pâté chinois, tourtière), que l'on trouve encore à la Binerie (rue Mont-Royal) font place à des mets plus raffinés ; la cuisine s'est engagée, depuis deux décennies, dans la voie de la simplification. On tente de mettre chaque produit en valeur, en faisant ressortir son goût et toutes ses propriétés.

Anne Desjardins est l'une des pionnières de cette évolution, dans son douillet refuge des Laurentides. La chair des pétoncles, colorée à l'unilatéral, est discrètement escortée d'une fondue de tomates au basilic et d'une émulsion d'huile d'olive ; même traitement avec une sauce au thym et au vinaigre balsamique pour le veau de Charlevoix, un « brouillard » sévère, mais savoureux. Harmonie des saveurs, contraste des consistances, tissus invisibles qui recouvre d'un habit d'élégance l'ingénuité du produit. Le moins conventionnel des Relais & Châteaux de la Belle Province. Table d'hôte : 45-65 \$CAN (180 F - 260 F, 27,44 € - 39,64 €). Carte : 75 \$CAN (300 F, 45,73 €). Menu-dégustation (vins compris) : 110 \$CAN (440 F, 67,08 €). Hôtel : 25 chambres.

★ 3003, boulevard de Saint-Adèle, Sainte-Adèle, Québec. Tél. : 450-229-299. Ouvert le soir.

NUANCES

L'ancien pavillon de la France de l'Exposition universelle de 1967, aménagé en Casino, abrite un restaurant de prestige, propriété du gouvernement provincial. On y proposait jusque-là une cuisine du Nouveau Monde, expressive et intemporelle. L'arrivée de Frédéric Fillioleau auprès du chef québécois Jean-Pierre Curtat a sensiblement resserré le jeu. On est passé aux choses sérieuses, avec le soufflé glacé de crabe des neiges et le consommé de homard froid au fenouil et gingembre. Deux entrées qui suffiraient à démontrer la pertinence de la démarche identitaire entreprise par les chefs québécois. Frédéric Fillioleau, venu en renfort, est un ancien second de Georges Blanc à Vonnas. Hier c'était Nicolas Jongleux, un ancien de Vonnas également, qui s'installait aux Caprices de Nicolas, et depuis peu au Jongleux Café. Table d'hôte et carte : compter de 50 à 80 \$CAN (200 à 320 F, 30,49 à 48,78 €).

★ 1, avenue du Casino, île Notre-Dame, Montréal. Tél. : 514-392-2746. Le soir seulement.

Jean-Claude Ribaut

Le gésier de volaille

Entre de la soupe polonaise et une charlotte russe, que servait la mère Ubu au père Ubu dans la pièce d'Alfred Jarry ? Des croupions de dinde. Un met fort élégant puisque sa forme de mitre lui a valu le surnom de « bonnet d'évêque » chez nous ou de « nez de pasteur » chez nos voisins anglais. Si les deux dernières dorsales de la volaille ont toujours été traitées avec respect (n'est-il pas de bon ton de réserver les croupions pour les dames ?), il en va tout autrement des abattis.

La famille originelle comprend la tête, le cou, les ailerons, les pattes, le gésier, le foie ainsi que la crête et les rognons du coq. Ces deux derniers morceaux passèrent un temps pour sophistiqués, chance que n'eurent pas les abattis en règle générale puisque leur réputation

n'est rien d'autre que celle d'un produit de deuxième catégorie.

Dans son *Dictionnaire de la table*, ouvrage très en vogue au début du siècle, le docteur Félix Brémont n'y va pas avec le dos de la cuillère, qui proclame : « Entre les gens qui mangent le poulet et ceux qui se contentent des abattis, il y a la même différence qu'entre les voyageurs de l'intérieur et ceux de l'impériale, car, pour les omnibus comme pour la cuisine, il existe des clients de première et de seconde classe. »

Pour pouvoir aujourd'hui polémique encore faudrait-il pouvoir consommer. La quasi-totalité des poulets que l'on peut acheter dans les supermarchés n'ont plus ni tête ni pattes, ils sont « PAC », prêts à cuire. Le fruit de leurs entrailles a été subtilisé et il faut aller quelques mètres plus loin dans le même rayonage pour trouver dans des barquettes plastifiées les

GASTRONOMIE
Publicités

PARIS 5^e
"Un des restos indiens plus connus" (TELERAMA)
MAHARAJAH
72, bd Saint-Germain 5e
127 F - 169 F - Climat.
01.43.54.26.07 / T.L.J.

PARIS 6^e
La Chope d'Alsace
Repas d'affaires
Menu 169 F
4, Carrefour de l'Odéon PARIS 6^e
Rés : 01 43 26 67 76
Ouvert jusqu'à 2 h du matin
Parking rue de l'École de Médecine

PARIS 1^{er}
A
L'Escargot Montorgueil
Nouvelles formules : Midi Bistro 80 F - 130 F
Le Soir : Menu 180 F et Carte TLJ
38, rue Montorgueil - 01.42.36.83.51

PARIS 6^e
LE POLIDOR depuis 1845
Authentique bistrot parisien de rencontre artistique et littéraire
Menu midi 55 F, 100 F et Carte 90/120 F
41, rue Monsieur Le Prince
☎ 01.43.26.95.34 - O.T.L.J. jusqu'à 0h30

PARIS 7^e
LES MINISTERES
Menu 175 F apéritif et vin compris
Nouveau : Livraison de Fruits de Mer sur tout Paris
30, rue du Bac - Tél. 01.42.61.22.37
LE RESTAURANT DE LA BELLE EPOQUE

La Poule au Pot
Poule au pot, Andouillette AAAA, Croustillant poire et chocolat...
Formule 98 F. Menu 138 F. Carte.
Fermé samedi midi et dimanche
121, rue de l'Université - 01.47.05.16.36

PARIS 7^e
Le VARENNE (Fermé le soir et dim.)
"L'effort porte sur les produits" J.C. RIBAUT
Tranche de gigot à l'ail et romarin avec purée maison... Excellent tartare servi copieusement...
Carte 140 F (vin et café compris). Vins de propriétés à prix sage, (Alsace, Beaujolais, Touraine)
36, rue de Varenne - Tél. 01.45.48.62.72

Le Bistrot de Breteuil
Sérieux - Qualité - Prix
Une adresse qu'on ne peut que vous recommander : le haut de gamme des formules tout compris. Jugez vous-même : une sélection de produits frais de première qualité parmi les plus appréciés (pour ne pas dire les plus chers), des vins directs de propriété, le tout pour 182 F (apéritif, vin et café compris). Très rare, dans un tout compris, 6 superbes fines de claires de Marennes Oléron n°2. Ouvert 7J/7.
3, place de Breteuil
☎ 01.45.67.07.27

PARIS 7^e
Choumieux
SPECIALITE DE CASSOULET et CONFIT DE CANARD
Tous les jours jusqu'à minuit.
Dimanche service continu de 12 h. à minuit.
Banquet de 10 à 110 pers. Salons climatisés.
79, rue St-Dominique (7^e) Tél. 0.147.05.49.75

PARIS 7^e
LE BOURBON
"Ses confits, magrets, cassoulet et choucroutes. Sa bouillabaisse, poissons fumés et fruits de mer..."
Menu 162 F, Menu Gastro 185 F et Carte
1 place du Palais Bourbon.
Tél. : 01.45.51.58.27 - Jusqu'à 23h30

PARIS 12^e
Le LYS D'OR authentique cuisine chinoise
"Grand prix 1998 du festival international de gastronomie de Dalian (Chine)"
Menus variétés 98 F. Menu 139 F et Carte 150 F
2, rue de Chaligny ☎ 01.44.68.98.88
210, rue de Charenton ☎ 01.44.68.90.00

PARIS 14^e
AU MOULIN VERT
À 5 minutes de la Porte de Versailles, cette accueillante chaumière propose un menu-carte exceptionnel à 185 F, kir maison, vin et café compris. Douze entrées (terrine de foie gras, saumon mariné...), un grand choix de viandes et poissons (escalope de saumon aux morilles, magret aux baies de cassis...) et le choix entre fromage ou dessert font de cette adresse un des meilleurs rapports qualité-prix de la capitale.
En semaine menu "express-midi" à 109 F.
Ouvert TLJ - Métro ALÉSIA
34 bis, rue des Plantes - 01.45.39.31.31

PARIS 16^e
RESTAURANT DE L'AEROCUB DE FRANCE
MENU-CARTE À MIDI 150 F
6, RUE GALILÉE - 75116 PARIS
☎ 01.47.20.42.51 - FAX : 01.47.20.68.35

Menu allegro 175 F
LES GRANDES MARCHES
Place de la Bastille
Au pied de l'Opéra de la Bastille, une grande adresse pour un repas de qualité.
Huîtres toute l'année, poissons du marché, plats traditionnels et vins à découvrir.
Tous les jours de 11 h 30 à 1 h 30 du matin.
Réservation : ☎ 01 43 42 90 32
* 1 entrée, 1 plat, 1 dessert.

Au Théâtre de Nesle (6^e)
le Vin et le Masque
Dégustation théâtrale
Le vin en scène par Eric SANSON - poète et comédien
Cette pièce met en scène un maître de chai qui vante les mérites et les délices du vin.
au Théâtre de Nesle, 8 rue de Nesle, Paris 6^e
Du mardi au samedi, séances à 19 h et 20 h 30.
Réservation au 01 46 34 61 04

"GASTRONOMIE",
renseignements publicité :
☎ 01.42.17.39.40 - Fax : 01.42.17.39.25

Une belle journée printanière

MERCREDI, l'établissement d'un petit flux de sud, avec un champ de pression qui reste relativement élevé, entraîne la hausse des températures et le retour du soleil par le sud sur la quasi-totalité du pays. On bénéficiera d'une belle journée printanière.

Bretagne, pays de Loire, Basse-Normandie. - Quelques plaques de grisaille persistent le matin. L'amélioration, avec le retour d'un soleil généreux, se généralise en cours de journée par le sud. On atteindra 14 à 17 degrés.

Nord-Picardie, Ile-de-France, Centre, Haute-Normandie, Ardennes. - Belle amélioration : après une matinée mitigée, avec un ciel souvent nuageux, les éclaircies gagnent par le sud. Dans le courant de l'après-midi, le soleil s'installe au sud de la Seine, tandis que quelques nuages résistent plus au nord. Il fera 13 à 17 degrés.

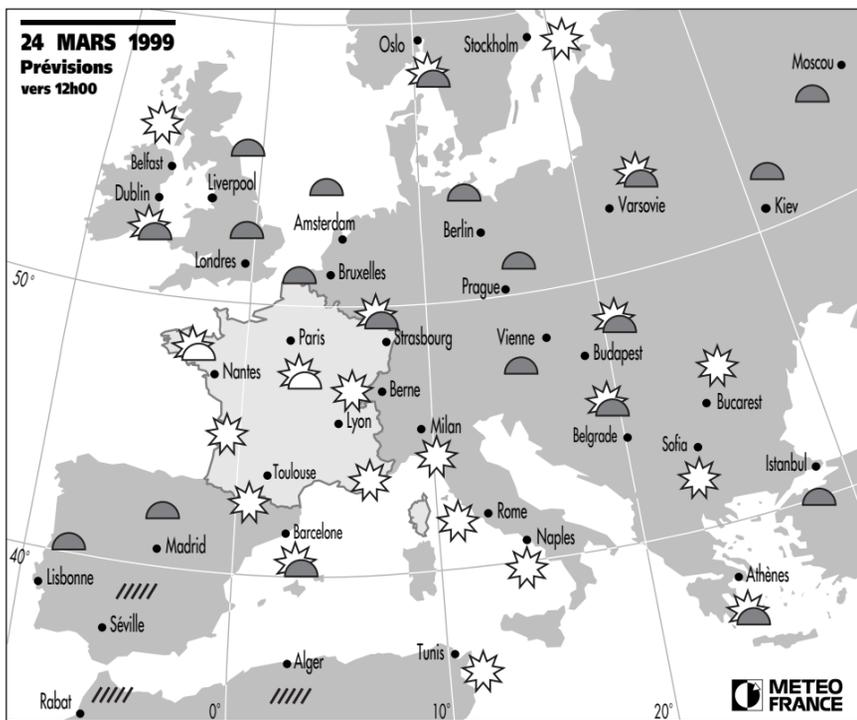
Champagne, Lorraine, Alsace, Bourgogne, Franche-Comté. - Les nuages se déchirent dans la matinée et des éclaircies

de plus en plus belles se déroulent depuis le sud. Quelques nuages résisteront près des frontières nord. Il fera 14 à 18 degrés.

Poitou-Charentes, Aquitaine, Midi-Pyrénées. - Après la dissipation des quelques brouillards matinaux, le soleil domine partout. Quelques nuages traînent sur les cimes pyrénéennes. Le vent d'autan se lève dans la journée pour atteindre 80 km/h en soirée. Prévoir 19 à 23 degrés.

Limousin, Auvergne, Rhône-Alpes. - Les plaques de nuages bas ou de brouillard qui traîneront çà et là le matin se dissiperont rapidement au profit d'un soleil généreux qui fera grimper les températures jusqu'à 17 à 21 degrés.

Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse. - Le ciel sera généralement dégagé. Du Languedoc-Roussillon aux Bouches-du-Rhône, le vent marin qui se lève dans l'après-midi commencera cependant à répandre de la grisaille. On ne dépassera pas 17 à 20 degrés.

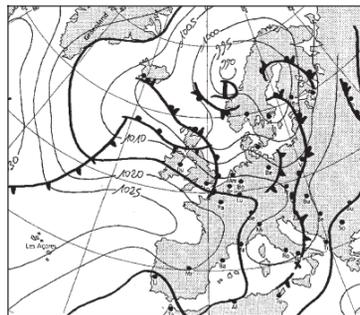


PRÉVISIONS POUR LE 24 MARS 1999

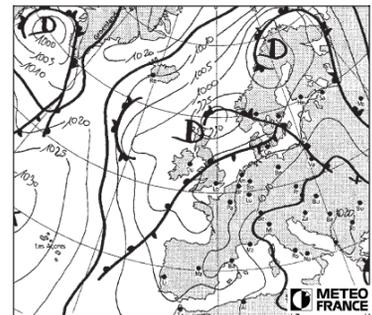
Ville par ville, les minima/maxima de température et l'état du ciel. S : ensoleillé; N : nuageux; C : couvert; P : pluie; * : neige.

FRANCE métropole	NANCY	3/15 N	ATHÈNES	12/15 N
AJACCIO	NANTES	3/16 N	BARCELONE	9/16 N
BIARRITZ	NICE	8/16 S	BELFAST	4/10 S
BORDEAUX	PARIS	3/16 N	BELGRADE	3/15 N
BOURGES	PAU	5/20 S	BERLIN	2/9 C
BREST	PERPIGNAN	5/19 S	BERNE	2/9 C
CAEN	RENNES	0/15 N	BRUXELLES	6/13 C
CHERBOURG	ST-ETIENNE	2/19 S	BUCAREST	4/16 C
CLERMONT-F.	STRASBOURG	3/15 N	BUDAPEST	5/13 N
DIJON	TOULOUSE	2/20 S	COPENHAGUE	-2/4 C
GRENOBLE	TOURS	1/16 S	DUBLIN	4/11 N
LILLE	FRANCE outre-mer		FRANCFORT	6/13 C
LIMOGES	CAYENNE	24/28 P	GENÈVE	5/15 S
LYON	FORT-DE-FR.	24/29 C	HELSINKI	-5/2 N
MARSEILLE	NOUMEA	25/30 S	ISTANBUL	9/13 C

PAPETE	25/30 P	KIEV	1/3 C	VENISE	6/15 S	LE CAIRE	12/26 S
POINTE-A-PIT.	21/29 N	LISBONNE	12/16 C	VIENNE	7/12 C	MARRAKECH	10/19 S
ST-DENIS-RÉ.	23/27 N	LIVERPOOL	8/12 C	AMÉRIQUES		NAIROBI	19/27 N
EUROPE		LONDRES	7/14 C	BRASILIA	19/28 N	PRETORIA	19/25 P
AMSTERDAM	7/10 C	LUXEMBOURG	5/12 C	Buenos Air.	19/28 P	RABAT	12/18 P
MADRID	9/16 N	MILAN	3/16 C	CARACAS	23/30 N	TUNIS	10/19 S
MILAN	9/16 N	MOSCOW	8/19 S	CHICAGO	-3/8 S	ASIE-Océanie	
MUNICH	3/15 N	MUNICH	-3/4 C	LIMA	19/26 C	BANGKOK	24/33 C
NAPLES	2/9 C	NAPLES	5/11 S	LOS ANGELES	10/17 C	BOMBAY	21/33 S
OSLO	6/13 C	MONTREAL	-6/1 N	MEXICO	11/25 S	DKAKARTA	26/30 C
PALMA DE M.	4/13 C	NEW YORK	7/18 C	MONTREAL	-2/4 S	DUBAI	21/29 S
PRAGUE	6/13 C	SAN FRANCIS.	3/11 C	NEW YORK	5/13 C	HANOI	19/24 C
ROME	6/18 S	SANTIAGO/CHI	9/12 P	HONGKONG	10/26 S	HONGKONG	20/24 C
SEVILLE	11/16 P	TORONTO	10/26 S	JERUSALEM	10/21 S	JERUSALEM	10/21 S
ST-PETERSB.	0/5 C	WASHINGTON	6/20 P	NEW DEHLI	17/34 S	SEUL	4/15 S
STOCKHOLM	-4/4 S	AFRIQUE		SEUL	5/12 N	SINGAPOUR	26/31 C
TENERIFE	12/15 N	ALGER	9/21 P	SINGAPOUR	18/23 C	SYDNEY	6/14 C
VARSOVIE	1/6 N	DAKAR	17/22 N	TOKYO	6/14 C		
		KINSHASA	23/31 P				



Situation le 23 mars à 0 heure TU



Prévisions pour le 25 mars à 0 heure TU

PRATIQUE

Comment se préserver de l'indiscrétion des nouveaux services téléphoniques

LORSQUE vous appelez un ami au téléphone et que celui-ci vous salue par votre prénom avant même que vous n'avez prononcé une seule parole, cela fait toujours un choc. En réalité, il n'y a pas de mystère : votre ami est abonné au service de la présentation du numéro. Lancé par France Télécom en septembre 1997 (Le Monde du 26 juin 1998), il permet de connaître le numéro de la personne qui vous appelle, avant même d'avoir décroché le combiné, à condition de disposer d'un poste téléphonique compatible muni d'un écran à cristaux liquides ou d'un boîtier spécial.

Selon France Télécom, grâce à ce dispositif, on peut refuser un appel tout en gardant la possibilité de rappeler le correspondant ultérieurement, notamment pour préserver sa tranquillité. Dans la vie professionnelle, savoir qui appelle permet de « prendre un ton adapté », d'orienter le correspondant vers le bon interlocuteur ou de préparer des excuses pour écarter un gêneur. Autre argument publicitaire : « Lorsqu'il y a plusieurs personnes au sein d'un même foyer, ce service permet de connaître immédiatement le destinataire de l'appel. » On se souviendra

des spots à la télévision, où le téléphone sonnait en plein repas familial ; le petit frère jetait un coup d'œil et appelait sa sœur aînée : « C'est pour toi ! »

On a toutefois passé sous silence le côté négatif de cet affichage indiscret : « Je me demandais comment mon ex-mari avait pu se procurer mon nouveau numéro, pourtant en liste rouge, raconte Marie. Ce n'est qu'en voyant fonctionner ce service chez une amie que j'ai compris. » En effet, les 5 914 116 clients inscrits sur la liste

rouge n'ont pas été automatiquement exclus de la présentation du numéro. « Nous pensions qu'ils voulaient se protéger du démarchage téléphonique, mais ne verraient pas d'inconvénient à la présentation de leur numéro dans une relation à deux, dans laquelle en aucun cas le numéro ne devient public », avance-t-on à France Télécom.

« UN SENTIMENT DE SÉCURITÉ »
C'était négliger le risque d'être répertorié dans un fichier lors d'un

simple coup de fil passé à une société commerciale, pour demander un renseignement.

Saisie du problème, la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL), en se basant sur le fait que l'affichage du numéro avait pour but de décourager les appels malveillants, a accepté le principe de l'accord tacite de l'abonné pour la divulgation de son numéro, à condition que celui-ci conserve la faculté de s'y opposer à tout moment, de façon permanente ou au cas par cas.

Enfin, selon un dernier argument publicitaire, savoir qui appelle procurerait « un sentiment de sécurité ». Il semble avoir fait mouche. Persécutée par un obsédé sexuel qui l'accablait d'appels, Lise G. s'est abonnée à la présentation du numéro. Elle n'a plus eu ensuite qu'à consulter l'annuaire inversé pour se procurer le nom et l'adresse du maniaque. Elle aurait pu s'éviter des frais en portant plainte auprès du procureur et en demandant une surveillance de sa ligne. Il est possible de mettre sa vie privée à l'abri de ces prouesses technologiques. On évite l'affichage de son numéro en composant soi-même le 3651 avant les dix chiffres du numéro appelé, ou en demandant gratuitement à France Télécom le « secret permanent » : tous les correspondants verront des étoiles apparaître sur leur écran. Cependant le numéro vert destiné à renseigner sur le secret permanent assure en réalité la promotion de la présentation du numéro.

Une étude préalable avait estimé à 51 % le nombre de particuliers intéressés. En janvier 1999, il comptait 1 246 000 abonnés (particuliers et sociétés) avec une progression régulière de l'ordre de 50 000 nouveaux clients

par mois. Rapporté aux 33,7 millions de lignes (dont 25 millions appartenant à des particuliers), c'est peu, surtout si l'on compare avec les autres pays : 10 % aux Etats-Unis, 10,6 % en Suède et 43 % au Québec et en Ontario où l'on présente aussi le nom du correspondant.

France Télécom inaugurera bientôt un nouveau service : le « rappel du dernier appelant » pour contacter le dernier correspondant auquel on n'a pas pu ou voulu répondre, en composant le code * 92 #. Ce sera gratuit sur simple demande, mais seuls les abonnés à la présentation du numéro pourront identifier leur correspondant. Le destinataire de l'appel pourra cependant effacer volontairement le numéro mémorisé en composant # 92 #.

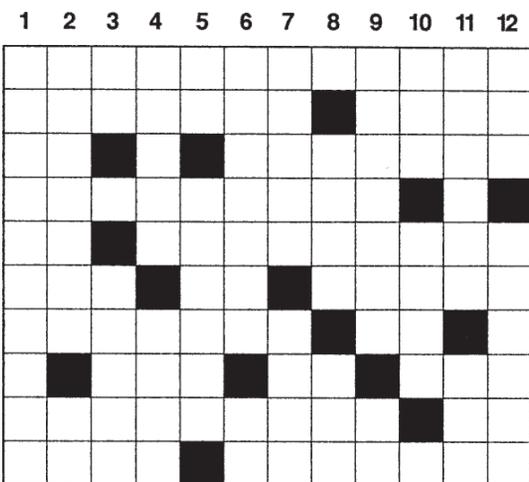
L'appelant qui ne souhaite pas être recontacté devra composer le 3651 ou demander le secret permanent. On comprend l'utilité pour France Télécom de créer des consommations supplémentaires. Mais n'est-il pas quelque peu paradoxal d'offrir de nouveaux services pour préserver l'intimité des abonnés après l'avoir malmenée ?

Michaëla Bobasch

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 99070

SOS Jeux de mots : 3615 LEMONDE, tapez SOS (2,23 F/min).



HORIZONTALEMENT

I. Occupation indirecte. - II. Au premier abord, méfions-nous d'eux. Personnel féminin. - III. Premier degré. Événements de la révolution. - IV. Il faut tout un alphabet pour les classer. - V. Un peu d'amertume. Doit faire face dans son travail. - VI. Un mec ou un type. Drame asiatique. Panthères des neiges. - VII. Un peu de mer portée par les vents. Militaire US. - VIII. Sigle scolaire. Petit rapporteur. Pris pour aller loin. -

IX. Serres pour les jeunes pousses. Démonstratif. - X. Convivente. Enthousiasme communicatif.

VERTICALEMENT

1. Posent problèmes à Chevénement et au jardinier. - 2. Le meilleur dans tout. Voyelles. - 3. Cité antique. Toujours prêt à donner un coup de main. - 4. Dans un bon portefeuille. Pour arriver à ses fins. - 5. Saint. Conservée par le maître. - 6. Belles paroles pour un départ. Note. - 7. Bien traité par Auguste,

puis par Corneille. Charge. - 8. Le bon bout d'un accord. Impeccable. - 9. Excitation anglaise et commerciale. Sortir aux extrémités. - 10. Coule en Alsace. Travailla sur la planche. - 11. Produit chimique. Sur place. - 12. Arrivés à bon port. Entre hautes et basses mers.

Philippe Dupuis

SOLUTION DU N° 99069

HORIZONTALEMENT

I. Sous-exploité. - II. Ultime. Eudes. - III. Ré. Tinettes. - IV. Votont. Est. - V. Ides. Nard. Ir. - VI. Tue. Vérité. - VII. RC. Bina. Obus. - VIII. Arçon. Pers. - IX. Gouette. Réé. - X. Étêtée. Loess.

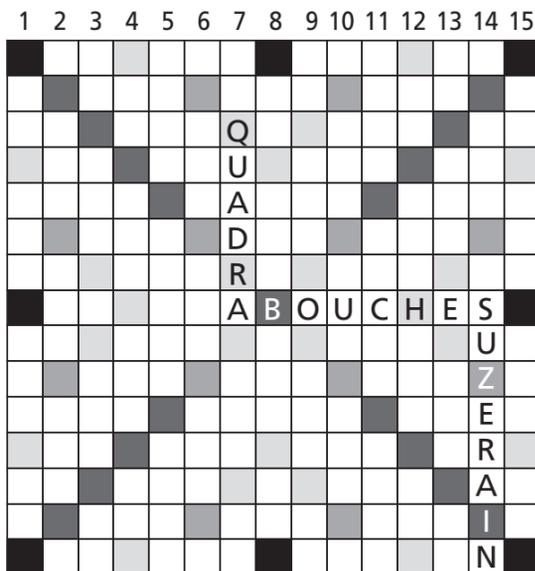
VERTICALEMENT

1. Survivrage. - 2. Oléoduc. Ot. - 3. Ut. Tee. Age. - 4. Sites. Brut. - 5. Emir. Nicée. - 6. Xénon. Note. - 7. En-avant. - 8. Lettre. El (le). - 9. Out. Drop. - 10. Idée. Ibère. - 11. Tissitures. - 12. Es. Tresses.

SCRABBLE

PROBLÈME N° 114

Le quatrième mot



1. Tirage : A B E I L T U

a) Trouvez et placez un mot de sept lettres
b) Avec ce même tirage, trouvez 6 mots de huit lettres en le complétant avec 6 lettres différentes appartenant à l'un des mots placés sur la grille.
N. B. Dès que vous avez trouvé une solution, effacez-la avant de continuer.

2. Préparation de la grille de la semaine prochaine.

c) M N O T E Y E. Trouvez un six-lettres incluant le Y.

Solutions dans Le Monde du 31 mars.

Solutions du problème paru dans Le Monde du 17 mars.

Chaque solution est localisée sur la grille par une référence se rapportant à sa première lettre. Lorsque la référence

commence par une lettre, le mot est horizontal ; lorsqu'elle commence par un chiffre, le mot est vertical.

a) CAPITOLE, K 7, 74, ou l'anagramme PECLOTAI, vi, allai mal - COPILOTE, 5 G, 74 - POLICENT, 6 B, 74, ou l'anagramme PICOLENT.

b) LIEUSES, 15 G, 87, faisant CAPITOLES, ou l'anagramme LIEUSE

c) ELUSSIEZ, 15 H, 117.

d) AUNERIEZ, mesureriez à l'aune

Michel Charlemagne

MUSIQUE La soprano américaine Dawn Upshaw est jeune, franche, charmante, musicienne et dotée d'une voix qui a déjà conquis des millions d'auditeurs grâce à quelques disques

phares. ● **TRÈS À L'ÉCOUTE** de la musique de son temps, elle fréquente aussi bien les « baroqueux » William Christie et Sir Roger Norrington que les institutions internationales les plus

traditionnelles. ● **ELLE SIGNE** des disques raffinés, dédiés tout autant à la musique de Broadway qu'aux Lieder de Schubert et de Schumann. ● **A PARIS**, où elle a chanté Mélisande et

où elle interprète actuellement Pamina, dans *La Flûte enchantée*, de Mozart, elle donne, vendredi 26 mars, au Théâtre des Champs-Élysées, un récital avec le pianiste Jérôme Ducros. Cet

hommage à la grande interprète de la mélodie française que fut Jane Bathori fournit l'occasion de revenir sur la carrière de cette artiste remarquable et méconnue.

Les risques tranquilles de la soprano Dawn Upshaw

La chanteuse américaine, qui interprète à Paris le rôle de Pamina dans « La Flûte enchantée », de Mozart, donne un récital audacieux au Théâtre des Champs-Élysées, le 26 mars

ELLE A un visage franc et frais, naïf et décidé à la fois. Un physique solide, campagnard, mais des manières pourtant urbaines. Occupée mais pas pressée, pas star pour deux sous (elle en gagne largement plus), pas effarouchée par les décalages horaires. Ravie d'être à Paris, de s'y « poser » pendant six semaines et d'y chanter les rôles qu'elle aime (Pamina de *La Flûte enchantée* aujourd'hui, Mélisande naguère, toutes deux dans des mises en scène de Bob Wilson). Mais elle aime aussi prendre des risques : chanter l'Ange du *Saint-François d'Assise*, d'Olivier Messiaen, accepter que Kaija Saariaho lui écrive une pièce avec électronique (elle la chantera au Théâtre du Châtelet en janvier 2000) puis, carrément, un opéra...

Elle enregistre Pamina deux fois plus vite (avec Roger Norrington) qu'elle ne le chante, sur scène, à Paris (sous la baguette très traditionaliste de Friedeman Layer, *Le Monde* du 16 mars). Elle fréquente Haendel et se baroque au côté de William Christie à Glyndebourne, articule et dessine un legato différent de celui qu'elle met à Schumann (c'est bien le moins, mais qui, véritablement aujourd'hui, parmi les artistes polyglottes, le fait ?). Elle a enregistré, à Los Angeles, les *Chantefleurs et Chantefables* de Witold Lutoslawski, ne connaît pas ceux de Jean Wiener mais jure qu'elle s'y plongera dès qu'elle aura une minute. Elle peut s'afficher dans une production un peu « gnangnan » de *Hansel et Gretel* au Met, puis, sans hésiter, réciter le *Pierrot lunaire* de Schoenberg, avec James Levine à la baguette.

Elle a fait mieux, à Carnegie Hall, pour son premier récital en ces lieux mythiques et au remplissage risqué : les *Ancient Voices of Children*, de George Crumb. Remplir Carnegie Hall avec cela ? Il fallait au moins donner *La Belle Meunière* ou des chansons de Broadway en seconde partie... Que nenni : elle préfère créer une série de mélodies américaines contemporaines. « J'ai, dit-elle avec une réelle modestie, une petite partie du public new-yorkais qui m'aime bien et me suit. Même lorsque je chante des programmes aussi difficiles que celui de Carnegie Hall. Quelle chance ! »

À Paris, elle prend un risque plus grand encore : donner un récital de mélodies en hommage à la mezzo-soprano Jane Bathori (*lire ci-dessous*), où le rare le dispute à l'incunable. Certes, Erato lui enregistre la soirée. Certes, beaucoup se souviennent du succès planétaire du disque qui l'a en quelque sorte lancée internationalement, la *Troisième Symphonie* de Henryk Gorecki, où elle chante une déploration déchirante. Mais tout de même... Et les disques « à thème », prétendument invendables, ne lui font pas peur : « *Ma maison de disques principale, Nonesuch, n'a pas peur des disques thématiques. J'aime cette formule de récitals qui permet de rapprocher des pièces apparemment très différentes. Mais ce n'est pas une manière pour moi de tout mettre avec n'importe quoi. Je tiens à ce que cela soit soigné et logique.* »

OU CLASSER CELA ?

Exemple frappant, et convaincant : son disque *White Moon* (« Lune blanche ») où John Dowland rencontre George Crumb, Heitor Villa-Lobos Ruth Crawford Seeger, Henry Purcell Peter Warlock. Où classer cela ? diraient nos vendeurs de grandes surfaces. Et bien à « U » comme Upshaw, car la jeune diva possède, dans chaque magasin de disque, son « coin », souvent bien garni et bien achalandé. Dans un autre album Nonesuch, le *Knoxville : Summer of 1915* de Samuel Barber (où elle a exactement cette voix nostalgique et mélancolique qui est la signature sonore de l'Amérique profonde) côtoie les formidables *Mirabai Songs* de John Harbison, qu'elle a « osé » récemment donner en concert à Paris (*Le Monde* du 19 juin 1998).

À Londres, elle remplit, le temps d'un Concert-Promenade, l'immense salle du Royal Albert Hall pour un programme de musiques pour Broadway – le meilleur, celui de Rogers and Hart par exemple. Sans, à vrai dire, changer de voix, mais en la colorant différemment, sans hausser le registre de poitrine pour faire moins cantatrice, mais, tout simplement, en chantant avec une simplicité désarmante, Dawn Upshaw parvient, là comme ail-



Dawn Upshaw interprète Pamina dans « La Flûte enchantée », de Mozart, à Paris jusqu'au 25 mars.

leurs, à être juste de style et d'émotion. N'a-t-elle pas envie, à force de frôler ce répertoire, de chanter pour de bon à Broadway ? Elle a gravé les airs « new-yorkais » (*On the Town, Wonderful Town, West Side Story*) de Bernstein, participé à la « reconstruction » discogra-

phique de la version originale de *Oh Kay*, de George Gershwin, enregistré, tout récemment, le célèbre inconnu Vernon Duke... On lui dit l'imaginer volontiers incarner les airs sophistiqués de Stephen Sondheim : « *Oh ! oui, j'adorerais... Nous chantions cette musique, à la*

maison. La comédie musicale est vraiment une voix typique de l'Amérique du Nord. Mais, hélas ! je ne peux accepter que des productions "courtes", comme à l'opéra (même celles de l'Opéra de Paris, où l'on travaille beaucoup...). Or, à Broadway, les spectacles, quand ils marchent, durent des semaines et des semaines, et il faut chanter tous les soirs. C'est inhumain. Je me souviens que mon professeur, Ellen Faull, voyait souvent des chanteurs aux voix fatiguées, usées par ce rythme infernal. Il faut une santé de fer pour chanter à Broadway. Je n'ai pas envie de prendre ce risque-là, et mon planning ne me le permet de toute façon pas. »

ACTE DE LIBERTÉ MUSICALE

Comment caractériser la voix de Dawn Upshaw ? Typiquement américaine sans aucun doute, comme on peut dire de celle de la Belge Suzanne Danco qu'elle est typiquement française. Au-delà d'une caractérisation « nationale », elle est professionnelle, parfaitement émise, d'une intonation rarement prise en défaut. Upshaw avait naguère cette propension à abuser des ports de voix ; elle semble s'en être débarrassée. La voix n'est pas large et ample mais d'une projection si justement installée qu'aucune salle ne peut lui faire peur, ni le Met, ni la Bastille, pas même l'ultra-sèche Halle aux Grains de Toulouse, où on l'a entendue donner de superbes *Chansons d'Auvergne*, de Joseph Canteloube, avec Michael Tilson Thomas (*Le Monde*, du 2 février).

Depuis ses débuts (après son premier prix au concours Walter-W. Naumburg, en 1985), Dawn Upshaw n'a cessé de raffiner une technique qui lui permet de chanter Hugo Wolf ou Kurt Weill exactement de la même manière, mais en les faisant pourtant sonner différemment. Son premier disque récital (1986), publié au lendemain de

son prix Naumburg le fait entendre clairement, de même qu'il permet de juger de l'évolution de la couleur en quelques treize années : certainement plus communément « ronde » au départ, la voix a trouvé un lieu d'émission plus nasalisé, sans les inconvenients que l'on sait, mais avec l'avantage d'une couleur plus épicée, plus projetée.

Dawn Upshaw est parvenue à représenter idéalement l'artiste lyrique d'aujourd'hui – osons dire moderne –, ni faussement de son époque, ni diva d'autrefois, occupée mais disponible, à l'aise dans la musique baroque sans se transformer en spécialiste ni y faire n'importe quoi, courtisée par les plus grands chefs mais choisissant ses partenaires et ses compositeurs, sentant l'époque, le tournant du siècle, éclectique mais pas écartelée au point de faire bonnet blanc et blanc bonnet des brassées de musiques contemporaines qu'elle interprète.

Entre toutes les folies de sa déjà riche carrière, Dawn Upshaw en commet une plus déraisonnable encore à Paris, ce vendredi 26 mars (qu'elle réitérera à Salzbourg, puis à New York).

Les mélomanes ont quelques jours pour se rendre libres et aller saluer, quel qu'il soit (sa diction française est encore parfaite), cet acte de liberté musicale et d'élégance dans la tradition des Américains à Paris que constitue un hommage à Jane Bathori.

Renaud Machart

★ Dawn Upshaw (soprano), Jérôme Ducros (piano), Théâtre des Champs-Élysées, 15, avenue Montaigne, Paris 8^e. Le 26 mars, à 20 h 30. Œuvres de Honegger, Debussy, Satie, Kœchlin, Milhaud, Roussel, Caplet, Tailleferre, Poulenc. Places de 60 F à 300 F (de 9 € à 45 €). Tél. : 01-49-52-50-50.

Discographie

- **Récital avec Margo Garrett (piano)** : œuvres de Wolf, Strauss, Rachmaninov, Ives et Weill : 1 CD Music Master 7045-2-C (en import seulement).
- **Henryk Gorecki** : *Symphonie n° 3*, avec le London Sinfonietta, David Zinman (direction) : 1 CD Nonesuch 7559-79282-2.
- **Knoxville : Summer of 1915** : œuvres de Barber, Menotti, Harbison, Stravinsky avec l'Orchestre de St. Luke's, David Zinman (direction) : 1 CD Nonesuch 9 79187-2.
- **Witold Lutoslawski** : *Chantefleurs et Chantefables*, avec le Los Angeles Philharmonic, Esa-Pekka Salonen (direction) : 1 CD Sony classical SK 67189.
- **Claude Debussy** : *Forgotten Songs*, avec James Levine (piano) : 1 CD Sony Classical SK 67190.
- **The World so Wide** : œuvres de Copland, Adams, Bernstein, Leon, Stuart Moore, Weill, Barber, Floyd, avec l'Orchestre de St. Luke's, David Zinman (direction) : 1 CD Nonesuch 7559-79458-2.
- **George Gershwin** : *Oh ! Kay*, avec l'Orchestre de St. Luke's, Eric Stern (direction) : 1 CD Nonesuch 7559-79361-2.

- **Leonard Bernstein's New York** : avec Mandy Patinkin, Audra McDonald, Judy Blazer, Orchestre de St. Lukes, Eric Stern (direction) : 1 CD Nonesuch 7559-79400-2.
- **Dawn Upshaw sings Rogers and Hart** : œuvres de Richard Rogers et Lorenz Hart, avec Fred Hersch (piano) : 1 CD Nonesuch 7559-79406-2.
- **White Moon** : œuvres de Warlock, Haendel, Monteverdi, Crawford Seeger, Schwantner, Dowland, Villa-Lobos, Crumb, Purcell, avec Margo Garrett (piano), Sergio et Odair Assad (guitares), membres de l'Orpheus Chamber Orchestra : 1 CD Nonesuch 7559-79364-2.
- **Kaija Saariaho** : *Private Gardens ; Lonh pour soprano et électronique* : 1 CD Ondine ODE 906.
- **Wolfgang Amadeus Mozart** : *La Flûte enchantée*, Sir Roger Norrington (direction) : 2 CD Virgin Classics 5 613 842.
- **Dawn Upshaw sings Vernon Duke** : avec Fred Hersch (piano), John Pizzarelli (voix et guitare), Eric Stern (direction) : 1 CD Nonesuch 7559-79531-2.

Jane Bathori, l'amie de Satie, Debussy, Ravel

ELLE DEVRAIT être une légende aujourd'hui, la référence première d'une pratique, d'un savoir et d'une culture de la mélodie française. Pourtant, presque tout le monde – du moins la jeune génération – semblait avoir oublié la mezzo-soprano Jane Bathori (1877-1970) jusqu'à ce que la soprano nord-américaine Dawn Upshaw (*lire ci-dessus*) décide, surprenant son monde, de lui rendre hommage lors d'un récital parisien destiné à être enregistré sur disque (Erato) dans les conditions du direct.

On s'étonne, mais il ne devrait pas y avoir de quoi : Jeanne-Marie Berthier, dite Jane Bathori, a traversé le siècle en chanteuse-pianiste (comme Madeleine Grey où Irma Kolassi, deux autres grandes interprètes de ce répertoire), en organisatrice de concerts et en productrice d'émissions de radio, amie des plus grands, pédagogue recherchée en France aussi bien qu'en Argentine, recevant jusqu'à ses derniers jours dans son atelier du boulevard Pereire, y donnant de la musique (la chantant ou l'accompagnant au piano), faisant entendre et se rencontrer les jeunes compositeurs.

C'est par son entremise et en ces lieux, peut-on penser, que Poulenc, qui écrivit *Une chanson de porcelaine* pour les 80 ans de Bathori, rencontra Arthur Honegger avant même que le collectif du Groupe des Six ne fût imaginé et baptisé.

Hélène Jourdan-Morhange (dans *Ravel et nous*, 1945) dira d'elle, en une formule qui dit tout : « Elle était à l'époque une des seules chanteuses qui aimât assez la musique moderne pour goûter mieux une harmonie qu'un point d'orgue sur une note flatteuse. »

Erik Satie, Maurice Ravel et Claude Debussy furent davantage que des amis : ils lui confièrent les premières de nombreux cycles et la tinrent en très haute estime. Debussy lui dédia *Le Promenoir des deux amants* et ses *Poèmes de Mallarmé* ; elle chante ceux de Ravel (notamment à Londres, en 1915, avec le chef d'orchestre Thomas Beecham), mais se distingue surtout en créant ses *Histoires naturelles* (un vrai scandale) et ses *Chansons madécasses*.

UN EXIL EN ARGENTINE

Les circonstances d'une exécution de *Shéhérazade* sont assez extraordinaires et révélatrices du talent particulier de Jane Bathori pour qu'on les rappelle. La chanteuse de l'Opéra, Jane Hatto, dut se dédier à quelques heures du concert ; le compositeur Maurice Delage, ami de Ravel, raconte : « Il est normal qu'un interprète vous fasse défaut, selon la formule, "au dernier moment". Mais quand cette expression vague signifie exactement une heure et demie, il vaut la peine de suivre l'auteur chez Jane Bathori. C'est devant une coiffeuse au miroir changé en pupitre que je fis connais-

sance de cette musicienne inouïe, s'habillant à l'aveuglette, vocalisant des choses incompréhensibles coupées de "ça va, ça va". Ravel au piano ne put placer une note avant d'être devant le public qui, ravi de l'exécution, ne savait pas si bien applaudir. »

Jane Bathori sera la créatrice de nombreuses mélodies de jeunes compositeurs français gravitant autour du Groupe des Six (*Six Poèmes d'Apollinaire* d'Arthur Honegger, *Poèmes juifs* de Darius Milhaud, *Vocalise, Airs chantés* de Francis Poulenc, *Six Sonnets de Louise Labbé* et *Polymètres* de Henri Sauguet, *Le Bestiaire* et les *Six madrigaux de Mallarmé* de Louis Durey, etc.). Au début de sa carrière, quelques apparitions scéniques la mènent au Théâtre de la Monnaie (elle épousera le ténor belge Emile Engel en 1908), voire à la Scala de Milan, où elle participe, sous la direction d'Arturo Toscanini, à la création italienne (1900) de *Hansel et Gretel* de Humperdinck.

Elle ne montera jamais sur les planches parisiennes, en dépit de sa volonté de convaincre Debussy de la laisser reprendre le rôle de Mélisande, en 1908, finalement confié à Maggie Teyte. Elle écrit des livres (*Conseils sur le chant*, publié en 1931, et *Sur l'interprétation des mélodies de Claude Debussy* en 1953) et donne, à la fin de sa carrière, des séries d'émissions de radio, dont le *Cours d'interprétation de Chabrier à Satie* (1957), riches en

informations de première main sur cet art si difficile. Dans d'autres documents radiophoniques, on l'entend accompagner au piano une artiste comme Irène Joachim.

Quarante ans plus tôt, en 1917, pendant l'absence de son directeur habituel, Jacques Copeau, parti en tournée aux Etats-Unis, le Théâtre du Vieux-Colombier avait été confié à sa direction pour quelques mois. Elle y organise alors de fameuses séries de concerts d'avant-garde : le Tout-Paris artistique est sur scène ou dans la salle. Elle y fait également monter des représentations de petits ouvrages lyriques comme *Une éducation manquée* de Chabrier ou *Le dit des jeux du Monde* de Honegger.

Pendant la seconde guerre mondiale, Jane Bathori s'exile en Argentine, un pays qu'elle avait fréquemment visité depuis 1926 (Ninon Vallin y séjournera longuement). Là-bas, elle enseigne, chante et « coache » une distribution très hétéroclite pour *L'Heure espagnole* de son cher Ravel, en 1933 (n'avait-elle pas, en 1908, chanté tout l'ouvrage – son ténor de mari s'étant décommandé –, avec Ravel au piano, devant le directeur de l'Opéra comique effarouché ?). Peu de documents discographiques nous la font entendre : on espère au moins la réédition de ses 78 tours Columbia.

R. Ma



JEUDI 1^{er} AVRIL 19H30

ALBAN GERHARDT violoncelle
ALEKSANDAR MADZAR

MENDELSSOHN - FAURÉ - BRITTEN

LOCATION 01 42 74 22 77 • 2 PL. DU CHÂTELET PARIS 4



La fameuse tragédie du riche Juif de Malte de Christopher Marlowe

mise en scène Bernard Sobel

12 mars / 18 avril - Théâtre de Gennevilliers - Location 01 41 32 26 26

Des genres, des gènes, des gens

En vrai excentrique sérieux, pour la quatrième biennale de Charleroi, le chorégraphe Frédéric Flamand manie utopie et ironie

CHARLEROI

de notre envoyée spéciale
« Gender », tel est le thème de la quatrième Biennale de Charleroi, organisée par le chorégraphe Frédéric Flamand, par ailleurs directeur de la compagnie Charleroi-Danses. L'interrogation sur le genre sexuel est-elle une tarte à la crème ? Ou répond-elle à une réelle problématique ? « Femmes : le mauvais genre ? », se demande Le Monde diplomatique qui ne nous a pas habitués à un tel humour. Et le bon genre, c'est qui,

« genre » dans *Muybridge*, sa plus récente création : il s'appuie sur le classement socioculturel des positions des activités des hommes et des femmes établies et photographiées par le célèbre taxinomiste, obsédé de la domestication du corps.

Charleroi-Danses créait la pièce avec grand succès en octobre 1998 au Ballet national de Lyon (*Le Monde* du 18 octobre 1998). Etoffée de vingt-cinq minutes, *Muybridge* ouvrait au Palais des Beaux-Arts une manifestation qui contri-

Flamand. *Les hommes portent des briques, soulèvent des poutres ; les femmes bien entendu se regardent dans des miroirs, prennent le thé. Les corps sont nus pour qu'on y déchiffre le mouvement en action, mais pas seulement, je crois que c'était aussi un grand dragueur qui voulait séduire ses jeunes modèles. Son rapport à la nudité masculine est plus ambigu. L'homosexualité n'étant pas une chose dont on parlait à l'époque.* »

« CULTURE DE L'HYBRIDATION »

Dans *Gender*, on entend gène. Et dans genre, on retient essentiellement gens. Des gènes et des gens. Dernière syllabe de *gender* : « der ». Der de der, le dernier homme, la dernière femme. Film prémonitoire de Marco Ferreri avec Gérard Depardieu et Ornella Muti. Dernière syllabe de genre : « re ». « Areu » du bébé qui vient au monde. Génétique, procréation, transmission. Les technologies bouleversent les rôles des hommes, des femmes, suppriment leur nécessaire utilité dans la reproduction du genre humain. Ceci expliquerait cela, l'éloignement constaté des genres. « Ni technophobe, ni technophile », dit Frédéric Flamand qui revendique l'ironie comme forme générale de sa pensée.

Il y a du Swift dans son *Muybridge* qu'il a détourné vers une comédie musicale des comportements et des objets. Les hommes passent avec des fers bleus. Une femme fait claquer son fouet. Les muscles du dos d'Ann Van den Broek rivalisent avec ceux des danseurs. « On vit une culture de l'hybridation », constate le chorégraphe. *Les pulsions dites féminines, mas-*



PHOTO R. PIPITONE

Frédéric Flamand.

culines, sont aussi des frontières qui sont de moins en moins délimitées. »

Cette Biennale est aussi l'occasion d'inaugurer le premier centre chorégraphique à voir le jour en Wallonie, où sera installée Charleroi-Danses. Après *Muybridge*, des calèches attendaient le public pour se rendre au lieu-dit Les Ecuries (le centre chorégraphique est aménagé dans les ex-écuries de la Gendarmerie royale belge). Les Brabançons qui tiraient les attelages n'avaient pas l'air de Brabançons quoi que, dans la nuit... On entend le rire de Frédéric Flamand monté sur le marche-pied. Ce qu'il aime avant tout cet excentrique sérieux est le mélange des genres.

La soirée est à son image : fantasque, généreuse, démultipliée, précise. En arrivant aux Ecuries, un fumet de coucous prend les narines. Ce sera pour plus tard, pour la fête avec les musiciens roumains de l'irrésistible groupe Taraf de Haidouks : présents à Wuppertal pour fêter les vingt-cinq ans de la

compagnie de Pina Bausch, ils assureraient aussi la musique du récent défilé du couturier Yamamoto, à Bercy. Frédéric Flamand, toujours élégant, a convié un revenant à étreindre la nouvelle salle des Ecuries : l'Anglais Michael Clark, lassé par le monde du spectacle, était depuis quatre ans retourné vivre chez sa mère à Aberdeen. Toujours son physique à la Nijinski, d'ange trop lisse auquel il serait fou de se fier.

« CRÉER DU RÉEL »

Il en a apparemment fini avec les provocations homosexuelles en tous genres. Avec *Current/See*, face à la guitare impérieuse de Susan Stenger, très night-club londonien, Michael Clark gît allongé dans un rectangle de lumière. Il va ressusciter à la danse, se mettre à nouveau dans le flot, nager, arraché à son immobilité par cette sirène-musicienne, brune, bottée. Deux batteurs, puis cinq guitaristes se postent en scène. Dans ce souffle électrique, il se remet en jambes avec trois danseuses, testant à travers des variations sa capacité à inventer une danse qui résiste face à une musique qui ne lui fait aucun cadeau. Déjà les violons des musiciens roumains nous appellent. Un homme édenté chante à tomber de bonheur. Il danse. La flûte scande le rythme. En un clin d'œil, l'ambiance chauffe plus fort que dans un film de Kusturica. « Pour créer du réel, affirme Frédéric Flamand, il faut créer de l'utopie. » C'est là son art.

Dominique Frétard

★ Biennale de Charleroi, jusqu'au 3 avril. Spectacles des compagnies de la Communauté française : Le 24 mars, Enzo Pezzella ; Karine Pontiers. Du 24 au 27 mars, Claudio Bernardo. Les 25 et 26, Johanne Saunier/Renaud de Putter. Les 26 et 27, Thierry Smits. Le 28, Doriane Moretus. Le 31 mars, le 1^{er} avril, Olga de Soto. Le 1^{er} avril, Nicole Mossou/Pierre Bonté. Tél. : 071-20-56-45. De 25 F à 95 F (de 3,81 € à 14,48 €).

D. F.

Les plaisirs du neutre

« Le genre neutre est apporté par les images virtuelles, estime Frédéric Flamand. Dans notre société, pour beaucoup d'individus, le plaisir ne peut plus passer que par les médias, Internet. Et si l'on est d'un sexe ou d'un autre, malgré tout, avec toutes les perméabilités que l'on sait, ces réseaux neutralisent la réalité. Dans ces espaces nouveaux, le genre neutre est peut-être ce qui nous attend. » Dans *Muybridge*, sa dernière création, il y a une séquence supposée représenter ce genre du futur proche. Les danseurs arrivent tous vêtus de l'identique d'une couleur chair, enveloppés dans des feuilles de plastique transparent. « Ils sont des êtres-gélatine, des aliens asexués. L'apport des nouvelles technologies peut tendre à transformer l'homme en une simple information. L'incarnation d'une sorte de perfection dangereuse. »

Frédéric Flamand cependant refuse l'alarmisme des « humanistes mous ». Ses créations depuis près de vingt ans sont une mise en perspective de ces réalités artificielles. Autant dire qu'il sait de quoi il parle.

c'est quoi ? Le genre neutre ? Le genre masculin ? Cherchez l'erreur.

Frédéric Flamand, artiste d'intuition – il a fait du corps postmoderne le cheval de bataille d'une création multimédia danse-vidéo-effets spéciaux (*icare*, *Titanic*, *Ex-Machina*, *Moving Target* parlent du corps machine, virtuel, schizophrène de nos sociétés mutantes) – a abordé la question du

bue à donner de la ville une image autre que Cockerill-Sambre, Solvay, Marcinelle. A quelques mois de l'an 2000, les corps virtuels de Frédéric Flamand poussent comme des champignons au cœur d'un paysage industriel datant du début du siècle. « *Puritan et voyeur*, *Muybridge* est un des premiers à établir d'une manière très perverse les stéréotypes du masculin et du féminin », constate Frédéric

En Wallonie, enfin des lieux pour la danse

À l'OCASION de la Biennale de Charleroi, on apprendait que les chorégraphes travaillant en Wallonie commençaient à bénéficier de lieux où développer leurs créations. Des chorégraphes qui souvent viennent du monde entier. Olga de Soto l'Espagnole, Claudio Bernardo le Brésilien, Enzo Pezzella l'Italien... Certains sont arrivés entre 1970 et 1980, ont étudié à Mudra – l'école de Maurice Béjart à Bruxelles –, puis se sont rapprochés du Plan K et de sa Raffinerie, haut lieu de la culture alternative à la fin des années 70, créé et animé par Frédéric Flamand, l'homme-clé des avancées artistiques en Wallonie. Ce dernier réussit, en 1990, la gageure – alors que beaucoup criaient à la trahison – de reprendre le vieux Ballet royal de Wallonie basé à Charleroi, de le baptiser Charleroi-Danses, d'y inviter les grands maîtres de la danse contemporaine américaine ; puis il accepte de fusionner le Plan K à Charleroi-Danses, et d'en faire sa propre compagnie. En même temps qu'il transformait un ballet néo-poussièreux en troupe de choc au service de sa création, le chorégraphe imaginait dès 1991 une Biennale autour de l'art et des technologies, manifestation immédiatement reconnue pour la qualité de ses choix.

Après dix-huit ans de luttes pour imposer la culture contemporaine, Frédéric Flamand est aujourd'hui légitimement récompensé par la direction du premier centre chorégraphique ouvert en Wallonie. Avec un budget de 100 millions de francs belges (soit 2 478 930 euros, à peine plus que le budget de l'ex-Ballet royal), et l'obligation de missions, dont celle de soutenir les jeunes compagnies (12 millions de francs belges – environ 297 471 euros – leur sont réservés) : « Pour la première fois, on va avoir des studios, une salle, une cafétéria, une vidéothèque. De l'espace. La Raffinerie à Bruxelles, ancien lieu du Plan K, vient d'être magnifiquement rénovée. J'en prends également la responsabilité, créant ainsi un axe Wallonie-Bruxelles. »

DÉFERLANTE FLAMANDE

Au centre chorégraphique de Charleroi, il vient de signer une résidence de création aux chorégraphes Nicole Mossoux et Pierre Bonté. Pierre Droulers ira à La Raffinerie. Le mouvement est lancé. Après le milieu des années 80, la danse wallonne, faute d'être aidée financièrement, structurellement, est enfoncée par la déferlante de la danse flamande, à l'inverse, très soutenue.

La Wallonie réagit avec retard. Car tous les chorégraphes qui aujourd'hui se voient octroyer des lieux étaient déjà là il y a quinze ans. A Mons, Claudio Bernardo a investi La Machine-à-Eau. Michèle-Anne de Mey ira à Liège. Quant à Frédéric Flamand, il se réjouit de la salle qui l'attend aux Ecuries, nom du futur centre chorégraphique de Charleroi : « Mon travail avec des architectes comme les Américains Diller + Scofidio, et bientôt avec l'Irakienne Zaha Hadid, créature fellinienne, somptueuse, qui vit à Londres, nécessite d'avoir de l'espace ! Cette installation va transformer notre vie. » Il fait valoir que son précédent spectacle *Moving Target* a rapporté en 1998 plus de 14 millions de francs belges de recettes. Il parle de l'axe Charleroi-Maubeuge, du jumelage de la Biennale avec Via (les deux manifestations ont lieu ensemble), des bus-cocktail qui conduisent les spectateurs d'une ville à l'autre : « Didier Fusselier est un exalté de la création. Les bus, qui sont une de ses idées, connaissent un succès délirant. Nous ne sommes ni New York, ni Paris, et pourtant en nous regroupant nous offrons à nos publics des programmations d'envergure internationale. »

D. F.

Des élèves architectes français en visite en Chine

POINT DE DÉPART d'une opération qui doit conduire plusieurs dizaines d'étudiants architectes des écoles françaises en Chine pour étudier sur place l'évolution des villes, l'école d'architecture Paris-Villemin organise une rencontre publique à l'Ecole nationale supérieure des beaux-arts (Ensba) de Paris, le 31 mars, à 19 heures. Plusieurs personnalités ont été invitées à cette manifestation sur le thème du « voyage en Chine » : le dessinateur Hippolyte Romain, le paysagiste Gilles Clément, les architectes Marc Mimram et Philippe Jonathan, les écrivains Dan Franck et Erik Orsenna, le photographe Ling Fei. La rencontre, qui sera animée par notre collaborateur Frédéric Edelmann, est également organisée dans la perspective de la prochaine conférence de l'Union internationale des architectes (UIA), qui aura lieu fin juin à Pékin. (Amphithéâtre d'honneur de l'Ensba, 14, rue Bonaparte, 75006 Paris. Rens. et inscriptions : 01-47-03-50-98. E-mail : martine.provoost@paris-villemin.archi.fr)

LA JACQUERIE présente

LILLOM

de FERENC MOLNAR
mise en scène ALAIN MOLLOT

du 18 Mars au 3 Avril

Théâtre ROMAIN ROLLAND à Villejuif

Location : 01 49 58 17 00

M° Villejuif-Paul Vaillant Couturier

Le Tibet en danses, images, récits

avec les villages avoisinants. En échange de dons, les moines devaient subvenir aux besoins religieux, culturels et éducatifs de la communauté. Lors des grandes fêtes, toute la population envahissait les monastères, dressait les tentes au alentours et assistait aux cérémonies. Les représentations revêtaient essentiellement un rituel sérieux pour ceux qui connaissent leur signification. Mais c'était principalement une cérémonie impressionnante et pittoresque qui égayait la vie de la communauté laïque.

DIVINITÉS TUTÉLAIRES

Une des formes cérémonielles de la vie religieuse tibétaine, souvent qualifiée de « danse du démon », est un drame rituel, mystérieux, connu sous le nom de *tcham*. Le *tcham* est une représentation solennelle accomplie par des moines danseurs interprétant le rôle de diverses divinités. Chaque monastère a ses propres divinités tutélaires. Certaines danses utilisent des masques terrifiants, hommage aux dieux protecteurs. Chaque mouvement et geste de la danse, accompagné par la musique, suit un ordre symbolique strict.

Le spectacle des moines danseurs du monastère de Shétchèn, dans la vallée de Kathmandou, est un événement exceptionnel. Appartenant à l'école Nyingma, le monastère Shétchèn édifié en 1695 dans la province du Kham, au Tibet oriental, a été détruit par l'occupant chinois, en 1959. Ce n'est que grâce à la mémorisation intacte des rituels par les moines du monastère-mère que put être sauvée la tradition du *tcham*. Si cette représentation majeure fait plonger dans le monde magique et fantastique du bouddhisme tibétain, elle témoigne aussi par l'enthousiasme et la joie spontanées des moines du caractère spirituel inaltérable malgré les souffrances, propre au peuple tibétain.

Nul besoin d'être expert pour apprécier ce spectacle. Comme l'explique Matthieu Ricard, moine bouddhiste au monastère de Shétchèn, dans son livre aux photos magnifiques, *Moines danseurs du Tibet*, « la danse est une méditation et un don spirituel à la communauté laïque qui vit en symbiose avec le monastère ». Il y a donc partage, chacun est invité à recevoir ce qui l'intéresse. Et le choix est grandiose. Si la sensibilité est peu portée sur l'expérience de la méditation, les sens sont attisés par l'impressionnante richesse du spectacle. La vue s'émerveille devant les costumes en brocart portés sur l'habit monacal, et les déguisements aux coloris riches ; l'ouïe

DÉPÊCHES

■ ARCHITECTURE : l'Ecole spéciale d'architecture (ESA), seul établissement privé français habilité à délivrer un diplôme, organise des journées portes ouvertes, du vendredi 26 au dimanche 28 mars. A cette occasion, l'architecte Jean Nouvel donnera une conférence sur l'avenir de l'île Seguin, ancien site des usines Renault, à Boulogne-Billancourt, vendredi 26 mars à 17 heures. Christian de Portzamparc, actuel président de l'école, participera pour sa part à un débat avec Pierre-Louis Faloci, auteur du Musée archéologique du Mont-Beuvray, dans le Morvan, sur le thème prometteur : « L'architecture rend-elle les gens heureux ? » Ecole spéciale d'architecture, 254, bd Raspail, Paris 14^e. Entrée libre. Tél. : 01-40-47-40-47.

■ THÉÂTRE : Jérôme Savary, metteur en scène et directeur du Théâtre national de Chaillot depuis 1988, a annoncé mercredi 17 mars, à l'issue de la première représentation de *L'Avare*, de Molière, qu'il venait « sans doute » de signer sa dernière mise en scène à Chaillot. Jérôme Savary, qui aura cinquante-sept ans en juin, achèvera son quatrième mandat au Théâtre national de Chaillot fin juin 2000. Il souhaite continuer sa carrière ailleurs. Il est question que la salle de Chaillot soit transformée en théâtre de la danse.

■ MUSIQUE : les éditions Dante annoncent la publication d'enregistrements de jeunesse de la pianiste Clara Haskil, pour le mois d'avril. Jamais rééditées depuis les années 30, une sonate de Pescetti, une autre du Padre Antonio Soler, les *Variations en fa mineur* de Haydn, les *Variations Abegg* de Schumann sont au programme d'un CD qui comprend aussi les *Scènes de la forêt* de Schumann et le *Quatrième Concerto* de Beethoven, enregistrés à Londres, en 1947. Réédités en collaboration avec la Discothèque centrale de Radio-France, ces 78 tours n'étaient connus que de quelques collectionneurs.

■ CINÉMA : près de 800 000 spectateurs ont vu *As-térix et Obélix contre César*, en Allemagne, en quatre jours, du jeudi 18 au dimanche 21 mars, a indiqué lundi un des coproducteurs du film, Odeon Film AG à Munich. Il s'agit du plus gros succès pour le lancement d'un film depuis le début de l'année. 670 copies ont été mises en exploitation : le maximum atteint jusqu'ici dans ce pays est d'environ 900. En France, le film de Claude Zidi a déjà dépassé les huit millions de spectateurs. – (AFP).

■ Le président brésilien, Fernando Henrique Cardoso, a adressé un message de félicitations au réalisateur du film brésilien *Central do Brasil*, qui n'a remporté aucun Oscar. Le président a indiqué que « Fernanda Montenegro nous a tous émus », et que « seule une grande actrice pouvait faire passer tant d'amour dans ce rôle. Central do Brasil est un peu de chacun de nous. Nous en ressentons de la fierté ».

Marie-Florence Bennes

★ *Regards sur le Tibet*, carte blanche à Matthieu Ricard, jusqu'au 31 mars 1999 au Forum des images, porte Saint-Eustache, Forum des Halles, 75001 Paris. 80 F et 100 F (12 € et 15 €). A lire : *Moines danseurs du Tibet*, de Matthieu Ricard, Albin Michel, mars 1999, 128 pages, 160 F (24 €).

Ousmane Sow sur le pont des Arts

Spectaculaire et inattendue, la rétrospective de l'artiste sénégalais réunit, à Paris, 68 sculptures, des lutteurs noubas aux Indiens de Little Big Horn

LES « CULTURELS » de la Ville de Paris, qui sont décidément œcuméniques, ont entrepris, chaque printemps, de faire découvrir des sculpteurs du XX^e siècle aux citadins, et pour ce faire, frappent fort en plein cœur de Paris, et pas forcément là où on les attend. Une année, c'était Botero, une autre fois c'était tout un pan d'histoire de la sculpture du XX^e siècle qui prenait l'air sur les Champs-Élysées. En 1998, Mark di Suvero tenait le Champ-de-Mars, et aujourd'hui Ousmane Sow le pont des Arts.

L'œuvre d'Ousmane Sow, un formidable modèleur de corps, est mal connue à Paris, où elle a été peu exposée. L'artiste est de Dakar, et il est à part, tellement loin de l'image conforme que les Euro-

Le sphinx de Dakar

Ousmane Sow, né en 1935 à Dakar, s'est formé sur le tas, à Paris, où il arrive en 1956 avec un brevet commercial dont il n'a jamais rien fait. C'est en exerçant des petits boulots pour vivre qu'il a fait des études de kinésithérapie. Kiné, il l'a été à Dakar et à Paris, où dans les années 70 son cabinet se transformait, le soir, en atelier de sculpture. Sow fabriquait alors des marionnettes articulées avec tout ce qu'il avait sous la main, pour raconter des histoires. C'est de retour à Dakar, au début des années 80, qu'il est devenu sculpteur à part entière, qu'il a inventé sa technique et son « produit » à partir de déchets de l'usine de matières plastiques voisine de sa maison. Aujourd'hui sculpteur reconnu, Ousmane Sow vit près de Dakar, dans une maison qu'il a construite lui-même, en lui donnant la forme d'un sphinx, l'énigme de la vie. A soixante-cinq ans, c'est un sage, qui sait protéger son indépendance, par exemple en s'adonnant à des « choses spirituelles » dans la chambre haute de sa maison, ouverte aux quatre vents de l'esprit.

peins se font de ce qui peut venir d'Afrique, qu'il dérange fort. Tout le monde : les modernes, pour l'évidente parenté de son œuvre avec la tradition occidentale de la sculpture en ronde-bosse, dans la foulée de Rodin et de Bourdelle ; et les anciens, pour la respiration et les couleurs, celles de la réalité des hommes et des femmes d'Afrique, que l'artiste confère à ses figures nées de la terre et de la pauvreté de matériaux de récupération : fers à béton pour l'ossature, paille plastique, déchets de colle et toiles de sacs à patates pour la chair et les muscles. Et enfin ce « produit » secret à base de colles industrielles et d'une vingtaine d'ingrédients que l'artiste fait macérer pendant des années, pour finir et fixer la vie et la mouvance de ses portraits qu'on peut être tenté de situer quelque part entre Pompéi et les moulages hyper-réalistes d'un George Segal.

A condition de ne pas oublier le travail de la main, ni le savoir du kinésithérapeute qu'a été Sow l'autodidacte, avant de devenir sculpteur. Un sculpteur comme on n'en fait plus, qui sait tout de l'anatomie humaine et des animaux, du squelette, des articulations, des muscles au repos et en tension. Et beaucoup sur la vie, en particulier celle des différents peuples d'Afrique, Noubas, Massaïs, Zoulous et Peuls, qu'il représente au quotidien, à l'œuvre, dignement, comme des géants. Des géants qui vivent leur vie entre le Louvre, l'Académie et l'école des Beaux-Arts, et qui ne perturbent pas beaucoup l'ordre du paysage parisien.

SOUFFLE ÉPIQUE

Ils sont tous là, le plus souvent en groupes, bien placés sur des planchers légèrement rehaussés, arimés au pont : lutteurs, bergers ficelant un buffle, vieillards assis, femmes donnant le sein, femme en transe..., avec les Indiens, les soldats et les chevaux de la bataille de Little Big Horn qu'Ousmane Sow a entrepris d'évoquer il y a quatre ou cinq ans, cédant un peu à son penchant pour la narration et beaucoup à son désir d'élargir le



Un des Indiens d'Ousmane Sow, sur la passerelle qui relie le Louvre et l'Institut de France.

champ de son art. Les plus anciennes sculptures sont celles des lutteurs noubas au visage peint, au corps puissant, et qui, avec leur nudité et leur sexe évident défiaient la tradition musulmane dont l'artiste est issu. C'est avec eux que Sow s'est fait connaître sur la scène internationale, à la Documenta de Kassel en 1992, notamment. Ensuite sont venus les guerriers massaïs et les Zoulous, puis les Peuls, et enfin la grande suite des Indiens d'Amérique

Avec les Peuls, ce peuple de pasteurs à la silhouette étonnamment fine et élancée, Sow, qui a toujours cherché à faire ressemblant, a été confronté à de nouveaux problèmes d'expression. Cette vitalité qu'il veut donner à ses personnages ne passera plus par la mise à nu et le gonflement de volumes musclés, mais par le creusement des formes jusqu'à la mise en évidence de l'ossature du corps sous les vêtements collés, sous cette enveloppe mate et grumeleuse dont l'artiste a le secret, qui lui permet de faire passer la vie et de fixer les aléas de la vie. La série de Little

Big Horn participe de ces deux approches du corps humain. L'ensemble, qui comporte au total vingt-quatre guerriers et soldats, debout, dos à dos, s'affrontant, vivant, tombant, et onze chevaux, avec ou sans cavalier, occupe le milieu du pont. Si ce western africain, dans lequel les personnages des Sioux et des Cheyennes semblent joués par des Peuls, ne manque pas de panache, c'est tout de même une bien étrange chose. Un mélange de grands morceaux de sculpture « savante » et d'imagerie populaire, qui peut faire penser aux panoramas du siècle dernier, où le souffle épique dont Sow est capable traverse surtout les flancs emmêlés des chevaux tombés. Magnifique tour de force, parmi d'autres : ici la justesse d'une posture, là l'émotion du modèle d'une nuque, et là l'expressivité des dos massifs ou maigres, sacrifiés, déformés, creusés le long de la colonne vertébrale. De la grande sculpture hors anecdote, hors temps.

Geneviève Breette

Françoise Pollet, une diva très accessible

DE VERDI À BREL. Œuvres de Puccini, Rachmaninov, Poulenc, Satie, Verdi, Weill, Kosma, Sheller, Trenet, Brel. Françoise Pollet (soprano), Bruno Fontaine (piano). MAISON DE LA MUSIQUE DE NANTERRE (92), le 20 mars.

Françoise Pollet, une diva à Nanterre : l'affiche annonçant ainsi le récital de la soprano française pouvait laisser craindre une dérive liturgique avec miraculeuse imposition de la voix – comme il en va parfois des mains... d'autant que le texte conçu pour encenser la chanteuse omettait le pianiste. Il n'en fut rien et, si le public eut globalement l'impression d'être invité au banquet d'une déesse gourmande de tout ce qui régale le gosier, il ne se contenta pas de miettes. Premier service : spécialités hautement nationales (Rachmaninov, Poulenc, Satie) de l'art de la mélodie accompagnées de grands crus de la production lyrique (Puccini, Massenet, Verdi). Second service : carte relevée des

vanche, la puissance dramatique typiquement verdienne du « Pace... pace ! » de Leonora (*La Force du destin*) lui convient à merveille.

Après l'entracte, Françoise Pollet chante au micro et quelqu'un, placé trop près d'un haut-parleur, se plaint de la sono. « C'est parce que je n'ai pas de voix » lui répond-elle avec malice. Elle a auparavant présenté en toute amitié Bruno Fontaine qui l'accompagne. On découvre alors une chanteuse qui se lance dans l'aventure du cabaret. Elle excelle dans bien des styles ; dans l'expansion de Kurt Weill (*Youkali*), que l'on aimerait qualifier de « tanguinolente », comme dans la sobriété des circonvolutions mélodiques de William Sheller. Mais elle ne parvient pas toujours à s'imposer face aux modèles que chacun conserve dans l'oreille. Ses Prévert/Kosma ne possèdent pas la verve d'un Mouloudji ou l'intensité d'une Gréco. Charles Trenet (*La Mer*) et Jacques Brel (*Quand on a que l'amour*) inspirent aussi au duo des parcours émancipateurs.

Pierre Gervasoni

Kiss, une démesure tombée en désuétude

KISS. Palais Omnisports de Paris-Bercy, le 22 mars.

Pour combler les faiblesses d'un répertoire oscillant entre pop et hard-rock, Kiss parvint à élaborer un des shows les plus spectaculaires du milieu des années 70. Maquillages et costumes extravagants, effets spéciaux grand-guignolesques formalisaient les excès du rock en un cirque qui allait fasciner une génération d'adolescents américains. Les membres de Kiss essayèrent parfois d'échapper à leur masque. Il y a trois ans, le quatuor retrouvait sa composition et ses incarnations originales : Gene Simmons, le vampire, à la basse ; Peter Criss, le chat, à la batterie ; Paul Stanley, le clown et Ace Frehley, l'extra-terrestre, aux gui-

tares. Techniquement trop lourds à exporter, les concerts de ces personnages de bédé furent longtemps inaccessibles au public européen qui se contenta de fantasmer sur leur réputation.

Aujourd'hui enfin, le *Psycho Circus Tour* parcourt le Vieux Continent. Les fans et les curieux n'ont pourtant pas rempli, lundi 22 mars, Bercy. Hormis les premiers rangs, peu de représentants de la Kiss Army, ces mordués – innombrables aux Etats-Unis – qui se maquillent à l'identique de leurs idoles. Sur scène, on attend une démesure à la hauteur de la légende. Kiss capitalise en fait sur de vieilles recettes et des numéros bien rodés. Latex, *platform-shoes* géantes, explosions pyrotechniques... Bassiste cracheur de feu et d'hémoglobine, Gene Simmons

tire une langue démesurée. Yeux révoltés, sourire satanique, il demeure la vedette.

MUSIQUE INDIGENTE

Seule véritable nouveauté, la projection d'images en trois dimensions que le public regarde, comme un film en relief des années 50, avec des lunettes spéciales distribuées à l'entrée. Sans équivalent – à l'exception du horror-rock d'Alice Cooper –, au milieu des années 70, les performances scéniques de Kiss ont depuis laissé filer la concurrence. De U2 aux Rolling Stones, on a misé sur la surenchère. En comparaison de ces nouveaux parcs d'attraction *high-tech*, le show de Kiss ressemble à une fête foraine légèrement désuète.

En conséquence, le groupe a

plus de mal à camoufler l'indigence de sa musique. Hormis quelques hymnes amusants – *Rock'n'roll All Nite*, *Detroit Rock City* ou le disco *I Was Made For Loving You* –, Kiss n'a jamais composé qu'un glam-rock balourd, au machisme encombrant. Les musiciens ont beau s'élever dans les airs par la grâce de films, leurs talents d'instrumentiste et de chanteur ont des semelles de plomb. A mi-parcours et pendant cinq minutes, Ace Frehley gratifia Bercy d'un solo de guitare parmi les plus éprouvants jamais entendus dans un concert de rock. Ces stars grimes ne semblent pas toujours mesurer la dimension parodique – et souvent pathétique – de leur spectacle.

Stéphane Davet

SORTIR

PARIS

L'inspecteur général

L'Inspecteur général cache *Le Revizor*, de Gogol. Matthias Langhoff, qui a créé la pièce en février au Théâtre national de Bretagne, à Rennes, a préféré changer le titre, alors que Jean-Louis Benoît l'a gardé pour la mise en scène qu'il vient de signer à la Comédie-Française. *Le Revizor* étant actuellement à l'affiche de la salle Richelieu, la reprise de *L'Inspecteur général* à Nanterre-Amandiers va pouvoir permettre la confrontation, rare et salubre, entre deux visions du chef-d'œuvre de Gogol. Théâtre des Amandiers, 7, avenue Pablo-Picasso, 92 Nanterre. RER Nanterre-Préfecture. Le 23, à 20 h 30. Tél. : 01-46-14-70-00. De 55 F à 140 F. Jusqu'au 25 avril.

Rencontres citoyen spectateur

Le cinéma Georges-Méliès de

Montreuil reçoit l'association De l'autre côté, qui regroupe des cinéastes, des journalistes (*Les Inrockuptibles*, *Le Monde diplomatique*, *Politix*) et des militants du secteur associatif (DAL, Droits devant !...). Les Rencontres citoyen spectateur invitent le public à partager une réflexion sur la politique et les médias avec les projections de nombreux documentaires (*Chomsky, les médias ou l'illusion nécessaire*, de Mark Achbar et Peter Wintonick, *Republica Nostra*, de Daniele Incalterra, *L'amour existe*, de Maurice Pialat...), de fictions (*Ladybird*, de Ken Loach, *Boxulmaleen*, d'Ahmet Diaillo...), suivies de débats sur le service public, la ville, l'éducation, la télévision et la citoyenneté. Rencontres citoyen spectateur, cinéma Georges-Méliès, centre commercial, 93 Montreuil. Du 23 au 28 mars. Tél. : 01-48-58-37-48.

GUIDE

TROUVER SON FILM

Tous les films Paris et régions sur le Minitel, 3615-LEMONDE ou tél. : 08-36-68-03-78 (2,23 F/mn)

REPRISES

La Soif du mal d'Orson Welles. Américain, 1957, noir et blanc (1 h 50). L'autodidacte, 5^e (01-43-29-44-40) ; Mac-Mahon, 17^e (01-43-80-24-81).

ENTRÉES IMMÉDIATES

Le kiosque-Théâtre : les places du jour vendues à moitié prix (+ 16 F de commission par place). Place de la Madeleine et parvis de la gare Montparnasse. De 12 h 30 à 20 heures, du mardi au samedi ; de 12 h 30 à 16 heures, le dimanche.

Cyrano de Bergerac

d'Edmond Rostand, mise en scène de Pierre Debauche. Théâtre Montansier, 13, rue des Réservoirs, 78 Versailles. Les 23 et 24, à 20 h 30. Tél. : 01-39-24-05-06. De 60 F à 225 F.

L'île morte

de René Zahnd, mise en scène d'Henri Ronse. Comédie-Française-Théâtre du Vieux-Colombier, 21, rue du Vieux-Colombier, Paris-6^e. M^e Saint-Sulpice. Le 23, à 20 h 30. Tél. : 01-44-39-87-00. De 65 F à 160 F. Jusqu'au 22 avril.

La Peau trop fine

de Jean-Pierre Bisson, mise en scène de Jean-Pierre Bisson et Marco Bisson. Théâtre national de Chaillot, 1, place du Trocadéro, Paris-16^e. M^e Trocadéro. Le 23, à 20 h 30. Tél. : 01-53-65-30-00. 120 F et 160 F. Jusqu'au 7 mai.

Si vous voulez vivre longtemps, vivez vieux

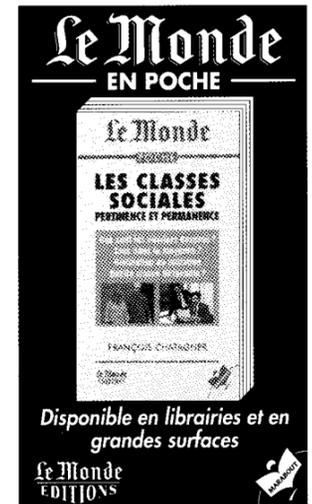
Pièces pour piano. Textes, mélodies et chansons de d'Erik Satie. Catherine Mistral (soprano), Christiane Mériel (récitante, mise en scène), Pierre Muller (piano). Théâtre du Tambour-Royal, 94, rue du Faubourg-du-Temple, Paris-11^e. M^e Goncourt. Le 23, à 19 h 30. Tél. : 01-48-06-72-34. De 80 F à 100 F.

Pelléas et Mélisande

de Debussy. Philip Sheffield (Pelléas), Sophie Daneman (Mélisande), François Le Roux, François Harismendy (Golaud), Christian Tréguier (Arkel), Sylvie Althaparro (Geneviève), Chœur de l'Opéra-Comique, Orchestre de Paris, Georges Prêtre (direction), Pierre Médecin (mise en scène). Opéra-Comique-Salle Favart, 5, rue Favart, Paris-2^e. M^e Richelieu-Drouot. Le 23, à 19 h 30. Tél. : 01-42-44-45-46. De 50 F à 610 F.

Sinfonia Varsovia

Mozart : *Concertos pour violon et orchestre* n^o 2 et 5, *Symphonie* n^o 40. Vadim Repin (violin), Tamas Vasary (direction).



LE MONDE ECONOMIE avec Le Monde DATÉ MARDI

Salle Pleyel, 252, rue du Faubourg-Saint-Honoré, Paris-8^e. M^e Fernes. Le 23, à 20 h 30. Tél. : 01-45-61-53-00. De 100 F à 400 F.

Quarante doigts sur un piano

Debussy : *Cake Walk*. Lavignac : *Grand Galop chromatique*. Boutry : *Le Voleur d'étincelle*. Sabouret : *Quadranginta*, création. Ravel-Sabouret : *La Valse*. Rachmaninov-Sabouret : *Valse et Romance*. Tchaïkovski : *La Belle au bois dormant*, suite. Liszt-Sabouret : *Rhapsodie n^o 2*. Mélisande Chauveau, Claude Maillols, Suzanne Fournier, Christine Rouaou (piano). Théâtre Silvia-Monfort, 106, rue Brancion, Paris-15^e. M^e Porte-de-Vanves. Le 23, à 20 h 30. Tél. : 01-45-31-10-96. 100 F.

Deborah Coleman, Candye Kane

New Morning, 7-9, rue des Petites-Ecuries, Paris-10^e. M^e Châteauneuf-d'Eau. Le 23, à 21 heures. Tél. : 01-45-23-51-41. De 110 F à 130 F.

Silvain Vanot

Sentier des Halles, 50, rue d'Aboukir, Paris-2^e. M^e Sentier. Le 23, à 20 heures. Tél. : 01-42-36-37-27. 60 F.

Artango

Théâtre du Renard, 12, rue du Renard, Paris-4^e. M^e Hôtel-de-Ville. Le 23, à 19 heures. Tél. : 01-42-71-46-50. 120 F.

Carlo Rizzo

Cité de la Musique, 221, avenue Jean-Jaurès, Paris-19^e. M^e Porte-de-Pantin. Le 24, à 15 heures. Tél. : 01-44-84-44-84. 40 F.

RÉSERVATIONS

Pinocchio

d'après Carlo Collodi, mise en scène de Bruno Boëglin. Théâtre de l'Odéon. Du 7 avril au 9 mai. Tél. : 01-44-41-36-36.

Anne Gastinel et Pierre Laurent

Théâtre des Champs-Élysées, 15, avenue Montaigne, Paris-8^e. Le 11 avril. Tél. : 01-49-52-50-50.

DERNIERS JOURS

28 mars :

Pour Louis de Funès de Valère Novarina, mise en scène de Renaud Cojo. Théâtre de la Bastille, 76, rue de la Roquette, Paris-11^e. Tél. : 01-43-57-42-14. 80 F et 120 F.

Paroles d'auteurs, folies d'acteurs ou le Cabaret de leur vie de Jean-Luc Lagarce, Irina Dalle et Olivier Py, mise en scène d'Irina Dalle. Cartoucherie-Théâtre du Chaudron, route du Champ-de-Manœuvre, Paris-12^e. Tél. : 01-43-28-97-04. De 50 F à 110 F.

Rodogune

de Pierre Corneille, mise en scène de Jacques Rosner. Comédie-Française-Salle Richelieu, 2, rue de Richelieu, Paris-1^{er}. Tél. : 01-44-58-15-15. De 30 F à 190 F. Amérique latine, Caraïbes : une nouvelle génération d'artistes Passage de Retz, 9, rue Charlot, entrée 5, rue Pastourelle, Paris-3^e. Tél. : 01-48-04-37-99. 20 F et 35 F. Rosemarie Trockel, Carsten Höller, Peter Fischli, David Weiss Musée d'art moderne de la Ville de Paris, 11, avenue du Président-Wilson, Paris-16^e. Tél. : 01-53-67-40-00. 19 F et 27 F.

le préau
C D N J P / V I R E
BASSE-NORMANDIE
À demain
cette nuit
de Claudine Galea
Mise en scène
Eric de Dadelsen
23 mars au 10 avril
Café de la Danse
01.40.21.70.70

L'Afrique du Sud en quête de réconciliation

Nelson Mandela part à la retraite, mais le pays est plus que jamais divisé par la question raciale ; le « Sunday Times » dresse un tableau très cru des stéréotypes racistes utilisés par les Blancs et les Noirs

JOHANNESBURG
de notre correspondant

A quelques mois du départ à la retraite de Nelson Mandela, l'Afrique du Sud demeure un pays déchiré par les tensions raciales, où Blancs et Noirs se détestent plus que jamais et passent leur temps à s'insulter. C'est la vision peu réjouissante offerte par le *Sunday Times*, le grand journal sud-africain du dimanche. Sous le titre « les noirs et les boers se tapent dessus », l'hebdomadaire dresse un tableau affligeant des stéréotypes racistes que les Blancs comme les Noirs véhiculent les uns contre les autres.

Pour les Blancs, les Noirs sont des « barbares » fainéants à qui l'on ne peut pas confier de responsabilités. Les Noirs, eux, qualifient leurs compatriotes blancs de racistes imbus d'eux-mêmes et estiment qu'ils sont sales et sentent mauvais.

Ces amabilités, explique le *Sunday Times*, ont été échangées lors d'une séance de thérapie collective organisée par la Poste sud-africaine pour désamorcer les tensions raciales parmi ses employés. Bastion des emplois réservés aux Blancs sous l'apartheid, la Poste est devenue le fer de lance de l'*affirmative action* (discrimination positive), qui consiste à donner la priorité aux Noirs dans les embauches. D'où de nombreux conflits à caractère racial. Pour 8 millions de francs, un gourou-consultant oblige les employés de la Poste à débarrasser leur sac et à reconnaître leurs torts. A la fin de la

journée, l'ambiance est plus détendue, même si « chacun reste assis de son côté », souligne l'article du *Sunday Times*.

A travers le prisme d'une presse sensationnaliste toujours prête à monter en épingle la question raciale, l'exercice organisé par la Poste peut paraître caricatural. Il en dit long sur le chemin qui reste à parcourir vers la réconciliation, malgré les efforts du président Mandela depuis 1994. Les journaux ont d'ailleurs donné un large écho au dernier rapport de la commission des droits de l'homme qui indique que la discrimination raciale est loin de disparaître en



Afrique du Sud, au contraire. Dans sa dernière édition, le *Sunday Times* en apporte lui-même la preuve en reprenant à son compte les lieux communs les plus racistes. Dans un article alarmiste consacré au manque de moyens

des pompiers de Johannesburg, le journal cautionne l'idée – chère aux Blancs – d'un pouvoir noir incapable de gérer le pays. Pour faire bonne mesure, un responsable des pompiers met en cause « ces idiots de pompiers noirs » et déclare : « On ne peut tout simplement pas avoir des Noirs comme pompiers, ils ne sont pas assez intelligents ! »

En première page, le *Sunday Times* en rajoute dans le catastrophisme racial. Il consacre sa « une » à un arbitre de boxe sud-africain (blanc) internationalement respecté, mais qui serait en passe d'être écarté des rings sur la base de considérations raciales.

Un peu plus bas dans la page, le journal laisse quand même entrevoir une lueur d'espoir et de réconciliation à ses lecteurs, sous la forme d'une photo inédite. Le cliché montre Winnie Madikizela-Mandela entourée des enfants d'un des policiers blancs qui harcela l'ex-épouse du président Mandela sous l'apartheid. Le geste de réconciliation se veut attendrissant. Mais il aura sans doute du mal à convaincre un lectorat depuis longtemps sans illusion sur les intentions réconciliatrices de la passionaria des townships.

Frédéric Chambon

DANS LA PRESSE

FRANCE-INTER

Pierre Le Marc

■ Selon ses proches, c'est fait. Roland Dumas a pris la décision de s'éloigner de la présidence du Conseil constitutionnel. Et il pourrait la rendre publique dès aujourd'hui, malgré l'agacement que suscite chez lui l'accentuation des pressions politiques. Pour l'ancien ministre des affaires étrangères de François Mitterrand, impliqué dans l'affaire Elf par les déclarations de Christine Deviers-Joncour, ce repli annoncé est une défaite tactique. (...) Si la mise en forme juridique de ce repli reste encore imprécise, (il pourrait s'agir d'une simple mise en congé de la présidence, non d'une démission formelle) l'événement annoncé est politiquement important. Parce

qu'il sort le Conseil constitutionnel de l'ambiguïté redoutable qui commençait à défaire son crédit. Parce qu'il met fin à une situation choquante pour l'opinion. Assumé dès le début de cette affaire, un tel geste aurait honoré Roland Dumas. Il ne constitue aujourd'hui qu'un épisode supplémentaire et peu glorieux de l'affaire Elf.

LIBÉRATION

Gérard Dupuy

■ Une trentaine de ministres français, une centaine de maires ou de députés ont eu maille à partir avec les représentants de la loi et cela dans une très grande majorité de cas, après que des organes de presse eurent évoqué les affaires les concernant. Un mélange de crainte pour l'avenir pousse aujourd'hui bien des législateurs à faire payer à la presse cette atti-

tude et à se refaire un confort sur le dos de la liberté d'expression. Bien entendu, les mêmes ne vont pas jusqu'à nier, du moins en public, que le dépoussiérage des mœurs politiques auquel on a assisté était salubre. Mais ils regrettent en silence le bon temps où l'impunité était la forme la plus radicale de la présomption d'innocence, et ce, grâce à l'inertie des moyens d'information qui dérogeaient à leur devoir.

RFI

Jacques Rozenblum

■ Bill Clinton a-t-il encore une politique russe ? C'est la question qu'on peut se poser au moment où Evgueni Primakov entame sa première visite officielle aux Etats-Unis en tant que chef du gouvernement. Finie la lune de miel consécutive à la chute du mur de

Berlin. En quelques années, la doctrine américaine vis-à-vis de Moscou est passée du partenariat stratégique à l'attentisme stratégique. C'est dire l'ampleur du changement d'attitude. Mais derrière un désenchantement de façade, un apparent détachement pour le sort de la Russie depuis la crise de l'été dernier, un simulacre de désengagement, Washington est extrêmement inquiet pour l'avenir du pays. Le dossier russe est même en tête des priorités en termes de sécurité nationale pour les Etats-Unis. Les Américains considèrent la Russie comme une sorte de gigantesque Albanie dont l'état de faiblesse est aujourd'hui le grand danger. Il pose un problème « de dimension énorme » selon les propres termes de Bill Clinton. Mais tout se passe comme s'il ne savait pas quoi faire.

SUR LA TOILE

ÉLECTIONS EUROPÉENNES

■ Le Parti socialiste a ouvert un site Web consacré aux élections européennes de juin. On y trouvera des rubriques d'actualité, l'agenda de campagne des leaders socialistes, et des textes politiques tels les accords électoraux entre le PS, le MDC et le PRG, ou le manifeste du Parti socialiste européen. Le site propose en outre un rappel de l'histoire et du fonctionnement des institutions européennes, en particulier le Parlement. Une boîte à lettres électronique et une liste de diffusion sont à la disposition des internautes. europeennes99-ps.fth.net

TARIFS

■ A l'occasion de la Fête de l'Internet, le syndicat SUD-PTT s'est déclaré en faveur d'une « baisse radicale » du prix des communications téléphoniques locales, qui serait le meilleur moyen pour développer l'usage d'Internet en France. Le communiqué rappelle notamment que « le niveau actuel [du coût] des communications locales constitue le frein principal à la démocratisation d'Internet ». – (AFP)

www.songplayer.com

Apprendre à jouer du piano et de la guitare sur écran



UNE PETITE SOCIÉTÉ anglaise nommée Songplayer a mis au point une méthode multimédia, accessible via Internet, permettant aux musiciens débutants d'apprendre à jouer de la guitare ou du piano en s'attaquant directement à leurs chansons préférées, à condition qu'ils les possèdent déjà sur CD-audio.

L'élève doit d'abord télécharger le logiciel Songplayer, qui est gratuit. Puis il sélectionne dans le catalogue en ligne la chanson qu'il a décidé d'apprendre, fait son choix entre la guitare ou le clavier, et télécharge le fichier correspondant. Cette fois, il doit payer 3,95 livres sterling (5,9 euros) par chanson, ou 14,95 livres (22,3 euros) pour tous les morceaux d'un album. Il dispose alors des tablatures et de graphiques animés montrant l'emplacement et le mouvement des doigts sur le clavier ou sur le manche de la guitare, mesure par mesure. Pour commencer la leçon, il suffit d'introduire le CD-audio contenant le morceau dans le lecteur de CD-ROM de l'ordinateur. Ainsi, à mesure que la chanson est

jouée par l'ordinateur, les graphiques correspondants à chaque séquence défilent sur l'écran. Muni de son clavier ou de sa guitare, l'élève n'a plus qu'à reproduire en cadence ce qu'il voit. Comme l'exercice reste malgré tout assez ardu, il peut s'arrêter à tout moment et rejouer une séquence à vo-

lonté. Le CD, piloté par le logiciel, se recalc automatiquement.

A ce jour, le catalogue de Songplayer contient près de cinq cents chansons d'une trentaine d'artistes, surtout du rock anglo-saxon. On y trouve des noms connus comme Nirvana, Aerosmith, Lenny Kravitz ou James Taylor, mais aussi

des groupes plus obscurs et quelques anciens comme Marvin Gaye, The Eagles ou même The Monkees. Le choix est donc encore limité, et les superstars du rock contemporain sont absentes, mais les responsables de Songplayer promettent un catalogue de 3 500 chansons avant la fin de l'année. Selon Ciaran Brennan, porte-parole de la société, les négociations avec les maisons de disques et les éditeurs se déroulent sans problème : « D'habitude, ils n'ont que des ennuis avec Internet, à cause des sites non autorisés, des piratages, des ventes sauvages... Pour une fois, ils se retrouvent face à une société qui demande toutes les autorisations et qui paie des royalties. Ils nous aiment bien ».

Par ailleurs, Songplayer s'apprête à passer au stade supérieur du multimédia : les graphiques vont être remplacés par des animations réalistes en trois dimensions reproduisant sous tous les angles chaque geste du guitariste ou du pianiste.

Yves Eudes

Christian Colombani

Bern fait tintin à Hollywood

par Alain Rollat

LE MONTREUR de célébrités de TF 1, Stéphane Bern, qui voyage des altesses aux starlettes plus vite qu'en ballon, avait promis aux lecteurs de *Télé 7 jours* de leur faire partager, lundi soir, dans « Sagas », son « plus beau souvenir » d'une escapade à Hollywood : « Une journée avec la star des « Feux de l'amour », la pimpante Lauralee Bell, la coqueluche des feuilletons à l'eau de Venice Beach, celle-là même « qui, disait-il, a détrôné, avec la télévision, les étoiles du cinéma vieillissant ».

Sous un titre claironnant, « A nous deux Lauralee Bell ! », il avait chauffé son public en lui annonçant une balade romantique dans Beverly Hills Park, « sa promenade favorite, qu'elle rejoint au volant de sa Mercedes noire », suivie d'une interview torride : « Foin du protocole avec une star d'Hollywood. Il faut jouer le jeu et échanger de doux regards devant l'objectif, la serrer dans mes bras tandis

qu'elle laisse ses beaux cheveux blonds caresser mon visage... » Il avait préparé ce face-à-face avec un soin extrême puisque, à peine descendu de l'« interminable limousine noire aux vitres teintées » qui l'attendait à l'aéroport de Los Angeles, il s'était rendu dans la plus huppée des salles de musculation pour faire, en gros plan, « un peu de gonflette ».

Alors, de deux choses l'une : ou Stéphane Bern prend ses fantasmes pour la réalité, ou il a été censuré par ses employeurs. Car ce n'est rien de dire que ce rendez-vous n'a pas tenu ses promesses. En guise de promenade champêtre, nous avons eu droit à une visite des coulisses de CBS menée au pas de charge par un accessoiriste pressé. En guise d'interview, nous avons eu droit à trois confidences d'une insigne portée : l'héroïne des « Feux de l'amour » « ne mange pas de pain » pour cause de régime, elle

boit « du potage avec du thé glacé », et elle « adore Paris pour faire les magasins ». Quant à la séquence hard, elle s'est réduite à un face-à-face aussi bref que lointain, dans un coin du studio, entre deux câbles et trois projecteurs, sur deux chaises métalliques, l'animateur de « Sagas » se tenant à distance réglementaire de son sujet.

On lui fera crédit d'avoir essayé de rattraper ce fiasco en nous emmenant chez une copine de Pamela Anderson qui nous a fait, elle, une vraie révélation, en nous jurant qu'il n'était pas obligatoire de « coucher » pour obtenir un rôle dans « Alerte à Malibu ». Mais le cœur n'y était plus. Et, avouons-le, quand, dans le générique final, comme d'habitude, l'image de ce pauvre Bern a disparu, coiffée par celle d'une sorte de cloche à fromage, on s'est dit : pourvu qu'il ait la décence de n'en plus sortir !..

Abonnez-vous au Monde pour seulement 173^F par mois

Bulletin à compléter et renvoyer accompagné de votre relevé d'identité bancaire ou postal à : LE MONDE, service Abonnements - 24, avenue du Général-Leclerc - 60646 Chantilly Cedex

Oui, je souhaite recevoir Le Monde pour 173^F (26,37€) par mois par prélèvement automatique.

M. Mme Prénom : Nom :

Adresse :

Code postal : Localité :

Offre valable jusqu'au 31/12/99 en France métropolitaine pour un abonnement postal. 901MQPA1

N° NATIONAL D'ÉMETTEUR N° 134031		ORGANISME CRÉANCIER : LE MONDE 21 bis, rue Claude-Bernard 75242 Paris Cedex 05	
TITULAIRE DU COMPTE À DÉBITER			
Nom.....			
Prénom.....			
N°rue.....			
Code postal Ville.....			
NOM ET ADRESSE DE L'ÉTABLISSEMENT DU COMPTE À DÉBITER (votre banque, CCP ou Caisse d'épargne)			
.....			
N°rue.....			
Code postal Ville.....			
DÉSIGNATION DU COMPTE À DÉBITER			
Code Etablissement	Code Guichet	N° de compte	Clé RIB

IMPORTANT : merci de joindre un relevé d'identité bancaire ou postal, à votre autorisation. Il y en a un dans votre chéquier.

Pour tout renseignement concernant le portage à domicile, le prélèvement automatique, les tarifs d'abonnement, etc : Téléphonez au 01.42.17.32.90 de 8h30 à 18h du lundi au vendredi. Pour un changement d'adresse ou une suspension vacances, un numéro exclusif : 0 800 022 021 (0,99 ^{TTC} /min)

"Le Monde" (USPS-009729) is published daily for \$ 892 per year "Le Monde" 21, bis, rue Claude-Bernard 75242 Paris Cedex 05, France, periodicals postage paid at Champlain N.Y. US, and additional mailing offices. POSTMASTER: Send address changes to IMS of N.Y. Box 15-18, Champlain N.Y. 12919 1518

Pour les abonnements souscrits aux USA : INTERNATIONAL MEDIA SERVICE, Inc. 3330 Pacific Avenue Suite 404 Virginia Beach VA 23451-2983 USA - Tél. : 800-428-30-03

GUIDE TÉLÉVISION

MAGAZINES

- 18.30** Nulle part ailleurs. Invités : Chris Cuningham, Georges Bernann, The Ultra Montanes, Patrick Timsit, Mélanie Thierry, Vincent Elbaz, Richard Berry, Martin Monestier. Canal +
- 19.00** Archimède. **19.15** et **0.15** Le Rendez-vous de Ruth Elkrief. LCI
- 20.10** Le Talk Show. Catherine Jacob et Jacques Feyres, Ménélik et Yazid. LCI
- 20.50** Pourquoi ça marche. Pourquoi rêvons-nous tous de changer de vie ? M 6
- 21.00** Le Gaï Savoir. Autour de Bertrand Tavernier, l'éducation en question. Paris Première
- 23.20** Place de la République. Aux armes citoyennes. France 2
- 23.20** Comment ça va ? Malades de stress. France 3
- 0.25** Capital. Les fortunes des hypermarchés. M 6
- 0.45** Saga-Cités. Spécial Prévention et sécurité. France 3

DOCUMENTAIRES

- 20.30** D-Day. Forum Planète
- 20.35** De l'autre côté du périphérique. [1/2]. Au cœur de la cité. Planète
- 20.45** La Vie en face. Wall Street. Arte
- 20.45** Les Descendants. [7/13]. Les Hohenzollern. Histoire

Le Monde TELEVISION

ARTE

21.45 Comedia
Pendant trois d'un demi-siècle, comédiens, metteurs en scène, mimes et danseurs sont venus chez Jacques Lecoq, un grand maître de la pédagogie théâtrale, décédé le 11 janvier dernier. Jean-Gabriel Carraso, Jean-Noël Roy, Jean-Claude Lallias ont filmé son bonheur d'enseigner. Quelques-uns de ceux qui sont passés dans l'atelier des merveilles témoignent. Un passionnant voyage.

- 20.45** Henri Matisse. Mezzo
- 21.30** Naissance d'une voiture de sport, la M.G. Canal Jimmy
- 21.45** et **23.20** Comedia. Hommage à Jacques Lecoq. Arte
- 21.45** Les Chrétiens d'Orient. [1/4]. L'isolement des chrétiens d'Irak. Histoire
- 21.55** La Mafia russe. 13^{ème} Rue
- 22.15** Les Chrétiens d'Orient. [2/4]. La fierté des chrétiens de Syrie. Histoire
- 22.40** Inde, naissance d'une nation. Politique extérieure : la vision d'un homme. Odyssee
- 23.00** Les Celtes. [3/6]. Histoire

SPORTS EN DIRECT

- 20.30** Basket-ball. Eurolique. Quart de finale : Olympiakos - Asvel. AB Sport
- 2.05** Basket NBA. Utah Jazz - Miami Heat. Canal +

MUSIQUE

- 21.00** Schoenberg et Debussy, par Pierre Boulez. Avec l'Orchestre symphonique de la BBC. Muzzik
- 21.45** La Mer. De Debussy. Avec Katia Labèque, piano ; Marielle Labèque, piano. Par l'Orchestre symphonique du Südwestfunk, dir. Esa-Pekka Salonen. Mezzo
- 22.15** Quatuor à cordes, de Debussy, par le Brodsky Quartet. Mezzo

- 22.45** Le Prince Igor. Par l'Orchestre et les Chœurs du Royal Opera House de Covent Garden, dir. Bernard Haitink. Mezzo

THÉÂTRE

- 22.35** Comedia, hommage à Jacques Lecoq. *Le Médecin volant*, de Molière. Mise en scène. Dario Fo. Arte

TÉLÉFILMS

- 20.30** Lorna Doone. Andrew Grieve. Festival
- 21.20** Fleurs de sel. Arnaud Sélignac [1/2]. RTBF 1
- 22.15** Les Alsaciens ou les Deux Mathilde. Michel Favart [1/4]. TV 5

SÉRIES

- 20.40** The Practice. Trahisons. La bénédiction. Série Club
- 20.55** La Vie à cinq. Un choix difficile. Téva
- 21.00** Seinfeld. Le code secret. Canal Jimmy
- 21.45** Ally McBeal. World's Without Love (v.o.). Téva
- 22.15** Twin Peaks. (v.o.). Série Club
- 23.05** Star Trek, la nouvelle génération. Liaisons (v.o.). Canal Jimmy
- 23.05** Millennium. L'empreinte de la mort. TSR
- 23.55** Star Trek, Deep Space Nine. Le siège (v.o.). Canal Jimmy

FILMS

- 15.25** Beau-père ■■■ Bertrand Blier (France, 1981, 120 min) O. Ciné Cinéma 2
- 16.05** Monsieur Verdoux ■■■ Charles Chaplin (Etats-Unis, 1947, N., v.o., 130 min) O. Ciné Classics
- 17.00** Sang chaud pour meurtre de sang-froid ■■■ Phil Joanou (Etats-Unis, 1992, v.o., 125 min) O. Ciné Cinéma 3
- 18.10** Smoking ■■■ Alain Resnais (France, 1993, 140 min) O. Cinéstar 2
- 18.30** Le Bon et les Méchants ■■■ Claude Lelouch (France, 1976, 120 min) O. Ciné Cinéma 2
- 20.30** Le Crabe-tambour ■■■ Pierre Schoendoerffer (France, 1977, 120 min) O. Ciné Cinéma 1
- 20.30** Le Cercle des poètes disparus ■■■ Peter Weir (Etats-Unis, 1989, 130 min) O. Cinéstar 1
- 20.55** Mandrin, bandit gentilhomme ■■■ Jean-Paul Le Chanois (France, 1962, 110 min) O. TMC
- 21.05** Vivement dimanche ! ■■■ François Truffaut (France, 1983, N., 110 min) O. Cinétoile
- 22.10** Les hommes ne sont pas des ingrats ■■■ Guido Brignone (Italie, 1937, N., v.o., 75 min) O. Ciné Classics



- 22.30** Drowning by Numbers ■■■ Peter Greenaway. Avec Joan Plowright, Bernard Hill (GB, 1988, v.o., 125 min) O. Paris Première
- 22.40** L'Œil public ■■■ Howard Franklin (Etats-Unis, 1992, 95 min) O. Cinéstar 1
- 22.55** Au hasard Balthazar ■■■ Robert Bresson (France, 1966, N., 95 min) O. Cinétoile
- 0.00** La Belle Noiseuse ■■■ Jacques Rivette (France, 1991, 130 min) O. Cinéstar 2

PROGRAMMES

TÉLÉVISION

- TF 1**
18.25 Exclusif.
19.05 Le Bigdil.
20.00 Journal, Météo.
20.50 La Femme de mon pote ■ Film. Bertrand Blier. O.
22.45 High Secret City, la ville du grand secret. Amours et corruption. O. Pardonne à ceux qui nous ont offensés. O.
0.30 Minuit sport.
- FRANCE 2**
18.45 Et un, et deux, et trois.
19.15 1 000 enfants vers l'an 2000.
19.20 Qui est qui ?
20.00 Journal, Météo.
20.55 La Fille de d'Arctagnan. Film. Bertrand Tavernier. O.
23.10 Bouche à oreille.
23.20 Place de la République. Aux armes citoyennes.
0.50 L'Euro, Journal, Météo.
1.15 Le Cercle. Manières de voir : une sagesse.
- FRANCE 3**
18.20 Questions pour un champion.
18.50 Un livre, un jour.
18.55 Le 19-20 de l'information, Météo.
20.05 Cosby. O.
20.35 Tout le sport.
20.55 Questions pour un champion. Les Masters de bronze.
22.50 Météo, Soir 3.
23.20 Comment ça va ? Malades de stress.
0.15 Magazine olympique.
0.45 Saga-Cités. Spécial Prévention et sécurité.
1.10 Nocturnales. Festival interceltique de Lorient.
- CANAL +**
► En clair jusqu'à 20.40
18.30 Nulle part ailleurs.
20.30 Le Journal du cinéma.
20.40 Les Années rebelles ■ Film. Pat O'Connor. O.
22.23 Les Sales Blagues de l'Echo. Panique sur le comblanchien. O.
22.25 Haute trahison ■ Film. George P. Cosmatos (v.o.). O.
0.05 Sept hommes en or ■ Film. Marco Vicario (v.o.). O.
1.35 Cyberculture. Spécial Internet.

ARTE

- 19.00** Archimède.
- 19.45** Météo, Arte info.
- 20.15** Reportage. Le Jack Lang de Schröder.
- 20.45** La Vie en face. Wall Street.
- 21.45** Comedia. Hommage à Jacques Lecoq. 21.45 Les Deux Voyages de Jacques Lecoq. [1/2]. Premier voyage : Le corps, le mouvement. 22.35 Le Médecin volant. Pièce de Molière. 23.20 Les Deux Voyages de Jacques Lecoq. [2/2]. 0.05 Ariane et compagnie.
- 0.30** Clin d'œil sur un adieu ■ Film. Bill Sherwood (v.o.). O.

M 6

- 19.20** Mariés, deux enfants. O.
- 19.54** Le Six Minutes, Météo.
- 20.10** Notre belle famille. O.
- 20.40** Décrochage info, E = M6 découverte.
- 20.50** Pourquoi ça marche. Pourquoi rêvons-nous tous de changer de vie ?
- 22.40** Illégitime défense. Téléfilm. Lawrence Schiller. O.
- 0.25** Capital.

RADIO

FRANCE-CULTURE

- 20.30** Agora. Spécial printemps des poètes.
- 21.00** Poésie studio. En direct du Salon du Livre.
- 22.10** Mauvais genres.
- 23.00** Nuits magnétiques. Salon du Livre.

FRANCE-MUSIQUE

- 20.00** Concert. Par l'Orchestre philharmonique de Radio France, dir. Marek Janowski. Œuvres de Weber, Wagner.
- 22.30** Musique pluriel. Œuvres de Weber, Wagner.
- 23.07** Le Dialogue des muses.

RADIO CLASSIQUE

- 20.15** Les Soirées. Œuvres de Haydn. 20.40 Hommage à Robert Casadesu, piano. Œuvres de Chaussou, R. Schumann, von Weber, Beethoven, Schubert, Debussy.
- 22.45** Les Soirées... (suite). Œuvres de Scarlatti, Ravel, Mozart, Chopin.

GUIDE TÉLÉVISION

DÉBATS

- 21.20** Jérusalem, ville sainte écartelée. Invités : André Chouraqui, Danièle Bidart, Frédéric Encel, Michel Gurfinkel, Fayçal Hussein, Alain Pierrat. Forum Planète
- 23.30** Français, pour l'amour de la langue. Forum Planète

MAGAZINES

- 13.05** Temps présent. Les dieux de l'Olympe sont tombés sur la tête. TV 5
- 13.50** On s'occupe de vous. Invité : Passi. France 3
- 13.50** Les Dossiers de l'Histoire. Shoah (2/2). Histoire
- 16.00** Saga-Cités. Des mots pour guérir. France 3
- 16.10** et **20.10** Le Talk Show. Invités : Denis Dercourt, Pierre Lacan, Marie-Christine Laurent. LCI
- 17.15** Le Débat. Sommet de Berlin. Invités : Pervenche Beres, Geneviève Fraisse, Nicole Fontaine, Marie-France Garaud. LCI
- 18.30** Nulle part ailleurs. Invités : Audrey Tautou, Benoît Lestan, Fred Poulet, Philippe Seguin, Jean-Luc Marty. Canal +
- 19.10** et **0.10** Le Rendez-vous de Ruth Elkrief. LCI
- 20.00** 20h Paris Première. Roger Théron. Paris Première
- 20.45** Les Mercredis de l'Histoire. L'Armée disparue : Trois chapitres de l'histoire de l'Armée nationale populaire de la RDA. Arte
- 20.45** Les Dossiers de l'Histoire. Années 30, l'ordre et l'architecture. Histoire
- 22.35** Ça se discute. Harcèlement : jusqu'à quel point on peut-on supporter la violence morale ? France 2
- 23.10** Le Droit de savoir. Les hommes du GREP : des pompiers pas tout à fait comme les autres. TF 1
- 0.20** Un siècle d'écrivains. Robert Desnos, René Char. Léopold Sédar Senghor. France 3
- 1.00** Le Cercle. Dans la tête d'un ado. France 2

DOCUMENTAIRES

- 17.45** Vie et mort de l'étrange docteur Turing. Planète
- 18.30** Gibbons, des acrobates sans filet. La Cinquième
- 18.30** Les Celtes. [3/6]. Une trinité païenne. Histoire
- 18.30** Henri Matisse. Mezzo
- 18.30** Inde, naissance d'une nation. Politique extérieure : la vision d'un homme. Odyssee

Le Monde TELEVISION

SÉRIE CLUB

20.35 Couilles inédites
« Homicide » et « Oz » sont deux séries américaines conçues par un couple de virtuoses, Barry Levinson et Tom Fontana. C'est sur eux et les coulisses des univers de la brigade criminelle de Baltimore et des quartiers de haute sécurité du pénitencier d'Oswald que la chaîne a choisi de braquer ses projecteurs. Une soirée spéciale palpitante qui sera rediffusée dimanche 28 mars à 21.35.

PARIS PREMIÈRE

- 22.30 Drowning by Numbers ■■**
Trois femmes – la grand-mère, sa fille et sa petite-fille – se débarassent de leurs maris respectifs avec la complicité d'un coroner amoureux. Dans des paysages anglais d'une beauté idyllique, la mort est comme un divertissement morbide, et l'humour noir de Peter Greenaway sème, une fois de plus, le doute dans les esprits, au long d'un suspense quasi hitchcockien. Diffusion en v.o.
- 20.35** Cinq colonnes à la une. Planète
- 19.00** Les Quatre Saisons. [1/4]. Arte
- 19.30** La Chine, dragon millénaire. Le grenier de la Chine. Odyssee
- 19.35** La Guerre du Golfe. [4/4]. Un goût d'inachevé. Planète
- 20.00** Si Dieu veut. Odyssee
- 20.15** USA Police Show. Arte
- 20.30** Dieu, poste restante, à Jérusalem. Forum Planète
- 20.35** L'Autre Sérénade. Sous le soleil de Santiago. Planète
- 20.45** Paris-musette. Mezzo
- 20.50** La Corse, l'île nature. Odyssee
- 20.55** Les Aventuriers de l'extrême. Chantal Mauduit. Téva
- 21.30** Les Tribus indiennes. [13/20]. Les Narragassetts. Planète
- 21.40** Qui a peur des tziganes roumains ? Histoire
- 22.05** De l'autre côté du périphérique. [1/2]. Au cœur de la cité. Planète
- 22.40** Big Ben. Ben Webster en Europe. Muzzik
- 23.00** M.C. Escher. Odyssee
- 23.10** Profil : Lev Kopelev. Un itinéraire d'Est en Ouest. Arte
- 23.40** La Mafia russe. 13^{ème} Rue
- 23.45** Jeux de rôles à Carpentras. TSR
- 0.00** La Lucarne : La Cité des steppes. Arte
- 0.55** Milice, film noir. Canal +

DANSE

- 21.00** Casse-Noisette. Chorégraphie. Rudolf Noureev. Musique. Tchaïkovski. Par le ballet de l'Opéra de Paris et l'Orchestre de l'Opéra de Paris, dir. Michel Queval. Avec Bruno Cauchape (Casse-noisette), Elisabeth Maurin (Clara), Fabienne Cerutti (Louisa), Eric Camillo (Fritz). Muzzik

MUSIQUE

- 18.00** The Nat «King» Cole Show. Juillet 1957. Avec Nat «King» Cole, piano et chant ; Sammy Davis Jr ; The Hi Lo's. Dir. Nelson Riddle. Muzzik
- 19.30** La Mer. De Debussy. Avec Katia Labèque, piano ; Marielle Labèque, piano. Par l'Orchestre symphonique du Südwestfunk, dir. Esa-Pekka Salonen. Mezzo
- 20.00** Quatuor à cordes, de Debussy, par le Brodsky Quartet. Mezzo
- 20.10** Mayumi joue Mozart n° 3. Par le Scottish Chamber Orchestra, dir. Janos Furst. Muzzik
- 22.55** Whitney Houston. Washington 1997. Paris Première
- 0.45** John McLaughlin & Paco De Lucia. Fribourg 1987. Muzzik

FRANCE 2

20.55 Harcèlement moral
En dépit de ses outrances, *De gré ou de force*, un téléfilm de Fabrice Cazeneuve, ne manquera pas de faire écho auprès des victimes... ou des bourreaux. Mais le harcèlement moral existe aussi ailleurs que dans les entreprises : la famille, l'école, l'armée... En deuxième partie, harcelés et harceleurs de tous milieux se retrouveront pour un débat sur le plateau de « Ça se discute ».

PLANÈTE

1.25 Les coulisses du Royal Opera de Londres
Des journalistes britanniques ont filmé, de l'intérieur, le Royal Opera de Londres, pendant un an. Ils en ont tiré un film en six épisodes qui a fait grand bruit outre-Manche. Un travail exemplaire... mais qui met vaguement mal à l'aise, car il prend en otages les personnels d'une maison en crise dont le rapport au public aurait besoin d'être complètement revu.

TÉLÉFILMS

- 17.35** Dom Juan ou le festin de pierre. Marcel Bluwal. Festival
- 18.15** Les Alsaciens ou les Deux Mathilde. Michel Favart [1/4]. TV 5
- 20.30** Neige à Capri. Gian Luigi Calderone. Festival
- 20.40** Jury en otage. Heywood Gould. RTL 9
- 20.50** Une femme dans la nuit. Eric Woreth. O. M 6
- 20.50** Jérónimos. Williams Crépin. TSR
- 20.55** De gré ou de force. Fabrice Cazeneuve. France 2
- 20.55** Meurtre à Devil's Glen. Paul Shapiro. O. France 3
- 0.55** Prise d'otages en direct. Bernd Schädewald [1/2]. Arte

SÉRIES

- 17.00** Au nom de la loi. L'illusionniste. La Cinquième
- 20.05** Cosby. La dispute. France 3
- 20.05** Zorro. La chute de Monastorio. Disney Channel
- 20.10** Campus Show. Etudiants modèles. Série Club
- 20.13** Alfred Hitchcock présente. Paquet recommandé. 13^{ème} Rue
- 20.15** Ellen. Oh, Sweet Rapture. RTL 9
- 20.30** Star Trek, la nouvelle génération. Liaisons. Canal Jimmy
- 20.40** Nestor Burma. Des kilomètres de lincoln. 13^{ème} Rue
- 20.55** Homicide. [1 et 2/2]. Incendie. Série Club
- 20.55** Taggart. Coup de main. TMC
- 21.55** Presque parfaite. Aide-toi, le ciel t'aidera (v.o.). Canal Jimmy
- 22.10** Le Lyonnais. Le Massacre de Saint-Thomas. Festival
- 22.10** La Rédac. Minuit moins le quart. Disney Channel
- 22.10** New York Undercover. La terre promise. Meurtre en entreprise. 13^{ème} Rue
- 22.25** Friends. The One with the Resolution (v.o.). Canal Jimmy
- 22.35** Ally McBeal. Désespérément seuls. Un cœur trop grand. M 6
- 22.50** Absolutely Fabulous. Une si belle amitié (v.o.). Canal Jimmy
- 22.55** Oz. S'évader d'Oz (v.o.). Série Club
- 0.25** New York Police Blues. La vie est parfois injuste (v.o.). Canal Jimmy

CINÉ CLASSICS

22.15 Monsieur Verdoux ■■■
Six ans après *Le Dictateur*, Chaplin abandonnait le personnage de Charlot et, selon une idée achetée à Orson Welles en 1944, s'inspirait du personnage français de Landru pour une cynique comédie de meurtres. Cette satire au vitriol du matriarcat américain lui valut boycottage et échec commercial aux Etats-Unis. C'est la critique française qui fit le succès de *Monsieur Verdoux*, en 1946. Diffusion en v.o.

FILMS

- 13.00** L'Air de Paris ■■■ Marcel Carné (France - Italie, 1954, N., 100 min) O. Ciné Classics
- 13.20** Vivre un grand amour ■■■ Edward Dmytryk. Avec Van Johnson et Deborah Kerr (GB, 1954, N., v.o., 110 min) O. Cinétoile
- 14.40** Quatre hommes et une prière ■■■ John Ford (Etats-Unis, 1938, N., v.o., 85 min) O. Ciné Classics
- 15.10** La Mort aux trousses ■■■ Alfred Hitchcock (Etats-Unis, 1959, 140 min) O. Cinétoile
- 16.05** Les hommes ne sont pas des ingrats ■■■ Guido Brignone (Italie, 1937, N., v.o., 75 min) O. Ciné Classics
- 17.30** Le Soldat bleu ■■■ Ralph Nelson (Etats-Unis, 1970, 120 min) O. Cinétoile
- 18.25** Beau-père ■■■ Bertrand Blier (France, 1981, 125 min) O. Ciné Cinéma 1
- 20.30** Sang chaud pour meurtre de sang-froid ■■■ Phil Joanou (Etats-Unis, 1992, 125 min) O. Ciné Cinéma 1
- 21.00** La Belle Noiseuse ■■■ Jacques Rivette (France, 1991, 130 min) O. Cinéstar 2
- 21.25** Dernières heures à Denver ■■■ Gary Fleder (Etats-Unis, 1995, 115 min) O. RTBF 1



- 22.15** Monsieur Verdoux ■■■ Charles Chaplin. Avec Charles Chaplin (Etats-Unis, 1946, N., v.o., 125 min) O. Ciné Classics
- 22.35** Le Bon et les Méchants ■■■ Claude Lelouch (France, 1976, 120 min) O. Ciné Cinéma 1
- 0.05** Le Nom de la rose ■■■ Jean-Jacques Annaud (F - It - All, 1986, 130 min) O. Cinéstar 1
- 0.40** L'Invraisemblable Vérité ■■■ Fritz Lang (Etats-Unis, 1956, N., v.o., 80 min) O. Cinétoile
- 0.40** Smoking ■■■ Alain Resnais (France, 1993, 140 min) O. Cinéstar 2
- 2.25** Crash ■■■ David Cronenberg (Canada, 1996, 100 min) O. Ciné Cinéma 2
- 2.40** Sur les quais ■■■ Elia Kazan (Etats-Unis, 1954, N., v.o., 105 min) O. Ciné Classics

PROGRAMMES

TÉLÉVISION

- TF 1**
16.30 Vidéo gag.
16.45 Au cœur des flammes. O.
17.35 Beverly Hills. O.
18.25 Exclusif.
19.05 Le Bigdil.
20.00 Journal, Météo.
20.50 Succès.
23.10 Le Droit de savoir. Les hommes du GREP : des pompiers pas tout à fait comme les autres.
0.30 Patinage artistique.
- FRANCE 2**
15.55 La Chance aux chansons.
16.40 Des chiffres et des lettres.
18.25 Un livre, des livres.
17.10 Cap des Pins. O.
17.40 Rince ta baignoire.
18.15 Friends. O.
18.45 Et un, et deux, et trois.
19.15 1 000 enfants vers l'an 2000.
19.20 Qui est qui ?
20.00 Journal, Météo.
20.55 La soirée continue. 20.55 De gré ou de force. Téléfilm. Fabrice Cazeneuve. O. 22.35 Ça se discute. Harcèlement : jusqu'à quel point on peut-on supporter la violence morale ?
0.40 Journal, Météo.
1.00 Le Cercle. Dans la tête d'un ado.
- FRANCE 3**
16.00 Saga-Cités.
16.40 Les Minikeums.
17.45 C'est pas sorcier.
18.20 Questions pour un champion.
18.50 Un livre, un jour.
18.55 Le 19-20 de l'information, Météo.
20.05 Cosby. O.
20.35 Tout le sport.
20.55 Meurtre à Devil's Glen. Téléfilm. Paul Shapiro. O.
22.30 Météo, Soir 3.
23.00 Le Printemps des poètes. Robert Desnos ; René Char ; Léopold Sédar Senghor.
- CANAL +**
16.25 Toonsylvania. O.
16.45 C+ Cléo.
► En clair jusqu'à 21.00
18.25 Flash infos.
18.30 Nulle part ailleurs.
20.30 Le Journal du cinéma.
21.00 Shine ■ Film. Scott Hicks. O.
22.38 Les Sales Blagues de l'Echo. Naufrage du Titanic. O.
22.40 Menteur, menteur. Film. Tom Shadyac (v.o.). O.
0.05 South Park. La garçonnère. O.
0.30 Spin City. Malentendus. O.
0.55 Milice, film noir. Documentaire. Alain Ferrari. O.
3.40 Green Card ■ Film. Peter Weir (v.o.). O.

LA CINQUIÈME/ARTE

- 16.15** Lonely Planet.
- 17.00** Au nom de la loi. O.
- 17.30** 100 % question.
- 18.00** Le Cinéma des effets spéciaux. 18.25 Mondo.
- 18.30** Le Monde des animaux.
- 19.00** Connaissance. Les Quatre Saisons [1/4]. Le printemps.
- 19.45** Météo, Arte info.
- 20.45** Les Mercredis de l'Histoire. L'Armée disparue : Trois chapitres de l'histoire de l'Armée nationale populaire de la RDA.
- 21.45** Les Cent Photos du siècle.
- 21.50** Musica. Reines d'un jour. Court métrage.
- 22.15** Herbert Willi. Portrait.
- 23.10** Profil. Lev Kopelev. Un itinéraire d'Est en Ouest.
- 0.00** La Lucarne. La Cité des steppes.
- 0.55** Prise d'otages en direct. Téléfilm. Bernd Schädewald [1/2]. O.

M 6

Cinq membres du Conseil constitutionnel ont demandé à M. Dumas de prendre du « recul »

Leur président a annoncé qu'il se mettait en « congé »

ROLAND DUMAS a annoncé, mardi 23 mars, qu'il se met en congé de la présidence du Conseil constitutionnel. Il en avait prévenu, lundi, les huit autres membres de cette institution. Mais il n'a pas pris cette décision de lui-même : le matin-même, il avait trouvé sur son bureau une lettre signée par cinq de ces conseillers l'invitant fermement à prendre du « recul » afin que « l'image » et la « dignité » de l'organe chargé de préserver l'Etat de droit cesse de « souffrir ».

Si cette demande a été formulée par écrit, c'est parce que ses auteurs avaient déjà, lors d'une réunion le mardi 9 mars, fait part de leurs souhaits et demandé une réponse « précise et raide » de leur président. Faute de l'avoir obtenue, ils se sont donc décidés, le week-end dernier, à se faire entendre plus fermement.

L'ancien ministre de François Mitterrand a probablement su ce qui allait se passer, comme il a mesuré la pression croissante des dirigeants politiques, surtout de droite. L'Elysée, ainsi, ne lui apporte plus le soutien ferme des débuts de l'affaire. L'intervention, dimanche 21, de Philippe Séguin l'avait déjà fait comprendre. Celle de Jean-Louis Debré, porte-parole officieux de Jacques Chirac, lundi, l'a confirmé. Le président du groupe RPR de l'Assemblée nationale a déclaré, en effet : « *aujourd'hui, la présence de Roland Dumas à la tête du Conseil constitutionnel pose un certain nombre de problèmes* ».

Cette intervention de la majorité des gardiens de la Constitution a été longue à se dessiner. Déjà, le 10 novembre, au lendemain de la publication du livre de Christine Deviers-Joncour, M. Dumas avait été amené à s'expliquer longuement devant ses

collègues. Noëlle Lenoir et Michel Ameller n'avaient pas caché leurs inquiétudes devant les risques de détérioration de l'image du Conseil. Mais alors, le souci de respecter le principe de la présomption d'innocence l'avait assez facilement emporté.

Au fil des jours les inconvénients de cette situation n'ont fait que s'accroître. Les conseillers ont vite mesuré l'incompréhension de nombre de leurs interlocuteurs, tout particulièrement étrangers. Dans l'aile du Palais-Royal où siègent les gar-

traîner la réouverture de l'instruction, les ont convaincu que la patience n'était plus de mise. Pierre Mazeaud a fait le même cheminement.

D'où la réunion, organisée le 9 mars, des neuf membres du Conseil, sans aucun témoin, où ils ont essayé de convaincre M. Dumas. Toujours soucieux de la présomption d'innocence, ils ne lui ont pas demandé une démission, mais simplement de prendre du « recul », le temps de l'instruction. À l'image, lui ont-ils dit, de Laurent Fabius

confirmant que la majorité du Conseil ne le soutenait plus, M. Dumas a compris qu'il fallait changer de stratégie.

Il a donc réuni, toujours sans témoin, l'ensemble des conseillers, et leur annoncé qu'il allait prendre du « recul » avec la présidence du Conseil constitutionnel, sans l'abandonner. Puis il a organisé un tour de table, au cours duquel nul ne lui a proposé de revenir sur cette décision, certains lui demandant, au contraire, des précisions sur ce que cela impliquait et sur le moment précis où elle entrerait en vigueur. Ils ne les ont pas, alors, obtenues.

Juridiquement, cela reste effectivement assez flou. Dans les divers textes officiels consacrés au fonctionnement du Conseil, une telle situation n'est pas prévue. L'ordonnance organique prévoit simplement qu'en cas d'« empêchement » du président pour convoquer les membres, c'est le doyen d'âge qui en est chargé. Il y a, il est vrai, un précédent. Lors que M. Dumas a dû subir une intervention chirurgicale, c'est le doyen, en l'occurrence M. Guéna, qui avait assuré l'intérim du 7 mars au 20 mai 1998. Mais le Conseil alors ne siège plus qu'à huit et l'intérimaire ne dispose pas d'une voix « prépondérante » que la Constitution n'accorde qu'au président.

En ne démissionnant ni du Conseil ni de la présidence, l'ancien ministre de François Mitterrand prive le président de la République de la possibilité de nommer une personnalité de son choix à la tête d'une institution devenue essentielle au fonctionnement des pouvoirs publics.

Thierry Bréhier

Les juges sur la piste d'Alfred Sirven

Selon *Le Parisien* du 23 mars, Eva Joly et Laurence Vichniewsky, les deux juges d'instruction en charge du dossier Elf, se trouvent depuis le week-end en Afrique du Sud à la recherche d'Alfred Sirven. Selon le quotidien, les deux magistrats auraient bénéficié de « renseignements » et « témoignages » selon lesquels l'ancien directeur des affaires générales d'Elf-Aquitaine, se serait réfugié dans ce pays. Elles devraient être reçues, mardi 23 mars, par les autorités policières et judiciaires sud-africaines. Agé de soixante-douze ans, Alfred Sirven, ancien bras droit du l'ex-PDG d'Elf, Loïk Le Floch-Prigent, est considéré comme l'homme-clé de l'affaire depuis que l'instruction a révélé son rôle déterminant dans les détournements de fonds commis au préjudice du groupe pétrolier entre 1989 et 1993. En fuite depuis l'été 1996, il est sous le coup de deux mandats d'arrêt internationaux, émis en 1997 et 1998, mais qui n'ont fait l'objet d'une diffusion mondiale qu'en janvier 1999.

diens de la Constitution, les discussions ne portaient plus que sur « l'affaire ». Et, quoi que pouvait en dire son président, le fonctionnement de l'institution était largement perturbé. Yves Guéna et Simone Veil en ont été assez vite persuadés. Mais ils auraient aimé que leur président le comprenne de lui-même. Les nouveaux aveux de M^{me} Deviers-Joncour, dont ils ont compris très vite qu'ils ne pouvaient qu'en-

pendant le procès du sang. Leurs espoirs ayant été déçus, ils se sont donc résolus à formuler leur demande par écrit. En revanche, Alain Lancelot, et les deux fidèles de la « mitterrandie », Jean-Claude Colliard et Georges Abadie, ont refusé de s'associer à une démarche collective. La lettre n'a donc été signée par M^{me} Veil, M^{me} Lenoir, M. Guéna, M. Mazeaud et M. Ameller. En trouvant, lundi matin, ce document lui

Un président face à huit conseillers

LE CONSEIL constitutionnel comprend neuf membres, dont le mandat dure neuf ans et n'est pas renouvelable. Trois d'entre eux sont nommés par le président de la République, trois par le président de l'Assemblée nationale et trois par le président du Sénat. Quant au président du Conseil constitutionnel, il est nommé par le président de la République et sa voix est prépondérante en cas de partage. Outre **Roland Dumas** – nommé membre et président du Conseil par François Mitterrand en février 1995 –, les huit autres juges constitutionnels ont été nommés soit à l'occasion des renouvellements par tiers, tous les trois ans, prévus par la Constitution, soit en remplacement de membres décédés.

Les plus « anciens » dans la fonction sont, actuellement, **Noëlle Lenoir** et **Georges Abadie**. La première, âgée de 50 ans, conseiller d'Etat, ancien directeur du cabinet de Pierre Arpaillange au ministère de la justice entre 1988 et 1990, puis chargée de mission auprès de Michel Rocard à Matignon, spécialiste de bioéthique, avait été nommée en 1992 par le président de l'Assemblée nationale, Henri Emmanuelli. Agé de 74 ans, ancien préfet, M. Abadie, nommé à la même date par François Mitterrand, est un proche de Michel Charasse dont il fut chargé de mission au ministère du budget en 1988.

Michel Ameller, 73 ans, nommé en 1995 par Philippe Séguin, alors président de l'Assemblée nationale, a fait toute sa carrière à l'Assemblée, dont il a

été, entre 1985 et 1992, le secrétaire général. **Alain Lancelot**, 71 ans, nommé en 1996 par le président du Sénat, René Monory, a été, pendant une dizaine d'années (1987-1996) directeur de l'Institut d'études politiques de Paris. Nommé en 1997 par René Monory, **Yves Guéna**, âgé de 76 ans, ancien député, ancien ministre dans les gouvernements de Georges Pompidou (1967) et Pierre Messmer (1974), ancien secrétaire général de l'UDR (1976), était, au moment de sa nomination, sénateur (RPR) de Dordogne et vice-président du Sénat.

Enfin les trois derniers membres du Conseil constitutionnel ont été nommés en février 1998. **Simone Veil** l'avait été par René Monory. Agée de 71 ans, ancienne ministre (UDF) de la santé (entre 1974 et 1979) puis des affaires sociales (1993-1995) dans le gouvernement de M. Balladur, elle a présidé le Parlement européen entre 1979 et 1982. **Pierre Mazeaud**, 69 ans, a été nommé par Jacques Chirac. Ancien ministre, ancien député RPR de Haute-Savoie, M. Mazeaud a été, à deux reprises (en 1986-1987 puis entre 1993 et 1998) président de la commission des lois de l'Assemblée nationale. Enfin **Jean-Claude Colliard**, 53 ans, professeur agrégé de droit, nommé par le président de l'Assemblée nationale, Laurent Fabius, a été directeur de cabinet de François Mitterrand entre 1982 et 1988, puis directeur du cabinet de M. Fabius, lorsque celui-ci présidait l'Assemblée nationale entre 1988 et 1992.

L'affaire Dumas - Deviers-Joncour

● **4 novembre 1997** : le parquet de Paris ouvre une information judiciaire contre X pour « abus de biens sociaux, recel et complicité » confiée aux juges Eva Joly et Laurence Vichniewsky. Une lettre anonyme adressée aux juges dénonçait les avantages consentis par Elf à Christine Deviers-Joncour, une proche de Roland Dumas.

● **7 novembre** : M^{me} Deviers-Joncour est mise en examen pour « recel d'abus de biens sociaux » et incarcérée. Elle est soupçonnée d'avoir bénéficié d'un emploi de complaisance au sein du groupe Elf Aquitaine. Les enquêteurs s'interrogent sur les conditions d'acquisition de l'appartement qu'elle occupe, rue de Lille, acheté 17 millions de francs en 1992.

● **28 novembre** : l'intermédiaire Gilbert Miara affirme que, début 1992, quelques mois après la signature du marché des frégates de Thomson à Taiwan, M^{me} Deviers-Joncour a perçu 45 millions de francs, versés par

Alfred Sirven, ancien responsable d'Elf. Selon M. Miara, une partie de cette somme a servi à acheter l'appartement de la rue de Lille.

● **6 mars 1998** : reçu par Jacques Chirac, M. Dumas indique que le président a insisté sur la « présomption d'innocence », ce que confirme l'Elysée.

● **9 mars** : Christine Deviers-Joncour est remise en liberté sous contrôle judiciaire.

● **29 avril** : Roland Dumas est mis en examen pour « recel et complicité d'abus de biens sociaux ».

● **5 juillet** : Jacques Chirac estime que, « pour le moment », le « bon fonctionnement [du Conseil constitutionnel] n'est pas en cause ».

● **8 novembre** : Valéry Giscard d'Estaing estime qu'il est « de la responsabilité du président de la République de donner l'indication » sur le maintien de M. Dumas à la tête du Conseil constitutionnel. Alain Peyrefitte demande aux membres du conseil de « sauver l'honneur de la République » en

Au coin du chauffe-panse

par Pierre Georges

IL PLEUT sur la Haute-Saône. Il fait froid. Les jours sont encore courts, les fleurs rares, à part quelques forsythias héroïques, les arbres nus. Le printemps rase les murs. Tout est dans l'ordre des choses dans ce pays qui se mérite.

Chronique de la Haute-Patate ! Et pourquoi pas, après tout, dans le dénuement d'une après-midi comtoise au coin de la cuisinière à bois. Le vent est trop glacial pour sortir. La télé trop nulle pour simplement avoir le courage de la subir. Le silence trop pesant pour ne pas se demander parfois de quel minéral ennui il est fait.

Lire alors, mais lire quoi ? Ce vieux machin relié demi-chagrin, ce qui est un euphémisme, au papier piqueté de tâches de rouille ? Cette vieille chose hors d'âge dégottée sur une étagère, dans le poêle, la pièce derrière la cheminée, avec ses boiseries fort opportunément appelées, elles, le « chauffe-panse » ? Cette vieille d'ouvrage plus ringarde que Sénat en France ?

Non pas cela, tout de même. Quoique ! *Les Veillées du château*, de Madame de Genlis, voilà du solide, de l'édifiant, de la bonne morale chrétienne, un ouvrage « à l'intention de la jeunesse » qui leur fit un bon demi-siècle, à nos chers aïeux. Madame de Genlis n'y allait pas avec le dos de la vertu quand il s'agissait d'éduquer les sauvagesons, « d'éclairer leur esprit, de toucher leur âme », comme prévient charitablement l'éditeur.

Par exemple, ces quelques lignes, d'attaque, pied au plancher, qui auront le double avantage de meubler cette chronique et d'aider le voyageur des villes incertaines à s'évader un instant

des foules solitaires. Prêts ? Feu ! « *Le marquis de Clémire, au moment de partir pour l'armée, recevait les tristes adieux de sa femme, de sa belle-mère et de ses trois enfants ; il tenait sur ses genoux le petit César, son fils qui se plaignait avec amertume de n'être point assez grand pour le pouvoir suivre. Le marquis, le serrant toujours dans ses bras, se leva ; ses deux filles embrassèrent ses genoux en pleurant, et sa femme, baignée de larmes, se précipita vers la porte, afin de recevoir son dernier adieu... Oh papa, dit tout bas César en se penchant vers l'oreille de son père, emportez-moi avec vous...* »

La suite chez tous les bons bouquinistes ! Et l'on voudrait que le bonheur n'existe pas près des chauffe-panse franc-comtois ? Une bûche dans la cuisinière, un chapitre de la Genlis – tenez celui sur le Chaudronnier, ou mieux encore cet autre, admirable, sur « Zuma ou la découverte du quinquina » – et voici comme qui dirait un après-midi de sénateur.

Oh papa, dit tout bas César... Une phrase comme cela et l'on peut s'ennuyer heureux. Chercher son bonheur, l'esprit en éventail, lire la presse même, *L'Est républicain*, édition de Haute-Saône, et en tirer la substantifique moelle. Qui le savait, à part lui, que le maire de Favorney venait d'être promu compagnon d'honneur de la « Confrérie de la poularde au vin jaune et aux morilles » ? Qui le savait, vraiment ? Eh bien, il l'est désormais. Et la photo fait foi d'un édile honoré tenant en ses bras une virgine poularde et, un de ces jours, promise, innocente créature de Bresse, à une soirée de martyre au coin du chauffe-panse.

Le conflit commercial transatlantique sur le bœuf aux hormones se durcit

LES ETATS-UNIS ont annoncé lundi 22 mars de nouvelles sanctions commerciales à l'égard de l'Union européenne, dans le but de forcer cette dernière à ouvrir son marché au bœuf aux hormones américaine. Une liste de produits européens devant faire l'objet de rétorsions a été annoncée par la représentante américaine pour le commerce, Charlene Barshefsky. La France est directement concernée, puisque des produits comme le roquefort, les truffes, le foie gras et les eaux minérales seront touchés par une augmentation de 100 % des droits de douane tout comme les motocyclettes, les tomates ou les fruits en boîte.

La liste préliminaire de produits visés par les sanctions sera soumise à l'industrie agroalimentaire américaine au cours des trente prochains jours. A l'issue de cette période, Washington publiera une liste finale qui selon un responsable américain devrait atteindre 300 millions de dollars environ (275 millions d'euros). Les sanctions prendraient effet à partir du mois de juin 1999. Ce nouveau

conflit transatlantique intervient quelques semaines après que Washington a décidé de prendre des mesures de rétorsion portant sur 525 millions de dollars (486 millions d'euros) de marchandises européennes, en raison du système d'importation de bananes de l'Union européenne, jugé discriminatoire par les Etats-Unis.

« *L'interdiction depuis dix ans de l'importation de viande de bœuf [américaine dans l'Union européenne] est arbitraire et non justifiée scientifiquement et a un impact important négatif sur les producteurs de bœuf* » aux Etats-Unis, a déclaré M^{me} Barshefsky dans un communiqué. Un groupe d'arbitrage de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), auprès de laquelle Washington avait porté le différend, avait tranché en 1998 en faveur des Etats-Unis en faisant valoir que l'interdiction communautaire n'était pas justifiée par des données scientifiques suffisantes quant aux risques pour la santé des viandes traitées aux hormones. L'OMC a donné à Bruxelles jusqu'au 13 mai pour lever cet embargo. – (AFP.)

Des armes saisies en Belgique dans la voiture de M. Le Pen

SELON L'AGENCE de presse Reuters, des policiers belges qui intervenaient à la suite d'une effraction sur la voiture du président du Front national pour l'unité française (FNUF), Jean-Marie Le Pen auraient découvert « un fusil à pompe, des grenades lacrymogènes et un revolver » Selon la source, anonyme, de l'agence ces armes sont couvertes par des permis de port d'armes octroyés aux gardes du corps du président du FN, mais l'un d'eux est périmé. Fusil, grenades et revolver ont été saisis mais M. Le Pen, qui séjournait à Bruxelles pour une session plénière du Parlement européen, n'a pas été inquiété. « *On ne se promène pas comme ça avec un arsenal à Bruxelles* » commente toutefois la « source policière » de Reuter.

DÉPÊCHE

■ **POLICE** : un policier du commissariat du Kremlin-Bicêtre (Val-de-Marne) a été grièvement blessé par l'ex-compagnon d'une adjointe de sécurité affectée au même commissariat, mardi 23 mars dans la matinée, à Vitry-sur-Seine. Une enquête a été ouverte par le parquet de Créteil (Val-de-Marne).

Sanctions à l'AFP après la diffusion d'une fausse information

« **IL N'YA DONC PAS EU** tentative de désinformation, encore moins de volonté de nuire. Il y a eu, et ce n'est pas mince, erreur professionnelle de la part d'un journaliste de l'agence, erreur que le strict respect de la procédure interne de validation n'a malheureusement pas permis de détecter avant qu'elle ne soit publiée », écrit Eric Giuly, le nouveau PDG de l'Agence France-Presse, dans une lettre adressée aux clients de l'AFP, lundi 22 mars.

C'est à la suite de la publication d'une fausse information concernant l'extension de la saisine du juge Desmure dans l'affaire du financement du RPR (*Le Monde* daté 21-22 mars) que le PDG de l'AFP, a estimé qu'il devait « *quelques explications* » et « *présenter les excuses de l'AFP* ».

AFFAIRE DÉLICATE

A peine deux semaines après sa nomination, le PDG de l'AFP se trouve confronté à une affaire délicate sur laquelle la présidence de la République a demandé au gouvernement « *qu'une enquête soit menée auprès du parquet de Nanterre et de l'Agence France Presse* ». Dans sa lettre, Eric Giuly indique que, « *sur la foi d'indications sur l'existence d'un réquisitoire supplétif, confirmée de source judiciaire, un correspondant de l'AFP a tiré la conclusion de l'extension de la saisine du juge Desmure* ».

Les discussions qui ont eu lieu pendant le week-end entre la direction de l'AFP, la rédaction en chef et les responsables de la diffusion de cette fausse information ont abouti, lundi 22 mars, à la démission du chef du service des informations générales, Pierre Lanfranchi, qui quitte donc cette fonction. Par ailleurs, l'auteur de la dépêche en cause devrait aussi être sanctionné.

Françoise Chirot